



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 90.000.000 dinars divisé en 18.000.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège social : 21, Avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère BP 242 Cedex 1080

Tél: (71) 785 277

Télex : 14349

Fax: (71) 784 417

RC: B 13 881 1996

E-mail: banquehabitat@bh.fin.tn

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale "BB+" à long terme avec perspective d'évolution "positive" et "B" à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 19 septembre 2007

Document de Référence "Banque de l'Habitat 2007/2"

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 14 NOV 2007 sous le N° 07/04 donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Mr Béchir CHAARI

Directeur Chargé de la Direction Centrale de la Planification et du Contrôle de Gestion

Espace Tunis, Bloc K – 5ème étage, Rue 8003 – 1073 Tunis Montplaisir

Tél: (71) 952 248

Fax: (71) 952 341

E-mail: dg.sicavbh@email.ati.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse (SIFIB-BH)

1 Rue 8000, Angle 11, Av Kheireddine Pacha – 1002 Tunis

Tel: (71) 848 429

Fax: (71) 841 637

E-mail: sifib.bh@planet.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat - 21, Avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère, la SIFIB-BH - 1 Rue 8000, Angle 11, Av Kheireddine Pacha - 1002 Tunis et sur le site Internet du CMF: www.cmf.org.tn.



Novembre 2007

SOMMAIRE

Présentation Résumée de la Banque	6
Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes ...	14
1.1 Responsable du document de référence	14
1.2 Attestation du responsable du document de référence	14
1.3 Responsables du contrôle des comptes	14
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence...	19
1.5 Responsable de l'information	19
Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital.....	20
2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque	20
<u>2.1.1 Dénomination et siège social</u>	<u>20</u>
<u>2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable</u>	<u>20</u>
<u>2.1.3 Date de constitution et durée</u>	<u>20</u>
<u>2.1.4 Objet Social (article 3 des statuts)</u>	<u>20</u>
<u>2.1.5 Registre de commerce</u>	<u>21</u>
<u>2.1.6 Exercice social</u>	<u>21</u>
<u>2.1.7 Clauses statutaires particulières</u>	<u>21</u>
<u>2.1.8 Capital social</u>	<u>25</u>
<u>2.1.9 Nationalité</u>	<u>25</u>
<u>2.1.10 Régime fiscal</u>	<u>25</u>
<u>2.1.11 Matricule fiscal</u>	<u>25</u>
<u>2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque</u>	<u>25</u>
<u>2.1.13 Responsable chargé des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM...</u>	<u>26</u>
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque.....	26
2.3 Evolution du capital.....	27
2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 29/06/2007.....	28
<u>2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 29/06/2007.....</u>	<u>29</u>
<u>2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 29/06/2007.....</u>	<u>29</u>
<u>2.4.3 Nombre d'actionnaires</u>	<u>29</u>
2.5 Description sommaire du groupe BH au 31/12/2006.....	30
<u>2.5.1 Présentation Générale du groupe.....</u>	<u>30</u>
2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2006.....	30
2.5.1.2 Schéma financier du groupe au 31/12/2006.....	35
2.5.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2006	37
2.5.1.4 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2006	38
2.5.1.5 Les engagements financiers du groupe au 31/12/2006	39
2.5.1.6 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe	40
<u>2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2006</u>	<u>40</u>
2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	40
2.5.2.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe	42
2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	45
2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BH et distribués par les sociétés du groupe en 2006 au titre de 2005.....	45
2.5.2.5 Dividendes distribués par la BH aux sociétés du groupe en 2006 au titre de 2005.....	45
2.5.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	46
<u>2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2006.....</u>	<u>47</u>
2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe.....	47
2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe	48
2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données	48
2.5.3.4 Les contrats de gestion	49
2.5.3.5 Les contrats de location	49
2.5.3.6 Les fonds gérés	50

2.6 Relations de la BH avec les autres parties liées au 31/12/2006	51
<u>2.6.1 Informations sur les engagements</u>	51
<u>2.6.2 Transferts de ressources</u>	52
<u>2.6.3 Relations Commerciales</u>	52
2.6.3.1 Chiffres d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2006.....	52
2.6.3.2 Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées	53
2.6.3.3 Prestation de services reçues ou données.....	53
2.6.3.4 Contrat de location en 2006	59
2.7 Dividendes	60
2.8 Marché des titres	60
2.9 Notation de la Banque	60
Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque	83
3.1 Présentation sommaire de la banque	83
3.2 Organisation de la Banque	85
<u>3.2.1 Gouvernance</u>	85
<u>3.2.2 Le Contrôle Interne</u>	88
<u>3.2.3 Système d'information</u>	90
<u>3.2.4 Politique sociale</u>	91
<u>3.2.5 Effectif et réseau de la banque</u>	92
<u>3.2.6 Structure générale de l'organigramme de la Banque de l'Habitat</u>	93
3.3 Activités et Performances de la Banque au 31/12/2006	94
<u>3.3.1 Les Ressources</u>	94
3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle	94
3.3.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales	95
3.3.1.3 Les capitaux propres	95
<u>3.3.2 Les Emplois</u>	97
3.3.2.1 Les crédits à la clientèle	97
3.3.2.2 Le Portefeuille titres	98
3.3.2.3 Les immobilisations nettes	99
<u>3.3.3 Les résultats d'exploitation</u>	99
3.3.3.1 Le produit net bancaire	99
3.3.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)	100
3.3.3.3 Les soldes en pertes de créances	100
3.3.3.4 Le résultat net.....	101
3.4 Activités et Performances de la Banque au 30/06/2007	102
<u>3.4.1 Les Ressources</u>	102
3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle	102
3.4.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales	102
3.4.1.3 Les Capitaux propres.....	103
<u>3.4.2 Les emplois</u>	104
3.4.2.1 Les crédits à la clientèle.....	104
3.4.2.2 Le Portefeuille titres	105
3.4.2.3 Les immobilisations nettes.....	105
<u>3.4.3 Les résultats d'exploitation</u>	106
3.4.3.1 Le Produit net bancaire.....	106
3.4.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires).....	107
3.4.3.3 Les soldes en pertes de créances	108
3.4.3.4 Le résultat net.....	108
3.5 Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2007	109
3.6 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques)	111
3.7 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur	111
3.8 Dépendance de l'émetteur	111

3.9 Litige ou arbitrage	113
3.10 Politique d'investissement de la banque	113
Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière- Résultat	115
4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2006	115
<u>4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2006</u>	115
4.1.1.1 Terrain	115
4.1.1.2 Construction	116
4.1.1.3 Immobilisations en cours	117
4.1.1.4 Immobilisations incorporelles (fonds de commerce et logiciels)	118
4.1.1.5 Autres immobilisations	118
<u>4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2006</u>	119
4.1.2.1 Titres d'investissement	119
4.1.2.2 Titres de participation	120
4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2007	121
<u>4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2007</u>	121
<u>4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2007</u>	122
4.2.2.1 Titres d'investissement.....	122
4.2.2.2 Titres de participation.....	122
4.3 Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31décembre	124
<u>4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre</u>	124
4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre	124
4.3.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre	125
4.3.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre	126
4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	127
4.3.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2006.....	128
4.3.1.6 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2006	155
4.3.1.7 Notes rectificatives aux états financiers au 31/12/2006.....	172
<u>4.3.2 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2006</u>	175
<u>4.3.3 Tableau des mouvements des capitaux propres</u>	184
<u>4.3.4 Affectation des résultats</u>	185
<u>4.3.5 Evolution des dividendes</u>	185
<u>4.3.6 Evolution du PNB et du résultat d'exploitation</u>	185
<u>4.3.7 Evolution des bénéfices nets</u>	186
<u>4.3.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement</u>	186
<u>4.3.9 Emprunts obligataires garantis par la BH</u>	186
<u>4.3.10 Emprunts obligataires émis par la BH</u>	187
<u>4.3.11 Principaux indicateurs et ratios</u>	188
4.4 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2006	189
<u>4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2006</u>	191
<u>4.4.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2006</u>	192
<u>4.4.3 Etats de résultats consolidés arrêtés au 31 décembre 2006</u>	193
<u>4.4.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêtés au 31 décembre 2006</u>	194
<u>4.4.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2006</u>	195
<u>4.4.6 Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31/12/2006</u>	208
<u>4.4.7 Notes rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2006</u>	217
<u>4.4.8 Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2006</u>	219
4.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2007	222
<u>4.5.1 Bilan arrêté au 30 juin 2007</u>	222
<u>4.5.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2007</u>	223
<u>4.5.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2007</u>	224
<u>4.5.4 Etat des flux de trésorerie arrêté 30 juin 2007</u>	225
<u>4.5.5 Notes aux états financiers au 30/06/2007</u>	226
<u>4.5.6 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires au 30/06/2007</u>	244
<u>4.5.7 Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30/06/2007</u>	251
<u>4.5.8 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2007</u>	252
4.6 Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat	254
4.7 Evolution du cours de l'action BH et de l'indice TUNINDEX 2003-2007 (juin)	255

Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes	256
5.1 Conseil d'Administration.....	256
<u>5.1.1 Membres des organes d'administration</u>	<u>256</u>
<u>5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la banque</u>	<u>256</u>
5.1.2.1 Membres des organes d'administration	256
5.1.2.2 Membres des organes de direction	256
<u>5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction</u>	<u>257</u>
<u>5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</u>	<u>258</u>
<u>5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent</u>	<u>258</u>
5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2006.....	259
<u>5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2006.....</u>	<u>259</u>
<u>5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction</u>	<u>260</u>
5.3 Contrôle	261
<u>5.3.1 Contrôleur d'Etat</u>	<u>261</u>
<u>5.3.2 Commissaires aux comptes</u>	<u>261</u>
5.3.2.1 Commissaire aux comptes: Etats financiers 2004-2005 et 2006	261
5.3.2.2 Les nouveaux commissaires aux comptes désignés par l'AGO du 29/05/2007	261
5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	262
Chapitre 6. Perspectives d'Avenir.....	263
6.1 Evolution récente et orientation.....	263
<u>6.1.1 Evolution récente.....</u>	<u>263</u>
<u>6.1.2 Stratégie de développement.....</u>	<u>265</u>
6.2 Perspectives d'avenir	266
<u>6.2.1 Les hypothèses des prévisions retenues</u>	<u>266</u>
6.2.1.1 Les ressources	267
6.2.1.2 Les emplois.....	269
6.2.1.3 Les Résultats d'exploitation	271
<u>6.2.2 Les états financiers prévisionnels 2007 – 2011.....</u>	<u>274</u>
6.2.2.1 Bilans Prévisionnels.....	274
6.2.2.2 Etats de résultats prévisionnels.....	275
6.2.2.3 Etats des flux de trésorerie prévisionnels	276
<u>6.2.3 Indicateurs et ratios prévisionnels</u>	<u>277</u>
<u>6.2.4 Cash flow prévisionnels</u>	<u>278</u>
Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers prévisionnels 2007-2011.....	279

Présentation Résumée De la Banque

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale. La BH appartient à l'État tunisien à hauteur de 49,20%, et au secteur privé pour le reste.

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques. Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend actuellement 78 agences et 2 succursales.

Bien qu'elle compte parmi les plus jeunes banques commerciales de la place, la BH a pu consolider au fil des années sa position de banque des particuliers de la place et réaliser des performances s'inscrivant dans une perspective de croissance durable de ses résultats.

A cet effet, la banque a entrepris des actions depuis la fin de l'année 2003, visant la consolidation financière et l'amélioration de son positionnement dans le secteur en terme de potentiel de croissance et de rentabilité. Ces actions ont été le fondement d'une stratégie à moyen terme arrêtée pour les années 2004-2008 fixant les axes stratégiques de la politique générale et qui s'articulent autour de:

- ✚ La restructuration de la situation financière à travers une meilleure diversification des sources de financement et une meilleure adéquation avec les emplois de la banque.
- ✚ La consolidation du fonds de commerce en s'orientant de plus en plus vers les "particuliers" mais aussi en renforçant la position de la banque avec sa clientèle commerciale.
- ✚ La mise à niveau et la réorganisation du réseau : plaçant le client au centre de ses préoccupations, la banque a réussi à mettre à niveau ses points de vente par la mise en place de nouvelles procédures de travail, la décentralisation des crédits, l'amélioration de la qualité de services, la normalisation des délais de traitements des dossiers des clients...
- ✚ La diversification des canaux de communication avec surtout le démarrage du centre d'appels en vue d'une meilleure satisfaction des clients.
- ✚ La revalorisation des ressources humaines par la mise en place de nouveaux concepts basés sur la nouvelle culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance et l'institution d'un nouveau style de gestion en rapport avec les nouveaux métiers de Banque.
- ✚ La mise à niveau et le développement de son système informatique.

Au cours de l'année 2006, la banque a poursuivi son programme de développement, de restructuration et de mise à niveau touchant toutes les activités et les opérations bancaires sous tous ses aspects et ce par la concrétisation et la mise en place des projets déjà entamés en 2005, ainsi que via le lancement de nouveaux projets se rapportant au développement commercial, au renforcement de son réseau agence, à l'enrichissement des canaux de communication et à l'assouplissement des procédures et ce conformément aux axes stratégiques tracés pour les années 2004-2008 et aux objectifs retenus pour la période.

Les résultats obtenus par la banque en 2006 sont conformes à ses attentes, voire même en dépassement des objectifs. En effet, l'année 2006 a été caractérisée pour la banque par les faits saillants suivants:

❖ *Une consolidation importante des ressources de la banque revenant au bon comportement des ressources clientèle*

A la fin de l'année 2006, les ressources de la banque se sont élevées à 3 176,1 MD contre 2 812,1 MD une année auparavant soit une hausse de 364,0 MD alimentée principalement par les dépôts de la clientèle.

❖ *Un rebond des ressources clientèle, dépassant pour la première fois l'accroissement enregistré par les créances productives*

En effet, les ressources de la clientèle ont poursuivi leur mouvement à la hausse pour atteindre 2 329,1 MD contre 2 023,0 MD au 31/12/2005 soit une augmentation de 306,1 MD.

❖ *Une mobilisation record des dépôts à vue*

Les dépôts à vue ont augmenté de 72,9 MD portant le total à 487,7 MD au 31/12/2006 contre 414,8 MD en 2005.

❖ *Un renforcement des dépôts d'épargne alimentée principalement par les dépôts d'épargne libre et El Jadid*

Les dépôts d'épargne ont connu une progression de 69,5 MD passant de 994,5 MD en 2005 à 1 064,0 MD en 2006. Cette hausse provient essentiellement des comptes spéciaux d'épargne qui se sont accrus de 49,5 MD ainsi que les dépôts d'épargne El Jadid qui ont connu une reprise en augmentant de 14,8 MD.

❖ *Une augmentation des dépôts à échéance*

Les dépôts à échéance ont aussi enregistré une importante hausse de 157,3 MD passant de 583,1 MD en 2005 à 740,4 MD en 2006.

❖ *Un encaissement des ressources d'emprunts pour un montant de 35 MD*

Les emprunts et les ressources spéciales ont augmenté en 2006 de 6,46% passant ainsi de 562,2 MD au 31/12/2005 à 598,6 MD au 31/12/2006. Cette augmentation est la résultante notamment des tirages sur la ligne BAD pour 30,4 MD, sur la ligne BEI pour 2,2 MD et sur la ligne AFD pour 25,3 MD.

❖ *Un développement sans cesse des opérations d'achat et de vente sur les valeurs du trésor*

En effet, les opérations d'achat et de vente sur les valeurs du trésor ont dégagé des produits de 13,9 MD à fin 2006 contre 10,8 MD en 2005.

❖ *Une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie (+12%)*

Les concours à l'économie se sont élevés à 3 143,5 MD au 31/12/2006 contre 2 807,6 MD une année auparavant illustrant un accroissement de 335,9 MD (+12%) provenant à hauteur de 324 MD des crédits sur les ressources propres, de 11,2 MD du portefeuille titres et d'une faible augmentation des crédits sur ressources spéciales, soit +0,7 MD.

❖ *Une envolée des créances productives enregistrant une croissance de +12,6% contre 9,5% une année auparavant*

Les créances productives se sont établies à 2 364,5 MD à fin décembre 2006 contre 2 100,7 MD au 31/12/2005 enregistrant une augmentation de 263,8 MD et un taux d'accroissement de 12,6%. Cette progression a concerné essentiellement les crédits commerciaux qui ont affiché une hausse de 114 MD (+32%), et les crédits aux particuliers qui ont évolué de 36% (+69 MD) et avec un niveau moindre les crédits immobiliers acquéreurs (+24,9 MD) et les crédits de préfinancement (+16,5 MD).

❖ *Une amélioration continue de la qualité d'actifs*

Les actions de recouvrement menées au cours de l'année 2006 ont permis de récupérer un montant de 33 MD pour un volume d'impayés totalisant 182,2 MD à la fin de l'année 2005 ce qui traduit ainsi un taux de récupération de l'ordre de 18,1%. Les récupérations réalisées au niveau de la promotion immobilière ont atteint 25 MD. L'effort de recouvrement d'une part, et la cession d'un montant de 9,4 MD à la société générale de recouvrement des créances (filiale de la banque) d'autre part ont fait que le total des créances classées s'est établi à 261,9 MD au 31/12/2006 contre 286,8 MD à fin 2005, soit une baisse de 24,9 MD. La part des créances classées de la banque dans le total de ses engagements s'est nettement améliorée en 2006 passant à 7,65% à fin décembre 2006 contre 9,6% en 2005 et 13,42% en 2004.

❖ *Une consolidation du portefeuille d'investissement*

Le portefeuille d'investissement a totalisé 99 MD au terme de 2006 contre 93,2 MD au terme de 2005 enregistrant une augmentation nette de 5,8 MD attribuable d'une part aux titres d'investissement (+4,6 MD) revenant au fonds à capital risque placé auprès de la SIM-SICAR et d'autre part aux titres de participation qui se sont hissés de 1,2 MD.

La Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 13 sociétés intervenant dans plusieurs domaines d'activité (société de crédit bail, société d'assurances multi-branches, société de promotion immobilière, société d'impression et de confection de chéquiers, société d'intermédiation en bourse, deux SICAV, une SICAF, une SICAR, une société de gestion de des fonds communs de créance, une société de recouvrement des créances et une société d'informatique).

Le chiffre d'affaires et le résultat après modifications comptables consolidés du groupe se sont établis au 31/12/2006 respectivement à 248,070 MD et à 28,441 MD.

Par ailleurs, les ratios de la banque ont évolué comme suit:

Ratios Réglementaires	2006	2005	2004
Ratio Cooke	8,17%	8,83%	9,06%
Ratio de liquidité	123,13%	114,39%	118,29%

Aussi, le portefeuille des créances de la banque a évolué comme sui:

	<i>En milliers de DT</i>			
	31/12/2006	31/12/2005	30/06/2007	30/06/2006
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	1 368 251	1 066 405	1 626 790	1 219 711
Classe 0	645 100	381 622	765 792	534 270
Classe 1	461 274	398 021	585 137	405 138
Créances clientèles (classe 0 et 1)	1 106 374	779 643	1 350 929	939 408
Classe 2	38 352	48 557	43 563	43 311
Classe 3	13 141	13 330	27 098	9 475
Classe 4	210 384	224 875	205 200	227 516
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	261 877	286 762	275 861	280 303
Provisions	126 594	94 747	152 825	117 347
Agios réservés	59 775	54 525	65 002	59 829
Provisions et agios réservés (c)	186 369	149 272	217 827	177 177
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c) / (a)	13,62%	14,00%	13,39%	14,53%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c) / (b)	71,17%	52,05%	78,96%	63,21%
Taux des créances classées (b) / (a)	19,14%	26,89%	16,96%	22,98%

Durant le premier semestre 2007, la Banque de l'Habitat a poursuivi son programme de développement, de restructuration et de mise à niveau touchant toutes les activités et les opérations bancaires déjà entamés en 2005 et en 2006.

En effet, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 289,7 MD passant de 2 151,8 MD au 30/06/2006 à 2 441,5 MD au 30/06/2007.

L'encours des crédits à la clientèle a évolué de 8,71% soit une augmentation de 240,4 MD.

Les emprunts ont diminué de 114,1 MD suite au remboursement de l'emprunt syndiqué et de l'emprunt CNSS.

Les capitaux propres ont augmenté de 57,2 MD provenant notamment de:

- l'augmentation du capital de 15,0 MD
- l'augmentation des réserves de 36,6 MD
- l'augmentation des bénéfices de 5,6 MD

Les produits d'exploitation bancaires de la BH ont augmenté de 19,3 MD passant de 115,3 MD au 30/06/2006 à 134,6 MD au 30/06/2007.

Les charges d'exploitation bancaires ont atteint 55,8 MD au 30/06/2007 soit une augmentation de 7,0 MD par rapport à la même période l'exercice précédent.

De même, le produit net bancaire a connu une évolution positive de 18,37% passant de 66,6 MD durant le 1^{er} semestre 2006 à 78,8 MD au 30/06/2007.

Durant les six premiers mois de l'exercice 2007, le résultat net après modifications comptables de la banque a atteint 18,7 MD dinars contre 13,0 MD au 30/06/2006 soit une évolution de 43,30%.

Dans le cadre de la consolidation de ses capitaux permanents et pour se conformer aux obligations des autorités de tutelle concernant les ratios spécifiques au secteur bancaire notamment en matière de ratio de solvabilité et en prévision de l'entrée en application des normes relatives à Bâle II, la Banque de l'Habitat a augmenté son capital social de 15 MD durant l'exercice 2007 pour le porter de 75 MD à 90 MD détaillée comme suit:

- 10 MD en numéraire par la création de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT souscrites à 15 DT.
- 5 MD par incorporation des réserves par la création de 1 000 000 actions nouvelles gratuites de nominal 5 DT.

De même, et durant le même exercice de 2007, la BH compte lancer un emprunt obligataire et un emprunt subordonné pour une enveloppe de 140 MD.

En effet, ces deux emprunts permettront à la banque de renforcer ses assises financières en vue de consolider ses parts de marché dans le secteur du financement de l'habitat et d'assurer une plus large diversification de ses produits pour mieux s'adapter tant à la concurrence nationale qu'étrangère tout en respectant les ratios réglementaires de structure. De même, la banque envisage de rallonger les durées des crédits logements en les portant à 20 ans et plus si possible.

L'activité de la Banque au 30/09/2007 par rapport à la même période de l'exercice 2006 s'est caractérisée par:

- 1) Une augmentation du produit d'exploitation bancaire de 27,9 MD.
- 2) Une augmentation des charges d'exploitation bancaires de 10,0 MD.
- 3) Le produit net bancaire a augmenté de 17,8 MD suite à l'augmentation des intérêts nets à raison de 13,8 MD et des commissions nettes à raison 6,1 MD.
- 4) Une augmentation des charges générales d'exploitation de 0,4 MD.
- 5) Une augmentation des frais de personnel de 1,8 MD.
- 6) Le portefeuille titres commercial a diminué de 40,3 MD suite à la diminution des placements en BTA.
- 7) Le portefeuille titres d'investissement a augmenté de 9,2 MD suite à l'augmentation des fonds gérés par la SICAR.
- 8) L'encours des créances à la clientèle a augmenté de 247,8 MD. Cette augmentation provient principalement des crédits commerciaux à raison de 144,3 MD et des crédits immobiliers à raison de 47,2 MD.
- 9) Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 379,5 MD suite à :
 - L'augmentation des dépôts à vue de 144,9 MD
 - L'augmentation des dépôts d'épargne de 54,7 MD
 - L'augmentation des dépôts à échéance de 169,9 MD
 - L'augmentation des autres sommes dues à la clientèle de 10,0 MD
- 10) Les emprunts ont diminué de 113,8 MD provenant principalement du remboursement anticipé de l'emprunt syndiqué pour un montant de 68,3 MD et de la CNSS pour un montant de 50,0 MD.
- 11) Les capitaux propres ont augmenté de 60,4 MD provenant essentiellement de l'augmentation du capital et du résultat de l'exercice 2007.

(EN DINARS)

	3 EME TRIMESTRE				CUMUL A LA FIN DU 3 EME TRIMESTRE			AU
	2007		2006		2007		2006	31 / 12 / 2006
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2006	31 / 12 / 2006
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES								
INTERETS	70 336 662	61 656 617	204 857 026	176 944 497	248 063 523	176 944 497	248 063 523	248 063 523
COMMISSIONS EN PRODUITS	57 007 403	49 358 523	164 757 443	141 011 381	195 685 594	141 011 381	195 685 594	195 685 594
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	9 107 602	7 164 155	26 332 909	20 099 483	28 969 102	20 099 483	28 969 102	28 969 102
	4 221 657	5 133 939	13 766 674	15 833 633	23 408 827	15 833 633	23 408 827	23 408 827
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES								
INTERETS ENCOURUS	28 882 799	25 882 607	84 695 975	74 616 869	102 802 941	74 616 869	102 802 941	102 802 941
COMMISSIONS ENCOURUES	28 139 533	25 232 885	82 998 567	73 042 239	100 554 274	73 042 239	100 554 274	100 554 274
AUTRES CHARGES	743 266	649 722	1 697 408	1 574 630	2 248 667	1 574 630	2 248 667	2 248 667
	0	0	0	0	0	0	0	0
3- PRODUIT NET BANCAIRE	41 453 863	35 774 010	120 161 051	102 327 628	145 260 582	102 327 628	145 260 582	145 260 582
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 304 292	2 124 213	7 375 320	6 815 261	10 697 124	6 815 261	10 697 124	10 697 124
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:	16 504 117*	15 678 282*	48 697 954*	46 473 636*	62 729 890*	46 473 636*	62 729 890*	62 729 890*
FRAIS DE PERSONNEL	12 525 820	11 700 394	36 777 035	34 968 718	46 475 081	34 968 718	46 475 081	46 475 081
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 978 297	3 977 888	11 920 919	11 504 918	16 254 809	11 504 918	16 254 809	16 254 809
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	250 089 866	281 190 361	266 365 282	281 190 361	266 365 282	266 365 282
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	136 628 261	176 936 052	167 334 603	176 936 052	167 334 603	167 334 603
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	113 461 605	104 254 309	99 030 679	104 254 309	99 030 679	99 030 679
7- ENCOURS DES CREDITS	-	-	3 022 187 562	2 774 408 963	2 857 306 387	2 774 408 963	2 857 306 387	2 857 306 387
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	2 578 712 341	2 199 174 725	2 329 104 966	2 199 174 725	2 329 104 966	2 329 104 966
DEPOTS A VUE	-	-	624 976 462	480 048 774	487 744 852	480 048 774	487 744 852	487 744 852
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	1 093 139 244	1 038 452 430	1 063 980 477	1 038 452 430	1 063 980 477	1 063 980 477
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	452 400 894	566 181 725	598 613 036	566 181 725	598 613 036	598 613 036
10- CAPITAUX PROPRES	-	-	301 127 491	240 703 605	248 413 962	240 703 605	248 413 962	248 413 962

*: Ces chiffres ne tiennent pas compte des dotations aux amortissements et aux provisions afférentes à chaque période.

Enfin, la Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes: "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30 août 2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19 septembre 2007*, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Les notes de la Banque de l'Habitat (BH) reflètent la forte probabilité de soutien du gouvernement en cas de besoin, une base de clientèle robuste, notamment en matière de crédits hypothécaires, ainsi que l'amélioration de la qualité des actifs de la banque. Ces facteurs positifs sont partiellement atténués par les fortes pressions concurrentielles, la capitalisation et la rentabilité modeste de la BH.

La note de long terme de la BH inclut trois plots supplémentaires par rapport à la qualité de crédit intrinsèque de la banque: cela reflète l'opinion de l'agence de notation que la probabilité de soutien de la part du gouvernement en cas de besoin serait élevée. L'État tunisien (noté BBB/Stable/A-3 en devise étrangère et A/Stable/A-1 en monnaie locale) demeure l'actionnaire majoritaire de BH avec 58,2% du capital. L'État n'envisage pas de privatiser la banque dans le futur. Standard & Poor's classifie la BH comme une entité d'État.

* : Cf rapport de notation page 62

Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Abou Hafs Amor Najai
Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat

1.2 Attestation du responsable du document de référence

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat
Abou Hafs Amor Najai



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2004, 2005 et 2006

La Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI,
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville – 1002 Tunis.

Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2004, 2005 et 2006

La Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI,
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville – 1002 Tunis.

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2006

La Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI,
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville – 1002 Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29/05/2007 a nommé deux nouveaux commissaires aux comptes et ce conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi N°2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et de l'article 35 de la loi N°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi N°2006-19 du 02/05/2006.



Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2007

- FMBZ KPMG TUNISIE société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri.
Les Jardins du Lac, boîte postale N°317 – Publiposte les Berges du Lac, Rue Lac Ichkel – 1053 Tunis.
- Le groupement:
 - AWT AUDIT & CONSEIL société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Wassim Turki.
3, avenue Louis Braille – 1002 Tunis.
 - Monsieur Mounir Graja, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
15, rue Mohamed Badra – Immeuble Emraude de Tunis, Appartement A1-2 Montplaisir – 1073 Tunis

Attestation des commissaires aux comptes

"Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées."

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2004 et au 31/12/2005

Les états financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2006

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves avec les observations post opinion 1 et 2 et les vérifications spécifiques suivantes:

" 1. Comme indiquée dans la note aux états financiers : Notes 23 - Effets des modifications comptables, la banque a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances. D'autres corrections sont susceptibles de se produire et concernent notamment les intérêts de retards sur les prélèvements en compte, toutefois leur montant dépend fortement des résultats de la vérification et des réponses de la banque (les travaux de contrôle n'ont pas été achevés à la date d'arrêt des états financiers).

2. A la date d'arrêt des états financiers, certains comptes de régularisation et de liaison font encore l'objet de travaux d'apurement et de rapprochement avec les pièces physiques.

Parmi ces figures figurent les comptes relatifs à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR). Les comptes comptables y afférents accusent des différences avec les situations extracomptables (physiques) tenues chez les services gestionnaires de cette ressource. Les travaux d'apurement pourraient amener la banque à constituer des provisions pour couvrir les risques sur les crédits non recouverts sur lesquels elle encourt un risque ainsi que sur les comptes d'actifs qui s'avèreraient injustifiés.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières. Ainsi, les comptes des valeurs mobilières émises par la Banque de l'Habitat sont tenus pour la partie non stable du capital par l'intermédiaire en bourse, la SIFIB, et pour la partie stable (Etat et gros actionnaires) du capital par la Banque elle-même.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous informons que les procédures de contrôles internes relatives à la gestion des ressources octroyées par l'Etat comportent des insuffisances significatives que nous avons relevées dans notre lettre sur le contrôle interne et le présent rapport.

En dehors de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'autres insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers."

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2004

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves avec l'observation post opinion suivante:

"Jusqu'à la date de l'émission de notre rapport, nous n'avons pas reçus le rapport du commissaire aux comptes de la société B.M Technologie faisant partie du périmètre de consolidation du groupe".

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2005

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves avec l'observation post opinion suivante:

"Jusqu'à la date de l'émission de notre rapport, nous n'avons pas reçus le rapport du commissaire aux comptes de la société B.M Technologie faisant partie du périmètre de consolidation du groupe".

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2006

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles

applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves avec les observations post opinion suivantes:

" 1. A la date de l'émission de notre rapport nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes de la société Moderne de Titrisation, faisant partie du périmètre de consolidation du groupe.

2. La Banque de l'Habitat, société mère du groupe, a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances.

D'autres corrections sont susceptibles de se produire et concernent notamment les intérêts de retards sur les prélèvements en compte, toutefois leur montant dépend fortement des résultats de la vérification et des réponses de la banque (les travaux de contrôle n'ont pas été achevés à la date d'arrêté des états financiers).

3. A la date d'arrêté des états financiers, certains comptes de régularisation et de liaison de la Banque de l'Habitat, société mère du groupe font encore l'objet de travaux d'apurement et de rapprochement avec les pièces physiques. Parmi ces figurent les comptes relatifs à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

Les comptes comptables y afférents accusent des différences avec les situations extracomptables (physiques) tenues chez les services gestionnaires de cette ressource. Les travaux d'apurement pourraient amener la banque à constituer des provisions pour couvrir les risques sur les crédits non recouverts sur les quels elle encourt un risque ainsi que sur les comptes d'actifs qui s'avèreraient injustifiés."

Opinion sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2006

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les informations données dans les états financiers intermédiaires appellent l'observation suivante:

"Le résultat net de l'exercice tient compte d'un réinvestissement exonéré fixé provisoirement à 6 millions de dinars et d'une provision forfaitaire pour créances douteuses de 21,284 millions de dinars.

Compte tenu de ce qui précède et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat arrêtés au 30 juin 2006".

Opinion sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2007

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2007 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un examen limité effectué par FMBZ KPMG TUNISIE représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le groupement AWT AUDIT & CONSEIL (représentée par Monsieur Wassim Turki) et Monsieur Mounir Graja selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité.

"Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau

d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

"La situation intermédiaire au 30 juin 2007 a été arrêtée compte tenu d'une dotation forfaitaire pour la couverture du risque de crédit de 19.164 millions de dinars. Cette provision n'a pas été arrêtée sur la base de la classification des engagements à cette date conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24.

La charge d'impôt sur les sociétés, au 30 juin 2007, a été estimée en tenant compte d'un réinvestissement exonéré de 12 millions de dinars, non encore réalisé.

Compte tenue des points, ci-dessus expliqués, et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat arrêtée au 30 juin 2007, en conformité avec le système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

Suite à une mission de contrôle, effectuée par les services du Ministère des Finances, la banque a procédé, au cours de l'exercice 2006, à la correction par modification comptable des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux, constatés parmi ses résultats au cours des exercices 1990 à 2005. Le rapport définitif de la mission de contrôle n'étant pas encore communiqué à la banque, d'autres corrections complémentaires seraient susceptibles de se produire notamment sur les intérêts de retards sur les prélèvements en compte.

Certains comptes de régularisation et de liaison sont en cours de rapprochement et d'apurement, à la date d'arrêt de la situation intermédiaire au 30 juin 2007. Dans ce cadre, les comptes relatifs au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR) présentent des différences avec les situations extra-comptables, tenues chez les services gestionnaires. Les travaux d'apurement pourraient amener la banque à constituer des provisions pour couvrir les risques encourus et les comptes d'actifs qui s'avèreraient injustifiés."

Les Commissaires aux Comptes

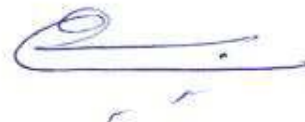
La Générale d'Audit & Conseil - G.A.C
Chiheb Ghanmi



P/F.M.B.Z KPMG Tunisie
Moncef Boussanouga Zammouri

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DU LAC
LAC II TUNIS
B.P.N° 337, PUBLIC POSTE - LES BERGES DU LAC
RUE LAC II DRIE - 1053 TUNIS
M.F. : 810663 11A/M/000
R.C. : B148992002

P/ Le Groupement
Cabinet Mounir Graja – AWT Audit & Conseil
Mounir Graja
Chef de file



Expert Comptable
Ché Tahar, Im. Khazra
Tél: 71.283.674

1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

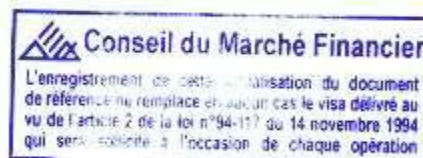
Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence.

SIFIB-BH
Le Directeur Général
Lamine REZGUI



1.5 Responsable de l'information

Monsieur Béchir CHAARI
Directeur Chargé de la Direction Centrale de la Planification et du Contrôle de Gestion
Espace Tunis, Bloc K – 5ème étage, Rue 8003 - 1073 Tunis Montplaisir
Tél : (71) 952 248
Fax : (71) 952 341
E-mail: dg.sicavbh@email.ati.tn



Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital

2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1 Dénomination et siège social

- Dénomination sociale: Banque de l'Habitat "BH"
- Siège social: 21, Avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
- Téléphone: 71 785 277
- Fax: 71 784 417
- Télex: 14 349
- Adresse Swift: B.H BK TNTT
- Site web: www.bh.com.tn
- E-Mail: BanqueHabitat@bh.fin.tn

2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Forme juridique: Société anonyme
- Législation particulière applicable: la société est régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi N°2006-19 du 2 mai 2006

2.1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution: 30 Mai 1989 (Date de transformation de l'ex-CNEL en Banque de l'Habitat)
- Durée: 99 ans

2.1.4 Objet Social (article 3 des statuts) Traduction des statuts en arabe

La Société agissant en tant que banque de dépôts conformément à la législation bancaire a pour objet de contribuer au développement de l'économie en général et concourir en particulier à la promotion, au développement et au financement de l'habitat.

A ce titre, elle est appelée à entreprendre en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, toutes opérations de banque, d'escomptes, d'avances, de crédits, de commissions, de souscriptions, d'émissions, de dépôts de fonds, de change et plus généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

- Recevoir et gérer des dépôts quels qu'en soient la durée et la forme.
- Recevoir et gérer toute dotation budgétaire ou ligne de crédit spéciale affectée ou non affectée à un programme immobilier à usage d'habitation.
- Emettre des emprunts à court, moyen et long termes.
- Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions.

- Octroyer des prêts à court, moyen et long terme destinés au financement de l'habitat, tels que l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration et la rénovation de logements ainsi que l'acquisition et l'aménagement de terrains à usage d'habitation.
- Etudier, promouvoir et participer au financement des projets de promotion immobilière ainsi qu'à toutes opérations afférentes au développement de l'habitat.
- Donner toutes acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures.
- Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, services de transferts, ordres de bourse.

2.1.5 Registre de commerce

Registre de commerce: B 13881 1996

2.1.6 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2.1.7 Clauses statutaires particulières (Traduction des statuts en arabe)

Affectation des bénéfices : article 42 des statuts tel que modifié par l'AGE du 27/02/2007

Sur les bénéfices nets ainsi établis, et après affectation s'il y a lieu, à l'extinction des pertes des exercices antérieurs, il est prélevé :

- 1) Une fraction égale à 5 % du bénéfice au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.
- 2) La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- 3) Les réserves statutaires.
- 4) L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, allouer un montant aux actionnaires sous forme de dividendes.
- 5) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit, sur la proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportés à nouveau sur l'exercice suivant.

La banque s'engage à conformer l'article 42 de ses statuts à l'article 287 du code des sociétés commerciales.

Nature des Assemblées : article 30 des statuts

Il y aura, chaque année, une Assemblée Générale, annuelle ou ordinaire qui sera tenue dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

En outre, des Assemblées Générales dites extraordinaires, peuvent être convoquées à toutes époques de l'année. Ces Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, en cas de nécessité, elles peuvent être convoquées par:

- 1) Le ou les Commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 15 % du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession de bloc de contrôle.

Composition des Assemblées: article 31 des statuts

1) L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'université des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour les dissidents, les incapables et les absents.

2) Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataires, doivent posséder au moins 10 actions libérées des versements exigés. Ils doivent justifier de leurs identités.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

3) Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les mineurs et les incapables peuvent être représentés par leurs tuteurs et administrateurs, et les sociétés par tout personnel ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet, le tout, sans que, tuteurs, administrateurs ou autres représentants aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées Ordinaires et Extraordinaires sauf convention contraire entre eux ainsi qu'il est dit.

Convocation – lieu de réunion: article 32 des statuts

Les Assemblées Générales sont convoquées par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de 15 jours au moins à l'avance avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Ordre du jour - Bureau: Article 33 des statuts

1) L'ordre du jour de chaque assemblée est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pour cent du Capital Social, peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception. La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur les questions non inscrites à l'ordre du jour.

2) L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'administrateur temporaire délégué dans ses fonctions ou à défaut par un actionnaire choisi par les associés présents.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents.

Feuille de présence - voix – majorité : article 34 des statuts

1) Il est tenu une feuille de présence : elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions de chacun. Cette feuille, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée : elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

2) Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, sauf exceptions légales.

Les votes sont exprimés soit par mainlevée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

3) Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf toutefois dans les cas prévus par les articles 291 et 292 du code des sociétés commerciales.

Assemblée Annuelle ou Ordinaire: article 35 des statuts tel que modifié par l'AGE du 27/02/2007

L'Assemblée annuelle a les pouvoirs suivants :

- Elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires.
- Elle discute et approuve ou rejette le bilan et les comptes, ou en demande le redressement.
- Elle détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'Article 42 ci-après.
- Elle nomme les administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites par le Conseil, à titre révocable, pendant le cours de l'exercice social.
- Elle examine les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.
- Elle peut révoquer les administrateurs pour des causes dont elle est seule juge et dont elle apprécie souverainement l'importance.
- Elle donne aux administrateurs les approbations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Elle désigne les commissaires prévus par l'Article 29 des statuts.

La banque s'engage à conformer l'article 35 de ses statuts à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Assemblée Extraordinaire à quorum Ordinaire: article 36 des statuts

L'Assemblée délibérant à titre extraordinaire sur les questions énumérées à l'Article 37 (§1 et 2) ci-après ou une Assemblée convoquée extraordinairement et délibérant dans les conditions prévues à l'Article 35, sur les propositions du Conseil d'Administration pourra décider toutes émissions d'obligations.

Ces même assemblées peuvent en outre donner toutes autorisations ou ratifications qui pourraient être demandées par le Conseil d'Administration pour tous actes et opérations non spécialement prévus par l'Article 37 sauf que l'Assemblée annuelle est seule qualifiée pour l'approbation des comptes annuels.

Assemblée Extraordinaire à quorum Spécial : article 37 des statuts

1) L'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues à l'article 291 du code des sociétés commerciales, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut pas, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires.

2) Les Assemblées qui seront appelées soit à vérifier les apports en nature ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, soit à décider ou autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet ou à la forme de la société, ne seront régulièrement constituées et ne délibéreront valablement qu'autant qu'elles seront composées d'actionnaire représentant au moins la moitié du capital social, déduction faite des actions qui sont privées de droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

3) Toutefois, le capital social qui doit être représenté pour la vérification des apports ne comprendra pas les actions appartenant à des personnes qui auront fait l'apport ou stipulé les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Si une première Assemblée ne réunit pas ce quorum, de nouvelles Assemblées pourront valablement délibérer en se conformant aux prescriptions des deuxième et troisième alinéas de l'Article 291 du Code des sociétés commerciales.

Ces nouvelles Assemblées pourront se tenir dix jours au moins après le dernier avis de convocation.

Les résolutions, dans toutes les Assemblées ci-dessus prévus au présent Article, doivent être votées à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

4) Toutefois, l'unanimité des actionnaires est requise en cas d'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominale des actions, sauf si l'augmentation a été réalisée par incorporation des réserves et des bénéfices ou des primes d'émission.

Paiement des dividendes: article 43 des statuts

Le paiement des dividendes est effectué aux époques et lieux fixés par un Conseil d'Administration, mais sans jamais excéder un délai de quatre mois à compter de la date de la décision de l'Assemblée Générale.

Tous dividendes qui n'ont pas été encaissés dans les cinq années à partir de l'époque de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

La banque s'engage à conformer l'article 43 de ses statuts à la loi relative à la réorganisation du marché financier.

2.1.8 Capital social

Le capital s'élève à 90 000 000 de dinars divisé en 18 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.9 Nationalité

Tunisienne

2.1.10 Régime fiscal:

Droit commun

2.1.11 Matricule fiscal

Matricule fiscal: 0245588WAM 000

2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de la banque: 21, Avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère

2.1.13 Responsable chargé des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Monsieur Béchir CHAARI

Directeur Chargé de la Direction Centrale de la Planification et du Contrôle de Gestion

Espace Tunis, Bloc K – 5ème étage, Rue 8003 - 1073 Tunis Montplaisir

Tél : (71) 952 248

Fax : (71) 952 341

E-mail: dg.sicavbh@email.ati.tn

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

Le capital social s'élève à 90 000 000 de dinars divisé en 18 000 000 actions ordinaires nominatives, de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées. Il est réparti comme suit:

	Nombre d'actions	Jouissances
Actions anciennes	15 000 000	01/01/2007
Actions nouvelles souscrites	2 000 000	01/07/2007
Actions nouvelles gratuites	1 000 000	01/07/2007
Total	18 000 000	-

2.3 Evolution du capital

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions
AGE du 30 Mai 1989	Apport en nature de l'Etat Tunisien (transformation du patrimoine de l'ex CNEL)	15.000.000	3.000.000	15.000.000	3.000.000
	Apport en espèces (autres que l'Etat)	100.000	20.000	15.100.000	3.020.000
AGE du 23 Avril 1992	Augmentation de capital (conversion de la créance de l'Etat sur la B.H.)	4.867.545	973.509	19.967.545	3.993.509
	Souscription en numéraire pour Compte /autres actionnaires	32.455	6.491	20.000.000	4.000.000
AGE du 16 Juin 1992	Augmentation de capital en numéraire	7.500.000	1.500.000	27.500.000	5.500.000
AGE du 27 Juillet 1992	Augmentation de capital en numéraire	7.500.000	1.500.000	35.000.000	7.000.000
AGE du 6 Juin 1995	Augmentation de capital en numéraire	10.000.000	2.000.000	45.000.000	9.000.000
	Incorporation de Réserves de la Banque	5.000.000	1.000.000	50.000.000	10.000.000
Conseil d'Administration du 20 avril 1999*	Augmentation du capital en numéraire	10.000.000	2.000.000	60.000.000	12.000.000
	Incorporation de réserves de la Banque	2.500.000	500.000	62.500.000	12.500.000
Conseil d'Administration du 7 décembre 1999*	Augmentation du capital en numéraire	10.000.000	2.000.000	72.500.000	14.500.000
	Incorporation de réserves de la Banque.	2.500.000	500.000	75.000.000	15.000.000
AGE du 27/02/2007	Augmentation du capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	85 000 000	17 000 000
	Incorporation de réserves de la Banque.	5 000 000	1 000 000	90 000 000	18 000 000

*: En vertu des pouvoirs conférés par l'AGE du 23/10/1998

2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 29/06/2007

Actionnariat	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et de droits de vote
Actionnaires Tunisiens	2 318	15 085 566	75 427 830	83,809%
Personnes morales	94	11 514 062	57 570 310	63,967%
Ayant 3% et plus	2	8 855 247	44 276 235	49,196%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	1 948 846	9 744 230	10,827%
Ayant au max. 0,5%	85	709 969	3 549 845	3,944%
Personnes Physiques	2 224	3 571 504	17 857 520	19,842%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 013 186	10 065 930	11,184%
Ayant au max. 0,5%	2 216	1 558 318	7 791 590	8,657%
Actionnaires Etrangers	33	2 914 434	14 572 170	16,191%
Personnes morales	18	2 903 211	14 516 055	16,129%
Ayant 3% et plus	1	857 275	4 286 375	4,763%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 553 962	7 769 810	8,633%
Ayant au max. 0,5%	12	491 974	2 459 870	2,733%
Personnes Physiques	15	11 223	56 115	0,062%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max. 0,5%	15	11 223	56 115	0,062%
Total	2 351	18 000 000	90 000 000	100,00%

2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 29/06/2007

Actionnariat	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien	5 872 426	29 362 130	32,62%
ETAP pour le compte de l'Etat	2 982 821	14 914 105	16,57%
Africa Emerging Market Fund*	857 275	4 286 375	4,76%
TOTAL	9 712 522	48 562 610	53,96%

*: Actionnaire étranger

2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 29/06/2007

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien & ETAP P/C de l'Etat	8 855 247	44 276 235	49,20%
Monsieur Ahmed Trabelsi	464 979	2 324 895	2,58%
Monsieur Néjib Marzougui	180 000	900 000	1,00%
Monsieur Mohamed Sadok Driss	163 999	819 995	0,91%
Monsieur Adel Zarrouk	115 445	577 225	0,64%
Société BONNA Tunisie	71 715	358 575	0,40%
Monsieur Abou Hafs Amor Najai	3 740	18 700	0,02%
Monsieur Mahmoud Ben Farah	0	0	0,00%
Monsieur Ali Dhrif Bouzidi	0	0	0,00%
TOTAL	9 855 125	49 275 625	54,75%

2.4.3 Nombre d'actionnaires

Le capital de la BH est réparti entre 2 351 actionnaires au 29/06/2007 dont:

- 112 actionnaires personnes morales
- 2 239 actionnaires personnes physiques

2.5 Description sommaire du groupe BH au 31/12/2006

2.5.1 Présentation Générale du groupe

2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2006

Au 31/12/2006, la BH est à la tête d'un groupe «Le Groupe Banque de l'Habitat» composé de 13 sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d'activité.

La Banque de l'Habitat: BH

La Banque de l'Habitat a été créée en mai 1989, suite à la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement «CNEL» en banque commerciale, Société Anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits.

Le capital social actuel de la banque s'élève à 90 000 000 de dinars divisé en 18 000 000 d'actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées et réparties comme suit:

	Nombre d'actions	Jouissances
Actions anciennes	15 000 000	01/01/2007
Actions nouvelles souscrites	2 000 000	01/07/2007
Actions nouvelles gratuites	1 000 000	01/07/2007
Total	18 000 000	-

L'introduction de la BH à la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 14/12/1992.

Société d'Assurances SALIM (SALIM)

Créée en septembre 1995, la société a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats, de conventions d'assurances et de réassurances de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être également réalisés par les sociétés d'assurances conformément à la législation en vigueur.

Le capital social de la société s'élève à 10 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 d'actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 14,00% par la Société Epargne Invest SICAF, 9,33% par SIM-SICAR, 2,33% par Modern Leasing et 2,33% par la SIFIB-BH.

La société d'Assurances SALIM figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiaire en Bourse (SIFIB-BH)

Créée en octobre 1995, la société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières, notamment la négociation des valeurs mobilières, la gestion de portefeuille pour le compte des clients, le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cession d'entreprises, évaluation de projets et introduction en bourse.

Le capital social de la société est de 3 000 000 de dinars divisé en 30 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune libérées en totalité.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 46,66% par la Société Epargne Invest SICAF, 9,33% par SIM-SICAR et 7,28% par SALIM.

La SIFIB-BH figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

SICAV BH Obligataire (BHO)

Créée en juin 1997, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le Capital initial à été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2006, l'actif net de la BHO a été de l'ordre de 74 067 934 dinars avec une valeur liquidative de 103,370 dinars et 716 533 parts dont 1 562 parts détenues par la BH soit 0,21%.

La BH est dépositaire de la SICAV BH Obligataire.

La SICAV BHO ne figure pas dans le périmètre de consolidation de la BH à cause de l'intention de placement exprimée par la banque.

SICAV BH Placement (BHP)

Créée en juillet 1994, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le Capital initial à été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars. Au 31/12/2006, l'actif net de la BHP a été de l'ordre de 5 414 650 dinars avec une valeur liquidative de 46,000 dinars et 117 709 parts dont 54 481 parts détenues par la BH soit 46,28%.

La BH est dépositaire de la SICAV BH Placement.

La SICAV BHP ne figure pas dans le périmètre de consolidation de la BH à cause de l'intention de placement exprimée par la banque.

Société Générale de Recouvrement de Créances (SGRC)

Créée en mars 2002, la société a pour objet l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement de créances pour le compte de tiers.

Son capital social est de 2 000 000 de dinars divisé en 200 000 actions de valeur nominale de 10 dinars chacune libérées totalement.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 60,00% par la BH, 10,00% par SIM-SICAR, 9,9995% par Modern Leasing, 19,994% par SALIM, 0,002% par la SIFIB-BH, 0,002% par la SOPIVEL et 0,002% par la Société Epargne Invest SICAF.

Au 31/12/2006, le nominal des créances cédées par la BH à la SGRC s'élève à 9,249 MD pour un prix de cession de 3 MD.

La SGRC figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société Moderne de Titrisation (SMT)

Créée en juillet 2002, la société a pour objet la gestion de fonds communs de créances et leur représentation dans leurs rapports avec les tiers.

Son capital social est de 500 000 dinars divisé en 5 000 actions de valeur nominale de 100 dinars chacune totalement libérées.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 5% par Modern Leasing et 10,00% par SALIM.

Il importe de signaler à ce niveau qu'aucun fonds commun de créances n'a été lancé par la SMT.

La SMT figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société d'Investissement Moderne (SIM-SICAR)

Créée en mars 1997, la société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, conformément aux textes de lois régissant les SICAR.

Son capital social est de 18 000 000 de dinars divisé en 3 600 000 actions de valeur nominale de 5 dinars chacune totalement libérées.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,58% par la BH, 9,78% par la Société Epargne Invest SICAF, 5,00% par Modern Leasing et 10,00% par SALIM.

Le nombre de projets réalisés par la SIM-SICAR jusqu'au 31/12/2006 est de 104 projets d'un montant global de 83 MD.

La SIM-SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société Tunisienne d'Impression et de Confection de Chéquiers (STIMEC)

Créée en octobre 1999, la société a pour objet la réalisation des opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition.

Son capital social est de 1 400 000 de dinars divisé en 140 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune libérées du 3/4 soit un capital libéré de 1 050 000 dinars.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 3,42% par la SIFIB-BH, 6,41% par la SIM-SICAR, 16,98% par SALIM et 0,71% par la SOPIVEL, 1% par Modern Leasing, et 1,5% par la Société Epargne Invest SICAF.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Business and Management Technologies (BMT)

Créée en juin 1999, la société a pour objet la fourniture de tout produit, matériel et services informatiques, de monétique et de télécommunications ainsi que toutes opérations pouvant être réalisées par une société de services et d'ingénierie informatique.

Son capital social est de 800 000 dinars divisé en 8 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune totalement libérées.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 0,37% par la BH, 10,00% par la SIFIB-BH, 11,50% par la SOPIVEL, 21,75% par la SIM-SICAR, 14,37% par Modern Leasing et 41,25% par SALIM.

Le Conseil d'Administration de la BMT tenu le 20/11/2006 a décidé la liquidation de ladite société. A cette date, la liquidation est en cours.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société de Promotion Immobilière pour la Vente et la Location (SOPIVEL)

Créée en mars 1997, la société a pour objet social le lotissement et l'aménagement de terrains et de zones destinées à la construction immobilière et leur vente, et aux activités agricoles, de tourisme et d'industrie ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente ou location.

Son capital social actuel est de 4 000 000 de dinars divisé en 40 000 actions de valeur nominale de 100 dinars chacune totalement libérées.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 68,21% par la BH, 6,90% par la SIFIB-BH, 4,37% par la Société Epargne Invest SICAF, 4,40% par la SIM-SICAR et 8,00% par SALIM.

L'année 2006, a été caractérisée pour la SOPIVEL par:

- L'achèvement du projet de construction de l'ensemble résidentiel Khézama Echarquia Sousse et la commercialisation de 38 appartements relatifs à ce projet;
- Le lancement du projet de construction d'un ensemble résidentiel à El Médina El Jadida III;
- L'acquisition de deux lots de terrains issus d'un lotissement approuvé situé aux Berges Nord du Lac de Tunis.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Modern Leasing

Créée en mars 1997, la société a pour objet social d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Son capital social actuel est de 10 000 000 de dinars divisé en 1 000 000 d'actions de valeur nominale de 10 dinars chacune totalement libérées.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 46,39% par la BH, 11,86% par la Société Epargne Invest SICAF, 7,00% par la SIM-SICAR et 8,00% par SALIM.

La société Modern Leasing figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société Epargne Invest SICAF

Créée en novembre 1994, la société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Son capital social est de 15 000 000 de dinars divisé en 1 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune totalement libérées.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 49,65% par la BH et 5,66% par la SIM SICAR.

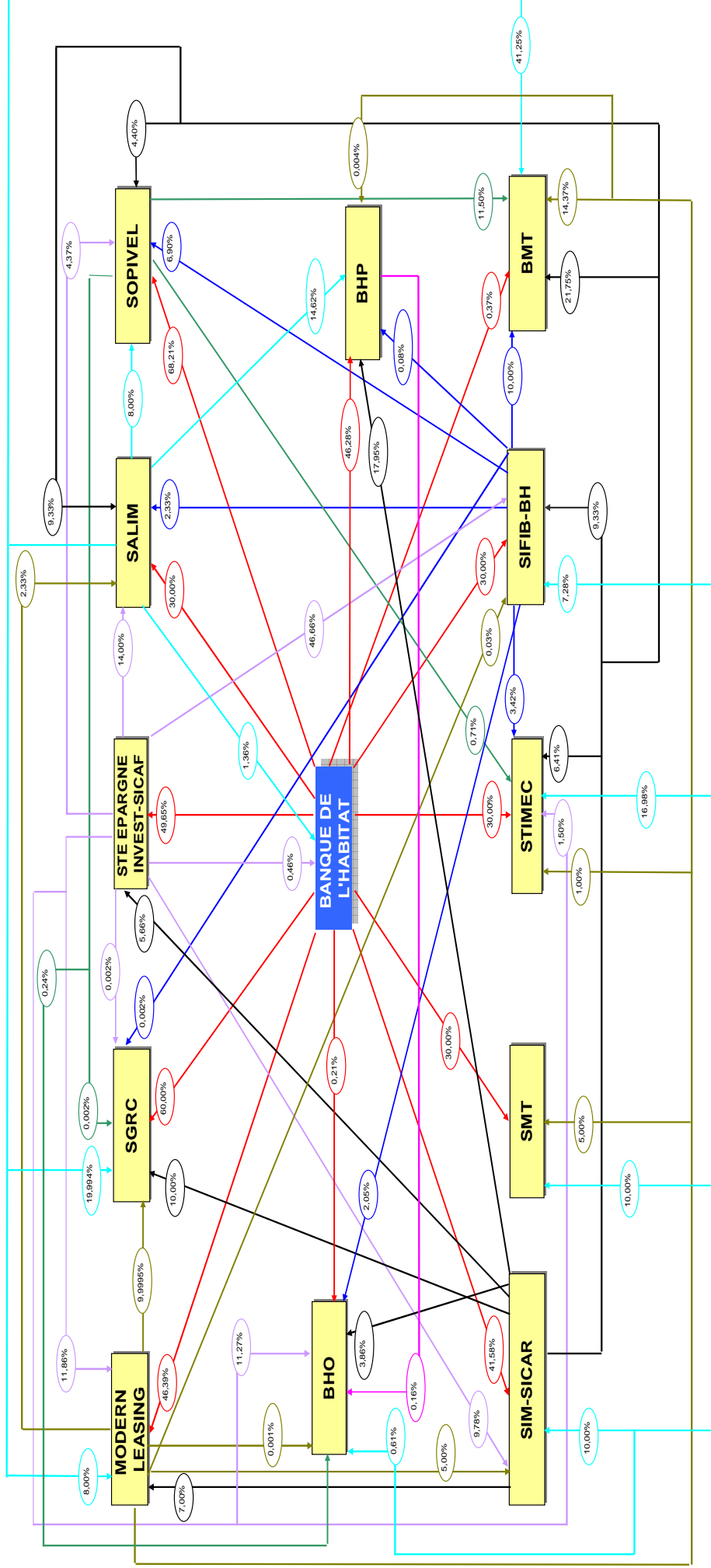
La société Epargne Invest SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Actuellement, la société est en cours de liquidation, conformément à la décision du Conseil d'Administration de la société tenu le 20 novembre 2006.

N.B. : L'intégration des SICAV dans le groupe BH, malgré leur exclusion du périmètre de consolidation, se justifie par l'existence d'un contrôle exclusif de fait. Ce contrôle est défini par:

- Le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise,
- Le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent,
- La nature de l'activité qui constitue un prolongement de l'activité de la BH,
- Le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration et de l'organe de direction.

2.5.1.2 Schéma financier du groupe au 31/12/2006



Changement du schéma financier du groupe en 2007 suite à l'augmentation de capital de la BH

En 2007, deux filiales possèdent des actions BH à savoir SALIM (203 640 actions) et la Société Epargne Invest SICAF (68 952 actions). Ces deux sociétés ont suivi l'augmentation de capital de la BH. De ce fait, aucun changement n'a eu lieu en 2007 qui a modifié le schéma financier du groupe.

Les changements éventuels qui toucheront le schéma financier du groupe en 2007

Afin de se conformer aux dispositions de la loi N°65-2001 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit en matière de seuil de participation, la banque de l'habitat a obtenu en date du 14/12/2004 une dérogation spéciale auprès de la banque centrale de Tunisie pour élever sa part de participation dans le capital de sa filiale la « SOPIVEL » à 68,22 %, au lieu de 30%.

L'avis favorable de la BCT été accordé pour une durée de trois années à compter de décembre 2004.

D'un autre coté, malgré les améliorations enregistrées aux niveaux des filiales, la banque a dû prendre la décision de dissoudre deux filiales à savoir la B.M.Téchnologies et la Société Epargne Invest SICAF. Vu, la concurrence accrue au niveau du secteur pour la première, et la migration de l'avantage fiscal vers les sociétés de type SICAR, pour la deuxième.

La régularisation du dépassement de la participation de 30% au capital de la "SOPIVEL" ainsi que les dissolutions des deux filiales, engendreront des changements au niveau des participations croisées du groupe.

2.5.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2006

	BH	SIFIB-BH	SOPIVEL	EPARGNE INVEST SICAF	SIM-SCAR	MODERN LEASING	BMT	STIMEC	SMT	SGRC	SALIM	BHO	BHP
BH	0,00%	30,00%	68,21%	49,65%	41,58%	46,39%	0,37%	30,00%	30,00%	60,00%	30,00%	0,21%	46,28%
SIFIB-BH	0,00%	0,00%	6,90%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	3,42%	0,00%	0,002%	2,33%	2,05%	0,08%
SOPIVEL	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,50%	0,71%	0,00%	0,002%	0,00%	0,24%	0,00%
EPARGNE INVEST SICAF	0,46%	46,66%	4,37%	0,00%	9,78%	11,86%	0,00%	1,50%	0,00%	0,002%	14,00%	11,27%	0,00%
SIM-SCAR	0,00%	9,33%	4,40%	5,66%	0,00%	7,00%	21,75%	6,41%	0,00%	10,00%	9,33%	3,86%	17,95%
MODERN LEASING	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	14,37%	1,00%	5,00%	9,9995%	2,33%	0,001%	0,004%
BMT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
STIMEC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SMT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SGRC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SALIM	1,36%	7,28%	8,00%	0,00%	10,00%	8,00%	41,25%	16,98%	10,00%	19,994%	0,00%	0,61%	14,62%
BHO	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BHP	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	0,00%

La BH s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 de la loi N°2001-117 du 6 décembre 2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe.

2.5.1.4 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2006

EN DT

	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (produits d'exploit)	Résultat d'exploitation	Résultat net*	Dettes globales:**	Charges financières	Dividendes distribués au titre de l'exercice 2006
BH	248 413 962	248 063 523	47 556 093	28 494 361	3 477 012 080	100 554 274	7 500 000
SALIM	13 961 671	25 049 975	2 592 138	2 102 103	43 756 202	42 223	1 400 000
SIFIB BH	3 479 492	752 987	207 112	415 755	664 528	39 794	180 000
SICAV BHO	74 067 934	3 788 146	3 340 231	3 148 000	0	0	3 050 330
SICAV BHP	5 414 650	185 506	149 892	1 454 952	0	0	153 033
SGRC	2 221 578	486 337	148 288	70 529	1 786 325	51 468	0
SMT	-150 521	0	-67 948	-92 841	552 540	24 760	0
SIM SICAR	15 864 346	1 288 328	-207 626	125 590	86 631 753	147 695	0
STIMEC	983 296	1 159 699	-25 563	-110 801	1 006 117	76 322	0
BMT***	-690 713	64 943	-147 289	-102 125	764 683	18 583	0
SOPIVEL	3 386 986	6 693 863	895 286	719 049	7 522 939	408 310	0
MODERN LEASING	12 518 989	6 412 397	983 990	1 038 946	50 707 867	3 086 677	0
EPARGNE INVEST SICAF***	15 689 901	820 918	2 560 850	2 563 672	32 239	0	0

*: Après modifications comptables

** : Total des passifs

***: En cours de liquidation

2.5.1.5 Les Engagements financiers du groupe au 31/12/2006

En DT

	BH	SALIM	SIFIB-BH	SICAV-BHO	SICAV-BHP	SGRC	SMT	SIM-SICAR	STIMEC	BMT	SOPIVEL	MODERN LEASING	EPARGNE INVEST SICAF
Crédits bancaires (encours +1 et -1 an)	0	0	0	0	0	1 700 000	294 572	0	734 000	316 510	5 595 740	25 573 016	0
Crédits extérieurs	226 436 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires	38 265 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000 000	0
Fonds gérés		0	0	0	0	0	0	80 199 519	0	0	0	0	0
Emprunts et ressources spéciales	333 910 439	0	0	0	0	0	0	932 518	0	0	0	0	0
Déouvert et escomptes	0	0	0	0	0	0	176 000	0	0	233 000	0	0	0
Billet de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 300 000	0
Leasing	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus	0	0	0	0	0	26 195	0	2 963 534	0	0	0	87 885	0
Total	598 613 036	0	0	0	0	1 726 195	470 572	84 095 571	734 000	549 510	5 595 740	45 960 901	0

2.5.1.6 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment à la BH, elles peuvent émettre des billets de trésorerie ou certificats souscrits par les sociétés du groupe et avalisés par la BH et ce dans les conditions du marché.

En effet, au 31/12/2006, les concours bancaires (comptes débiteurs) de la BH aux sociétés du groupe est de 176 000 dinars au profit de la SMT et 233 000 dinars au profit de la BMT.

La BH peut aussi garantir des emprunts obligataires émis par les sociétés du groupe.

En effet, la banque a garanti 10 000 000 de dinars représentant une partie de l'emprunt obligataire émis par Modern Leasing en 2001. Au 31/12/2006, l'encours de cet emprunt est de 12 000 000 dinars.

2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2006

2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la BH se détaillent comme suit :

En DT

	Dépôt à vue	Dépôt à terme
SALIM	829 610	7 000 000
SIFIB BH	47 259	-
SICAV BHO	9 512 893	14 050 145
SICAV BHP	999 314	-
SGRC	122 913	-
SMT	-	-
SIM SICAR	7 112 984	-
STIMEC	208 219	-
BMT	5 938	-
SOPIVEL	41 446	178 048
MODERN LEASING	1 969 139	-
EPARGNE INVEST SICAF	1 580	-
Total	20 851 295	21 228 193

Prêts octroyés

La BH a accordé des concours aux sociétés du groupe comme suit:

En DT

Filiales de la BH	Découvert	Escompte	Crédit à Court terme	Crédits à Moyen Terme	Crédits à Long Terme	Total
SOPVEL	0	0	0	5 591 000	0	5 591 000
SGRC	0	0	0	1 700 000	0	1 700 000
SMT	176 000	0	0	0	288 000	464 000
MODERN LEASING	0	0	0	6 500 000	0	6 500 000
BMT	233 000	0	0	310 000	0	543 000
STIMEC	0	0	0	0	734 000	734 000
TOTAL	409 000	0	0	14 101 000	1 022 000	16 057 000

NB: Les taux d'intérêts varient en fonction des types d'opérations pour chaque forme de concours (entre TMM+,05% et TMM+3%)

2.5.2.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Les créances commerciales avec les sociétés du groupe

En DT

	Montant de la créance	Nature de la créance
SALIM	4 145 758	Contrats collectifs vie PB Incendie PB TRG
SIFIB BH	-	-
SICAV BHO	-	-
SICAV BHP	-	-
SGRC	-	-
SMT	338 000	Crédit hypothécaire
SIM SICAR	1 095	Somme due à la BH (personnel: 13 ^{ème} mois)
STIMEC	52 400	Frais voiture (assurance, vignette & frais de jouissance), frais d'enregistrement et bons d'essence
BMT	98 732	Charges locatives
SOPIVEL	4 144 206 1 451 534	Emprunt à +1 an Emprunt à - 1 an
MODERN LEASING	-	-
EPARGNE INVEST SICAF	1 461	Honoraires médecin de travail & loyer
Total	10 233 186	-

Autres créances (CC sociétés du groupe)

En DT

	Montant de la créance
SALIM	-
SIFIB BH	-
SICAV BHO	-
SICAV BHP	-
SGRC	265
SMT	176 000
SIM SICAR	-
STIMEC	-
BMT	233 000
SOPIVEL	-
MODERN LEASING	-
EPARGNE INVEST SICAF	-
Total	409 265

Les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

En DT

	Montant de la dette	Nature
SALIM	4 271 795	Polices d'assurances non réglées
SIFIB BH	89 638	Diverses factures non réglées
SICAV BHO	-	
SICAV BHP	-	
SGRC	-	
SMT	-	
SIM SICAR	419 000	Commissions sur fonds BH non réglées
STIMEC	145 127	Diverses factures non réglées
BMT	-	
SOPIVEL	-	-
MODERN LEASING	-	
EPARGNE INVEST SICAF	-	
Total	4 925 560	

Autres dettes (CC sociétés du groupe)

Néant

2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Donnés

-) Société Tunisienne d'Impression et de Confection de Chéquiers (STIMEC)

La BH a participé en 2006 à la libération du 2^{ème} et du 3^{ème} quart de sa participation dans le capital social de la STIMEC pour un montant global de 178 000 dinars (89 000 x 2). Le nombre d'actions de la BH détenues dans le capital de la STIMEC s'élève à 42 000 actions libérées du ¾. De ce fait, la participation de la BH dans la STIMEC s'élève à 331 000 dinars. La BH participera dans la libération du 4^{ème} quart pour un montant de 89 000 dinars pour atteindre une participation globale dans la STIMEC de 420 000 dinars.

Reçus

Néant

2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BH et distribués par les sociétés du groupe en 2006 au titre de 2005

En DT

Filiales	Nombres d'actions ou parts détenus par la BH au 31/12/2005	Dividende par action	Dividende encaissé par la BH	Jetons de présence perçus par la BH
SALIM	600 000	0,700	420 000	3 000
SIFIB BH	9 000	0	0	1 500
SICAV BHO	1 500	4,233	6 349	600
SICAV BHP	53 030	1,036	54 939	1 00
SGRC	120 000	0	0	0
SMT	1 500	0	0	0
SIM SICAR	1 497 092	0	0	0
STIMEC	42 000	0	0	0
BMT	30	0	0	0
SOPIVEL	27 285	0	0	0
MODERN LEASING	463 892	0	0	1 500
EPARGNE INVEST SICAF	744 799	0	0	900

2.5.2.5 Dividendes distribués par la BH aux sociétés du groupe en 2006 au titre de 2005

FILIALES	Dividendes en dinars*
SALIM	101 820
SICAV-BHP	26 788
EPARGNE INVEST SICAF	113 810
SIFIB-BH	612
TOTAL	243 030

*: A la date de distribution des dividendes soit le 22/05/2006

2.5.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Les garanties et sûretés réelles

Reçues

La SOPIVEL a confié à la BH, pour sûretés et garanties de remboursement d'un crédit à moyen terme de 2 600 000 dinars, une hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété objet des titres fonciers N°140468 et N°140469 sise à Tunis.

La SOPIVEL a confié à la BH, pour sûretés et garanties de remboursement d'un crédit de préfinancement de 89 325 dinars, une hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°55501 sise à Tunis.

La SOPIVEL a confié à la BH, pour sûretés et garanties de remboursement d'un crédit de préfinancement de 1 641 718 dinars, une hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°43546 sise à Tunis.

Données

Durant l'exercice 2006, la BH n'a accordé aucune garantie aux sociétés du groupe.

Il est à signaler que la BH a garanti 10 000 000 de dinars représentant la tranche C de l'emprunt obligataire émis par Modern Leasing en 2001. L'encours en principal de cette garantie est d'un montant de 4 000 000 dinars au 31/12/2006.

Les cautions

Données

FILIALES	Montants en dinars	Nature
SALIM	506 000	Caution sur marché
STIMEC	78 000	Caution sur marché
TOTAL	584 000	

Reçues

Néant

2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2006

2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

Encaissé

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) au 31/12/2006 s'élève à 6 154 302,910 dinars réparti comme suit:

<i>EN DT</i>	
FILIALES	31/12/2006
MODERN LEASING	685 170,906
EPARGNE INVEST SICAF	75 986,231
SALIM	4 582 681,890
SOPIVEL	423 895,844
BMT	39 017,935
STIMEC	254 706,817
SGRC	68 083,244
SMT	24 760,043
TOTAL	6 154 302,910

Décaissé

SIFIB-BH

50 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de tenue de registre des actionnaires de la BH.

72 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de gestion et de placement de l'emprunt obligataire "BH1". Le taux de rémunération de la SIFIB-BH est fixé à 0,2% sur l'encours en principal.

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la SIFIB-BH en 2006 est d'un montant global de 122 000 dinars HT.

STIMEC

98 348,850 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de confection de chèquiers.

24 389,300 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'envoi de chèquiers, soit 0,260 DT HT par chèque envoyé.

339 147,630 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'impression et d'envoi de courrier de masse destinée à la clientèle, soit 0,150 DT HT par pli.

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la STIMEC en 2006 s'élève à 461 885,780 dinars HT.

 BMT

40 150 dinars HT au titre des frais de maintenance relatifs au contrat du logiciel de banque à domicile (E-Banking).

 SIM-SICAR

413 000 TTC dinars au titre de la commission perçue relative aux différentes conventions de placement de fonds à capital risque.

 SALIM

4 051 538 dinars HT au titre de la commission perçue relative aux différentes polices d'assurances (primes d'assurances).

2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achat

Néant

Vente

Néant

2.5.3.3 les prestations de services reçues ou données

Reçues

 STIMEC

- 98 348,850 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de confection de chèquiers.

- En 2006, la BH a conclu une convention d'envoi de chèquiers à raison de 0,260 DT HT par chèque envoyé soit un montant pour 2006 à hauteur de 24 389,300 dinars HT.

- En 2006, la BH a conclu une convention d'impression et d'envoi de courrier de masse destinée à la clientèle de la BH, à raison de 0,150 DT HT par pli soit un montant de 339 147,630 dinars HT.

BMT

En 2001, la BH a conclu un contrat d'acquisition d'un logiciel de banque à domicile (E-Banking) pour un coût global de 65 000 dinars HT. La BH a décaissé en 2006 la somme de 40 150 dinars HT au titre de frais de maintenance.

Assurance Salim

La BH contracte auprès d'Assurances SALIM les polices d'assurances suivantes:

- Assurance Groupe
- Assurance multirisque informatique
- Assurance RC décennale
- Assurance flotte Auto
- Multirisque professionnel
- Assistance voyage
- Assurance vie participation au bénéfice

Le montant des dites prestations s'élèvent au 31/12/2006 à 4 051 538 dinars HT.

Données

Sicav BHO

- En 1997, la BH a signé une convention de dépositaire avec la SICAV BHO pour un montant de 1 000 dinars par an.

Sicav BHP

- En 1994, la BH a signé une convention de dépositaire avec la SICAV BHP pour un montant de 1 000 dinars par an.

2.5.3.4 Les contrats de gestion

Néant

2.5.3.5 Les contrats de location

BMT

La BH a conclu en 2000 un contrat de location avec la BMT pour un loyer annuel de 6 000 dinars HT.

SALIM

La BH a conclu le 01/01/2005 un contrat de location avec SALIM. Ce contrat a porté sur un local sis à Kheireddine Pacha "Espace Tunis". Le montant du loyer payé par la BH en 2006 a été de 272 265 dinars TTC.

Modern Leasing

Le contrat de location établi entre la Modern Leasing et la BH relatif à un local (parc auto) sis à la zone "Charguia I" a été clôturé en 2006. Le montant du loyer payé en 2005 a été de 15 736 dinars TTC.

2.5.3.6 Les fonds gérés

Jusqu'à l'exercice 2006, la BH a signé 9 conventions de placement à capital risque avec sa filiale SIM-SICAR.

Au 31/12/2006, les commissions de gestion encaissées par SIM-SICAR s'élèvent à 413 000 dinars TTC.

Le total des fonds mis à la disposition de la SIM-SICAR à la date de signature des différentes conventions s'élève à 83 322 500 dinars.

Au 31/12/2006, la SIM-SICAR a procédé à la restitution d'une partie des fonds BH1, BH2 et BH3 à la Banque de l'Habitat.

Les fonds gérés par la SIM SICAR se présentent à cette date comme suit:

Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial (en dinars)	Commissions de gestion en %	Montant au 31/12/2005
1998	FACR BH 1	9 000 000	0,5%	5 171 521
1999	FACR BH 2	8 915 000	0,5%	6 807 871
2000	FACR BH 3	13 800 000	0,5%	12 843 790
2001	FACR BH 4	9 042 000	0,5%	9 042 000
2002	FACR BH 5	10 050 000	0,5%	10 050 000
2003	FACR BH 6	6 500 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	6 500 000
2004	FACR BH 7	5 300 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 300 000
2005	FACR BH 8	8 000 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	8 000 000
2006	FACR BH 9	12 715 500	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	12 715 500
Total		83 322 500		76 430 682

Il est à noter que le montant global de la rémunération annuelle à percevoir par la SIM-SICAR pour tous les fonds confondus mis à sa disposition est plafonné à 350 000 dinars en hors taxes.

Il est à noter aussi, qu'en 2007, une convention de gestion "FACR BH10" a été signée, par laquelle la SIM-SICAR a accepté la gestion pour le compte de la BH d'un montant de 20 100 000 dinars pour des commissions de 0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées.

2.6 Relations de la BH avec les autres parties liées* au 31/12/2006

2.6.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par la BH aux membres du Conseil d'Administration et de Direction ainsi qu'aux sociétés en relations avec eux sont présentés au 31/12/2006 dans le tableau suivant:

En dinars

Membres du Conseil d'Administration et de Direction	Crédits	Portage	Engagement par signature	Total encours
Etat Tunisien	70 985 000	0	0	70 985 000
Groupe Ahmed Trabelsi	1 323 000	0	0	1 323 000
<i>Dont Ahmed Trabelsi</i>	0	0	0	0
Groupe Zarrouk Adel	5 837 000	0	0	5 837 000
<i>Dont Zarrouk Adel</i>	2 821 000	0	0	2 821 000
BONNA TUNISIE	0	0	1 945 000	1 945 000
Groupe Néjib Marzougui	849 000	0	1 281 000	2 130 000
<i>Dont Néjib Marzougui</i>	0	0	0	0
Concours en relation avec Abous Hafs Amor Najaai	0	0	0	0
<i>Dont Abous Hafs Amor Najaai</i>	0	0	0	0
Concours en relation avec Mahmoud Ben Farah	0	0	0	0
<i>Dont Mahmoud Ben Farah</i>	0	0	0	0
Concours en relation avec Ali Dhrif Bouzidi	0	0	0	0
<i>Dont Ali Dhrif Bouzidi</i>	0	0	0	0
Concours en relation avec Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0
<i>Dont Mohamed Sadok Driss</i>	0	0	0	0
Total	78 994 000	0	3 226 000	82 220 000

*: telles que définies par l'article 23 de la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits.

2.6.2 Transferts de ressources

Données

La Banque de l'Habitat détient des participations directes dans le capital de certaines sociétés publiques. Elle ne détient pas des participations directes ou par portage dans le capital des sociétés promues par les autres membres du Conseil d'Administration et de direction (secteur privé).

En 2006, l'apport en capital dans les sociétés publiques a atteint 338 600 dinars.

Les rémunérations et les dividendes versés aux administrateurs au titre de l'exercice 2006 s'élèvent à 4 182 769 dinars dont 75 000 dinars représentant les jetons de présence et 4 107 769 dinars représentant les dividendes.

Reçues

Néant

2.6.3 Relations Commerciales

2.6.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2006

Le chiffre d'affaires réalisé en 2006 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à 1 130 920 dinars détaillé comme suit:

En DT	
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	31/12/2006
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 073 967
REMUNERATION SUR GESTION 2 ^{ème} PDU	972
REMUNERATION SUR GESTION 3 ^{ème} PDU	2 232
REMUNERATION SUR GESTION HG 004 B	14 081
REMUNERATION SUR GESTION 4 ^{ème} PDU	35 029
REMUNERATION SUR GESTION HAFSIA	2 382
REMUNERATION SUR GESTION FONAPRA	1 991
REMUNERATION SUR GESTION PRLSI	266
TOTAL	1 130 920

Le chiffre d'affaires réalisé par la BH avec les sociétés en relation avec les administrateurs (autres que l'Etat) et membres de direction: Néant.

Le chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les administrateurs et membres de direction avec la BH: Néant.

2.6.3.2 Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées

Achats

Néant

Ventes

Néant

2.6.3.3 Prestation de services reçus ou donnés

Reçues

Néant

Données

Les conventions signées entre la Banque de l'Habitat et l'Etat Tunisien se détaillent comme suit:

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n° 77-54 du 3 août 1977 et le décret n° 77-965 instituant le fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS), la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 02 janvier 1990, une convention relative à la gestion du FOPROLOS.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque de l'Habitat, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque de l'Habitat au titre de la gestion de ce fonds est fixée initialement par la convention à 2.000.000 dinars. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 073 967 Dinars en 2006.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n° 86-438 du 12 avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la Banque de l'Habitat (Ex-CNEL) a signé le 16 mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts.

3. Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque de l'habitat, ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 35 029 dinars en 2006.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 avril 1985 et ratifié par la loi n° 85-103 du 2 décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du

Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto-construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto-construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque de l'Habitat, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto-construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 14 081 Dinars en 2006.

5. Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3ème projet de Développement Urbain. En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque de l'Habitat. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto-construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 2 232 Dinars en 2006.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 2 382 Dinars en 2006.

7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la Banque de l'Habitat a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque de l'Habitat assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 972 Dinars en 2006.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI) :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 juillet 1983 ratifié par la loi n° 84-10 du 3 avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollars US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des Sinistrés d'Inondations. A cet effet, il est ouvert à la Banque de l'Habitat un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques. Aucun déblocage n'est plus effectué actuellement, et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 266 Dinars en 2006.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque de l'Habitat les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne - logement constaté au titre de l'exercice écoulé. Ce montant s'élève au 31 décembre 2006, à 214 035 685 Dinars.

La Banque de l'Habitat n'a pas demandé à l'Etat l'équivalent du déficit résultant de la gestion du régime d'épargne logement au titre de l'exercice 2006.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque de l'Habitat sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque de l'Habitat.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 02 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la Banque de l'Habitat suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués de l'année, et un pourcentage de 3% sur les recouvrements, soit 1991 Dinars en 2006.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque de l'Habitat augmenté de la marge de celle-ci.

Les fonds rétrocédés à la Banque de l'Habitat s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

2.6.3.4 Contrat de location en 2006

Les contrats de location établis entre la BH et l'Etat Tunisien sont présentés comme suit:

- 1) Agence Avenue de Carthage Tunis, louée auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 22 584 dinars;
- 2) Direction régionale de Bizerte, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 1 944 dinars;
- 3) Agence Bizerte Khaldoun, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 648 dinars;
- 4) Agence Ksar Helal, louée auprès du Conseil Municipal de Ksar Hélal pour un loyer annuel de 12 240 dinars;
- 5) Agence et Annexe Zaouiet Jedidi, louées auprès du Conseil Municipal de Zaouiet Jedidi pour un loyer annuel de 12 672 dinars;
- 6) Agence Kairouan, louée auprès du Conseil Municipal de Kairouan pour un loyer annuel de 6 516 dinars;
- 7) Agence M'jez El Bab, louée auprès du RCD pour un loyer annuel de 3 960 dinars;
- 8) Agence Erriadh Sousse, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 5 880 dinars;
- 9) Agence Monastir, louée auprès du RCD pour un loyer annuel de 27 000 dinars;
- 10) Agence Karkar, louée auprès du Conseil Municipal de Karkar pour un loyer annuel de 8 436 dinars;
- 11) Agence Sidi Bouzid, louée auprès du Conseil Municipal de Sidi Bouzid pour un loyer annuel de 7 800 dinars;
- 12) Agence Béja, louée auprès du Conseil Municipal de Béja pour un loyer annuel de 12 600 dinars;
- 13) DAB gare de Tunis, loué auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 3 900 dinars;
- 14) DAB Béni Khaled, loué auprès de la Municipalité de Béni Khaled pour un loyer annuel de 660 dinars;
- 15) 5 Box de change, loués auprès de l'OACA pour un loyer annuel de 36 924 dinars;

2.7 Dividendes

	2006	2005	2004
Dividendes en DT	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Nombre d'actions	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dividendes par actions en DT	0,500	0,500	0,500
Taux de dividendes en % de la valeur nominale	10%	10%	10%
Date de détachement	06/06/2007	22/05/2006	05/05/2005

2.8 Marché des titres

Les actions de la BH sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Après l'augmentation de capital de la BH en 2007 de 75 MD à 90 MD, les actions de la banque sont réparties comme suit:

	Nombre d'actions	Jouissances
Actions anciennes	15 000 000	01/01/2007
Actions nouvelles souscrites	2 000 000	01/07/2007
Actions nouvelles gratuites	1 000 000	01/07/2007
Total	18 000 000	-

Il existe un emprunt obligataire émis par la BH coté sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Il s'agit de l'emprunt obligataire "BH 1" (60 MD, TMM+1,25%, 7 ans dont 2 années de franchise) d'un encours de 24 MD au 31/12/2006.

2.9 Notation de la Banque

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes: "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30 août 2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19 septembre 2007, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Les notes de la Banque de l'Habitat (BH) reflètent la forte probabilité de soutien du gouvernement en cas de besoin, une base de clientèle robuste, notamment en matière de crédits hypothécaires, ainsi que l'amélioration de la qualité des actifs de la banque. Ces facteurs positifs sont partiellement atténués par les fortes pressions concurrentielles, la capitalisation et la rentabilité modeste de la BH.

La note de long terme de la BH inclut trois plots supplémentaires par rapport à la qualité de crédit intrinsèque de la banque: cela reflète l'opinion de l'agence de notation que la probabilité de soutien de la part du gouvernement en cas de besoin serait élevée. L'État tunisien (noté BBB/Stable/A-3 en devise étrangère et A/Stable/A-1 en monnaie locale) demeure l'actionnaire majoritaire de BH avec 58,2% du capital. L'État n'envisage pas de privatiser la banque dans le futur. Standard & Poor's classe la BH comme une entité d'État.

Signification des notes

1) A long terme (au-delà d'un an)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

"BB": le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.

+ ou - : les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe (+) ou (-) afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.

Perspective : les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

2) A court terme (un ans au plus)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D"

"B": un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

September 19, 2007

Banque de l'Habitat

Primary Credit Analyst:

Mohamed Darok, Paris (33) 1-4420-7322; mohamed_darok@standardandpoors.com

Secondary Credit Analyst:

Anouar Hassoune, Paris (33) 1-4420-7310; anouar_hassoune@standardandpoors.com

Table Of Contents

Major Rating Factors

Rationale

Outlook

Profile: Dominant Position In Mortgage Lending

Support And Ownership: A Major Rating Factor

Strategy: Diversification And Cross Selling Are The Main Objectives

Risk Profile And Management: Improving Risk Profile

Profitability: Future Direction Depends On The Bank's Ability To Stabilize Asset Quality Indicators

Capital: Adequate

www.standardandpoors.com/ratingsdirect

Standard & Poor's. All rights reserved. No reprint or dissemination without S&P's permission. See Terms of Use/Disclaimer on the left page.

1

000000 | 300007100

Banque de l'Habitat

Major Rating Factors

Strengths:

- Expected government support
- Good local franchise, particularly for the mortgage business
- Improving asset quality

Weaknesses:

- Increasing competitive pressure
- Modest capitalization
- Modest but improving profitability

Counterparty Credit Rating

BB+,Positive,B

Rationale

The ratings on Tunisia-based Banque de l'Habitat (BH) reflect the high likelihood of government support in case of need as well as the bank's good local franchise, especially in mortgage lending, and improving asset quality. Partially offsetting these positive factors are increasing competitive pressure in the overbanked Tunisian banking system, BH's modest capitalization, and modest but improving profitability.

The long-term rating includes a three-notch uplift from the bank's stand-alone credit quality to reflect Standard & Poor's Ratings Services expectation of highly likely government support in case of need. The government of Tunisia (foreign currency BBB/Stable/A-3; local currency A/Stable/A-1) is BH's largest shareholder with a 58.2% stake, and is unlikely to privatize the bank in the foreseeable future. Standard & Poor's classifies BH as government-related entity (GRE) under its methodology.

With Tunisian dinar (TND) 3.7 billion in total assets at year-end 2006, BH is the fourth-largest bank in Tunisia. Although the bank retains a dominant position in the mortgage-financing market, stemming from its original mission as a specialized savings institution financing social housing, competition is intensifying. BH is therefore diversifying into more profitable consumer and commercial lending. Coupled with a more stringent cost-cutting initiative, this move has improved the bank's profitability over the past two years.

With a strategy of focusing on less risky customer segments, improving underwriting skills, and a more aggressive write-off policy, asset quality is now healthier with total NPLs representing 8.5% of total loans at midyear 2007, down from 14.8% at year-end 2003. Provisioning is also adequate; the bank's ratio of loan loss provisions to total NPLs was 68.7% at midyear 2007, with a large amount of real estate collateral backing the portfolio. Although provisions had been weighing on the bank's modest profitability in the past three years, we expect this pressure to ease in the future.

Following a recent capital hike, we consider BH's capitalization to be modest, with a ratio of adjusted total equity (ATE) to risk assets that reached 8.2% at midyear 2007. We expect capitalization to remain relatively stable, owing to the bank's conservative dividend payout and the expected improvement in profitability. In addition, having the Tunisian government as a major shareholder is positive for the bank's financial flexibility.

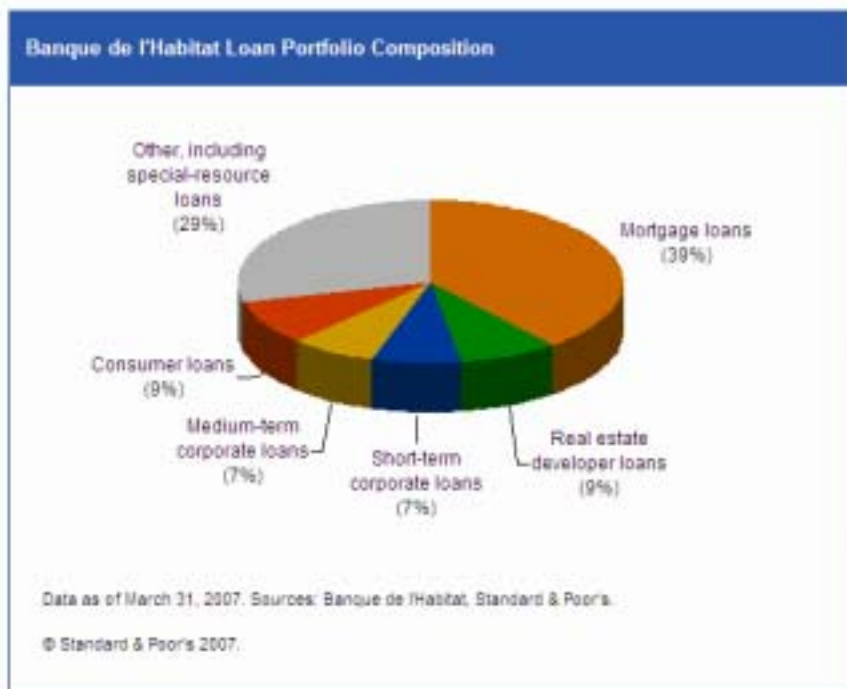
Outlook

The positive outlook reflects BH's good potential to enhance its credit profile through improving its commercial and financial performance. BH's better positioning on retail and commercial lending stands to allow the bank to achieve higher profitability and grant better quality loans. The cost-cutting initiative is also likely to help the bank to increase bottom-line profits. The ratings could be raised if this positive trend continues and the bank keeps on enhancing its risk management framework. A deterioration of the bank's asset quality or profitability could cause the outlook to return to stable or the ratings to be lowered. A downgrade could also result from an unexpected government decision to privatize the bank.

Profile: Dominant Position In Mortgage Lending

BH retains a dominant position in mortgage lending, owing to its original public mission of extending mortgage loans to low- and middle-income households. The bank has a strong franchise of about 655,000 customers (including about 640,000 retail customers). BH has the following business lines:

- Mortgage lending to individuals (39% of total loans at March 31, 2007).
- Real estate developer loans for land purchase, construction, and renovation (8.5% of total loans at March 31, 2007).
- Short- and medium-term corporate loans (7.4% of total loans each, at March 31, 2007).
- Consumer loans (8.8% of total loans at March 31, 2007). This segment grew rapidly—in excess of 15%—over the past couple of years.
- Other loans (28.8% of total loans at March 31, 2007), one-half of which were special-resource loans managed by the bank on behalf of the Tunisian government. These mainly include loans to qualifying Tunisian employees for acquiring a main residence, financed through a special fund called FOPROLOS (Fonds de Promotion des Logements aux Salariés).



In addition to its 80 branches, the bank has 12 specialist subsidiaries providing workout, leasing, insurance, asset management, advisory, and other services. These entities are not consolidated in the accompanying financial tables. BH's statements are prepared according to Tunisian GAAP and approved by two local auditing companies. The bank started producing consolidated accounts in 2004, but they do not provide sufficient detail. Consequently, Standard & Poor's continues to analyze the bank based on its stand-alone accounts. The bank's subsidiaries are fairly small and make only a limited contribution to consolidated revenues.

Support And Ownership: A Major Rating Factor

The long-term rating on BH is three notches higher than the bank's stand-alone credit quality to reflect our expectation of strong likelihood of direct government intervention to support the bank in case of need. BH is 58.2% owned by the government of Tunisia and its related entities, and is classified as a GRE under our methodology. Standard & Poor's does not expect BH to be privatized in the foreseeable future. The remaining shares are listed, and owned by local and international retail and institutional investors. The government is not involved in the bank's day-to-day management, but is well represented on the board of directors with seven out of 12 board members, including a state controller.

Strategy: Diversification And Cross Selling Are The Main Objectives

BH's strategy is primarily aimed at defending its dominant position in mortgage lending, while diversifying into other banking segments, particularly retail and short-term corporate lending. Standard & Poor's views this strategy positively in light of the results achieved by the bank so far. Indeed, retail banking is one of the safest financial segments in Tunisia, due to the common practice of securing loans against salary. Diversification is set to allow the bank to further enhance its asset quality and profitability in the short to medium term. The bank faces increasing competition, however, mainly from well-established private peers. BH repositioned itself in 2005 as a more consumer-oriented bank rather than an institution specialized in mortgage lending. The bank increased its network to 80 branches, with a target of reaching 100 in the medium term, and redesigned its product offering. BH also intends to increase cross-selling, and enhance fee-rich businesses to diversify revenues out of pure intermediation margins. BH is a domestic player and is set to remain so in the future.

Risk Profile And Management: Improving Risk Profile

BH's risk profile is dominated by the bank's high exposure to credit risk, which resulted in severe asset quality problems in the past. This is mitigated by BH's intention to focus on the less risky segments in Tunisia, and improve its overall risk management framework.

Enterprise risk management: weak

Although we consider BH's enterprise risk management to be weak, the bank is actively addressing this problem. In 2005, the bank redesigned its approval system and upgraded IT capabilities. More recently, and in accordance with regulations issued in 2006 by the Central Bank of Tunisia in 2006, the bank set up an executive credit committee in charge of credit decisions, a compliance committee ensuring the bank's regulatory compliance—both reporting to the board—and a risk committee supervising the bank's overall exposures to risks—reporting to the CEO. We view these initiatives positively, though measuring their full impact on BH's risk profile is difficult at this stage. In the future, the bank plans to implement a scoring system to ensure that future retail growth is compliant with its risk appetite. The latter is declining, as the bank intends to avoid disappointing past experiences, when aggressive corporate lending resulted in asset quality problems.

Credit risk: improving asset quality

Although weak by international standards, BH's asset quality is improving and compares well with that of other Tunisian peers. The ratio of NPLs to total loans fell to 8.5% at midyear 2007, due to more aggressive write-offs in the past few years and the bank's strategy of focusing on relatively less risky segments. NPL coverage by provisions is also on a positive trend, with a coverage ratio of 68.7% at midyear 2007, compared with less than 42% at year-end 2003. Taking into account mortgage-related NPLs would result in a higher NPL and lower coverage ratios, however. The improvement in asset quality was mainly achieved thanks to the bank's aggressive balance sheet cleanup efforts. Standard & Poor's considers the provisioning level as adequate in light of the high collateral attached to the bank's portfolio. Indeed, NPL coverage by collateral exceeds 150%, with about 80% backed by real estate. Nevertheless, collateral foreclosure is difficult in Tunisia and could linger for many years. In the future, we expect BH's asset quality to at least stabilize owing to the bank's objectives to focus primarily on retail and short-term loans to corporate borrowers, and to implement risk management tools that are adequate enough to ensure growth within its risk appetite.

Concentration in BH's portfolio is high with the top 15 performing loans accounting for 122.7% of the bank's ATE at year-end 2006. These loans include mainly those to government entities, car dealers, and real estate development companies. BH's NPLs are also concentrated, with the top 20 representing more than 50% of the bank's total NPLs, related mainly to tourism and real estate obligors. Resolving a few cases could help BH to materially improve its asset quality indicators.

Market risk: limited

Exposure to interest rate risk is limited, as the bulk of the bank's assets and liabilities are indexed to the Tunisian money market rate, which has been relatively stable in the past three years. In addition, about 21% of the bank's deposits were noninterest-bearing at year-end 2006. Exposure to foreign exchange risk is also limited, even though the bank benefits from a high amount of foreign-currency-denominated funds granted by supranational entities—in excess of TND160 million at year-end 2006—thanks to the systematic use of forward contracts.

Funding and liquidity risk: substantial maturity mismatches

BH benefits from a fairly good reputation and name recognition, strong retail-banking franchise, stable deposit base, and implicit government support. These factors partially mitigate its high loan leverage and substantial maturity mismatches resulting from the bank's original mission as a mortgage loan provider. The bank's main funding source is customer deposits, which supported 62% of total assets at year-end 2006. Deposit growth has kept up with, or even slightly surpassed, asset expansion in recent years. Almost one-half of BH's customer deposits are made up of savings with long maturities. These are remarkably stable, and not regularly used by customers for loan requests when they have come to term. Other funding sources include loans from supranational entities and special-resource funds managed by the bank on behalf of the government. Standard & Poor's views positively the bank's planned issuance of long-term senior and subordinated debt for a total of TND140 million. In addition, BH's objective to further develop short-term lending to retail and corporate customers stands to help the bank reduce maturity mismatches.

Profitability: Future Direction Depends On The Bank's Ability To Stabilize Asset Quality Indicators

Although improving, BH's profitability is still modest by international standards. The ratio of core earnings to total assets reached 1.1% in 2006, up from 0.7% in 2005, supported by wider margins, increased noninterest income, and better control over costs. Mounting price competition in the overbanked Tunisian banking system challenges BH's ability to maintain its margins, however. Interest-related income remains the major contributor to BH's revenues, accounting for 69.8% in 2006. The bank's plans to enhance cross-selling and further develop noninterest-related businesses is a positive factor, though. BH's profitability is also supported by stringent control over costs, which improved the cost-to-income ratio to 41.8% in 2006, from 47.7% in 2005. Standard & Poor's believes the bank to be overstaffed with more than 1,900 employees, however.

BH's new loan loss provisions continued to weigh significantly on revenues. The bank's cost of risk stood at 27.8% in 2006, in accordance with its objective to enhance NPLs coverage. Cost of risk has been trending down, however, from its level in 2005. In the future, the trend will depend on BH's ability to stabilize asset quality indicators and generate new healthy loans. If BH can lower its cost of risk due to a conservative lending approach, it could ease the pressure on profitability.

In 2006, the bank paid an extraordinary interest charge of TND8.9 million on the FOPROLOS fund managed by

BH on behalf of the Tunisian government, after the ministry of finance carried out a control mission. The interest was supposed to have been paid to the government over the period 1990-2005. Standard & Poor's doesn't take into account such exceptional items in its computation of core earnings, however.

Capital: Adequate

With a ratio of adjusted total equity to risk assets of 8.2% at June 30, 2007, BH's capitalization is modest given its risk profile. The positive effects of the recent capital hike have been wiped out by the bank's business growth, however. Pressure on capitalization should be partially mitigated by the bank's conservative dividend payout and expected improvement in profitability, as well as the government of Tunisia's role as a major shareholder, which increases BH's flexibility to raise additional capital if necessary. In the future, we expect BH's capitalization to stabilize or to slightly decline along with business growth.

The bank plans to issue TND70 million in subordinated debt to reinforce its regulatory capital ratios. Standard & Poor's excludes subordinated debt from its computation of ATE, however.

Table 1

Banque de l'Habitat Balance Sheet Statistics												
(Mil. TND)	--Year ended Dec. 31--						Breakdown as a % of assets (adj.)					
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
ASSETS												
Cash and money market instruments	252	344	224	280	241	176	6.71	9.24	6.82	9.20	8.43	6.56
Securities	199	228	231	156	249	206	5.30	6.12	7.04	5.12	8.70	7.68
Nontrading securities	199	228	231	156	249	206	5.30	6.12	7.04	5.12	8.70	7.68
Customer loans (gross)	3,217	3,050	2,724	2,517	2,360	2,240	85.57	81.95	82.95	82.74	82.44	83.44
Residential real estate loans	N.A.	1,254	1,222	1,185	1,400	1,241	N.A.	33.70	37.21	38.95	48.90	48.22
Commercial real estate loans	N.A.	255	270	288	N.A.	N.A.	N.A.	6.86	8.23	9.46	N.A.	N.A.
Commercial/corporate loans	N.A.	654	582	449	210	135	N.A.	17.56	17.72	14.75	7.32	5.04
All other loans	3,217	887	650	596	751	864	85.57	23.82	19.78	19.59	26.22	32.19
Loan loss reserves	190	165	135	170	145	106	5.05	4.44	4.10	5.60	5.05	3.94
Customer loans (net)	3,027	2,885	2,589	2,347	2,215	2,135	80.53	77.51	78.85	77.14	77.39	79.51
Earning assets	3,649	3,570	3,158	2,931	2,833	2,604	97.07	95.90	96.16	96.30	96.96	97.01
Equity interests/participations (nonfinancial)	10	10	11	10	N.A.	9	0.26	0.28	0.33	0.32	N.A.	0.33
Inv. in unconsolidated subsidiaries (financial co.)	25	25	25	24	N.A.	19	0.66	0.66	0.75	0.79	N.A.	0.70
Fixed assets	47	43	37	32	28	28	1.24	1.17	1.11	1.05	0.99	1.05
All other assets	203	190	171	198	129	112	5.39	5.11	5.21	6.51	4.50	4.17
Total reported assets	3,763	3,725	3,287	3,045	2,862	2,685	100.00	100.00	100.11	100.12	100.00	100.00
Less insurance statutory funds	(4)	(4)	(4)	(4)	0	0						
Adjusted assets	3,760	3,722	3,284	3,042	2,862	2,685	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

www.standardandpoors.com/ratingsdirect

Standard & Poor's. All rights reserved. No reprint or dissemination without S&P's permission. See Terms of Use/Disclaimer on the last page.

000008 | 20081030

7

Table 1

Banque de l'Habitat Balance Sheet Statistics (cont.)												
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002	Breakdowns as a % of liabilities + equity					
							2007*	2006	2005	2004	2003	2002
LIABILITIES												
Total deposits	2,501	2,389	2,053	1,894	1,765	1,665	66.47	64.13	62.45	62.18	61.68	62.00
Noncore deposits	60	60	30	37	95	92	1.58	1.61	0.91	1.22	3.33	3.43
Core/customer deposits	2,442	2,329	2,023	1,857	1,670	1,573	64.88	62.52	61.54	60.96	58.35	58.57
Other borrowings	449	598	562	517	556	500	11.94	16.07	17.10	16.98	19.43	18.63
Other liabilities	523	489	445	431	349	337	13.89	13.13	13.54	14.16	12.19	12.54
Total liabilities	3,473	3,477	3,060	2,842	2,671	2,501	92.30	93.33	93.10	93.32	93.30	93.17
Total shareholders' equity	290	248	227	203	192	183	7.70	6.67	6.90	6.68	6.70	6.83
Common shareholders' equity (reported)	290	248	227	203	192	183	7.70	6.67	6.90	6.68	6.70	6.83
Share capital and surplus	90	75	75	75	75	75	2.39	2.01	2.28	2.46	2.62	2.79
Revaluation reserve	0	0	0	0	0	0	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02
Reserves (incl. inflation revaluations)	180	144	129	108	100	100	4.79	3.87	3.93	3.53	3.48	3.71
Retained profits	19	29	22	20	17	8	0.51	0.78	0.67	0.67	0.59	0.31
Total liabilities and equity	3,763	3,725	3,287	3,046	2,862	2,685	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
EQUITY RECONCILIATION TABLE												
Common shareholders' equity (reported)	290	248	227	203	192	183						
- Revaluation reserves	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)						
Adjusted common equity	290	248	226	203	191	183						
- Equity in Unconsolidated Subsidiaries	(25)	(25)	(25)	(24)	N.A.	(19)						
Adjusted total equity	265	223	202	179	191	164						

*Data as of June 30, 2007; ratios annualized where appropriate. Financial statements are unconsolidated, audited, and prepared according to Tunisian GAAP. TND - Tunisian dinar; N.A. - Not available.

Table 2

Banque de l'Habitat P&L Statement Statistics												
(MIL. TND)	--Year ended Dec. 31--						Adj. avg. assets (%)					
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
PROFITABILITY												
Interest income	114	210	182	168	144	152	6.08	5.98	5.77	5.71	5.19	5.62
Interest expense	55	101	89	82	84	89	2.93	2.87	2.82	2.77	3.05	3.28
Net interest income	59	109	93	87	59	63	3.15	3.11	2.94	2.93	2.14	2.34
Operating noninterest income	25	47	39	23	30	35	1.34	1.34	1.24	0.79	1.10	1.30
Fees and commissions	16	27	21	18	16	16	0.87	0.76	0.66	0.61	0.56	0.59
Equity in earnings of unconsolidated subsidiaries	0	0	0	0	0	1	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.05
Trading gains	3	6	8	0	11	13	0.17	0.16	0.26	0.00	0.40	0.49
Other market-sensitive income	1	4	1	(2)	(2)	(1)	0.03	0.11	0.03	(0.07)	(0.08)	(0.04)
Net insurance income	0	0	0	4	3	0	0.00	0.00	0.00	0.13	0.12	0.00

Standard & Poor's RatingsDirect | September 19, 2007

8

Standard & Poor's. All rights reserved. No reprint or dissemination without S&P's permission. See Terms of Use/Disclaimer on the last page.

803030 | 20061103

Table 2

Banque de l'Habitat P&L Statement Statistics(cont.)												
Other noninterest income	5	11	9	3	2	6	0.27	0.31	0.29	0.11	0.08	0.21
Operating revenues	84	156	132	110	90	98	4.48	4.45	4.19	3.72	3.24	3.63
Noninterest expenses	33	65	63	60	56	54	1.79	1.86	2.00	2.02	2.01	2.81
Personnel expenses	24	46	44	40	37	34	1.30	1.33	1.39	1.37	1.33	1.26
Other general and administrative expense	8	16	17	16	16	17	0.42	0.46	0.53	0.56	0.57	0.62
Depreciation and amortization-other	1	3	3	3	3	3	0.07	0.07	0.09	0.10	0.11	0.12
Net operating income before loss provisions	50	91	69	50	34	44	2.70	2.59	2.19	1.70	1.23	1.63
Credit loss provisions (net new)	26	43	43	27	12	16	1.39	1.24	1.36	0.91	0.42	0.60
Net operating income after loss provisions	24	47	26	23	23	28	1.30	1.35	0.83	0.78	0.81	1.03
Nonrecurring/special income	0	0	0	(0)	0	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00
Nonrecurring/special expense	0	0	0	0	0	6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.22
Pretax profit	24	47	26	23	23	22	1.30	1.35	0.83	0.78	0.82	0.81
Tax expense/credit	6	10	5	5	6	5	0.30	0.28	0.17	0.16	0.23	0.18
Net income before minority interest	19	37	21	19	16	17	1.00	1.07	0.65	0.63	0.59	0.63
Net income before extraordinaries	19	37	21	19	16	17	1.00	1.07	0.65	0.63	0.59	0.63
Extraordinary income	0	(8)	1	0	0	0	0.00	(0.26)	0.03	0.00	0.00	0.00
Net income after extraordinaries	19	28	22	19	16	17	1.00	0.81	0.69	0.63	0.59	0.63
CORE EARNINGS RECONCILIATION												
Net income (before Minority Interest)	19	37	21	19	16	17						
- Nonrecurring/Special Income	0	0	0	0	(0)	0						
+ Nonrecurring/Special Expense	0	0	0	0	0	6						
+/- Tax Impact of Adjustments	0	0	0	(0)	0	(1)						
Core earnings	19	37	21	19	16	22	1.00	1.07	0.65	0.63	0.59	0.80
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002						
ASSET QUALITY												
Nonperforming assets	276	262	287	358	350	280						
Nonaccrual loans	276	262	287	358	350	280						
Net charge-offs	N.A.	N.A.	77	91	5	8						
AVERAGE BALANCE SHEET												
Average customer loans	2,966	2,737	2,468	2,281	2,175	2,088						
Average earning assets	3,610	3,364	3,044	2,882	2,719	2,611						
Average assets	3,744	3,506	3,167	2,954	2,774	2,705						
Average total deposits	2,445	2,221	1,973	1,830	1,715	1,774						
Average interest-bearing liabilities	2,969	2,802	2,513	2,368	2,243	2,209						
Average common equity	269	238	215	198	188	179						
Average adjusted assets	3,741	3,503	3,163	2,952	2,774	2,705						
OTHER DATA												
Number of employees (end of period, actual)	1,899	1,920	1,922	1,931	1,941	1,952						
Number of branches	80	80	79	75	69	69						

www.standardandpoors.com/ratingsdirect

Standard & Poor's. All rights reserved. No reprint or dissemination without S&P's permission. See Terms of Use/Disclaimer on the last page.

000000 | 200801000

9

Table 2

Banque de l'Habitat P&L Statement Statistics(cont.)						
Off-balance-sheet credit equivalents	1,490	1,219	1,109	947	1,152	980

*Data as of June 30, 2007; unless annualized where appropriate. Financial statements are unconsolidated, audited, and prepared according to Tunisian GAAP.
TND–Tunisian dinar; N.A.–Not available.

Table 3

	–Year ended Dec. 31–					
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
ANNUAL GROWTH (%)						
Customer loans (gross)	10.95	11.99	8.21	6.66	5.34	5.22
Loans reserves	29.51	22.76	(20.96)	17.74	36.81	15.36
Adjusted assets	2.02	13.35	7.94	6.28	6.62	(1.48)
Customer deposits	9.05	15.13	8.95	11.17	6.21	(6.54)
Total equity	33.42	9.52	11.49	6.02	4.64	4.70
Operating revenues	7.50	17.75	20.48	22.30	(8.48)	8.82
Noninterest expense	2.47	3.12	5.83	7.11	2.82	4.93
Net operating income before provisions	11.11	31.13	37.93	47.17	(22.43)	14.03
Loan loss provisions	20.18	0.62	59.54	133.05	(28.59)	48.22
Net operating income after provisions	2.82	81.45	12.74	2.95	(18.82)	0.47
Pretax profit	2.82	81.45	12.76	1.94	4.06	(20.98)
Net income	(8.13)	81.43	11.37	12.71	(3.52)	(19.05)
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
PROFITABILITY (%)						
Interest margin analysis						
Net interest income (taxable equiv.)/avg. earning assets	3.26	3.24	3.06	3.00	2.19	2.42
Net interest spread	2.61	2.64	2.44	2.39	1.53	1.80
Interest income (taxable equiv.)/avg. earning assets	6.30	6.23	5.99	5.85	5.29	5.82
Interest income on loans/avg. total loans	N.A.	6.56	6.37	6.13	6.16	6.82
Interest expense/avg. interest-bearing liabilities	3.69	3.59	3.55	3.46	3.77	4.02
Revenue analysis						
Net interest income/revenues	70.20	69.87	70.29	76.74	66.10	64.34
Fee income/revenues	19.34	17.13	15.76	16.25	17.31	16.26
Market-sensitive income/revenues	4.41	6.12	6.99	(1.96)	9.99	12.44
Noninterest income/revenues	29.80	30.13	29.71	21.26	33.90	35.66
Personnel expense/revenues	28.92	29.79	33.10	36.80	41.11	34.06
Noninterest expense/revenues	39.06	41.82	47.75	54.36	62.07	55.25
Noninterest expense/revenues less investment gains	40.13	42.88	48.09	53.32	60.66	54.70
Net operating income before provision/revenues	60.14	58.18	52.25	45.64	37.93	44.75
Net operating income after provisions/revenues	29.06	30.39	19.72	21.07	25.04	28.23
New loan loss provisions/revenues	31.07	27.80	32.53	24.56	12.89	16.52
Net nonrecurring/abnormal income/revenues	0.00	0.00	0.00	(8.00)	0.24	(6.00)
Pretax profit/revenues	29.06	30.39	19.72	21.07	25.28	22.23

Table 3

Banque de l'Habitat Ratio Analysis(cont.)						
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
Tax/pre-tax profit	23.28	21.02	21.01	20.03	27.67	21.98
Core Earnings/Revenues	22.30	24.00	15.58	16.85	18.11	22.02
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
Other ratios						
Pre-tax profit/avg. risk assets	1.59	1.76	1.14	1.15	1.27	1.29
Revenues/avg. risk assets	5.46	5.79	5.76	5.47	5.83	5.82
Net operating income before LLP/LP	193.53	209.33	190.63	185.79	294.22	270.86
Net operating income before loss provisions/avg. risk assets	3.28	3.37	3.01	2.58	1.91	2.61
Net operating income after loss provisions/avg. risk assets	1.59	1.76	1.14	1.15	1.26	1.64
Net income before minority interest/avg. adjusted assets	1.00	1.07	0.65	0.63	0.59	0.63
Net income/employee (TND)	19,588	19,490	10,715	9,571	8,448	8,712
Non-interest expenses/average adjusted assets	1.79	1.86	2.00	2.02	2.81	2.01
Personnel expense/employee (TND)	25,407	24,193	22,771	20,901	18,993	17,408
Personnel expense/branch (mil. TND)	0.61	0.58	0.57	0.56	0.54	0.50
Noninterest expense/branch (mil. TND)	0.84	0.82	0.82	0.83	0.81	0.80
Cash earnings/avg. tang. common equity (ROE)	14.83	16.84	10.91	10.83	10.45	11.41
Core earnings/average risk-weighted assets	1.22	1.39	0.90	0.92	0.91	1.28
Core earnings/average adjusted assets	1.00	1.07	0.65	0.63	0.59	0.80
Core earnings/ Average ACE (ROE)	13.91	15.79	9.61	9.48	8.70	12.10
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
FUNDING AND LIQUIDITY (%)						
Customer deposits/funding base	82.75	77.96	77.35	77.02	71.94	72.64
Total loans/customer deposits	131.77	130.96	134.63	135.55	141.29	142.46
Total loans/customer deposits + long-term funds	117.78	118.34	121.06	122.17	126.73	127.58
Customer loans (net)/assets (adj.)	80.53	77.51	78.85	77.14	77.39	79.51
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
CAPITALIZATION (%)						
Adjusted common equity/risk assets	9.00	8.47	9.20	9.58	10.17	10.83
Internal capital generation/prior year's equity	15.05	13.20	6.45	5.75	4.88	4.52
Regulatory total capital ratio	8.91	8.17	8.83	9.06	N.A.	N.A.
Adjusted total equity/adjusted assets	7.04	6.00	6.14	5.89	6.69	6.12
Adjusted total equity/adjusted assets + securitizations	7.04	6.00	6.14	5.89	6.69	6.12
Adjusted total equity/risk assets	8.23	7.62	8.19	8.38	10.17	9.72
Adjusted total equity plus LLR (specific)/customer loans (gross)	14.13	12.74	12.35	13.88	14.24	12.05
Common dividend payout ratio	N.A.	20.03	36.35	40.47	45.62	53.58
	2007*	2006	2005	2004	2003	2002
ASSET QUALITY (%)						
New loan loss provisions/avg. customer loans (net)	1.76	1.58	1.75	1.18	0.53	0.78
Net charge-offs/avg. customer loans (net)	N.A.	N.A.	3.14	3.99	0.21	0.36
Loan loss reserves/customer loans (gross)	5.90	5.42	4.94	6.77	6.13	4.72
Credit-loss reserves/risk assets	5.89	5.64	5.47	7.97	7.88	6.26

www.standardandpoors.com/ratingsdirect

11

Standard & Poor's. All rights reserved. No reprint or dissemination without S&P's permission. See Terms of Use/Disclaimer on the last page.

800003 | 000001000

Table 3

Banque de l'Habitat Ratio Analysis(cont.)						
Nonperforming assets (NPA)/customer loans + ORE	8.58	8.59	10.53	14.22	14.81	12.52
NPA (excl. delinquencies)/customer loans + ORE	8.58	8.59	10.53	14.22	14.81	12.52
Net NPA/customer loans (net) + ORE	2.85	3.35	5.87	7.99	9.25	8.18
NPA (net specific)/customer loans (net specific)	2.85	3.35	5.87	7.99	9.25	8.18
Loan loss reserves/NPA (gross)	68.75	63.11	46.96	47.61	41.40	37.71

*Data as of June 30, 2007, rates annualized where appropriate. Financial statements are unconsolidated, audited, and prepared according to Tunisian GAAP.
TND—Tunisian dinar. N/A.—Not available.

Ratings Detail (As Of September 19, 2007)*

Banque de l'Habitat	
Counterparty Credit Rating	BB+/Positive/B
Certificate Of Deposit	BB+/B
Counterparty Credit Ratings History	
28-Aug-2007	BB+/Positive/B
30-Aug-2006	BB+/Stable/B
11-Sep-2003	BB/Stable/B
Sovereign Rating	
Tunisia (Republic of)	
Foreign Currency	BBB/Stable/A-3
Local Currency	A/Stable/A-1

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. Standard & Poor's credit ratings on the global scale are comparable across countries. Standard & Poor's credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country.

Additional Contact:

Financial Institutions Ratings Europe; FIG_Europe@standardandpoors.com

Copyright © 2007, Standard & Poor's, a division of The McGraw-Hill Companies, Inc. (S&P). S&P and/or its third party licensors have exclusive proprietary rights in the data or information provided herein. This data/information may only be used internally for business purposes and shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. Dissemination, distribution or reproduction of this data/information in any form is strictly prohibited except with the prior written permission of S&P. Because of the possibility of human or mechanical error by S&P, its affiliates or its third party licensors, S&P, its affiliates and its third party licensors do not guarantee the accuracy, adequacy, completeness or availability of any information and is not responsible for any errors or omissions or for the results obtained from the use of such information. S&P GIVES NO EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE. In no event shall S&P, its affiliates and its third party licensors be liable for any direct, indirect, special or consequential damages in connection with subscribers or others use of the data/information contained herein. Access to the data or information contained herein is subject to termination in the event any agreement with a third-party of information or software is terminated.

Analytic services provided by Standard & Poor's Ratings Services (Ratings Services) are the result of separate activities designed to preserve the independence and objectivity of ratings opinions. The credit ratings and observations contained herein are solely statements of opinion and not statements of fact or recommendations to purchase, hold, or sell any securities or make any other investment decisions. Accordingly, any user of the information contained herein should not rely on any credit rating or other opinion contained herein in making any investment decision. Ratings are based on information received by Ratings Services. Other divisions of Standard & Poor's may have information that is not available to Ratings Services. Standard & Poor's has established policies and procedures to maintain the confidentiality of non-public information received during the ratings process.

Ratings Services receives compensation for its ratings. Such compensation is normally paid either by the issuers of such securities or third parties participating in marketing the securities. While Standard & Poor's reserves the right to disseminate the rating, it receives no payment for doing so, except for subscriptions to its publications. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/esratingsfees.

Any Passwords/user IDs issued by S&P to users are single user-dedicated and may ONLY be used by the individual to whom they have been assigned. No sharing of passwords/user IDs and no simultaneous access via the same password/user ID is permitted. To reprint, translate, or use the data or information other than as provided herein, contact Client Services, 55 Water Street, New York, NY 10041; (1)212.439.9823 or by e-mail to: research_request@standardandpoors.com.

Copyright © 1994-2007 Standard & Poor's, a division of The McGraw-Hill Companies. All Rights Reserved.

The McGraw-Hill Companies

www.standardandpoors.com/ratingsdirect

13

022008 | 20080102

Primary Credit Analysts:
mohamed_darak
Paris
(33) 1 44 20 7322
mohamed_darak@
standardandpoors.com

Secondary Credit Analysts:
Anouar Housseini
Paris
(33) 1 44 20 7338
anouar_housseini@
standardandpoors.com

*Additional Contact: Financial
Institutions Ratings Europe*
FI_Europe@
standardandpoors.com

*RatingsDirect
Publication Date*
September 19, 2007

BANQUE DE L'HABITAT

CREDIT RATING

BB+ / POSITIVE / B

Principaux facteurs de notation

Forces

- Un soutien attendu de l'État en cas de nécessité
- Une bonne base de clientèle particulièrement en matière de crédit hypothécaire
- Une amélioration de la qualité d'actifs

Faiblesses

- Des pressions concurrentielles croissantes
- Une capitalisation modeste
- Une rentabilité encore perfectible quoiqu'en amélioration

Résumé

Les notes de la Banque de l'Habitat (BH) reflètent la forte probabilité de soutien du gouvernement en cas de besoin, une base de clientèle robuste, notamment en matière de crédits hypothécaires, ainsi que l'amélioration de la qualité des actifs de la banque. Ces facteurs positifs sont partiellement atténués par les fortes pressions concurrentielles, la capitalisation et la rentabilité modestes de la BH.

La note de long terme de BH inclut trois plots supplémentaires par rapport à la qualité de crédit intrinsèque de la banque : cela reflète notre opinion que la probabilité de soutien de la part du gouvernement en cas de besoin serait élevée. L'État tunisien (noté BBB/Stable/A-3 en devise étrangère et A/Stable/A-1 en monnaie locale) demeure l'actionnaire majoritaire de BH avec 58,2% du capital. L'État n'envisage pas de privatiser la banque dans le futur. Standard & Poor's classe la BH comme une entité d'État.

Avec un total d'actifs de TND3.7 milliards à fin 2006, la BH occupe la quatrième position parmi les banques tunisiennes en terme de taille de bilan. En dépit de sa position dominante sur le marché du crédit hypothécaire qui découle de sa mission historique d'institution spécialisée dans le financement des logements sociaux, la BH subit une concurrence croissante. Par conséquent, la banque est en train de diversifier son activité en faveur de lignes de métier plus rentables, tels que les engagements commerciaux et les crédits aux particuliers. Conjointement à un plan rigoureux de compression des coûts, nous constatons une amélioration régulière de la rentabilité de la banque au cours des deux dernières années.

La conjugaison d'une stratégie visant à attirer une clientèle moins risquée, à renforcer les systèmes de gestion de risques, et à mener une politique agressive d'assainissement du portefeuille a conduit la BH vers une meilleure qualité d'actifs : son ratio de créances douteuses était de 8,5% au 30 juin 2007, bien inférieur aux 14,8% enregistré à la fin de l'année 2003. Le niveau de couverture de ces créances par les provisions demeure adéquat : le ratio de provisionnement a atteint 68,7% au premier semestre 2007, nonobstant un volume important de garanties immobilières attachées au portefeuille. Bien que les flux de provisions aient pesé sur la rentabilité de la banque au cours des trois dernières années, nous anticipons, à l'avenir, une atténuation de ces pressions.

Suite à l'augmentation de capital récemment effectuée, nous considérons que la capitalisation de la banque est adéquate, avec un ratio de fonds propres ajustés rapportés aux actifs pondérés par les risques de 8,2% au 30 juin 2007. Standard & Poor's prévoit une stabilisation de la capitalisation de la BH : cela devrait découler de sa politique de distribution de dividendes conservatrice, et de l'amélioration anticipée de sa rentabilité. Par ailleurs, la participation majoritaire du gouvernement représente un élément positif pour la flexibilité financière de la banque.

Perspective

La perspective positive attachée à la notation de la BH reflète son potentiel significatif en matière d'amélioration de sa qualité de crédit, et par conséquent nos anticipations d'amélioration de ses performances commerciales et financières. Un meilleur positionnement sur les crédits aux particuliers et les engagements commerciaux devrait permettre à la banque d'améliorer sa rentabilité et de réduire graduellement son coût du risque. L'initiative de compression des coûts devrait en outre contribuer à

améliorer sa rentabilité. La notation de la BH pourrait être relevée si cette tendance positive se confirme, et si la banque continue de renforcer ses systèmes de gestion de risques. Une détérioration de la qualité des crédits ou de la rentabilité de la banque pourrait entraîner le retour à une perspective stable, voire à une dégradation de la notation. Nous considérons qu'un scénario de privatisation de la BH reste très peu probable. Cela dit, si un tel événement devait se produire, la notation de la BH en serait profondément affectée.

Profil: La BH bénéficie d'une position dominante en matière de crédits hypothécaires

La BH détient une position dominante en matière de crédits hypothécaires. Cet avantage comparatif découle de sa mission historique de promotion des crédits immobiliers pour les ménages à faible et moyen revenus. La banque possède une base de clientèle robuste (environ de 655 000 clients dont 640 000 clients particuliers). La banque opère sur les segments d'activités suivants:

- Les crédits hypothécaires aux particuliers (39% du total des crédits au 31 mars 2007).
- Les crédits aux promoteurs immobiliers destinés à l'achat de terrains, à la construction et à la rénovation (7,4% du total des crédits au 31 Mars 2007) ;
- Les crédits d'investissement à court et moyen termes (7,4% du total des crédits au 31 mars 2007) ;
- Les crédits à la consommation (8,8% du total des crédits au 31 mars 2007) ; cette catégorie a augmenté de plus de 15% durant les deux dernières années ;
- Les autres crédits (28,8% du total des crédits au 31 mars 2007), dont la moitié représentait des crédits sur ressources spéciales gérés par la banque pour le compte de l'État tunisien. Ces expositions incluent notamment les crédits en faveur des employés tunisiens éligibles à l'acquisition d'une résidence principale et au financement par un fonds spécial (FOPROLOS ou "Fonds de Promotion des Logements aux Salariés").

En plus de ses 80 agences, la banque dispose de 12 filiales spécialisées dans le recouvrement, le leasing, l'assurance, la gestion d'actifs, le conseil et d'autres services. Ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers. Les états financiers de la BH sont préparés selon les normes comptables tunisiennes et sont approuvés par cabinets d'audit locaux. La banque publie des états financiers consolidés depuis 2004, mais le niveau de détail de ces états demeure insuffisant. Par conséquent, Standard & Poor's continue, dans son analyse, de se fonder sur les états financiers sociaux non consolidés de la banque. Au demeurant, la contribution des filiales spécialisées aux états financiers consolidés de la banque demeure limitée.

Soutien et actionariat : un facteur positif essentiel de notation

La note de long terme de la BH inclut trois plots supplémentaires par rapport à sa qualité de crédit intrinsèque. Cela reflète notre opinion que la probabilité de soutien de la part de l'État serait élevée en cas de besoin. L'Etat tunisien et ses entités liées contrôlent 58,2% du capital de la BH. La banque est classée comme une entité d'État en vertu de notre méthodologie de notation. Standard & Poor's n'anticipe pas de privatisation de la banque dans le futur. Les actions de la BH sont cotées sur le marché boursier tunisien. Les titres restants sont détenus par des investisseurs particuliers et institutionnels. L'État n'interfère pas dans la gestion quotidienne de la banque. En revanche, la représentation de l'État au conseil d'administration est significative, puisque 7 des 12 membres du conseil sont des représentants de la puissance publique, dont un contrôleur d'État

Stratégie: diversification et amélioration du taux d'équipement des clients en produits bancaires sont les principaux objectifs

La stratégie de la BH vise à défendre sa position dominante en matière de crédits hypothécaires tout en diversifiant son activité vers les segments des crédits aux particuliers et des engagements commerciaux à court terme. Nous considérons ces orientations stratégiques comme parfaitement légitimes, à la lumière des résultats réalisés par la banque depuis que cette politique de remploi a été adoptée. En effet, le segment des particuliers est l'un des moins risqués en Tunisie, grâce à la domiciliation quasi-systématique des salaires. Une telle diversification devrait permettre à la banque d'améliorer tant la qualité de ses actifs que sa rentabilité à moyen terme. Cependant, la banque est confrontée à une concurrence accrue de la part des banques privées tunisiennes. En 2005, la BH s'est repositionnée davantage en tant que banque des particuliers, au détriment de son image d'institution spécialisée dans le crédit hypothécaire. La banque a élargi son réseau à 80 le nombre de ses agences, avec l'objectif d'en atteindre 100 à moyen terme. Simultanément, la BH s'est attachée à améliorer la qualité de son offre de produits et services. La BH vise aussi une amélioration de son taux d'équipement des clients en produits bancaires et des transactions génératrices de commissions. BH est un acteur purement domestique, et entend le rester à l'avenir.

Profil et gestion de risques : les tendances sont globalement positives

Le profil de risque de la BH est dominé par sa forte exposition aux risques des crédits, lesquels ont provoqué dans le passé des problèmes sévères de qualité d'actifs. Cela est partiellement atténué par l'intention de BH de se concentrer sur les segments de clientèle les moins risqués et de renforcer davantage ses systèmes de gestion de risques.

Les systèmes de gestion des risques sont perfectibles

Les modalités de gestion des risques de la BH méritent d'être considérablement renforcées. La banque s'y emploie activement, mais le processus est long et ardu. En 2005, la banque a adopté de nouveaux critères d'octroi des crédits et a renforcé son système d'information. Tout récemment, et conformément à une réglementation de la Banque Centrale de Tunisie promulguée en 2006, la banque a amélioré sa structure de gouvernance en constituant une série de comités:

- Un comité exécutif de crédit ;
- Un comité assurant la conformité réglementaire ; et
- Un comité des risques.

Standard & Poor's considère ces initiatives comme positives. Cela, leur impact sur le profil de risque de la BH demeure difficile à mesurer à ce stade. A l'avenir, la banque vise en outre l'implémentation d'un système de scoring afin d'assurer une croissance des crédits aux particuliers en phase avec son appétit en matière de risque de crédit. Ce dernier est en déclin, tant les intentions de la banque sont d'éviter les expériences décevantes du passé, lorsque la croissance agressive de crédits aux entreprises avait entraîné des problèmes sévères de qualité d'actifs.

Risque de crédit: l'amélioration de la qualité des actifs est indéniable

Bien que faible en comparaison avec les normes internationales, la qualité d'actifs de la BH est en amélioration et se compare favorablement par rapport à ses pairs tunisiens. Le ratio des créances douteuses en proportion du total des crédits a chuté à 8.5% au 30 juin 2007 grâce à une politique plus agressive

d'assainissement durant les dernières années, et à une stratégie de concentration sur les segments les moins risqués. La couverture des créances douteuses par les provisions poursuit sa tendance positive, avec un ratio de couverture de 68,7% au 30 juin 2007, comparé à moins de 42% à fin 2003. Cependant, la prise en compte des créances douteuses liées aux crédits hypothécaires entraînerait un ratio de créances douteuses plus élevé et un ratio de couverture moins important. Standard & Poor's considère que le ratio de couverture est adéquat au regard du volume élevé des garanties attachées au portefeuille. En effet, la couverture des créances douteuses par les garanties excède 150% avec environ 80% sous la forme de garanties immobilières. Toutefois, la réalisation de ces garanties reste difficile en Tunisie, et tend à s'étaler en général sur plusieurs années. Nous anticipons à l'avenir une stabilisation de la qualité des actifs de la banque : cette tendance devrait découler de ses objectifs de concentration sur les crédits aux particuliers et sur les engagements de court terme aux entreprises, ainsi que de la mise en place d'outils de gestion des risques plus robustes.

La concentration du portefeuille de la BH est élevée : les 15 crédits les plus importants représentent 122,7% des fonds propres ajustés de la banque. Ces contreparties incluent principalement des entités gouvernementales, des concessionnaires automobiles et des sociétés de promotion immobilière. Les créances douteuses de la BH sont aussi concentrées : les 20 premières créances douteuses représentant plus de 50% du total des créances douteuses. Ces dernières sont essentiellement liées à des entreprises immobilières et touristiques. La résolution de quelques cas litigieux permettrait à la BH d'améliorer considérablement ses indicateurs de qualité d'actifs.

Les risques de marché demeurent limités

L'exposition de la BH au risque de taux est limitée puisque la majorité de ses actifs et passifs sont indexés sur le taux du marché monétaire tunisien, lequel s'est avéré relativement stable durant les trois dernières années. En outre, environ 21% des dépôts de la banque étaient constitués par des dépôts non rémunérés à fin 2006. L'exposition de la banque au risque de change est tout aussi limitée grâce au recours systématique aux contrats de couverture à terme, et cela malgré un recours important aux financements accordés par des entités supranationales – plus de TND160 million.

Risques de refinancement et de liquidité : les écarts maturités sont substantiels

BH bénéficie à la fois de sa bonne réputation, de sa base importante de clients particuliers, de la stabilité de ses dépôts et du support implicite du gouvernement. Ces facteurs atténuent en partie son taux élevé de crédits rapportés au total de ses actifs, ainsi que les écarts substantiels de maturités qui découlent de sa mission d'origine. La principale source de refinancement de la banque provient des dépôts de sa clientèle qui représentent 62% du total des actifs à fin 2006. La croissance des dépôts s'est maintenue et a même dépassé légèrement l'accroissement des emplois pendant ces dernières années. Environ la moitié des dépôts de la clientèle sont des comptes d'épargne logement à long terme. Cette épargne est assez stable et n'est pas systématiquement utilisée par les clients à la date d'échéance pour leurs demandes de crédits.

Les autres sources de refinancement de la banque incluent les emprunts auprès des entités supranationales et un montant significatif de ressources spéciales gérées par la banque pour le compte du gouvernement. Standard & Poor's considère l'émission attendue de dettes sénior et subordonnée pour un montant total de TND140 million comme un élément positif pour le profil de refinancement de la banque. Par ailleurs,

l'objectif de la BH de développer davantage les prêts à court-terme en faveur des clients particuliers et des entreprises devrait permettre à la banque de réduire les écarts de maturité.

Rentabilité: la performance financière de la BH dépendra essentiellement de sa capacité à stabiliser ses indicateurs de qualité d'actifs

En dépit de son amélioration, la rentabilité de BH demeure faible par rapport aux normes internationales. Le ratio de rendement sur total d'actifs a atteint 1,1% en 2006, comparé à 0,7% en 2005, soutenu à la fois par de meilleures marges, une augmentation des revenus hors intérêt et un meilleur contrôle des charges. La capacité de la BH à maintenir ses marges est contrainte par l'intensification de la concurrence et le caractère sur-banqué du système tunisien. Les revenus d'intérêt représentent un pourcentage élevé des revenus de BH (69,8% en 2006). Les objectifs de la banque d'améliorer le taux d'équipement de ses clients en produits bancaires et de se concentrer sur les activités génératrices de commissions sont des facteurs positifs. La rentabilité de la BH est aussi soutenue par un contrôle rigoureux des coûts, entraînant une amélioration du coefficient d'exploitation, lequel est passé de 47,7% en 2005 à 41,8% en 2006. Standard & Poor's estime que la banque est en sureffectif avec un nombre total d'employés de plus de 1.900.

Le coût du risque supporté par la BH continue de peser significativement sur ses revenus : les provisions ont consommé 27,8% des revenus d'exploitation en 2006. Cela est une conséquence de l'objectif d'améliorer la couverture des créances douteuses par les provisions. Cependant, le coût des risques a connu une tendance baissière par rapport à 2005. Dans le futur, la tendance dépendra de la capacité de la BH à stabiliser ses indicateurs de qualité d'actifs et de générer de nouveaux crédits sains. Si la BH peut améliorer son coût du risque du fait d'une approche plus conservatrice, les pressions sur sa rentabilité devraient diminuer.

En 2006, la banque a payé une charge extraordinaire d'intérêts de TND8,9 millions sur le fonds FOPROLOS, après une inspection par le ministère des finances. Ces intérêts étaient supposés être payés au gouvernement sur la période 1990-2005. Standard & Poor's exclut tous les éléments exceptionnels de son analyse de la rentabilité.

Capital: les ratios de fonds propres sont juste adéquats

Avec un ratio de fonds propres ajustés rapportés aux actifs pondérés par les risques de 8,2% au 30 juin 2007, la capitalisation de la BH est modeste étant donné son profil de risque. Les effets positifs de la récente augmentation de capital ont été absorbés par la croissance de l'activité. Les pressions sur la capitalisation devraient être mitigées par la politique de dividende conservatrice et l'amélioration anticipée de la rentabilité. Le rôle de l'État tunisien en tant qu'actionnaire de référence renforce la flexibilité financière de la BH. Nous anticipons une stabilisation ou une baisse modérée de la capitalisation de la BH en conséquence de la hausse attendue de son volume d'affaires. En réaction, la banque compte émettre une dette subordonnée de TND70 millions afin de renforcer ses ratios de fonds propres réglementaires. Pour sa part, Standard & Poor's exclut la dette subordonnée de son calcul des fonds propres ajustés.

Published by Standard & Poor's, a Division of The McGraw-Hill Companies, Inc. Executive offices: 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020. Editorial offices: 55 Water Street, New York, NY 10041. Subscriber services: (1) 212-438-7280. Copyright 2007 by The McGraw-Hill Companies, Inc. Reproduction in whole or in part prohibited except by permission. All rights reserved. Information has been obtained by Standard & Poor's from sources believed to be reliable. However, because of the possibility of human or mechanical error by our sources, Standard & Poor's or others, Standard & Poor's does not guarantee the accuracy, adequacy, or completeness of any information and is not responsible for any errors or omissions or the result obtained from the use of such information. Ratings are statements of opinion, not statements of fact or recommendations to buy, hold, or sell any securities.

Standard & Poor's uses billing and contact data collected from subscribers for billing and order fulfillment purposes, and occasionally to inform subscribers about products or services from Standard & Poor's, our parent, The McGraw-Hill Companies, and reputable third parties that may be of interest to them. All subscriber billing and contact data collected is stored in a secure database in the U.S. and access is limited to authorized persons. If you would prefer not to have your information used as outlined in this notice, if you wish to review your information for accuracy, or for more information on our privacy practices, please call us at (1) 212-438-7280 or write us at: privacy@standardandpoors.com. For more information about The McGraw-Hill Companies Privacy Policy please visit www.mcgraw-hill.com/privacy.html.

Analytic services provided by Standard & Poor's Ratings Services ("Ratings Services") are the result of separate activities designed to preserve the independence and objectivity of ratings opinions. Credit ratings issued by Ratings Services are solely statements of opinion and not statements of fact or recommendations to purchase, hold, or sell any securities or make any other investment decisions. Accordingly, any user of credit ratings issued by Ratings Services should not rely on any such ratings or other opinion issued by Ratings Services in making any investment decision. Ratings are based on information received by Ratings Services. Other divisions of Standard & Poor's may have information that is not available to Ratings Services. Standard & Poor's has established policies and procedures to maintain the confidentiality of non-public information received during the ratings process.

Ratings Services receives compensation for its ratings. Such compensation is normally paid either by the issuers of such securities or by the underwriters participating in the distribution thereof. The fees generally vary from US\$2,000 to over US\$1,500,000. While Standard & Poor's reserves the right to disseminate the rating, it receives no payment for doing so, except for subscriptions to its publications.

Permissions: To reprint, translate, or quote Standard & Poor's publications, contact: Client Services, 55 Water Street, New York, NY 10041; (1) 212-438-9823; or by e-mail to: research_request@standardandpoors.com.

The McGraw-Hill Companies

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économiques et financières favorables.
/SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera général ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN AU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Le paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(S)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque

3.1 Présentation Sommaire de la Banque

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989, suite à la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement « CNEL » en banque commerciale, Société Anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

La banque de l'Habitat est spécialisée dans l'immobilier où elle intervient dans le financement des logements aux particuliers et dans le financement de la promotion immobilière. Cependant, depuis 1992, dans le souci d'être à même de répondre aux attentes de sa clientèle, La banque s'est lancée dans le financement des autres secteurs de l'économie par l'octroi de crédits commerciaux. Par ailleurs, cette option de diversification s'est renforcée depuis la création de ses différentes filiales qui offrent une panoplie de services essentiellement financiers à leurs clients.

Au cours de l'année 2006, la banque a poursuivi son développement conformément aux axes stratégiques tracés pour les années 2004-2008 et aux objectifs retenus pour la période.

En effet, durant l'exercice 2006, la banque a poursuivi son programme de développement, de restructuration et de mise à niveau touchant toutes les activités et les opérations bancaires sous tous ses aspects et ce par la concrétisation et la mise en place des projets déjà entamés en 2005, ainsi que via le lancement de nouveaux projets se rapportant au développement commercial, au renforcement de son réseau agence, à l'enrichissement des canaux de communication et à l'assouplissement des procédures.

Cette stratégie vise un meilleur positionnement de la banque dans le secteur bancaire et une meilleure accommodation aux mutations profondes que connaît l'environnement financier et bancaire.

Les résultats obtenus par la banque en 2006 sont conformes à ses attentes, voire même en dépassement des objectifs

Concernant les ressources de la banque, l'année 2006 a enregistré une hausse de 364,0 MD passant de 2 812,1 MD à fin 2005 à 3 176,1 MD au 31/12/2006. Cette hausse est alimentée principalement par les dépôts de la clientèle.

En effet, les dépôts de la clientèle ont poursuivi leur mouvement à la hausse pour atteindre 2 329,1 MD à fin 2006 contre 2 023,0 MD au 31/12/2005 soit une augmentation de 306,1 MD presque le double de l'augmentation de l'année écoulée (+166,2 MD). Les dépôts de la BH représentent 10,61% de part de marché au 31/12/2006.

Les crédits ont totalisé un montant de 2 857,3 MD au 31/12/2006 affichant une hausse de 293,8 MD soit 11,46% par rapport à 2005 et accaparant ainsi en 2006 une part de marché de 12,24%.

Le produit net bancaire de la banque a atteint 145,260 MD au 31/12/2006 enregistrant ainsi une hausse de 17,84% par rapport à 2005.

La Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 13 sociétés intervenant dans plusieurs domaines d'activité (société de crédit bail, société d'assurances multi-branches, société de promotion immobilière, société d'impression et de confection de chèques, société d'intermédiation en bourse, deux SICAV, une SICAF, une SICAR, une société de gestion de fonds communs de créance, une société de recouvrement des créances et une société d'informatique).

Le chiffre d'affaires et le résultat après modifications comptables consolidés du groupe se sont établis au 31/12/2006 respectivement à 248,070 MD et à 28,441 MD.

Durant le premier semestre 2007, la Banque de l'Habitat a poursuivi son programme de développement, de restructuration et de mise à niveau touchant toutes les activités et les opérations bancaires déjà entamés en 2005 et en 2006.

En effet, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 289 707 464 dinars passant de 2 151 794 301 dinars au 30/06/2006 à 2 441 501 765 dinars au 30/06/2007.

L'encours des crédits à la clientèle a évolué de 8,71% soit une augmentation de 240 401 984 dinars.

Les emprunts ont diminué de 114 116 826 dinars suite au remboursement de l'emprunt syndiqué et de l'emprunt CNSS.

Les capitaux propres ont augmenté de 57 273 091 dinars provenant notamment de:

- l'augmentation du capital de 15 000 000 dinars
- l'augmentation des réserves de 36 624 896 dinars
- l'augmentation des bénéfices de 5 648 833 dinars

Les produits d'exploitation bancaires de la BH ont augmenté de 19 293 457 dinars passant de 115 287 879 dinars au 30/06/2006 à 134 581 336 dinars au 30/06/2007.

Les charges d'exploitation bancaires ont atteint 55 800 786 dinars au 30/06/2007 soit une augmentation de 7 066 523 dinars par rapport à la même période l'exercice précédent.

De même, le produit net bancaire a connu une évolution positive de 18,37% passant de 66 553 616 dinars durant le 1^{er} semestre 2006 à 78 780 551 dinars au 30/06/2007.

Durant les six premiers mois de l'exercice 2007, le résultat net de la banque a atteint 18 695 875 dinars contre 13 047 042 dinars soit une évolution remarquable de 43,30% (+ 5 648 833 dinars).

Actuellement, le capital social de la banque est de 90 MD suite à son augmentation en 2007 de 15 MD par incorporation de réserves (5 MD) et émission en numéraire (10 MD).

3.2 Organisation de la Banque

3.2.1 Gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de gouvernance de la banque. Il est composé de membres représentant l'état tunisien et le secteur privé.

Pour réaliser ses objectifs, le conseil d'administration est secondé par les instances suivantes :

- Un comité exécutif de crédit

Le Comité Exécutif de Crédit a pour mission principale d'étudier et de suivre l'activité de financement de la Banque. A cet effet, il est tenu d'assurer le respect des conditions et des plafonds fixés par le conseil d'administration en matière de politique de financement notamment les montants de crédits accordés et leur répartition sur les différents secteurs, les taux d'intérêts appliqués et le niveau des commissions prélevées.

Les membres du Comité Exécutif de Crédit sont désignés par le conseil d'administration. Les membres qui n'ont pas une qualité de membre du conseil d'administration disposent de la compétence et de l'expérience nécessaires en matière de financement.

Il est à signaler qu'aucun membre du Conseil d'Administration ne peut joindre deux postes dans le Comité Exécutif de Crédit et le Comité Permanent d'Audit.

La présidence du comité est assurée par le Président Directeur Général.

Les membres du comité exécutif de crédit sont désignés par le Conseil d'Administration et deux au moins de ses membres doivent être membres ou représentants permanents de membres du Conseil. Actuellement, il est composé des membres suivants:

- Deux représentants permanents de l'Etat Tunisien: Mme Faouzia Moussa Said et Mr Jalel Chouih qui a remplacé Mr Ridha Trabelsi;
- Le Directeur Général Adjoint chargé des moyens: Mr Ali Dhrif Bouzidi;
- Le Directeur Général Adjoint chargé du développement et de la production: Mr Mahmoud Ben Farah;
- Le Directeur Central de l'Exploitation: Mme Dalila Koubaa;
- Le Directeur Central des Crédits: Mr Habib Amri;
- Le Directeur Central des Opérations: Mr Mohamed El Golli

Aucune rémunération n'est accordée aux membres de ce comité.

- Un comité permanent d'audit

Ce comité a pour mission de veiller au respect de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Ce comité comporte trois membres ou représentants permanents de membres du Conseil dont l'un d'eux est désigné comme président.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants:

Présidente du Comité

- Mme Souhir Taktak: représentante permanente de l'Etat Tunisien

Membres du Comité

- Mr Jalel Chouih: représentant permanent de l'Etat Tunisien

- Mr Ahmed Trabelsi

- Mr Mahmoud Mansour: Contrôleur d'Etat

Aucune rémunération n'est accordée aux membres de ce comité.

▪ *Un organe de contrôle de conformité*

Cet organe rattaché au conseil d'administration, veille à l'application des principes, des mécanismes et des procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et l'éthique professionnelle et morale.

La Direction Générale

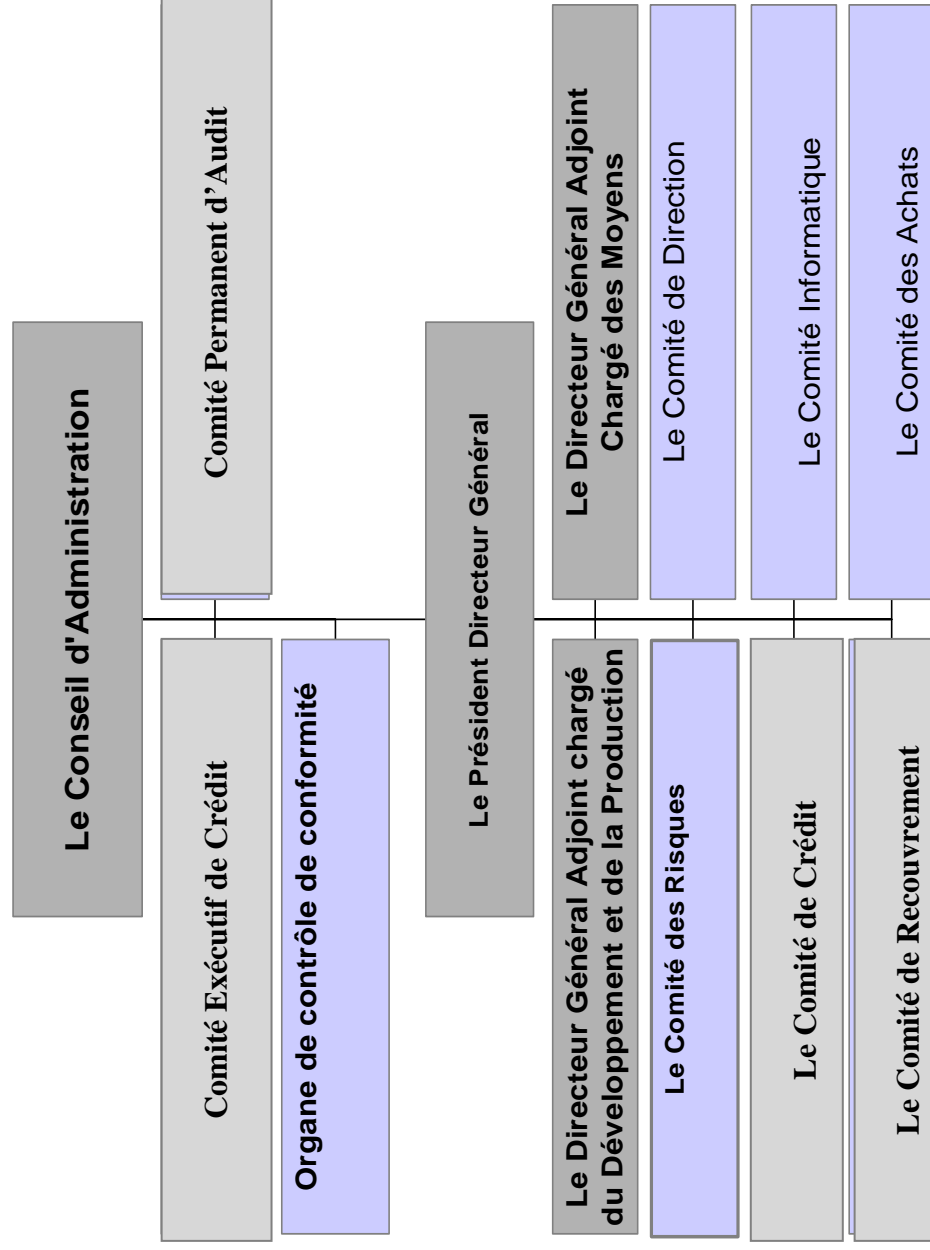
La Direction Générale met en place les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

La Direction Générale est constituée du Président Directeur Général, d'un Directeur Général Adjoint chargé du Développement et de la Production et d'un Directeur Général Adjoint chargé des Moyens.

La direction générale est assistée dans sa mission par les six comités suivants :

- **Le Comité de Direction** : est chargé d'étudier tous les problèmes liés directement ou indirectement à l'activité de la Banque, notamment son fonctionnement, son organisation et son développement.
- **Le Comité des Risques** : est chargé de s'assurer que les risques encourus notamment en matière de crédit, de marché, de taux global d'intérêts, de liquidité, de règlement ainsi que les risques opérationnels sont correctement évalués et maîtrisés.
- **Le Comité de Crédit** : est chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi de tout type de crédit.
- **Le Comité de Recouvrement** : est chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.
- **Le Comité des Achats** : est chargé de prendre toute décision relative aux marchés à effectuer par la Banque.
- **Le Comité Informatique** : est chargé de valider les orientations stratégiques de la Banque en matière d'informatique et de télécommunication et de suivre leurs réalisations.

Structures de Gouvernance de la Banque de l'Habitat



3.2.2 Contrôle Interne

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Banque de l'Habitat a instauré un environnement propice à un contrôle interne sain et efficace nécessaire pour la réalisation de ses objectifs et la préservation de sa viabilité financière. Le dispositif de contrôle interne repose sur les piliers suivants :

a) Un contrôle intégré à tous les niveaux de l'organisation

- **L'examen au plus haut niveau** : le conseil d'administration et les organes qui lui sont rattachés ainsi que la direction générale demandent des rapports et des comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque et le niveau d'atteinte des objectifs.
- **L'auto évaluation** : constitue une activité de contrôle et une source de remontée d'informations sur les risques et sur le niveau de contrôle faisant intervenir tous les niveaux hiérarchiques inférieurs lors des réunions périodiques d'évaluation tenues avec la Direction Générale.
- **Le Contrôle des activités** : chaque direction centrale reçoit, examine et contrôle des comptes rendus d'activités, standardisés ou exceptionnels, sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, des unités qui lui sont rattachées.
- **La séparation des tâches** : Aussi bien au niveau organisationnel qu'opérationnel, la répartition des responsabilités est une composante importante du contrôle interne au sein de la banque. Elle permet une séparation entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle, impose des points de vérifications obligatoires pour des opérations sensibles et permet de prévenir la réalisation, par une même personne, d'opérations incompatibles ayant des impacts financiers importants.

b) des procédures appropriées

Dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, la Banque de l'Habitat s'est dotée d'un manuel de procédures détaillé afin de répondre à un objectif de diffusion et d'uniformisation des procédures de travail. Ce manuel de procédures est constitué de notes répertoriées par thème et couvrant l'ensemble des domaines d'activité de la banque.

Les notes de procédures, depuis leur création, passent par un processus de validation faisant intervenir toutes les structures concernées dont l'Inspection Générale et l'Audit Interne et ne sont diffusées qu'après leur validation par la Direction Générale. Le manuel de procédures est un manuel vivant, constamment mis à jour pour répondre aux mutations de l'environnement juridique et réglementaire et aux nouvelles orientations de la Direction Générale.

Le manuel de procédures est mis à la disposition des utilisateurs au niveau du site intranet en sus des guides utilisateurs des applications informatiques, des notes circulaires, organiques et de services.

c) des structures internes de contrôle

La banque dispose de structures permanentes et renforcées, de contrôle et d'audit interne qui veillent au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes de gestion et s'assurent de l'absence de malversations ou d'erreurs. Elles permettent aussi, d'analyser l'efficacité des systèmes, de l'organisation et du fonctionnement de la banque.

La banque de l'habitat est dotée aussi :

- d'une structure permanente pour le contrôle de gestion qui s'assure de l'exécution du budget et vérifie que les ressources et les emplois sont obtenus et utilisés avec efficacité.
- d'une autre structure permanente pour le contrôle et le suivi qualitatif et quantitatif des engagements de la banque, la centralisation des risques et le respect des normes prudentielles. Cette structure verra ces prérogatives élargies en application de la loi n°2006-19 du 02/05/2006 modifiant et complétant la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit et conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 relative au contrôle interne, afin d'assurer:

-) l'évaluation et le suivi de l'ensemble des risques (risque de crédit, risque opérationnel, risque de marché, risque de taux, risque de liquidité, risque de règlement...)

-) la centralisation et le suivi du système de contrôle permanent ainsi que les travaux de reporting aussi bien pour les besoins externes qu'internes.

Le système de contrôle interne mis en place à la Banque de l'Habitat permet de ce fait:

- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires et conduites d'une façon prudente et appropriée en accord avec la politique arrêtée par la Direction Générale.
- de s'assurer de la protection et la sauvegarde des actifs de la banque contre les risques inhérents à l'organisation et l'activité bancaire, notamment les risques liés aux irrégularités, erreurs et fraudes qui pourraient survenir.
- de garantir l'obtention d'une information financière et comptable complète, fiable, en accord avec les règles prévues et dans les délais requis.

Le système de contrôle interne sera actualisé et renforcé par sa mise en conformité à la nouvelle réglementation en la matière notamment la loi n°2006-19 du 02/05/2006 modifiant et complétant la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit et la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 relative au contrôle interne.

3.2.3 Système d'information

Le système d'information de la BH est en mutation continue pour répondre aux orientations stratégiques tracées par la Haute Direction dont les principales:

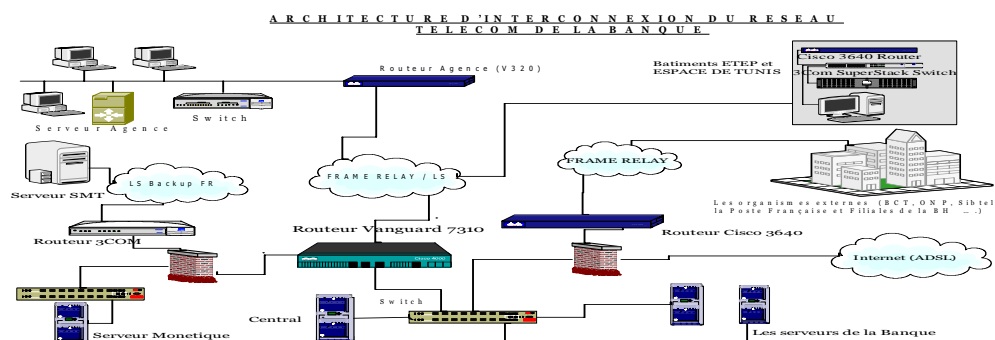
- Adhésion aux orientations nationales de modernisation et de mise à niveau du système bancaire national;
- Décentralisation des opérations et réorganisation des points de vente;
- Introduction de mécanismes garantissant la qualité de service et son maintien;
- Accessibilité du client aux services de la banque en tout lieu, par tout moyen et à tout moment, avec le meilleur temps de service et d'une manière sécurisée;
- Exigence d'un système d'information urbanisé, cohérent et fiable répondant aux besoins de la clientèle et au développement des activités;
- Intégration des technologies de pointe (SGBDR*, Internet, Web, Intranet, Messagerie, Télé-compensation, Workflow, GED**, ...) dans un cadre de systèmes ouverts;
- Vision intégrale et référentiel unique du client.

Pour se faire, la banque ne lésine pas sur les moyens; elle entreprend à cet effet des investissements de plus de 5 Millions de dinars par an, pour l'acquisition d'équipements et de Progiciels. Ainsi, le parc informatique compte plus de 1500 postes de travail et 205 serveurs.

Pour ses développements internes, la banque s'appuie sur les services d'une quarantaine d'experts de haut niveau, couvrant les opérations bancaires courantes (les mouvements sur compte, le crédit, recouvrement, engagements, le portefeuille, la comptabilité, etc...) et également les opérations centrales (référentiel client, la comptabilité, le reporting, etc...).

Afin d'assurer la continuité de service, la banque duplique tous ses serveurs critiques et met en œuvre un plan de sécurité élaboré avec l'assistance d'une société de service d'ingénierie en informatique spécialisée en la matière. Ce plan couvre plus d'un aspect (Firewall, Antivirus, IDS***, IPS****, ...) et l'amélioration de la gestion des habilitations et de traces.

L'infrastructure réseau de la BH est composée de plusieurs réseaux locaux interconnectés par l'intermédiaire de lignes spécialisées ou Frame Relay, comme présenté par le schéma suivant:



*: Système de gestion de base de données relationnelles

** : Gestion électronique des documents

*** IDS: Intrusion detection system

**** IPS: intrusion prevention system

Le point de vente (agences, succursales) est doté d'un serveur intégrant toutes les données de ses clients et des ressources logicielles qui lui confèrent une autonomie totale de fonctionnement par rapport au siège. Au besoin, l'accès au système central est possible à tout moment pour effectuer des consultations d'historiques ou exécuter des opérations pour le compte d'un client d'un autre point de vente.

Grâce à cette organisation et à la vue intégrée du client où il se trouve, le point de vente est au service de l'ensemble des clients de la banque indépendamment du lieu de domiciliation de leurs comptes.

En fin de journée, un serveur central, collecte automatiquement l'ensemble des données des opérations de la journée du réseau et des autres partenaires notamment la SIBTEL, pour la télé-compensation .

Ces données sont ensuite communiquées à l'ordinateur central pour traitement et mise à jour des fichiers et des bases de données centrales.

Ce traitement génère à son tour des données à transférer aux points de vente relatives aux opérations déplacées.

Ce transfert s'effectue le matin avant 7 h de telle sorte que les données des opérations déplacées ou de télé-compensation inter-banques soient injectées dans les systèmes des points de vente à l'ouverture de la journée.

Egalement, la banque a développé des télé-services bâtis sur les nouveaux canaux de communication (site Web, serveur vocal BHTEL, ...) permettant au client d'effectuer certaines opérations sans même se déplacer à la banque.

3.2.4 Politique sociale

L'effectif de la Banque de l'Habitat a enregistré une baisse au cours des dernières années passant de 1930 employés en 2004 à 1901 employés en 2006 due essentiellement aux départs à la retraite.

Dans le cadre de la rationalisation des ressources humaines et pour compenser les départs à la retraite, la Banque a opté en 2006 pour:

-) Le recrutement de cadres diplômés compte tenu des besoins pré définis,
-) Le renforcement de l'effectif du réseau qui a atteint 53% de l'effectif total durant l'année 2006. En 2005, ce taux a été de l'ordre de 52,5%.
-) L'amélioration du taux d'encadrement du personnel qui a atteint 51,03 % durant l'année 2006. En 2005, ce taux a été de 49,53%.

Par ailleurs, il est à noter que dans le cadre de la mise à niveau des compétences de ses employés et afin de suivre l'évolution de la cartographie des métiers bancaires, la Banque a réalisé en 2006, près de 288 actions de formation au profit de ses employés. En 2005, la BH a réalisé près de 331 actions de formation et ce pour 2 194 participants. Les principaux axes de formation sont les suivants:

- les nouveaux métiers
- la gestion des risques
- la qualité d'accueil et de service
- le renforcement de la notion d'appartenance et de travail en tant que valeur civilisationnelle

En outre, la banque a favorisé la participation des employés aux cycles de formation organisés par le centre professionnel de formation bancaire. A ce titre, 87 employés ont été inscrits dans ces cycles de formation durant l'exercice 2006 contre 108 employés en 2005.

Concernant la politique d'intéressement du personnel, et pour motiver les employés et les inciter à fournir d'avantage d'efforts, la banque a opté pour l'intéressement financier servi sous forme d'une prime annuelle accordée aux cadres ayant le grade de chef de service ou plus. Cette prime se caractérise par le fait qu'elle soit variable et qu'elle soit attribuée en fonction du rendement de chaque employé durant l'année et l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Elle est accordée aussi à certains employés ayant un grade inférieur à celui de chef de service qui se sont distingués par des efforts méritoires et exceptionnels.

Le montant global brut de l'intéressement pour l'année 2006 s'est élevé à 1 480 750 dinars pour 948 bénéficiaires. Il est à noter que l'intéressement du personnel de la banque tient compte du résultat réalisé.

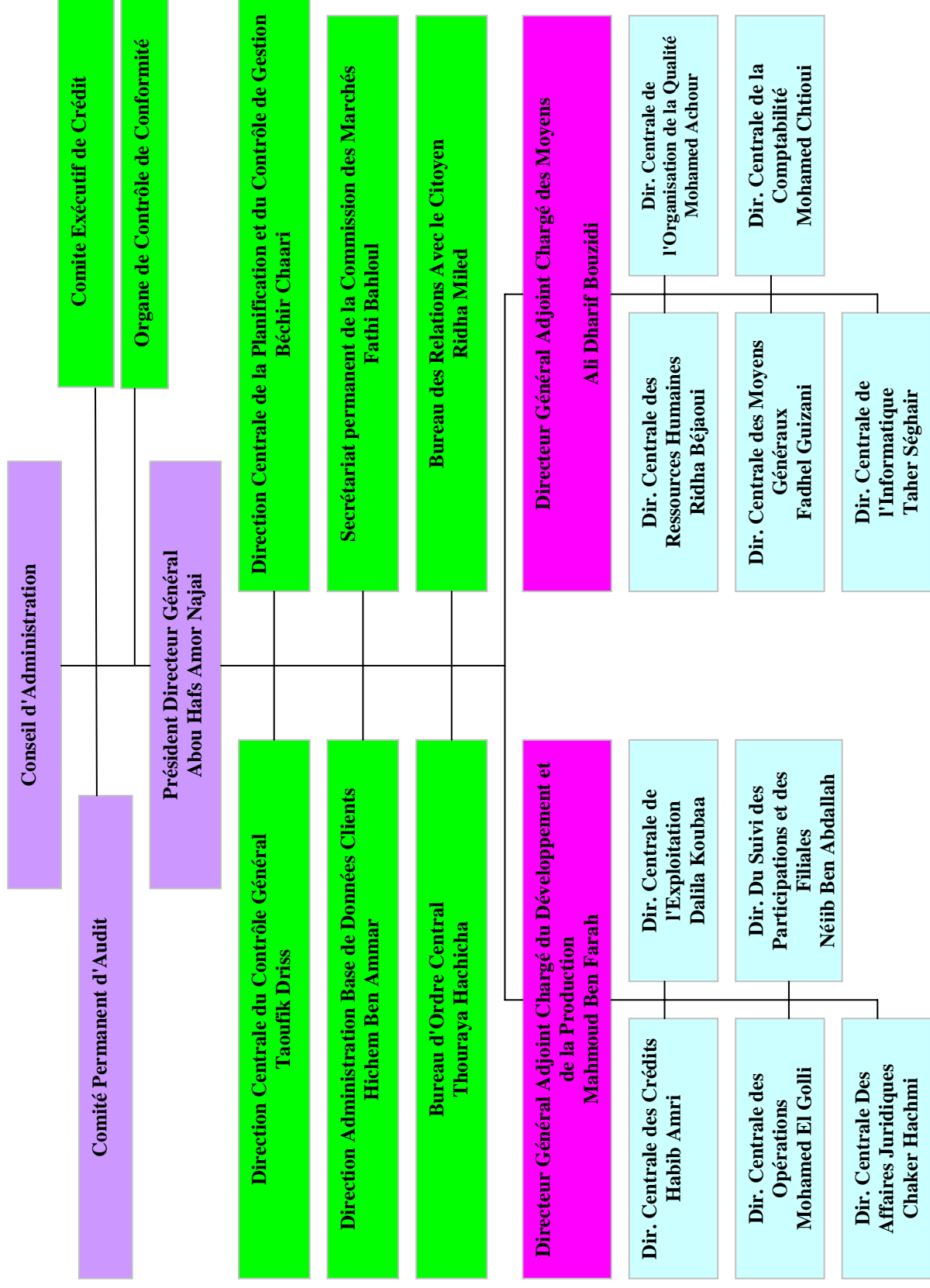
3.2.5 Effectif et réseau de la banque

Catégorie Professionnelle	2004	2005	2006
Personnel de Direction	328	374	383
Personnel d'Encadrement	592	577	587
Personnel d'Exécution	866	836	819
Personnel de service	144	133	112
TOTAL	1 930	1 920	1 901

Le réseau de la banque est présenté comme suit:

Réseau	2004	2005	2006
Agences	73	77	78
Succursales	2	2	2
Total	75	79	80

3.2.6 Structure Générale de L'Organigramme De La Banque de L'Habitat



3.3 Activités et Performances de la Banque au 31/12/2006

3.3.1 Les Ressources

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Dépôts à vue	487 744 852	414 854 265	349 736 110	17,57%
Comptes d'épargne	1 063 980 477	994 470 640	944 575 788	6,99%
Comptes à terme	740 399 075	583 122 604	532 741 928	26,97%
Autres dépôts et avoirs	36 980 563	30 600 931	29 760 265	20,85%
Total Dépôts	2 329 104 966	2 023 048 440	1 856 814 091	15,13%

En DT

Les dépôts de la clientèle ont poursuivi leur mouvement à la hausse pour atteindre 2 329,1 MD à fin 2006 contre 2 023,0 MD au 31/12/2005 soit une augmentation de 306,1 MD presque le double de l'augmentation de l'année écoulée (+166,2 MD).

Cette remarquable évolution provient notamment:

- ✚ D'une mobilisation record des dépôts à vue enregistrant une augmentation de 72,9 MD soit +17,57% par rapport à 2005.
- ✚ D'un renforcement des dépôts d'épargne alimentée principalement par les dépôts d'épargne libre et El Jadid pour atteindre 1 064,0 MD en 2006 contre 994,5 MD durant 2005 soit une évolution de 6,99% (+69,5 MD).
- ✚ D'une importante évolution des dépôts à terme de 157,3 MD contre seulement une augmentation de 50,4 MD une année auparavant.

Les dépôts de la BH représentent 10,61% de part de marché au 31/12/2006.

Ci après un tableau retraçant la part de marché* de la Banque de l'Habitat par nature de dépôts au cours des trois dernières années:

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Dépôts à vue	7,04%	6,85%	6,42%
Comptes d'épargne	16,01%	16,31%	16,43%
Comptes à terme	9,99%	8,35%	8,81%
Autres dépôts et avoirs	6,03%	5,59%	5,73%
Total Dépôts	10,61%	10,29%	10,45%

*: Source: BCT

3.3.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004*	Variation 06/05
Emprunts matérialisés	246 376 555	226 431 775	201 578 697	8,81%
Autres fonds empruntés	83 344 537	82 755 948	93 047 055	0,71%
Ressources spéciales	268 891 944	253 078 230	222 447 478	6,25%
Total	598 613 036	562 265 953	517 073 230	6,46%

*: Chiffres retraités sur la base des situations aux 31/12/2005 et au 31/12/2006 pour les besoins de la comparaison.

Les emprunts et les ressources spéciales ont augmenté en 2006 de 6,46% passant ainsi de 562,2 MD au 31/12/2005 à 598,6 MD au 31/12/2006. Cette augmentation est la résultante notamment des tirages sur la ligne BAD pour 30,4 MD, sur la ligne BEI pour 2,2 MD et sur la ligne AFD pour 25,3 MD.

3.3.1.3 Les Capitaux Propres

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Capital	75 000 000	75 000 000	75 000 000	0,00%
Réserves	144 065 694	129 250 738	107 559 871	11,46%
Autres capitaux propres	414 048	414 048	414 048	0,00%
Résultats reportés	-8 505 218	438 804	1 938 750	-
Résultat de l'exercice	37 439 438*	21 711 053	18 530 054	72,44%
Total capitaux propres	248 413 962	226 814 643	203 442 723	9,52%

*: Avant modifications comptables

Le capital de la BH est resté stable à 75 MD en 2006. Les réserves quand à elles, se sont accrues de 14,8 MD pour atteindre 144,0 MD au 31/12/2006.

De même, au 31/12/2006, le poste résultat reporté ressort un solde négatif de – 8,5 MD.

Suite à la mission de contrôle effectuée par l'équipe de contrôle général des finances pour arrêter la situation financière du FOPROLOS, il a été relevé que les intérêts de retard sur les crédits FOPROLOS et projets spéciaux non pas été comptabilisés dans les comptes appropriés desdits fonds.

En conséquence, les intérêts de retard relatifs au FOPROLOS et projets spéciaux au titre de la période 1990 - 2005 totalisent un montant de 8 945 076,153 dinars détaillé comme suit:

- Total intérêts de retard relatifs au FOPROLOS 1900 - 2005 = 7 198 296,348 dinars
- Total intérêts de retard relatifs aux projets spéciaux 1900 - 2005 = 1 746 779,805 dinars

Total 8 945 076,153 dinars

Ce montant a fait l'objet d'une modification comptable portant réduction du résultat reporté figurant parmi les capitaux propres de début de période en tenant compte des effets de modification comptable datant de 1989:

- intérêts de retard (FOPROLOS & projets spéciaux):	- 8 945 076 dinars
- effets de modification comptable datant de 1989:	+ 436 263 dinars
- résultat reporté:	+ 3 595 dinars
<hr/>	
Solde	- 8 505 218 dinars

Compte tenu de ce qui précède, le total des capitaux propres de la banque a augmenté durant l'exercice 2006 de 21,6 MD soit + 9,52% par rapport à 2005.

3.3.2 Les Emplois

3.3.2.1 Les crédits à la clientèle

En DT

<i>Valeurs nettes des provisions et agios réservés</i>	31/12/2006*	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Comptes débiteurs	159 827 357	118 456 866	91 112 474	34,92%
Autres concours à la clientèle	2 278 443 392	2 026 777 522	1 851 398 178	12,42%
Crédits sur ressources spéciales	419 035 638	418 331 205	404 111 464	0,17%
Total crédits à la clientèle	2 857 306 387	2 563 565 593	2 346 622 117	11,46%

*: *Selon notes aux états financiers complémentaires (cf pages 155, 156 et 157)*

Au titre des années 2006 et 2005, les crédits à la clientèle ont enregistré une évolution respectivement de 11,46% et de 9,24% provenant essentiellement du développement du portefeuille escompte et des crédits aux particuliers.

Les crédits de la BH représentent 12,24% de part de marché au 31/12/2006. Ci après un tableau retraçant la part de marché* de la BH par nature de crédit:

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Comptes débiteurs	7,39%	5,51%	4,46%
Autres concours à la clientèle	12,16%	11,82%	12,19%
Crédits sur ressources spéciales	19,05%	20,46%	17,38%
Total crédits à la clientèle	12,24%	11,87%	11,83%

*: *Source BCT*

Portefeuille des créances

En milliers de DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	1 368 251	1 066 405	1 012 914
Classe 0	645 100	381 622	477 348
Classe 1	461 274	398 021	177 777
Créances clientèles (classe 0 et 1)	1 106 374	779 643	655 125
Classe 2	38 352	48 557	8 461
Classe 3	13 141	13 330	40 086
Classe 4	210 384	224 875	309 241
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	261 877	286 762	357 788
Provisions	126 594	94 747	122 934
Agios réservés	59 775	54 525	60 003
Provisions et agios réservés (c)	186 369	149 272	182 937
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c) / (a)	13,62%	14,00%	18,06%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c) / (b)	71,17%	52,05%	51,13%
Taux des créances classées (b) / (a)	19,14%	26,89%	35,32%

Au cours de l'exercice 2006, et sur autorisation du Conseil d'Administration du 02/05/2007, la banque a procédé à la cession des créances ayant une valeur nominale globale d'environ 9,249 MD pour un prix de cession de 3 MD à la société générale de recouvrement des créances (SGRC), filiale de la banque.

3.3.2.2 Le Portefeuille titres

3.3.2.2.1 Portefeuille titres commercial

	<i>En DT</i>			
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Titres de transaction	164 828 422	175 354 849	103 929 114	-6,00%
Bons de trésor	153 027 059	160 802 639	97 846 129	-4,84%
Créances et dettes rattachées	7 767 343	8 711 380	4 391 497	-10,84%
Emprunts nationaux	4 095 746	5 929 642	2 101 352	-30,93%
Autres*	-61 726	-88 812	-409 863	30,50%
Titres de placement	2 506 180	1 819 035	1 810 489	37,78%
Total	167 334 602	177 173 884	105 739 603	-5,55%

*: Charges constatées d'avance

Au 31/12/2006, le portefeuille titres commercial (titres de transaction et titres de placement) totalise 167 334 602 DT contre 177 173 884 DT au 31/12/2005 détaillé dans le tableau ci-dessus. Cette diminution est due principalement à la cession des Bons de Trésor Assimilables.

3.3.2.2.2 Portefeuille titres d'investissement

	<i>En DT</i>			
	31/12/2006*	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
<u>Titres d'investissement</u>	64 553 253	60 003 134	55 347 286	7,58%
Titres gérés par SIM-SICAR	76 430 682	65 320 380	58 914 582	17,01%
Provisions	-11 877 429	-5 317 245	-3 567 296	123,38%
<u>Titres de participation</u>	34 477 426	33 247 206	31 975 067	3,70%
Part dans les entreprises liées**	28 579 269	28 395 007	28 512 007	0,65%
Autres participations	10 068 839	10 844 766	8 789 881	-7,15%
Créances rattachées	-86 634	-626 661	-35 914	-86,18%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-4 084 048	-5 365 906	-5 290 906	-23,89%
Total portefeuille d'investissement	99 030 679	93 250 340	87 322 353	6,20%

*: Selon notes aux états financiers complémentaires (cf page 159)

** : Le Total comprend la participation de la BH dans la STIMEC contrairement à la note 4 des états financiers individuels (cf page 139) qui fait état de cette participation au niveau des autres participations exonérées.

3.3.2.3 Les immobilisations nettes

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Immobilisations nettes	43 440 182	36 538 692	31 802 665	18,89%

La valeur nette des immobilisations de la banque en 2006 s'est accrue de 18,89% par rapport à 2005 pour atteindre 43,440 MD. Cette évolution provient essentiellement des avances et acomptes sur immobilisations relatives aux dépenses de construction du nouveau siège de la BH (+6,638 MD), des immeubles (+0,827MD) et du matériel de transport (+0,485 MD).

3.3.3 Les résultats d'exploitation

3.3.3.1 Le produit Net Bancaire

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
PNB	145 260 582	123 270 286	104 892 114	17,84%

Le produit net bancaire de la banque a atteint 145,261 MD au 31/12/2006 enregistrant ainsi une hausse de 17,84% par rapport à 2005.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus non bancaires, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

3.3.3.1.1 La Marge en intérêts (MIN)

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Produits en intérêts*	209 548 241	182 396 941	164 531 622	14,89%
Charges en intérêts	100 554 274	89 276 458	81 877 216	12,63%
Marges en intérêt	108 993 967	93 120 483	82 654 406	17,05%

*: Gains nets sur titres de transaction + intérêts et revenus assimilés

3.3.3.1.2 Les Commissions nettes

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Commissions perçues	28 969 102	22 734 586	19 488 545	27,42%
Commissions encourues	2 248 667	1 851 090	1 621 160	21,48%
Commissions nettes	26 720 435	20 883 496	17 867 385	27,95%

En 2006, les commissions nettes ont atteint un volume global de 26,720 MD contre 20,883 MD une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de 27,95% par rapport à 2005.

3.3.3.1.3 Autres revenus non bancaires

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Gains nets sur opérations de change	5 676 024	8 334 301	3 928 545	-31,90%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	543 782	744 236	441 778	-26,93%
Total autres revenus non bancaires	6 219 806	9 078 537	4 370 323	-31,49%

Durant l'exercice 2006, les autres revenus non bancaires ont enregistré une baisse de 31,49% qui est due simultanément à la diminution des gains nets sur opérations de change (-31,90%) et à la diminution des dividendes et revenus assimilés sur titres de participation (-26,93%).

3.3.3.1.4 Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Pertes sur titres de transaction	33 261	201 090	106 802	83,46%

Cette rubrique a évolué de 83,46% suite à la diminution des pertes sur titres de transaction de 167 829 dinars.

3.3.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Frais de personnel	46 475 081	43 856 563	40 465 666	5,97%
Charges générales d'exploitation	16 254 809	16 620 052	16 481 933	-2,20%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2 507 945	2 788 871	2 833 177	-10,07%
Total Frais d'exploitation	65 237 835	63 265 486	59 780 776	3,12%

Les frais d'exploitation se sont élevés à 65,238 MD au 31/12/2006 contre 63,265 MD au 31/12/2005, enregistrant ainsi une augmentation de 3,12% contre 5,83% l'exercice précédent.

Au 31/12/2006, les frais de personnel ont atteint 46,475 MD contre 43,856 MD une année auparavant, soit une hausse de 5,97%.

3.3.3.3 Les soldes en pertes de créances

En DT

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 06/05
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges	39 394 728	43 408 954	27 763 056	-9,25%
Reprise de provisions	-12 826 314	-66 121 365	- 822 979	80,60%
Pertes sur créances couvertes par des provisions	12 182 111	62 419 958	71 544	-80,48%
Soldes en pertes de créances	38 750 525	39 707 547	27 011 621	-2,41%

Durant l'exercice 2006, le solde en pertes de créances a enregistré une amélioration par rapport à 2005, se concrétisant par une baisse de l'ordre de 2,41%.

3.3.3.4 Le Résultat Net

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	<i>En DT</i> Variation 06/05
Résultat net *	28 494 361	21 711 053	18 530 054	31,24%

**: Après modifications comptables*

En dépit de la modification comptable relative aux intérêts de retard sur les crédits FOPROLOS et projets spéciaux qui viennent en déduction du résultat distribuable de l'exercice 2006, le résultat net s'est accru de 31,24% passant de 21,711 MD en 2005 à 28,494 MD en 2006.

3.4 Activités et Performances de la Banque au 30/06/2007

3.4.1 Les Ressources

3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle

En DT

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Dépôts à vue	558 076 233	447 672 091	487 744 852	24,66%
Comptes d'épargne	1 079 905 306	1 017 563 393	1 063 980 477	6,13%
Comptes à terme	758 353 258	646 828 413	740 399 075	17,24%
Autres dépôts et avoirs	45 166 968	39 730 405	36 980 563	13,68%
Total Dépôts	2 441 501 765	2 151 794 301	2 329 104 966	13,46%

Les dépôts de la clientèle ont évolué d'une manière remarquable durant le 1^{er} semestre de l'exercice 2007 atteignant ainsi un montant de 2 441 501 765 dinars contre 2 151 794 302 dinars durant la même période en 2006 soit une évolution de 289 707 463 dinars (+13,46%). Ce volume a même dépassé le total dépôt réalisé au 31/12/2006 qui a été de l'ordre de 2 329 104 967 dinars.

Ci après un tableau retraçant la part de marché* de la Banque de l'Habitat par nature de dépôts au 30/06/2007:

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Dépôts à vue	7,32%	6,72%	7,04%
Comptes d'épargne	15,83%	16,07%	16,01%
Comptes à terme	9,46%	8,80%	9,99%
Autres dépôts et avoirs	6,37%	6,24%	6,03%
Total Dépôts	10,56%	10,27%	10,61%

*: Source: BCT

3.4.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

En DT

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Emprunts matérialisés	189 313 931	235 586 945	246 376 555	-19,64%
Autres fonds empruntés	11 977 078	82 396 979	83 344 537	-85,46%
Ressources spéciales	248 070 563	245 494 474	268 891 944	1,05%
Total	449 361 572	563 478 398	598 613 036	-20,25%

Les emprunts et les ressources spéciales ont diminué durant le 1^{er} semestre de 2007 de 20,25% passant de 563 478 398 dinars à 449 361 572 dinars et ce suite au remboursement de l'emprunt syndiqué et de l'emprunt CNSS.

3.4.1.3 Les Capitaux propres

En DT

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Capital	90 000 000	75 000 000	75 000 000	20,00%
Réserves	180 372 770	143 747 874	144 065 694	25,48%
Autres capitaux propres	414 048	414 048	414 048	0,00%
Résultats reportés	439 219	439 858	-8 505 218	-0,15%
Résultat de l'exercice	18 695 875	13 047 042	37 439 438*	43,30%
Total capitaux propres	289 921 913	232 648 822	248 413 962	24,62%

*: Avant modifications comptables

Les capitaux propres ont augmenté de 57 273 091 dinars (+24,62%) provenant notamment de:

- l'augmentation du capital de 15 000 000 dinars
- l'augmentation des réserves de 36 624 896 dinars
- l'augmentation des bénéfices de 5 648 833 dinars

3.4.2 Les emplois

3.4.2.1 Les crédits à la clientèle

En DT

<i>Valeurs nettes des provisions et agios réservés</i>	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Comptes débiteurs	210 082 772	175 103 499	159 827 357	19,98%
Autres concours à la clientèle	2 364 490 700	2 165 494 816	2 278 443 392	9,19%
Crédits sur ressources spéciales	424 664 223	418 237 396	419 035 638	1,54%
Total crédits à la clientèle	2 999 237 695	2 758 835 711	2 857 306 387	8,71%

Au 30/06/2007, les crédits à la clientèle ont enregistré une évolution de 8,71% par rapport au 30/06/2006 provenant essentiellement du développement du portefeuille escompte et des crédits aux particuliers.

Les crédits de la BH représentent 12,59% de part de marché au 30/06/2007. Ci après un tableau retraçant la part de marché* de la BH par nature de crédit:

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Comptes débiteurs	8,97%	7,08%	7,39%
Autres concours à la clientèle	12,43%	11,96%	12,16%
Crédits sur ressources spéciales	19,24%	20,84%	19,05%
Total crédits à la clientèle	12,59%	12,07%	12,24%

*Source: BCT

Portefeuille des créances

En milliers de dinars

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	1 626 790	1 219 711	1 368 251
Classe 0	765 792	534 270	645 100
Classe 1	585 137	405 138	461 274
Créances clientèles (classe 0 et 1)	1 350 929	939 408	1 106 374
Classe 2	43 563	43 311	38 352
Classe 3	27 098	9 475	13 141
Classe 4	205 200	227 516	210 384
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	275 861	280 303	261 877
Provisions	152 825	117 347	126 594
Agios réservés	65 002	59 829	59 775
Provisions et agios réservés (c)	217 827	177 177	186 369
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c) / (a)	13,39%	14,53%	13,62%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c) / (b)	78,96%	63,21%	71,17%
Taux des créances classées (b) / (a)	16,96%	22,98%	19,14%

3.4.2.2 Le Portefeuille titres

3.4.2.2.1 Portefeuille titres commercial

	<i>En DT</i>			
	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Titres de transaction	119 351 464	174 165 566	164 828 422	-31,47%
Bons de trésors	110 767 907	163 106 554	153 027 059	-32,09%
Créances et dettes rattachées	4 792 996	6 058 652	7 767 343	-20,89%
Emprunts nationaux	4 075 811	5 099 293	4 095 746	-20,07%
Autres*	-285 250	-98 932	-61 726	188,33%
Titres de placement	2 584 470	2 099 807	2 506 180	23,08%
Total	121 935 933	176 265 373	167 334 602	-30,82%

*: Charges constatées d'avance

La valeur du portefeuille titres commercial (titres de transaction et titres de placement) a baissé de 30,82% passant de 176 265 373 dinars au 30/06/2006 à 121 935 933 dinars au 30/06/2007. Cette diminution provient essentiellement de la réduction des bons de trésor de 32,09%.

3.4.2.2.2 Portefeuille titres d'investissement

	<i>En DT</i>			
	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 / 06/2006
<u>Titres d'investissement</u>	81 953 253	71 639 653	64 553 253	14,40%
Titres gérés par SIM-SICAR	96 730 682	78 035 879	76 430 682	23,96%
Provisions	-14 777 429	-6 396 226	-11 877 429	131,03%
<u>Titres de participation</u>	33 727 595	33 372 042	34 477 426	1,07%
Part des entreprises liées	28 579 270	28 579 269	28 579 269	0,00%
Autres participations	9 598 007	10 304 766	10 068 839	-6,86%
Créances rattachées	-86 634	90 912	-86 634	-195,29%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-4 363 048	-5 602 906	-4 084 048	-22,13%
<u>Total portefeuille d'investissement</u>	115 680 847	105 011 695	99 030 679	10,16%

3.4.2.3 Les immobilisations nettes

	<i>En DT</i>			
	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Immobilisations nettes	46 572 016	39 358 471	43 440 182	18,33%

La valeur nette des immobilisations de la banque au 30/06/2007 s'est accrue de 18,33% par rapport au 30/06/2006 pour atteindre 46 572 016 dinars. Cette évolution provient notamment des frais de construction du nouveau siège de la BH (+7,06 MD).

3.4.3 Les résultats d'exploitation

3.4.3.1 Le Produit net bancaire

En DT

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
PNB	78 780 551	66 553 616	145 260 582	18,37%

Le PNB a évolué durant le 1^{er} semestre 2007 de 18,37% passant de 66 553 616 dinars au 30/06/2006 à 78 780 551 dinars au 30/06/2007.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus non bancaires, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

3.4.3.1.1 La marge en intérêts (MIN)

En DT

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Produits en intérêts*	113 707 614	99 289 424	209 548 241	14,52%
Charges en intérêts	54 846 643	47 809 355	100 554 274	14,72%
Marges en intérêt	58 860 971	51 480 069	108 993 967	14,34%

*: *Gains nets sur titres de transaction + intérêts et revenus assimilés*

Durant le 1^{er} semestre de l'exercice 2007, la marge en intérêts s'est établie à 58 860 971 dinars enregistrant ainsi une augmentation de 14,34% par rapport à la même période en 2006.

3.4.3.1.2 Les commissions nettes

En DT

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	Variation 06/2007 – 06/2006
Commissions perçues	17 174 969	12 935 327	28 969 102	32,78%
Commissions encourues	954 142	924 908	2 248 667	3,16%
Commissions nettes	16 220 827	12 010 419	26 720 435	35,06%

Les commissions nettes ont progressé de 4 210 408 dinars à la fin du 1^{er} semestre 2007 par rapport à la même période de 2006 soit une évolution de +35,06%.

3.4.3.1.3 Autres revenus non bancaires

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	<i>En DT</i> Variation 06/2007 – 06/2006
Gains nets sur opérations de change	3 238 477	2 602 297	5 676 024	24,45%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	556 816	482 414	543 782	15,42%
Total autres revenus non bancaires	3 795 293	3 084 711	6 219 806	23,04%

Durant le 1^{er} semestre de l'exercice 2007, les autres revenus non bancaires ont progressé de 23,04%. Cette évolution positive est due essentiellement à une augmentation de l'ordre de 24,45% des gains nets sur opérations de change qui représentent 85,33% des autres revenus non bancaires.

3.4.3.1.4 Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	<i>En DT</i> Variation 06/2007 – 06/2006
Pertes sur titres de transaction	96 540	21 583	33 261	347,30%

Au 30/06/2007, le montant des pertes sur titres de transaction a atteint 96 540 dinars contre 21 583 dinars au 30/06/2006 soit une augmentation de la perte de 74 957 dinars.

3.4.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	<i>En DT</i> Variation 06/2007 – 06/2006
Frais de personnel	24 251 215	23 268 324	46 475 081	4,22%
Charges générales d'exploitation	7 942 622	7 527 031	16 254 809	5,52%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 232 779	1 277 261	2 507 945	-3,48%
Total Frais d'Exploitation	33 426 616	32 072 616	65 237 835	4,22%

Les frais d'exploitation ont évolué de 4,22% passant de 32 072 616 dinars au 30/06/2006 à 33 426 616 dinars au 30/06/2007.

3.4.3.3 Les soldes en pertes de créances

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	<i>En DT</i> Variation 06/2007 – 06/2006
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges	23 355 100	21 631 581	39 394 728	7,97%
Reprise de provisions	-302 571	- 347 245	-12 826 314	-12,87%
Pertes sur créances couvertes par des provisions	0	0	12 182 111	0,00%
Soldes en pertes de créances	23 052 529	21 284 336	38 750 525	8,31%

Au 30/06/2007, le poste des soldes en pertes de créances a enregistré une évolution de 8,31% imputable aux dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges.

3.4.3.4 Le résultat net

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006	<i>En DT</i> Variation 06/2007 – 06/2006
Résultat net*	18 695 875	13 047 042	28 494 361	43,30%

* : après modifications comptables

Le résultat net après modification comptable du 1^{er} semestre de l'exercice 2007 a enregistré une évolution de 43,30% par rapport au 1^{er} semestre 2006.

3.5 Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2007

L'activité de la Banque au 30/09/2007 par rapport à la même période de l'exercice 2006 s'est caractérisée par:

1. Une augmentation du produit d'exploitation bancaire de 27.912.529 dinars.
2. Une augmentation des charges d'exploitation bancaires de 10.079.106 dinars.
3. Le produit net bancaire a augmenté de 17.833.423 dinars suite à l'augmentation des intérêts nets à raison de 13.789.734 dinars et des commissions nettes à raison de 6.110.648 dinars.
4. Une augmentation des charges générales d'exploitation de 416.001 dinars.
5. Une augmentation des frais de personnel de 1.808.317 dinars.
6. Le portefeuille titres commercial a diminué de 40.307.791 dinars suite à la diminution des placements en BTA.
7. Le portefeuille titres d'investissement a augmenté de 9.207.296 dinars suite à l'augmentation des fonds gérés par la SICAR.
8. l'encours des créances à la clientèle a augmenté de 247.778.599 dinars. Cette augmentation provient principalement des crédits commerciaux à raison de 144.229.544 dinars et des crédits immobiliers à raison de 47.247.827 dinars.
9. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 379.537.616 dinars suite à :
 - L'augmentation des dépôts à vue de 144.927.688 dinars
 - L'augmentation des dépôts d'épargne de 54.686.814 dinars
 - L'augmentation des dépôts à échéance de 169.919.337 dinars
 - L'augmentation des autres sommes dues à la clientèle de 10.003.777 dinars.
10. Les emprunts ont diminué de 113.780.831 dinars provenant principalement du remboursement anticipé de l'emprunt syndiqué pour un montant de 68.326.041 dinars et de la CNSS pour un montant de 50.000.000 dinars.
11. Les capitaux propres ont augmenté de 60.423.886 dinars provenant essentiellement de l'augmentation du capital et du résultat de l'exercice 2007.

(EN DINARS)

	3 EME TRIMESTRE				CUMUL A LA FIN DU 3 EME TRIMESTRE			AU
	2007		2006		2007		2006	31 / 12 / 2006
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2006	31 / 12 / 2006
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES								
INTERETS	70 336 662	61 656 617	204 857 026	176 944 497	248 063 523	176 944 497	248 063 523	248 063 523
COMMISSIONS EN PRODUITS	57 007 403	49 358 523	164 757 443	141 011 381	195 685 594	141 011 381	195 685 594	195 685 594
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	9 107 602	7 164 155	26 332 909	20 099 483	28 969 102	20 099 483	28 969 102	28 969 102
	4 221 657	5 133 939	13 766 674	15 833 633	23 408 827	15 833 633	23 408 827	23 408 827
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES								
INTERETS ENCOURUS	28 882 799	25 882 607	84 695 975	74 616 869	102 802 941	74 616 869	102 802 941	102 802 941
COMMISSIONS ENCOURUES	28 139 533	25 232 885	82 998 567	73 042 239	100 554 274	73 042 239	100 554 274	100 554 274
AUTRES CHARGES	743 266	649 722	1 697 408	1 574 630	2 248 667	1 574 630	2 248 667	2 248 667
	0	0	0	0	0	0	0	0
3- PRODUIT NET BANCAIRE	41 453 863	35 774 010	120 161 051	102 327 628	145 260 582	102 327 628	145 260 582	145 260 582
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 304 292	2 124 213	7 375 320	6 815 261	10 697 124	6 815 261	10 697 124	10 697 124
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:	16 504 117*	15 678 282*	48 697 954*	46 473 636*	62 729 890*	46 473 636*	62 729 890*	62 729 890*
FRAIS DE PERSONNEL	12 525 820	11 700 394	36 777 035	34 968 718	46 475 081	34 968 718	46 475 081	46 475 081
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 978 297	3 977 888	11 920 919	11 504 918	16 254 809	11 504 918	16 254 809	16 254 809
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	250 089 866	281 190 361	266 365 282	281 190 361	266 365 282	266 365 282
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	136 628 261	176 936 052	167 334 603	176 936 052	167 334 603	167 334 603
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	113 461 605	104 254 309	99 030 679	104 254 309	99 030 679	99 030 679
7- ENCOURS DES CREDITS	-	-	3 022 187 562	2 774 408 963	2 857 306 387	2 774 408 963	2 857 306 387	2 857 306 387
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	2 578 712 341	2 199 174 725	2 329 104 966	2 199 174 725	2 329 104 966	2 329 104 966
DEPOTS A VUE	-	-	624 976 462	480 048 774	487 744 852	480 048 774	487 744 852	487 744 852
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	1 093 139 244	1 038 452 430	1 063 980 477	1 038 452 430	1 063 980 477	1 063 980 477
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	452 400 894	566 181 725	598 613 036	566 181 725	598 613 036	598 613 036
10- CAPITAUX PROPRES	-	-	301 127 491	240 703 605	248 413 962	240 703 605	248 413 962	248 413 962

*: Ces chiffres ne tiennent pas compte des dotations aux amortissements et aux provisions afférentes à chaque période.

3.6 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none">- Soutien de l'État Tunisien- Leader du marché de l'immobilier- Fonds de commerce de particuliers très important- Bonne qualité de l'actif- Agressivité de la salle des marchés- Savoir-faire des crédits hypothécaires	<ul style="list-style-type: none">- Pressions concurrentielles croissantes- Capitalisation modeste- Problèmes au niveau des traitements- Rentabilité encore perfectible quoiqu'en amélioration
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none">- Bonnes perspectives de développement- Réorganisation de la Banque- Personnel jeune, motivé et doté d'un savoir-faire appréciable.	<ul style="list-style-type: none">- Crise de l'immobilier. Toutefois, la Banque a déjà entrepris la diversification de son activité, ce qui atténuera l'effet de la crise immobilière si jamais celle-ci se produit.- L'arrivée des banques étrangères

3.7 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur

A l'instar des autres banques de la place, la BH est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente 76,69% du total de ses actifs au 31/12/2006.

3.8 Dépendance de l'émetteur

1 - Risques Encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 1 nouveau de la circulaire BCT aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires BCT n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 04 mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus de ces fonds propres nets.

Au 31/12/2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, le montant total de ces risques encourus (14 bénéficiaires) s'élève à 376,3 MD soit 1,53 fois des fonds propres nets de la banque.

2- Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31/12/2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, le montant total des risques encourus pour ces bénéficiaires (2 bénéficiaires) s'élèvent à 84,6 MD soit 0,35 fois des fonds propres nets de la banque.

3- Risques encourus supérieurs à 25% sur un même bénéficiaire

Conformément à l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.

Le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, aucun bénéficiaire sur lequel les risques encourus dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets de la banque n'a été identifié.

4- Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la banque

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et, les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la Banque.

Au 31 décembre 2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, les risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la banque s'élèvent à 4,766 MD en 2006 représentent 0,021 fois des fonds propres nets de la banque.

Il importe à signaler à ce niveau que le seul actionnaire détenant plus que 10% du capital de la banque est l'Etat tunisien qui ne présente aucun risque encourus.

Les engagements garantis par l'Etat ont été de 32,374 MD en 2006.

Il est à signaler que les engagements hors bilan de l'ETAP au 31/12/2006 qui s'élèvent à 38,611 ont été apurés début 2007.

5- Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 4 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Le ratio de solvabilité tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 décembre 2006 à 8,17%, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

3.9 Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la BH en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

3.10 Politique d'investissement de la banque

Les investissements en cours de réalisation

Construction du nouveau siège

L'achèvement des travaux de construction du nouveau siège est prévu pour l'année en cours avec un reliquat de 786 000 dinars à régler en 2008.

Construction d'un complexe administratif à El Mghira

La construction de ce bâtiment permettra de regrouper les services des archives, l'économat, le parc auto et une agence dans un espace dédié fonctionnel et moderne.

Les points de vente

La politique d'investissement a trait à l'amélioration des agences existantes à travers un programme de mise à niveau des agences (uniformisation et amélioration du look), la relocalisation de certaines agences et l'ouverture de nouvelles agences.

o L'amélioration des agences existantes


L'investissement consiste en la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement interne et externe des agences et l'amélioration des équipements au niveau des agences. Un planning de réaménagement de 31 agences est mis en place, à raison de 10 agences par an avec un coût moyen de 80 000 dinars par agence.

o La relocalisation de certaines agences

Un programme de transfert de 14 agences est mis en place à raison de 5 agences par an.

○ *L'ouverture de nouvelles agences*

Dans le cadre de sa stratégie de croissance la banque poursuivra son programme d'extension du réseau et procédera à l'ouverture de 5 agences par an pour atteindre le nombre de 100 agences dans 5 ans.

 Changement des enseignes lumineuses

Avec le nouveau sigle BH; une opération qui s'étale sur 3 ans avec un coût global de 1 500 000 dinars.

 Refonte du système d'information

La banque procédera à la refonte du système d'information à travers l'acquisition d'un noyau du système d'informations bancaire dans le cadre du groupement d'intérêts économiques créé avec la STB et la BNA.

Les investissements futurs

La banque continuera de mener sa stratégie qui s'inscrit dans le cadre de sa politique générale tracée pour les années 2007-2011.

En effet, les axes stratégiques pour les années à venir s'articulent essentiellement autour de:

- La poursuite de l'optimisation de la rentabilité à travers un meilleur rendement et une baisse du coût des ressources
- L'amélioration de la productivité
- La poursuite de la politique de gestion de risques
- La maîtrise des frais généraux
- La consolidation des capitaux propres à travers l'augmentation du capital, le recours à l'emprunt subordonné et le renforcement des réserves
- La mise en place totale de la nouvelle organisation du réseau afin de faire des points de vente le fer de lance de la banque
- la mise en place totale du système organisationnel et d'information de la banque

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<u>Investissement en immobilisations corporelles & incorporelles</u>	29 770 781	6 999 999	5 000 000	6 000 000	6 000 000

Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière

Résultat

4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2006

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2006

4.1.1.1 Terrain

En DT

Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	V C N
Terrain d'Exploitation			
01/01/1989	Terrain Kef	100 000,000	100 000,000
01/01/1989	Terrain Sfax	22 125,000	22 125,000
01/01/1989	Terrain Kasserine	23 450,000	23 450,000
01/01/1989	Terrain Ben Arous	60 000,000	60 000,000
01/01/1989	Terrain K Pacha	304 000,000	304 000,000
01/01/1989	Terrain Siège K Pacha	1 216 000,000	1 216 000,000
01/01/1989	Terrain Station Total K pacha	300 000,000	300 000,000
01/01/1989	Terrain Imm UZAN	6 969,107	6 969,107
01/01/1989	Terrain Ag Monastir	6 400,000	6 400,000
01/01/1989	Terrain Av de Park	60 000,000	60 000,000
01/01/1989	Terrain Ag Sfax	2 566,000	2 566,000
01/01/1989	Terrain Ag Siliana	5 695,000	5 695,000
01/01/1989	Terrain Ag Gafsa	2 387,280	2 387,280
01/01/1989	Terrain Ag Kef	1 700,000	1 700,000
01/01/1989	Terrain Ag Nabeul	6 940,000	6 940,000
01/01/1989	Terrain Ag Gabes	4 371,000	4 371,000
01/01/1989	Terrain Ag Kairouan	3 546,762	3 546,762
01/01/1989	Terrain Ag Mredenine	10 000,000	10 000,000
01/01/1989	Terrain Ag 9 Avril	24 326,400	24 326,400
01/01/1989	Terrain Ag Zaghouan	4 929,643	4 929,643
01/01/1989	Terrain Sousse USAN	8 000,000	8 000,000
01/01/1989	Terrain Av Med V	673 000,000	673 000,000
27/10/1999	Terrain Ag Ahmed Tlili	249 450,000	249 450,000
06/01/2003	Annexe Terrain Dir régionale	50 400,000	50 400,000
29/07/2004	Terrain local Archives Mghira	310 510,050	310 510,050
Total 1		3 456 766,242	3 456 766,242
Terrain Hors Exploitation			
01/01/1989	Terrain Ezzahra	84 900,000	84 900,000
01/01/1989	Terrain LF Jendouba	1 540,000	1 540,000
01/01/1989	Terrain LF Mahdia	2 300,000	2 300,000
01/01/1989	Terrain LF Bizerte	2 797,000	2 797,000
01/01/1989	Terrain LF Soussa	1 800,000	1 800,000
01/01/1989	Terrain LF El Kef	1 000,000	1 000,000
01/01/1989	Terrain LF Sfax	1 762,195	1 762,195
01/01/1989	Terrain LF Kasserine	2 840,000	2 840,000
01/01/1989	Terrain LF Monastir	3 140,000	3 140,000
01/01/1989	Terrain LF Siliana	2 000,000	2 000,000
01/01/1989	Terrain LF Gafsa	1 697,000	1 697,000
01/01/1989	Terrain LF Zaghouan	3 050,331	3 050,331
01/01/1989	Terrain Agence Sfax 2	2 487,805	2 487,805
01/07/1989	Terrain Khouzama Sousse	659 250,000	659 250,000
Total 2		770 564,331	770 564,331
Total Général (1 +2)		4 227 330,573	4 227 330,573

4.1.1.2 Construction

En DT

Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	Valeur nette
Construction d'Exploitation			
01/01/1989	Agence Sousse	133 030,893	13 303,083
01/01/1989	Agence Monastir	143 600,000	14 360,000
01/01/1989	Agence Sfax Jardins	37 434,000	3 743,400
01/01/1989	Agence Siliana	54 305,000	5 430,500
01/01/1989	Agence Gafsa	22 612,720	2 261,272
01/01/1989	Agence Nabeul	93 060,000	9 306,000
01/01/1989	Agence Gabes Dir Regionale	90 629,000	9 062,900
01/01/1989	Agence Kairouan	28 953,238	2 895,322
01/01/1989	Agence Zaghouan	65 070,357	6 507,033
01/01/1989	Agence 9 Avril	95 673,600	9 567,360
01/01/1989	Imm Siège Social	3 800 000,000	380 000,000
01/01/1989	Agence Medenine	30 000,000	3 000,000
01/01/1989	Imm Sousse II	52 000,000	5 200,000
01/01/1989	Dir Reg Sfax	363 000,000	36 300,000
01/01/1989	Agence Sfax D R S	51 512,195	5 151,215
12/05/1994	Achat App B5+B6 9 Avril	105 000,000	38 634,247
26/06/1998	Achat local Kasserine	112 200,000	64 415,096
29/12/1998	Agence Sousse Kantaoui	594 755,000	356 608,580
27/10/1999	Agence Ahmed Tlili	1 207 544,183	773 986,197
20/04/2001	Agence Alain savary	900 000,000	643 438,356
14/02/2003	Agence Alain Savary	365 000,000	294 200,000
03/06/2004	Agence Ennasr	10 000,000	8 710,383
14/07/2004	Agence rades	536 310,000	470 150,447
15/02/2005	Agence Sousse Kourniche	520 170,300	471 359,799
30/03/2005	Local Hammem chat	225 985,097	206 110,791
29/09/2005	Local Achraf Jendouba	160 000,000	149 939,726
05/01/2006	Local "MAHOU" sis à El Mourouj	516 288,981	490 757,430
24/04/2006	Local Sfax Route Gabes	486 359,185	469 569,799
17/07/2006	Local Nouvelle Agence Medenine	197 363,982	192 821,907
05/11/2006	Local Agence sis M'hamdia	220 083,506	218 365,046
01/01/1989	Log de fonction Jendouba	10 460,000	1 046,000
01/01/1989	Log de fonction Mahdia	12 700,000	1 270,000
01/01/1989	Log de fonction Kasserine	19 160,000	1 916,000
01/01/1989	Log de fonction Sousse I	28 200,000	2 820,000
01/01/1989	Log de fonction Monastir	31 860,000	3 186,000
01/01/1989	Log de fonction Siliana	16 000,000	1 600,000
01/01/1989	Log de fonction Gafsa	16 303,000	1 630,300
01/01/1989	Log de fonction Zaghouan	23 949,669	2 394,975
01/01/1989	Log de fonction Sfax	28 237,805	2 823,785
01/01/1989	Log de fonction kef I	10 300,000	1 030,000
01/01/1989	Log de fonction kef II	9 000,000	900,000
Total 1		11 424 111,711	5 375 772,949
Construction Hors Exploitation			
01/01/1989	Immeuble Av de Londres I	503 000,000	50 300,000
01/01/1989	Complexe du Kef	350 000,000	35 000,000
05/04/1993	Logement Agence Zaghouan	22 000,000	6 883,288
02/07/1996	Logement UNFT	12 000,000	5 700,000
Total 2		887 000,000	97 883,288
Total Général (1+2)		12 311 111,711	5 473 656,237

4.1.1.3 Immobilisations en Cours

En DT

Libellé	Montant
Avance et Acompte Immobilisation en cours	4 952 460,931
Construction en cours	7 254,628
Etudes Architecturales	515 799,850
Etude contrôle tvx STRU	823 071,822
Etude suivi Décoration	72 410,207
Contrôle Technique	82 691,986
Etude Géotechnique	47 234,686
Acquisition terrain	999 600,000
Acquisition permis de bâtir	303 240,750
Travaux topographiques	4 307,191
Travaux fondations	6 389 194,724
Lot Génie Civil	6 981 850,974
Lot Electricité SS	1 591 521,320
Lot fluides	1 767 391,123
Lot sécurité	787 131,779
Lot élévateurs	1 035 593,658
Lot menuiserie Aluminium	279 319,637
Lot raccord au réseau électricité SS	61 086,987
Lot raccord au réseau téléphone SS	1 177,012
Mission de pilotage et de coordination des travaux SS STCT	133 112,413
Etude architecturale ZBF	2 233,598
Lot alimentation en eau	3 783,018
Etude architecturale DRS	4 132,264
Etude de décoration DRS	17 346,402
Etude géotechnique DRS	4 319,293
Etude topographique	370,852
Contrôle des travaux DRS	1 189,002
Lot électricité DRS	18 194,755
Lot fluides	3 027,281
Lot raccord ONAS	3 410,600
Lot Alimentation eau DRS	1 218,062
Total	26 894 676,805

4.1.1.4 Immobilisations incorporelles (fonds de commerce et logiciels)

En DT

Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable
FC		2 801 500,000	1 092 843,630
02/01/88	FC sise 21 Av K pacha	5 000,000	250,685
07/04/89	FC sise 21 Av K pacha	70 000,000	12 465,753
30/06/89	FC sise 21 Av K pacha	100 000,000	37 397,260
30/06/89	FC av DE Carthage	300 000,000	7 920,548
21/07/89	FC abc Nabeul	15 000,000	1 913,014
26/07/90	FC AG Jerba	20 000,000	3 564,384
06/03/91	FC AG Hammamet	30 000,000	6 263,014
19/11/91	FC AG Sousse	100 000,000	24 410,959
27/04/92	FC AG Kairouan	43 000,000	11 433,288
17/08/92	FC AG A Boukhadi	3 500,000	984,315
30/08/95	FC Café Tunis TC	1 800 000,000	779 424,658
25/09/96	FC AG Sousse	30 000,000	14 597,260
04/12/96	FC Agence et Imm	110 000,000	54 578,082
02/01/97	FC Agence Khaznadar	50 000,000	25 006,849
06/01/99	FC AG Gafsa	25 000,000	15 017,123
11/07/06	FC Agence Nabeul	100 000,000	97 616,438
Logiciels informatiques		2 984 337,000	212 216,000
Total		5 785 837,000	1 305 059,630

4.1.1.5 Autres Immobilisations

En DT

	Valeurs brutes au 31/12/2005	Acquisition	Cession	Amortissement	VCN
MMB	20 302 302,852	373 621,273	259,657	17 760 794,571	2 914 869,897
AAI	12 959 200,717	282 974,281	886,801	11 195 475,894	2 045 812,303
Mat de transport	1 815 843,958	598 224,832	154 976,017	1 468 100,663	790 992,110
Total	35 077 347,527	1 254 820,386	156 122,475	30 424 371,128	5 751 674,310

4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2006

Le portefeuille titres d'investissement de la BH est composé de titres de participation et des titres d'investissement

4.1.2.1 Titres d'investissement

Jusqu'à l'exercice 2006, la BH a signé 9 conventions de placement à capital risque avec sa filiale SIM-SICAR.

Le total des fonds mis à la disposition de la SIM-SICAR à la date de signature des différentes conventions s'élève à 83 322 500 dinars.

Jusqu'au au 31/12/2006, la SIM-SICAR a procédé à la restitution d'une partie des fonds BH1, BH2 et BH3 à la Banque de l'Habitat.

Les fonds gérés par la SIM SICAR se présentent à cette date comme suit:

Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial (en dinars)	Montant au 31/12/2006
1998	FACR BH 1	9 000 000	5 171 521
1999	FACR BH 2	8 915 000	6 807 871
2000	FACR BH 3	13 800 000	12 843 790
2001	FACR BH 4	9 042 000	9 042 000
2002	FACR BH 5	10 050 000	10 050 000
2003	FACR BH 6	6 500 000	6 500 000
2004	FACR BH 7	5 300 000	5 300 000
2005	FACR BH 8	8 000 000	8 000 000
2006	FACR BH 9	12 715 500	12 715 500
Total		83 322 500	76 430 682

FACR: Fonds à Capital Risque

4.1.2.2 Titres de participation

4.1.2.2.1 Les sociétés liées

En DT

Raison Sociale	Nb d'actions / parts de la société	VN	Capital Social de la société	Nbre d'actions / parts détenus par la BH	Montant Souscrit	Provision constatée au 31/12/2006	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
LES SOCIETES LIEES (FILIALES)									
ASSURANCES SALIM	2 000 000	5	10 000 000	600 000	3 000 000	-	3 000 000	30,00%	3 520 000*
SIFIB BH	30 000	100	3 000 000	9 000	900 000	-	900 000	30,00%	900 000
S O P I V E L	40 000	100	4 000 000	27 285	2 728 500	418 000	2 310 500	68,21%	2 728 500
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000 000	1 497 092	7 497 000	889 000	6 608 000	41,58%	7 496 749*
SGRC	200 000	10	2 000 000	120 000	1 200 000	-	1 200 000	60,00%	1 200 000
STE MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500 000	1 500	150 000	150 000	-	30,00%	150 000
BM TECHNOLOGIE	8 000	100	800 000	30	3 000	3 000	-	0,37%	3 000
EPARGNE INVEST SICAF	1 500 000	10	15 000 000	744 799	7 446 000	-	7 446 000	49,65%	7 446 059*
MODERN LEASING	1 000 000	10	10 000 000	463 892	4 647 700	-	4 647 700	46,39%	4 647 698*
STIMEC	140 000	10	1 400 000	42 000	420 000	99 000	321 000	30,00%	331 000
S I C A V B H O B L I G A T A I R E	716 533	100	71017604**	1 562	156 263	-	156 263	0,20%	156 263
TOTAL					28 148 463	1 559 000	26 589 463		28 579 269

*: La différence qui existe entre le montant souscrit et le montant libéré est expliquée par l'achat ou la vente par la BH des actions de ses filiales à des prix supérieurs ou inférieurs à la valeur nominale

(valeur mathématique) et ce dans le cadre de l'annulation de la participation croisée

** : Capital 2006 = capital initial 2005 + souscriptions 2006 - rachats 2006

4.1.2.2.2 Participation en rétrocession

En DT

Raison Sociale	Nb d'actions de la société	VN	Capital Social de la société	Nbre d'actions détenues par la BH	Montant Souscrit	Provision constatée au 31/12/2006	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
STE JNAYNET HAMMAMET*	40 000	100	4 000 000	12 000	1 200 000	-	1 200 000	30,00%	1 106 573
GRANADA HOTEL	1 200 000	10	12 000 000	200 000	2 000 000	1 869 048	130 952	16,67%	2 000 000
TOTAL					3 200 000	1 869 048	1 330 952		3 106 573

*: En 2006, la société a procédé au remboursement de la participation en rétrocession de la BH d'un montant de 93 427 dinars. Toutefois, les actions sont toujours à la possession de la BH.

4.1.2.2.3 Autres titres de participation

En DT

Raison Sociale	Nb d'actions de la société	VN	Capital Social de la société	Nbre d'actions détenues par la BH	Montant Souscrit	Provision constatée au 31/12/2006	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
SNIT NORD	85 000	10	850 000	1	10	-	10	0,00%	10
SNIT CENTRE	95 000	10	950 000	1	10	-	10	0,00%	10
SNIT SUD	120 000	10	1 200 000	1	10	-	10	0,00%	10
MAISON DU BANQUIER	89 920	100	8 992 000	5 253	525 300	515 000	10 300	5,84%	525 300
SPPI	760 450	6	4 562 700	25 000	150 000	-	150 000	3,29%	150 000
SEPTS	10 000	100	1 000 000	1 450	145 000	-	145 000	14,50%	145 000
MONETIQUE TUNISIE	27 000	100	2 700 000	1 640	164 000	-	164 000	6,07%	164 000
BEATL	19 000	20	380 000	2 370	47 400	-	47 400	12,47%	47 400
SODINO	1 200 000	10	12 000 000	70 000	700 000	-	700 000	5,83%	700 000
MONTAZAH SOUKRA	52 800	100	5 280 000	6 000	600 000	-	600 000	11,36%	600 000
EPI	15 300	600	9 180 000	1 168	700 600	-	700 600	7,63%	-
TUNISIE AUTOROUTE	2 465 293	100	24 652 930	7 500	750 000	-	750 000	0,00%	750 000
STE DE DEV.&D'EXP.Z.F.ZARZIS	59 740	100	5 974 000	4 350	435 000	-	435 000	7,28%	435 000
STICODEVAM	74 040	5	370 200	2 692	13 460	-	13 460	3,64%	13 461
FOIRE INTER DE GABES	22 094	50	1 104 700	2 054	102 700	-	102 700	9,30%	102 700
AGENCE TUNIS D'INTERNET	10 000	100	1 000 000	500	50 000	-	50 000	5,00%	50 000
SODEK	200 000	5	1 000 000	21 218	106 090	-	106 090	10,61%	100 000
INTER BANK SERVICES	538 520	5	2 692 600	80 000	400 000	-	400 000	14,86%	155 085
SHELTER AFRIQUE	300 000	1 316	394 800 000	300	394 690	-	394 690	0,12%	394 690
SIBTEL	35 000	100	3 500 000	1 400	140 000	-	140 000	4,00%	140 000
T.L.T.F SICAR	205 000	10	2 050 000	50 000	500 000	-	500 000	24,39%	500 000
SOTUGAR	30 000	100	3 000 000	2 000	200 000	-	200 000	6,67%	200 000
EL MANSOUR TABARKA	1 548 150	10	15 481 500	28 450	284 500	141 000	143 500	1,83%	284 500
SOCIETE BOUMAKHLOUF	2 000	100	200 000	2 500	250 000	-	250 000	15,60%	20 000
STE SVCE PELERG OMRA	30 000	100	3 000 000	2 500	250 000	-	250 000	8,33%	250 000
SOCIETE TUNISIE LAIT	6 250 000	4	25 000 000	308 750	1 235 000	-	1 235 000	7,60%	1 235 000
SOCIETE NATIONALE DES TELECOMS	140 000 000	10	1 400 000 000	10	100	-	100	0,00%	100
TOTAL					8 143 870	656 000	7 487 870		6 962 266

4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2007

4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2007

Le tableau de variation des immobilisations au 30/06/2007 se présente comme suit:

En DT

	Valeur brute au 31/12/2006	Mouvement de la Période				Valeurs brutes à la fin de période	Amortissement			Valeurs nettes comptables	
		Acquisition	Immobilisations Apportées par des tiers	Immobilisations sorties de l'actif	Total		Cumul période précédente	Datation de la période	Amortissement cumulé		
Immobilisations Incorporelles	5 785 836,631	44 121,155			44 121,155	5 829 957,786	4 480 777,098	148 594,077	4 629 371,175	1 200 586,611	
Immeuble d'exploitation	11 217 941,237	806 772,308			806 772,308	12 024 713,545	5 862 785,348	288 050,121	6 150 835,469	5 873 878,076	
Immeuble hors exploitation	1 093 170,474				-	1 093 170,474	974 670,126	27 104,635	1 001 774,761	91 395,713	
Matériel et mobilier	17 692 027,837	109 121,701			109 121,701	17 801 149,538	14 988 673,843	410 612,894	15 399 286,737	2 401 862,801	
Matériel de transport	2 259 092,773				-	2 259 092,773	1 468 100,663	103 796,724	1 571 897,387	687 195,386	
AAI	13 006 832,795	360 880,902			360 880,902	13 367 713,697	10 961 020,492	243 120,614	11 204 141,106	2 163 572,591	
Terrains	4 227 330,573				-	4 227 330,573			-	4 227 330,573	
Immobilisations en cours	26 894 676,805	3 031 518,150			3 031 518,150	29 926 194,955			-	29 926 194,955	
Total	82 176 909,125	4 352 414,216			-	4 352 414,216	86 529 323,341	38 736 027,570	1 221 279,065	39 957 306,635	46 572 016,706

Les acquisitions d'immobilisations du 01/07/2007 au 30/09/2007 se présentent comme suit:

En dinars

Immobilisations	Valeurs d'acquisition
Matériels informatique	406,041
Agencement, Aménagement & Installation	30 059,969
Mobilier de Bureau	1 019,652
Immobilisations en cours	24 050,143
Total	55 535,805

4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2007

Le portefeuille titres d'investissement de la BH est passé de 105 011 695 dinars au 30/06/2006 à 115 680 847 dinars au 30/06/2007.

Le portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2007 se présente comme suit:

4.2.2.1 Titres d'investissement

En DT

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Titres d'investissement	81 953 253	71 639 653	64 553 253
Titres gérés par SIM-SICAR	96 730 682	78 035 879	76 430 682
Provisions	-14 777 429	-6 396 226	-11 877 429

Durant le 1^{er} semestre 2007, une convention de gestion "FACR BH10" a été signée, par laquelle la SIM-SICAR a accepté la gestion pour le compte de la BH d'un montant de 20 100 000 dinars.

Depuis le 30/06/2007, aucune autre convention n'a été signée.

4.2.2.2 Titres de participation

4.2.2.2.1 Les sociétés liées

En DT

Raison Sociale	Nb d'actions / parts de la société	VN	Capital Social de la société	Nbre d'actions / parts détenus par la BH	Montant Souscrit	Provision constatée au 30/06/2007	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
LES SOCIETES LIEES (FILIALES)									
ASSURANCES SALIM	2 000 000	5	10 000 000	600 000	3 000 000	-	3 000 000	30,00%	3 520 000*
SIFIB BH	30 000	100	3 000 000	9 000	900 000	-	900 000	30,00%	900 000
S O P I V E L	40 000	100	4 000 000	27 285	2 728 500	418 000	2 310 500	68,21%	2 728 500
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000 000	1 497 092	7 497 000	900 000	6 597 000	41,58%	7 496 749*
SGRC	200 000	10	2 000 000	120 000	1 200 000	-	1 200 000	60,00%	1 200 000
STE MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500 000	1 500	150 000	150 000	-	30,00%	150 000
BM TECHNOLOGIE	8 000	100	800 000	30	3 000	3 000	-	0,37%	3 000
EPARGNE INVEST SICAF	1 500 000	10	15 000 000	744 799	7 446 000	-	7 446 000	49,65%	7 446 059*
MODERN LEASING	1 000 000	10	10 000 000	463 892	4 647 700	-	4 647 700	46,39%	4 647 698*
STIMEC	140 000	10	1 400 000	42 000	420 000	99 000	321 000	30,00%	331 000
SICAV BH OBLIGATAIRE	716 415	100	72 484 004	1 562	156 263	-	156 263	0,20%	156 263
TOTAL					28 148 463	1 570 000	26 578 463		28 579 269

*: La différence qui existe entre le montant souscrit et le montant libéré est expliquée par l'achat ou la vente par la BH des actions de ses filiales à des prix supérieurs ou inférieurs à la valeur nominale (valeur mathématique) et ce dans le cadre de l'annulation de la participation croisée

4.2.2.2.2 Participation en rétrocession

En DT

Raison Sociale	Nb d'actions de la société	VN	Capital Social de la société	Nbre d'actions détenues par la BH	Montant Souscrit	Provision constatée au 30/06/2007	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
STE JNAYNET HAMMAMET (1)	40 000	100	4 000 000	12 000	1 200 000	-	861 834	30,00%	861 834
GRANADA HOTEL (2)	1 200 000	10	12 000 000	200 000	2 000 000	1 860 000	140 000	16,67%	1 923 908
TOTAL					3 200 000	1 860 000	1 001 834		2 785 742

(1) Il s'agit d'une participation en portage remboursable trimestriellement

(2) Il s'agit d'une participation en portage remboursable semestriellement

4.2.2.2.3 Autres titres de participation

En DT

Raison Sociale	Nb d'actions de la société	VN	Capital Social de la société	Nbre d'actions détenues par la BH	Montant Souscrit	Provision constatée au 30/06/2007	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
SNIT NORD	85 000	10	850 000	1	10		10	0,00%	10
SNIT CENTRE	95 000	10	950 000	1	10		10	0,00%	10
SNIT SUD	120 000	10	1 200 000	1	10		10	0,00%	10
MAISON DU BANQUIER	89 920	100	8 992 000	5 253	525 300	515 000	10 300	5,84%	525 300
SPPI	760 450	6	4 562 700	25 000	150 000	-	150 000	3,29%	150 000
SEPTS	10 000	100	1 000 000	1 450	145 000		145 000	14,50%	145 000
MONETIQUE TUNISIE	27 000	100	2 700 000	1 640	164 000		164 000	6,07%	164 000
BEATL	19 000	20	380 000	2 370	47 400	47 400	-	12,47%	47 400
SODINO	1 200 000	10	12 000 000	70 000	700 000		700 000	5,83%	700 000
SEDS	10 000	100	1 000 000	2 500	250 000	-	250 000	25,00%	250 000
NIDA	5 000 000	1	5 000 000	800 000	800 000	-	800 000	16,00%	200 000
TUNISIE AUTOROUTE	2 465 293	100	246 529 300	7 500	750 000		750 000	0,00%	750 000
STE DE DEV.&D'EXP.Z.F.ZARZIS	59 740	100	5 974 000	4 350	435 000	6 895	428 105	7,28%	435 000
STICODEVAM	74 040	5	370 200	2 692	13 460		13 460	3,64%	13 461
FOIRE INTER DE GABES	22 094	50	1 104 700	2 054	102 700		102 700	9,30%	102 700
AGENCE TUNIS D'INTERNET	10 000	100	1 000 000	500	50 000		50 000	5,00%	50 000
SODEK	200 000	5	1 000 000	20 000	100 000	9 200	90 800	10,00%	100 000
INTER BANK SERVICES	538 520	5	2 692 600	80 000	400 000		400 000	14,86%	155 085
SHELTER AFRIQUE	300 000	1 316	394 800 000	300	394 690		394 690	0,12%	394 690
SIBTEL	35 000	100	3 500 000	1 400	140 000		140 000	4,00%	140 000
T.I.T.F SICAR	205 000	10	2 050 000	50 000	500 000		500 000	24,39%	500 000
SOTUGAR	30 000	100	3 000 000	2 000	200 000		200 000	6,67%	200 000
EL MANSOUR TABARKA	1 548 150	10	15 481 500	28 450	284 500	141 000	143 500	1,83%	284 500
SOCIETE BOUMAKHLOUF	2 000	100	200 000	200	20 000		20 000	10,00%	20 000
STE SVCE PELERG OMRA	30 000	100	3 000 000	2 500	250 000		250 000	8,33%	250 000
SOCIETE TUNISIE LAIT	6 250 000	4	25 000 000	475 000	1 900 000	213 553	1 900 000	4,94%	1 235 000
SOCIETE NATIONALE DES TELECOMS	140 000 000	10	1 400 000 000	10	100		100	0,00%	100
TOTAL					8 322 180	933 048	7 389 132		6 812 266

Depuis, le 30/06/2007, aucun mouvement n'a été enregistré au niveau le portefeuille d'investissement de la BH.

Les montants restant à libérer pour les titres de participation se présentent comme suit:

Raison social de la participation	Montants restant à libérer en dinars
SOCIETE DE TECHNOLOGIE D'IMPRESSION ET D'EDITION DE CHEQUIERS (STIMEC)	89 000
INTER BANK SERVICES (IBS)	244 915
SOCIETE NIDA	600 000
TOTAL	933 915

4.3 Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31 décembre

4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre

4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	1	51 536 120	21 237 735	22 055 330
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1	292 385 601	202 858 535	257 856 329
CREANCES SUR LA CLIENTELE	2	2 857 306 387	2 563 565 593	2 346 622 117
PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	3	167 334 603	177 173 884	105 739 604
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	4	99 030 679	93 250 340	87 322 353
VALEURS IMMOBILISEES	5	43 440 182	36 538 692	31 802 665
AUTRES ACTIFS	6	214 392 470	192 664 075	194 415 500
TOTAL ACTIF		3 725 426 042	3 287 288 854	3 045 813 898
PASSIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	7	60 013 955	30 020 554	37 064 777
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	8	2 329 104 966	2 023 048 439	1 856 814 091
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9	598 613 036	562 265 953	517 073 230
AUTRES PASSIFS	10	489 280 123	445 139 265	431 419 077
TOTAL PASSIF		3 477 012 080	3 060 474 211	2 842 371 175
CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
CAPITAL	***	75 000 000	75 000 000	75 000 000
RESERVES	***	144 065 694	129 250 738	107 559 871
AUTRES CAPITAUX PROPRES*	***	414 048	414 048	414 048
RESULTAT REPORTE**	***	-8 505 218	438 804	1 938 750
RESULTAT DE L'EXERCICE	***	37 439 438		
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE	***	28 494 361	21 711 053	18 530 054
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	248 413 962	226 814 643	203 442 723
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 725 426 042	3 287 288 854	3 045 813 898

*: Dont réserves de réévaluation représentant un apport de la CNEL à la BH.

** : La banque a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances. L'impact de cette correction a été estimé provisoirement à 8 505 218 DT.

***: Ne figurent pas au niveau les notes aux états financiers.

4.3.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	12	175 119 758	127 347 006	118 482 817
A -EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		23 443 811	17 804 556	17 244 601
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		151 675 947	109 542 450	101 238 216
CREDITS DOCUMENTAIRES		165 870 946	118 346 748	120 569 374
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		340 990 704	245 693 754	239 052 191
ENGAGEMENTS DONNES	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	12	877 889 864	863 072 102	708 324 054
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		877 889 864	863 072 102	708 324 054
ENGAGEMENTS SUR TITRES		333 915	161 700	365 916
A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		333 915	161 700	365 916
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		878 223 779	863 233 802	708 689 970
ENGAGEMENTS RECUS	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	13	284 668 746	358 825 210	323 212 362
GARANTIES RECUES		63 125 087	66 614 509	59 970 982
A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		1 216 699	1 733 888	2 207 156
C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		61 908 388	64 880 621	57 763 826

4.3.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre (En dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	15	195 685 594	171 809 161	154 385 729
COMMISSIONS (EN PRODUITS)	16	28 969 102	22 734 586	19 488 545
GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	17	22 865 045	19 109 852	14 074 438
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	18	543 782	744 236	441 778
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		248 063 523	214 397 834	188 390 490
CHARGES D'EXPLOITATION				
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	19	100 554 274	89 276 458	81 877 216
COMMISSIONS ENCOURUES	*	2 248 667	1 851 090	1 621 160
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		102 802 941	91 127 548	83 498 376
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		145 260 582	123 270 286	104 892 114
DOTATION.& REPRIS.PROV.ET RESULT.DES CORRECT. DE VAL.SUR CREANC.HORS BILAN ET PASSIF	20	-38 750 525	-39 707 548	-27 011 622
DOTAT.& REP.DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR PORTEF.D'INVESTIS.	21	-4 613 253	-3 387 563	-2 160 165
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	*	10 697 124	9 196 977	7 234 957
FRAIS DE PERSONNEL	*	-46 475 081	-43 856 563	-40 465 666
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	*	-16 254 809	-16 620 052	-16 481 933
DOT.AUX AMORT.ET PROV. DE RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS	*	-2 507 945	-2 788 871	-2 833 177
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 356 093	26 106 667	23 174 508
GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	*	49 657	14 767	-3 228
IMPOTS SUR LES BENEFICES	22	9 966 313	5 490 285	-4 641 226
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		37 439 438	20 631 149	18 530 054
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		37 439 438	20 631 149	18 530 054
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	23	-8 945 076	1 079 904**	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		28 494 361	21 711 053	18 530 054

*: Ne figurent pas au niveau les notes aux états financiers

** Ce poste est constitué de la reprise des intérêts décomptés indûment au cours des exercices antérieurs au titre des comptes d'épargne logement résiliés positivement à hauteur de 638.942 dinars et des reprises des agios réservés indûment au cours des exercices antérieurs au titre des règlements en plus non affectés aux échéances de crédits impayés à hauteur de 440.962 dinars

4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au comparés au 31 décembre (En dinars)

ACTIVITES D'EXPLOITATION	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		241 561 997	200 702 410	186 320 230
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-100 034 215	-90 482 083	-93 586 790
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-96 085 053	26 979 109	-52 673 435
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		12 173 100	-8 102 600	-19 636 358
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-323 541 802	-165 530 698	-150 402 407
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE		303 767 844	167 740 719	190 935 715
TITRES DE PLACEMENT		687 145	8 546	115 976
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		-21 103 834	-36 725 062	26 713 901
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS		-12 405 330	11 543 365	-58 616 262
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-20 683 756	-71 921 239	8 930 618
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-5 490 284	-4 641 226	-6 290 665
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	*	-21 154 188	29 571 241	31 810 523
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		543 782	744 236	441 778
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-10 518 638	-8 343 683	-6 391 641
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-9 257 100	-6 936 177	-5 653 684
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	*	-19 231 956	-14 535 624	-11 603 547
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
EMISSION D'EMPRUNTS		20 142 163	17 072 856	-19 101 787
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		17 948 206	2 284 504	-29 336 331
DIVIDENDES VERSES		-7 499 939	-7 497 836	-7 495 064
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	*	30 590 430	11 859 524	-55 933 182
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		5 676 024	8 334 301	3 928 545
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE		-4 119 690	35 229 442	-31 797 661
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE		324 067 017	288 837 575	320 635 236
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	24	319 947 327	324 067 017	288 837 575

*: Figurent au niveau les notes aux états financiers

4.3.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2006
(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements et des revenus y afférents

2.1.1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abondan sont passés en perte.

2.1.2. Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Promoteurs immobiliers

Critères de classification

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, un concordat préventif, une procédure amiable ou une liquidation.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement ;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêt des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.

- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Détermination des garanties à retenir

La détermination des garanties à retenir pour le calcul des provisions requises par projet tient compte des critères suivants :

- Etant donné que les biens vendus dans un projet immobilier présentent une forte probabilité pour être soustraits au contrôle de la banque pour faire jouer sa garantie, la valeur de ceux-ci est déduite des garanties à retenir pour la détermination des provisions sur les projets. De ce fait, la garantie retenue pour la détermination des provisions sur les projets est le chiffre d'affaires restant à réaliser dans le projet tel que suivi par le département des règlements et apurements.
- Lorsqu'un engagement écrit et signé par le promoteur existe pour affecter les produits de liquidation d'un projet sur un ou plusieurs autres projets, les garanties servent à couvrir l'ensemble des projets du promoteur couverts par cet accord.
- La garantie retenue pour la détermination des provisions, telle qu'elle a été décrite ci-dessus, ne doit pas dépasser la valeur de la garantie inscrite dans le contrat de prêt hypothécaire.

B. Relations commerciales

Critères de classification

La classification des relations commerciales est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe de la relation et par application de la règle de la contagion. Les autres critères retenus pour la classification se présentent comme suit :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration des cash-flows compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;

La banque procède à cet effet à une classification automatique sur la base de l'antériorité des impayés. Cette classification fait ensuite l'objet d'une appréciation sur la base des autres critères qualitatifs.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0" ou Actifs courants** : sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré et qui sont détenus sur des entreprises dont:
 - la situation financière est équilibrée et confirmée par des documents comptables certifiés datant de moins de 18 mois et des situations provisoires datant de moins de 3 mois;
 - la gestion et les perspectives d'activité sont jugées satisfaisantes sur la base des rapports de visites ;
 - la forme et le volume des concours dont elles bénéficient sont compatibles tant avec les besoins de leur activité principale qu'avec leur capacité réelle de remboursement.

- **Classe "1" ou Actifs nécessitant un suivi particulier** : font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui présentent l'une au moins des caractéristiques suivantes :
 - le secteur d'activité connaît des difficultés ;
 - la situation financière se dégrade.

- **Classe "2" ou Actifs incertains** : font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en oeuvre de mesures de redressement. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

- **Classe "3" ou Actifs préoccupants** : font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de pertes éventuelles appelant une action vigoureuse de la part de la banque pour les limiter au minimum. Ces actifs sont généralement détenus sur des entreprises qui présentent avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

- **Classe "4" ou Actifs compromis** : font partie de la classe 4 :
 - les créances pour lesquelles les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 360 jours,
 - les actifs restés en suspens au-delà de 360 jours
 - les autres actifs qui doivent être passés par pertes. La banque est tenue néanmoins d'épuiser toutes les procédures de droit tendant à la réalisation de ces actifs.

- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Les clients ayant fait l'objet d'une consolidation, d'un arrangement ou d'un rééchelonnement sont maintenus dans leur classe antérieure à cette opération et ne sont reclassés que dans le cas du respect du nouvel échéancier de remboursement.

Ces critères ont fait l'objet d'adaptations pour les clients en démarrage.

Détermination des garanties à retenir

- Projets hôteliers

L'évaluation des garanties pour les projets hôteliers tient compte des normes d'évaluation du secteur et notamment des normes retenues par l'ONTT. Ces normes prévoient des coûts par catégorie et par lit comme suit :

Catégorie de l'hôtel	Estimation du coût par lit (en DT)
3 étoiles	30 000
4 étoiles	40 000
4 étoiles de luxe	45 000
5 étoiles	48 000

La valeur brute d'un hôtel est alors égale au coût par lit multiplié par le nombre de lits. Pour déterminer la valeur actualisée d'un hôtel, une décote annuelle de 4% est appliquée à sa valeur à neuf, et ce à partir de l'année d'entrée en exploitation avec un maximum de 12 ans, soit une décote maximale de 48%.

La valeur actualisée à retenir comme garantie pour la couverture des risques sur les projets hôteliers tient également compte de la quote part de la banque pour les projets financés en pool bancaire ou par plusieurs banques.

- 2.2. Autres garanties

La détermination des garanties à retenir pour le calcul des provisions requises pour les garanties autres que les hôtels se base sur la valeur d'expertise et en tenant compte des critères suivants :

- ✚ Les garanties retenues sont celles acceptées par la BCT sauf les exceptions prévues ci-après pour les réquisitions d'immatriculation et les nantissements de matériels.
- Les réquisitions d'immatriculation sont retenues pour 50% de leur valeur.
- Les garanties pour les crédits financés en pool bancaire tiennent compte de la quote part de la banque.
- Les garanties sont retenues pour la valeur minimale entre le montant du contrat, l'encours et la valeur d'expertise ajustée de la garantie. La valeur d'expertise ajustée de la garantie correspond à la valeur de la garantie telle qu'elle découle du rapport d'évaluation sur laquelle un abattement est opéré pour tenir compte de la vétusté depuis la date de l'évaluation de la garantie. Les taux d'abattement par année se présentent comme suit par nature de bien :
 - Terrain : aucun abattement n'est opéré.
 - Villa : 2%.
 - Local commercial et appartements : 5%.

Pour les garanties obtenues par la banque en pool bancaire ou par plusieurs banques il a été tenu compte de la part de la banque déterminée, compte tenu des informations disponibles à la date de l'évaluation, selon l'une des méthodes suivantes :

- Selon la valeur nominale :
$$\frac{\text{Crédits accordés par la BH}}{\text{Crédits accordés par le pool}}$$
- Selon la valeur globale :
$$\frac{\text{Engagements de la BH}}{\text{Engagements du système bancaire}}$$
- Selon la valeur globale des engagements à L&MT :
$$\frac{\text{Engts M\< + Impayés de la BH}}{\text{Engts M\< + Impayés du système bancaire}}$$
- Selon la valeur globale nette : **valeur de la garantie – Engagements des autres banques**

C. Crédits habitats acquéreurs

La classification des crédits habitats acquéreurs obéit aux critères de classification prévus par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Cependant, les créances ne sont classées que lorsque le volume des impayés excède 5% de l'encours de chaque client.

Ces crédits font l'objet de contrats hypothécaires sur les logements acquis. Les provisions sont constituées pour couvrir les engagements supérieurs à 50 mDT au cas par cas. Pour les créances inférieures à 50 mDT les provisions sont constituées progressivement pour couvrir 50% des impayés.

D. Détermination des provisions

Les provisions sur les relations classées, qu'elles soient des relations commerciales ou de promotion immobilière, sont déterminées sur la base des taux minima par classe tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ces taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3 et
- égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

2.1.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.2.-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.3.-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. À la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.5-Operations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servi à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifié leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)

4.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2006	31/12/2005
--	------------	------------

CAISSE	20 606 554	11 352 038
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	30 575 468	9 643 527
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	354 097	242 169

T O T A L AC1	51 536 120	21 237 735
----------------------	-------------------	-------------------

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	31/12/2006	31/12/2005
---	------------	------------

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	263 087 677	172 369 882
BCT	70 746 741	66 620 446
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	0	0
PRETS INTERBANCAIRES	192 340 936	105 749 435
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	29 297 924	30 488 654

T O T A L AC2	292 385 601	202 858 535
----------------------	--------------------	--------------------

T O T A L AC1 ET AC2	343 921 721	224 096 270
-----------------------------	--------------------	--------------------

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Libelles	Montant		Total	Nature de L'organisme	Refinan. BCT	Matérialisés Par des titres
	< 3 mois	> 3 mois				
B.C.T	70 726 038		70 726 038	Autres	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.			0	Autres	Non	Non
Prêts inter bancaire	60 267 956	131 143 221	191 411 177	Autres	Non	Non
Créances/Etab Fin.		29 252 216	29 252 216	Sté leasing	Non	Non
Créances rattaché			996 170			
TOTAL	130 993 994	160 395 437	292 385 601			

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31/12/2006 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2006, les créances sur la clientèle totalisent 2 857 306 mDT contre 2 563 566 mDT au 31/12/2005 et se détaillent comme suit :

Nature	31/12/2006	31/12/2005
Comptes débiteurs	177 690 560	138 242 356
Crédits commerciaux et industriels	696 031 263	541 626 109
Crédits immobiliers	1 508 462 868	1 461 249 222
Autres concours a la clientèle	221 381 168	138 766 848
Crédits sur ressources spéciales	419 035 638	418 331 205
Total brut	3 022 601 498	2 698 215 740
Agios réservés	59 775 110	54 524 705
Provisions	105 520 000	80 125 442
Total net	2 857 306 388	2 563 565 593

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2006 provient principalement des crédits commerciaux et industriel, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, de la consolidation des crédits immobiliers acquéreurs et des comptes débiteurs.

A la date du 31/12/2006, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Immobilier	279 053	2 163 476	110 355	116 483	389 408	332 959
Services	375 983	268 268	22 347	29 213	398 330	297 481
Industrie	379 128	221 638	69 468	77 746	448 596	299 384
Tourisme	99 893	66 864	56 733	58 100	156 626	124 964
Agriculture	13 716	6 397	2 974	5 220	16 690	11 617
Total brut	1 147 773	779 643	261 877	286 762	1 409 650	1 066 405

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

Les créances sur la clientèle sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Comptes courants débiteurs	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	46 525 672	31 302 705	91 720 291		169 548 668
Créances classées	3 041 000	2 046 000	5 995 000		11 082 000
Agios réservés	1 860 823	1 251 971	3 668 409		6 781 203
Créances rattachées	8 141 892				8 141 892
TOTAL	49 765 741	28 004 734	82 056 882	0	159 827 357

Crédits immobiliers	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	203 044 112	308 388 312	722 416 558	275 283 976	1 509 132 958
Créances classées	22 657 000	34 412 000	80 612 000	30 718 000	168 399 000
Agios réservés	4 231 587	6 427 037	15 055 686	5 737 118	31 451 428
Intérêts perçus d'avance	1 337 158				1 337 158
Créances rattachées	667 068				667 068
TOTAL	175 485 435	267 549 275	626 748 872	238 828 857	1 308 612 440

Crédits commerciaux et industriels	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	160 353 821	234 971 842	264 211 862	35 979 198	695 516 723
Créances classées	25 315 000	5 099 000	38 130 000	0	68 544 000
Agios réservés	7 956 172	1 602 549	11 983 758	0	21 542 479
Intérêts perçus d'avance	1 670 006				1 670 006
Créances rattachées	2 184 545				2 184 545
TOTAL	127 597 188	228 270 293	214 098 104	35 979 198	605 944 783

Crédits sur Ressources spéciales	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	4 054 000	12 630 000	157 526 638	244 825 000	419 035 638
TOTAL	4 054 000	12 630 000	157 526 638	244 825 000	419 035 638

Autres crédits	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	65 978 717	41 557 000	180 184 734	39 869 054	327 589 505
Créances classées			0	-141 785 000	-141 785 000
Agios réservés			0		0
Intérêts perçus d'avance	317 799		0		317 799
Créances rattachées	349 462		0		349 462
TOTAL	66 010 380	41 557 000	180 184 734	181 654 054	363 886 168

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2006, le portefeuille titre commercial totalise 167 334 602 DT contre 177 173 884 DT au 31/12/2005 détaillé dans le tableau ci après. Cette diminution est due principalement à la cession des Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur ainsi que les provisions y afférentes se présente comme suit :

Libellés	Cotation		Emetteur	Nature des Revenus	
	Cote	Non cote		Fixe	Variable
Titres de transaction	150 173 059	2 854 000		153 027 059	0
- B.Tresor		2 854 000	Trésor	2 854 000	
- BTA	150 173 059		Trésor	150 173 059	
Emprunts Nationaux	0	4 095 746		4 095 746	0
- PRETS		4 095 746	Trésor	4 095 746	
Titres de placement	2 506 180				2 506 180
- SICAV	2 506 180		Sicav		2 506 180
TOTAL 1	152 679 239	6 949 746		159 628 985	
Provisions au 31.12.2005					0
- Dotation 2006					0
- Reprise 2006					
Provisions au 31.12.2006					0
Créances rattachées					7 767 343
Charges constatées d'avance					-61 726
				0	7 705 617
TOTAL 2				7 705 617	
TOTAL (1+2)				167 334 602	

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 99 030 080 DT au 31 décembre 2006 contre 93 250 340 DT au 31 décembre 2005. L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2006 provient principalement de la variation positive des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2005. Cette évolution se présente comme suit :

Libellés	Fonds	Participations exonérées		Participations non exonérées		Total
	Gérés	Filiales	Autres	Filiales	Autres	
Solde de départ 2005	65 320 380	17 674 309	7 952 585	10 567 698	3 045 181	104 560 153
Acquisition/cession 2006	12 715 500	0	-628 527	6 263	30 000	12 123 236
Remboursement	1 605 198	0	0	0	0	1 605 198
Sous Total Brut	76 430 682	17 674 309	7 324 058	10 573 961	3 075 181	115 078 191

Provision 31.12.2005	-5 317 245	- 5 365 906	-10 683 151
Dotations de l'exercice 2006	- 7 807 920	- 559 000	- 8 366 920
Reprises de l'exercice 2006	1 247 736	1 840 858	3 088 594
Provision 31.12.2006			15 961 477
Créances rattachées			-86 634
Total au 31.12.2006			99 030 080

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participation	31/12/2006	31/12/2005
Participations exonérées	17 674 309	17 674 309
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT 1994	7 446 059	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION 1995 (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
Participations non exonérées	10 573 961	10 567 698
SICAV BH OBLIGATAIRE 1997	156 263	150 000
ASSURANCES SALIM 1995	3 520 000	3 520 000
S.I.F.I.B BH 1995	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING	4 647 698	4 647 698
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATI.	150 000	150 000
Total	28 248 270	28 242 007

Note 5 – Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2006 un solde net de 43 440 181 DT contre un solde de 36 538 692. Le solde au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

Elément	Valeurs à la	Mouvements de la période			Valeurs		Amortissements		Valeurs Nettes Comptables
	Fin de la Période Précédente	Acquisitions	Immobilis. Sorties De l'actif	Total	Brutes à La fin de Période	Cumulées Période Précédente	Dotations De la Période	Amorti.imm. Sorties de L'actif	
Immeubles d'exploitation	13 460 782	1 420 096	0	1 420 096	14 880 878	5 499 556	548 782	0	8 832 540
Immeubles hors exploitation	1 657 564	0	0	0	1 657 564	744 767	44 350	0	868 447
Matériel et mobilier	20 302 303	373 361		373 361	20 675 664	16 590 797	1 169 998	0	2 914 869
Matériel de transport	1 815 844	598 225	154 976	443 249	2 259 093	1 509 456	109 337	150 692	790 992
Agencement, aménagement, installation	12 724 746	282 087	0	282 087	13 006 833	10 464 643	496 377	0	2 045 813
Immobilisations en cours	20 256 371	6 638 306	0	6 638 306	26 894 677	0	0	0	26 894 677
Fonds de commerce	2 701 500	100 000	0	100 000	2 801 500	1 571 198	137 459		1 092 843
TOTAUX	72 919 110	9 412 075	154 976	9 257 099	82 176 209	36 380 417	2 506 303	150 692	43 440 181

L'augmentation des valeurs immobilisées résulte essentiellement des dépenses engagées pour la construction du nouveau siège de la banque.

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de **214 392 470 KDT** contre **192 664 075 KDT** au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellées	31/12/2006	31/12/2005
Créances prises en charge par l'Etat	3 686 423	2 973 349
Avances au personnel	5 381 014	5 016 517
Prêts au personnel	23 877 489	22 410 319
Etat et collectivités locales	4 941 773	4 175 909
Valeurs d'encaissements (1)	17 000 765	9 126 301
Charges reportées	587 300	813 311
Autres comptes	158 917 706	148 148 369
Total	214 392 470	192 664 075

(1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 7 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de **60 013 955 DT** contre **30 020 554 DT** au 31/12/2005. Le solde au 31 décembre 2006 se détaille ainsi :

Libellés	Montant		Total	Nature de L'organisme	Refinan. BCT	Matérialisés Par des titres
	< 3 mois	> 3 mois				
BCT			0	BCT	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.			0	BANQUE	Non	Non
Prêts interbancaires	16 773 450	39 841 500	56 614 950	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	2 596 212		2 596 212	STé LEASING	Non	Non
Dettes rattachés	802 793		802 793			
TOTAL	20 172 455	39 841 500	60 013 955			

Les prêts interbancaires englobent des prêts en devises pour 27 MDT.

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 2 329 104 966 DT contre 2 023 048 439 DT au 31/12/2005. Le solde au 31 décembre 2006 se détaille ainsi :

Nature du dépôt	31/12/2006	31/12/2005
Comptes ordinaires à vue	487 744 852	414 854 265
Comptes d'épargne	1 063 980 477	994 470 640
Comptes a terme et bons a échéance	740 399 075	583 122 604
Comptes a échéance	621 875 702	464 041 322
Bons a échéance et valeurs assimilées	106 967 750	109 755 750
Charges constatées d'avance	-1 551 813	-1 529 034
Dettes rattachées	13 107 436	10 854 566
Autres dépôts et avoirs	36 980 563	30 600 931
Total	2 329 104 966	2 023 048 439

Ces dépôts se détaillent ainsi par nature et par durée résiduelle :

Dépôts à vue	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant brut	281 945 281	205 241 000	0	0	487 186 281
Dettes rattachées	558 570				558 570
Total	282 503 851	205 241 000	0	0	487 744 851

Comptes d'épargne	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant brut	320 604 477	58 164 000	133 303 000	551 909 000	1 063 980 477
Total	320 604 477	58 164 000	133 303 000	551 909 000	1 063 980 477

Comptes a terme et bons a échéance	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an- -> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	217 521 452	156 101 000	355 221 000	0	728 843 452
Dettes rattachées	13 107 436				13 107 436
Charges constatées d'avance	1 551 813				1 551 813
Total	229 077 075	156 101 000	355 221 000	0	740 399 075

Autres sommes dues	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	36 980 563				36 980 563
Total	36 980 563	0	0	0	36 980 563

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 598 613 036 DT contre 562 265 953 DT au 31/12/2005. Le solde se détaille ainsi:

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31-12-2006	31-12-2005
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	38 265 750	51 000 000
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES	36 000 000	48 000 000
- DETTES RATTACHEES	2 265 750	3 000 000
AUTRES EMPRUNTS	208 110 805	175 431 775
- EMPRUNTS C.N.S.S	50 000 000	50 000 000
- EMPRUNTS B A D	140 215 105	109 781 895
- EMPRUNTS B E I	17 895 700	15 649 880
EMPRUNTS ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	76 176 506	76 713 372
- EMPRUNTS USAID CNEL	351 079	509 417
- EMPRUNTS HG004C	5 299 385	5 677 913
- EMPRUNTS SYNDIQUE	68 326 042	68 326 042
- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA	1 200 000	1 200 000
- EMPRUNTS M A E	1 000 000	1 000 000
DETTES RATTACHEES	7 435 265	6 309 810
CHARGES CONSTATER D'AVANCE	-267 234	-267 234
FONDS PUBLICS AFFECTES	268 891 944	253 078 230
 PROJETS SPECIAUX	76 402 209	51 248 150
-FONDS FNAH	3 850 150	3 850 150
-FONDS FONAPRA	1 919 536	2 054 875
-FONDS FOPRODI	775 891	798 613
-FONDS A F D	69 856 632	44 544 512
 FOPROLOS	192 489 736	201 830 081
-FONDS FOPROLOS	187 489 736	196 830 081
- DOTATION	5 000 000	5 000 000
TOTAL	598 613 036	562 265 953

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle et par nature se présente comme suit :

Chiffres exprimés en DT

Emprunts	0--->3 mois	3 mois ---> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant brut	132 410 000	4 082 000	82 797 000	100 998 309	320 287 309
Dettes rattachées	9 701 015				9 701 015
Charges constatées d'avance	-267 234				-267 234
Total	141 843 781	4 082 000	82 797 000	100 998 309	329 721 090

Ressources spéciales	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant brut	3 326 000	10 361 000	61 559 000	193 645 944	268 891 944
Dettes rattachées	0		0		0
Charges constatées d'avance	0				
Total	3 326 000	10 361 000	61 559 000	193 645 944	268 891 944

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 489 280 123 KDT contre 445 139 265KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
ORGANISMES SOCIAUX	1 219 634	1 139 969
PERSONNEL	48 982	14 305
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	5 188 322	5 706 001
RISQUE SUR PROJETS SPECIAUX ⁽¹⁾	15 356 774	13 350 550
CREDIEURS DIVERS	445 243 555	407 968 392
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 113 590	3 424 966
IMPOTS SUR LES SOCIETES	9 966 313	5 490 284
DIVERS	9 142 954	8 044 798
T O T A L	489 280 123	445 139 265

(1) Au 31/12/2006, les Emplois et les ressources relatifs aux projets spéciaux se détaillent comme suit :

Nature de la Ressource	31/12/2006			31/12/2005		
	Emplois	Ressources	Excédent/ déficit	Emplois	Ressources	Excédent/ déficit
3 EME PDU	21 221	3 780 780	3 759 559	196 550	3 783 012	3 586 462
4 EME PDU	7 867 245	6 570 106	-1 297 139	8 872 781	6 605 135	-2 267 646
HG 004B	1 936 103	11 970 410	10 034 307	2 743 112	11 984 491	9 241 379
PRLSI	-7 697	1 179 515	1 187 212	-7 697	1 179 515	1 187 212
HAFSIA	126 784	1 799 619	1 672 835	198 858	1 802 001	1 603 143
TOTAL	9 943 656	25 300 430	15 356 774	12 003 604	25 354 154	13 350 550

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2006, le capital social s'élève à 75 000 000 DT composé de actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2006, s'élève au 31 décembre 2006 à **248 413 962 DT** contre **226 814 643 DT** au 31 décembre 2005. Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE DE REVEL. IMM.	DIVIDENDES	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31.12.2004	75 000 000	21 720 837	7 500 000	59 136 853	19 202 181	414 048	0	0	1 938 750	18 530 054	203 442 723
réserve extraordinaire				11 680 000	0						11 680 000
Fond social					850 000		0				850 000
Autres opérations sur fond social				0	560 867						560 867
Distribution de bénéfices										-18 530 054	-18 530 054
Report à nouveau									-1 499 946		-1 499 946
Affectation réserves				8 600 000							8 600 000
Résultat de l'exercice 2005										21 711 053	21 711 053
Solde au 31.12.2005	75 000 000	21 720 837	7 500 000	79 416 853	20 613 048	414 048	0	0	438 804	21 711 053	226 814 643
réserve extraordinaire				13 360 000	0						13 360 000
Fond social					850 000		0				850 000
Autres opérations sur fond social				0	604 957						604 957
Distribution de bénéfices										-21 711 053	-21 711 053
Report à nouveau									1 054		1 054
Résultat de l'exercice 2005										37 439 438	37 439 438
Modification comptable									-8 945 076		-8 945 076
Résultat net de l'exercice 2006										28 494 361	28 494 361
Solde au 31.12.2006	75 000 000	21 720 837	7 500 000	92 776 853	22 068 005	414 048	0	0	-8 505 218	28 494 361	248 413 963

Le résultat reporté créditeur de début de période de **439 858 DT** a été ramené à un report à nouveau débiteur de **8 505 218 DT** suite à l'imputation des intérêts de retards sur les crédits FOPROLOS et projets spéciaux d'un montant de **8 945 076 DT** au titre de la période allant de 1990 à 2005.

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2006 par nature et par bénéficiaire comme suit:

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Passifs Eventuels	23 443 811	317 546 893	0	0	340 990 704
- Caution et Avals	23 443 811	151 675 947			175 119 758
- Crédit Doc.		165 870 946			165 870 946
- Actifs donnés en garantie	0				0
Engagements Donnés	0	877 889 864	0	333 915	878 223 779
- De financement		877 889 864			877 889 864
- Sur Titres				333 915	333 915

Note 13 – Garanties et Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2006 par nature et par contrepartie comme suit:

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Engagements Reçus	677 240	121 474 011	225 642 581	0	347 793 832
- De financement		6 664 522			6 664 522
- De Garantie	677 240	114 809 489	225 642 581		341 129 310
- Sur Titres					0

Note 14 – Engagements Données sur Opérations en Devises

Au 31/12/2006, les engagements Données sur opérations en devises totalisent 52 793 976 DT contre 23 111 917 DT se détaillant comme suit :

ENGAGEMENTS DONNEES SUR OPERATIONS EN DEVISES	31.12. 2006	31.12. 2005
ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE AU COMPTANT	-53 947 756	-24 135 311
- DEVISES VENDUES A LIVRER	-32 365 881	-16 707 802
- CONTRE VALEUR DEVISE ACHETEEES A LIVRER	-21 581 875	-7 427 509
ENGTS SUR MARCHÉ MONÉTAIRE EN DEVISE	366 580	104 350
- DEVISES PRETEES A LIVRER	0	0
- INT. A ECHOIR SUR DEVISE EMPRUNTEES	366 580	104 350
ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE A TERME	787 200	919 044
- DEVISES VENDUES A LIVRER	-130 264 357	-111 050 015
- CONTRE VALEUR DEVISE ACHETEE A LIVRER	131 051 557	111 969 059
ENGAGEMENTS DONNEES SUR OPERATIONS EN DEVISES	-52 793 976	-23 111 917

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 195 685 594 DT au 31/12/2006 contre 171 809 161 DT se détaillant ainsi :

Nature des Intérêts	31/12/2006	31/12/2005
Opérations de trésorerie et interbancaire	10 544 835	9 620 305
Intérêts sur prêts	179 514 799	157 262 999
Commission a caractère d'intérêts	5 625 960	4 925 856
TOTAL	195 685 594	171 809 161

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent **28 969 102 DT** au 31/12/2006 contre **22 734 486 DT**. L'évolution s'explique par l'accroissement des commissions sur chèques et virements et des commissions d'études sur crédits. Ces soldes se détaillent ainsi :

Nature de la commission	31/12/2006	31/12/2005
Commissions sur effets, cheques & opérations diverses	17 002 293	13 903 751
Effets a l'encaissement	30 133	18 809
Effets escomptes	211 303	152 683
Opérations diverses sur effets	418 605	337 485
Opérations de virements	4 043 518	3 273 958
Opérations par cheque	4 548 455	2 944 281
Opérations sur titres	476	27 200
Locations de coffres forts	0	8
Frais de tenue de compte	7 749 803	7 149 327
Commissions sur commerce extérieur et change	2 370 350	1 793 380
Domiciliation & modification de titres	64 109	48 860
Remises et accreditif documentaires	1 951 836	1 531 883
Virements & cheques en devises	354 404	212 637
Commission sur gestion FOPROLOS & projets spéciaux	1 130 920	1 278 497
<i>Rémunération sur gestion FOPROLOS</i>	<i>1 073 967</i>	<i>1 215 522</i>
<i>Rémunération projets spéciaux</i>	<i>56 953</i>	<i>62 975</i>
Rémunération sur gestion PNRLR	0	264
Rémunération sur gestion PRLSI	266	0
Rémunération sur gestion 2 ème PDU	972	786
Rémunération sur gestion 3 ème PDU	2 232	3 271
Rémunération sur gestion HG 004 B	14 081	18 184
Rémunération sur gestion 4 ème PDU	35 029	37 833
Rémunération sur gestion HAFSIA	2 382	1 990
Rémunération sur gestion FONAPRA	1 991	647
Autres commissions	8 465 539	5 758 859
Gestion	7 485	2 891
Etudes	5 193 057	3 263 892
Opérations monétiques	2 425 364	2 001 421
Frais additionnel des prêts	15 724	59 215
Autres commissions	823 909	431 440
Total	28 969 102	22 734 486

Note 17 – Revenus du portefeuille titres commercial

Au 31/12/2006, le Revenu du Portefeuille **titres commerciaux** est de **22 898 306 DT** contre **19 310 941 DT** au 31/12/2005 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts sur titres de transaction	13 895 908	10 788 870
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	3 326 374	187 770
Gains nets sur opérations de change	5 676 024	8 334 301
Total	22 898 306	19 310 941

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2006, le Revenu du Portefeuille d'investissement est de **543 782 DT**, contre **744 236 DT** au 31/12/2005 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes	543 782	744 236
Total	543 782	744 236

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **100 554 274 DT** contre **89 276 458 DT** au 31/12/2005 détaillés comme suit :

Nature des intérêts encourus	31/12/2006	31/12/2005
Opérations de trésorerie et interbancaire	4 625 386	2 359 544
Intérêts sur emprunts	19 172 681	16 798 930
Charges sur emprunts obligataires	2 319 717	3 053 968
Intérêts sur dépôts	73 709 593	66 357 308
Autres charges	726 897	706 709
TOTAL	100 554 274	89 276 458

Note 20 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de **38 750 525 DT** au 31 décembre 2006 contre **39 707 548 DT** au 31 décembre 2005 détaillé ainsi :

Eléments	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions et autres corrections sur prêts	51 576 839	105 828 913
Dotations aux provisions sur opérations avec la clientèle	37 639 686	42 760 148
Dotations aux provisions pour risque sur prêts	1 755 042	648 806
Pertes sur créances couvertes par des provisions	12 182 111	61 878 158
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	0	541 800
Reprise provisions et autres corrections sur prêts	12 826 314	66 121 365
Reprises de provisions sur opérations avec clientèle	12 245 127	65 684 653
Reprises des provisions pour risque et charge	581 187	436 711
SOLDE NET	-38 750 525	-39 707 548

Note 21- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de **4 613 253 DT** au 31/12/2006 contre **3 387 563** au 31/12/2005 détaillé ainsi :

Eléments	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions et autres corrections sur portefeuilles titres d'investissement	8 366 920	5 598 216
Dotation aux provisions sur titres sur fonds gérés	7 807 920	3 850 967
Dotation aux provisions sur titres sur titres de participations et autres parts	559 000	1 747 249
Reprises de provisions et autres corrections sur portefeuilles titres d'investissement	3 753 667	2 210 653
Reprise de provisions sur titres sur fonds gérés	1 247 736	1 051 018
Reprises de provisions sur titres sur titres de participations et autres parts	1 840 858	950 000
Plus values de cession des titres de participation	665 073	209 635
SOLDE NET	-4 613 253	-3 387 563

Notes 22 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2006 totalise **9 966 313 DT**. La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %). La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré de 20 MDT confiés pour gestion à la filiale de la banque la société SIMSICAR.

Notes 23 – Effets des modifications comptables

La banque a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances.

L'impact de cette correction a été estimé provisoirement à 8 505 218 DT. La mission de contrôle continue encore et d'autres corrections pourraient être effectués par la banque, notamment pour les intérêts de retard effectués par prélèvements sur comptes de la clientèle. Le montant de ces corrections ne peut être estimé d'une manière exacte à la date d'arrêté du fait des traitements supplémentaires à effectuer sur les données qui nécessitent leur reconstitution.

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 24 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2006 un montant de **319 947 327** DT contre **324 067 017** DT au 31/12/2005, soit une variation négative de **4 119 690** DT.

Cette variation négative des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

Intitulé	2006	2005
Flux net d'exploitation ⁽¹⁾	-21 154 188	29 571 241
Flux net d'investissement ⁽²⁾	-19 231 956	-14 535 624
Flux net de financement ⁽³⁾	30 590 430	11 859 524
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités ⁽⁴⁾	5 676 024	8 334 301
Variation des liquidités en cours de période	-4 119 690	35 229 442
Liquidité et équivalents de liquidités en début de période	324 067 017	288 837 575
Caisse, BCT, C.C.P.	20 713 038	21 340 417
Créances/établissements bancaire	136 621 698	167 549 678
Titres de transaction	166 732 281	99 947 480
Liquidité et équivalents de liquidités en fin de période	319 947 327	324 067 017
Caisse, BCT, C.C.P.	51 200 190	20 713 038
Créances/ établissements bancaire	111 624 332	136 621 698
Titres de transaction	157 122 805	166 732 281

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 303 767 844 DT.
- Les crédits à la clientèle se sont accrus de 323 541 802 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créanciers divers s'élèvent pour la période séparant le 31.12.2005 et le 31.12.2006 à 21 103 834 DT.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 141 527 782 DT ce qui donne un flux de trésorerie négatif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 19 231 956 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 30 590 430 DT provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31.12.2006 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 5 676 024 DT.


Note 25 – Evènements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration. Ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement au 02/05/2007.

4.3.1.6 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2006

Comptes débiteurs

AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2006	31/12/2005
AC3A	COMPTES DEBITEURS		
	COMPTES ORDINAIRES	169 548 668,409	131 604 840
	COMPTES COURANTS DEBITEURS AVANT FU	189 878 977,686	143 473 894
	MONTANT A FUSIONNER	-20 330 309,277	-11 869 054
	BILLET DE TRESORERIE	0,000	0
	CREANCES RATTACHEES	8 141 891,538	6 637 516
	INTERETS ET AUTRE PRODUITS RESERVES	-6 781 203,075	-4 963 490
	AVANCES EN COMPTE COURANTS	0,000	0
	CREANCES CLASSEES	-11 082 000,000	-14 822 000
	T O T A L (AC3A)	159 827 356,872	118 456 866

 Autres concours à la clientèle

AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2006	31/12/2005
AC3B	AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		
	CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	605 944 784,291	404 412 060
	ENCOURS EN PORTEFEUILLE	655 417 760,379	493 078 252
	EFFETS DE TRANSACTION SUR LA TUNISIE	83 159 986,205	67 391 599
	EFFETS DE MOB. DES CREANCES NEES SUR L'ETRANGER	69 555 365,134	42 696 221
	CREDITS DE PREFINANCEMENT EXPORT	17 000 000,000	16 645 000
	AVANCES SUR CREANCES ADMINISTRATIVES	14 560 101,099	5 197 251
	CREDITS DE FINANCEMENT DE STOCKS	19 584 500,000	18 664 500
	AVANCES SUR MARCHANDISES	4 879 000,000	2 580 000
	PREFINANCEMENT MARCHES	2 188 915,400	441 723
	PRETS M. T. D'INVESTISSEMENTS	116 853 651,672	68 002 046
	CREDIT PARTICULIERES,	228 750 785,730	173 351 524
	PRETS LIGNES EXTERIEURS	16 193 040,988	14 148 705
	ACQUISITION IMMOBILIER COMMERCIAL	1 860 874,220	2 181 652
	ARRANGEMENT, REECH ET CONSOLIDATION S/ CDT COMM. ET IND.	15 075 671,020	17 208 437
	CREDITS TOURISTIQUE	51 957 864,527	39 274 212
	ARRANGEMENT, REECH ET CONSOLIDATION S/ CDT TOURIT.	14 698 166,486	25 295 382
	AJUSTEMENT BCT		
	BILLET DE TRESORERIE		
	ECHÉANCES A RECOURVRE SUR CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	40 098 964,183	47 387 775
	CREANCES RATTACHEES	2 184 544,728	2 807 332
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-1 670 005,870	-1 647 250
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-21 542 479,129	-21 255 049
	CREANCES CLASSEES	-68 544 000,000	-115 959 000
	TOTAL (1)	605 944 784,291	404 412 060
LES COMPTES D'ACTIFS			
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2006	31/12/2005
AC3B	AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		
	IMMOBILIERS	1 308 612 440,080	1 231 709 056
	CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	255 469 200,390	239 369 394
	PREFINANCEMENT PUBLIC	34 025 288,903	38 135 008
	PREFINANCEMENT PRIVE	171 616 315,651	168 047 146
	PRETS M.T. IMMOBILIERS	47 997 864,527	30 948 524
	ARRANGEMENT, REECHLONNEMENT ET CONSOLIDATION	1 829 731,309	2 238 715
	SOMMES A RECOURVRE SUR PRETS	0,000	0
	BILLET DE TRESORERIE		
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-13 535 528,860	-11 170 772
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-7 656,141	0
	CREANCES CLASSEES	-29 124 000,000	-62 712 000
	CREDITS IMMOBILIERS ACQUEUREURS	1 198 962 291,304	1 174 044 498
	RESSOURCES CONTRACTUELLES	410 189 278,032	398 753 546
	PRETS D'EPARGNE LOGEMENT	234 276 197,895	232 404 140
	PRETS IMMEDIATS ANCIENS	0,000	0
	PRETS ANTICIPES	9 814 627,048	11 308 380
	PRETS COMPLEMENTAIRES	142 233 613,905	141 032 474
	PRETS EL JADID	23 864 839,184	14 008 552
	RESSOURCES PROPRES	788 773 013,272	775 290 953
	PRETS IMMEDIATS HYPOTHECAIRES,	536 024 993,830	528 249 695
	PRETS RENOVATION	3 400 822,700	3 725 737
	PRETS EXTENSION	11 967 863,676	13 418 374
	PRETS ACHAT DE TERRAIN	47 768 431,788	45 462 338
	PRETS LOGEMENTS ANCIENS	181 128 143,529	175 596 119
	PRETS SPECIAUX	4 732 184,873	4 885 520
	PRETS ACQUISITION DES BIENS DES ETRANGERS	839 577,519	878 829
	PRETS FNAH	291,701	560
	PRETS FAS	2 910 703,656	3 073 779
	ARRANGEMENT, REECHLONNEMENT ET CONSOLIDATION	3 368 883,290	2 939 875
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-17 915 899,164	-17 135 393
	CREANCES RATTACHEES	667 068,306	1 103 523
	CREANCES CLASSEES	-103 173 000,000	-95 620 000
	ECHÉANCES A RECOURVRE SUR CREDITS IMMOBILIERS	15 230 583,083	1 980 069
	SOMMES A RECOURVRE S/RESSOURCES CONTRACTUELLES	14 868 488,120	13 554 866
	PRETS D'EPARGNE LOGEMENT	10 764 109,700	10 172 719
	PRETS IMMEDIATS ANCIENS	105 194,828	118 723
	PRETS ANTICIPES	169 297,271	203 348
	PRETS COMPLEMENTAIRES	3 706 658,335	3 004 085
	PRETS EL JADID	123 227,986	55 990
	SOMMES A RECOURVRE S/RESSOURCES PROPRES	35 990 330,775	30 932 495
	PRETS IMMEDIATS HYPOTHECAIRES	25 117 715,628	21 852 636
	PRETS RENOVATION	439 825,218	395 375
	PRETS EXTENSION	890 634,004	773 442
	PRETS ACHAT TERRAIN	1 833 057,111	1 529 926
	PRETS LOGEMENTS ANCIENS	6 965 567,567	5 589 032
	PRETS SPECIAUX	587 701,254	620 537
	PRETS ACQUISITION DES BIENS DES ETRANGERS	18 245,863	24 171
	PRETS FNAH	122 969,539	125 886
	PRETS FAS	14 614,591	21 489
	SOMMES A REC. /ARRAN. REECH. & CONS. / CDTs IMMOB. ACQ.	473 764,188	394 709
	CREANCES CLASSEES	-36 102 000,000	-42 902 000
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-1 329 502,128	-1 090 138
	TOTAL (2)	1 308 612 440,080	1 231 709 056
LES COMPTES D'ACTIFS			
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2006	31/12/2005
AC3B	AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		
	AGRICOLE	6 342 906,770	6 134 705
	CREDITS AGRICOLES	6 433 240,788	6 207 889
	CREANCES RATTACHEES	10 892,262	17 999
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-101 226,280	-91 183
	CREDITS BAIL	0,000	0
	CREANCES DE CREDITS BAIL		
	CREANCES DE CREDITS BAIL MOBILIERS		
	CREANCES DE CREDIT BAIL IMMOBILIER		
	ECHÉANCES A RECOURVRE SUR CREANCES DE CREDIT BAIL		
	INTERETS RATTACHES		
	AUTRES CREDITS	64 102 206,984	42 736 766
	FACILITE DE CAISSE (DECVT MOB & CDT DIRECT)	48 891 086,289	28 448 188
	CREDITS EPARGNE ETUDES	123 407,044	
	AVANCES SUR COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	14 965 717,211	14 147 894
	CREANCES RATTACHEES	338 569,669	273 164
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-216 573,229	-132 481
	CREANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES	150 936 054,065	89 895 377
	CRE.LITIGIEUSES/PROMOTEURS IMMOBILIERS	70 733 453,685	30 765 478
	CRE.LITIGIEUSES/CDT COMMERCIAL & INDUSTRIEL	57 824 442,435	40 382 489
	AUTRES CREANCES CDT LITIGIEUSES	9 486 072,144	9 899 115
	CREANCES LITIGIEUSES CDT/PERSONNEL	481 122,307	381 340
	CREANCES SUR COMPTES COURANTS DEBITEURS	12 410 963,494	8 556 955
	CREANCES CLASSEES S/C. CONTENTIEUSES	-141 785 000,000	-86 487 000
	CREANCES CLASSEES	389 810 000,000	418 502 000
	PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	-105 520 000,000	-80 125 442
	TOTAL (3)	363 886 167,819	390 656 407
	TOTAL (1+2+3) (AC3B)	2 278 443 392,190	2 026 777 522

 Crédits sur ressources spéciales

AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2006	31/12/2005
AC3C	C/ CREDIT SUR RESSOURCES SPECIALES		
	CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	419 035 638,461	418 331 205
	PROJETS SPECIAUX	62 482 908,981	60 852 427
	3 EME P.D.U	8 473 186,325	8 388 502
	CREDITS A LONG TERME	0,000	0
	PREFINANCEMENT	0,000	0
	MENSUALITES ECHUES	8 473 186,325	8 388 502
	PRLSI INONDATION	2 100 444,697	2 102 588
	CREDITS A LONG TERME	0,000	0
	MENSUALITES ECHUES	2 100 444,697	2 102 588
	HG 00 4 B	19 456 545,116	18 872 187
	CREDITS A LONG TERME	0,000	0
	PREFINANCEMENT	0,000	0
	MENSUALITES ECHUES	19 456 545,116	18 872 187
	4EME P.D.U	9 462 457,810	8 996 054
	CREDITS A LONG TERME	0,000	0
	PREFINANCEMENT	0,000	0
	MENSUALITES ECHUES	9 462 457,810	8 996 054
	EL HAFSIA	750 048,488	1 059 345
	CREDITS A LONG TERME	0,000	0
	MUNICIPALITE REHABILITATION EL	16 662,776	17 255
	MUNICIPALITE. OUKALAS	287 396,937	602 935
	MENSUALITES ECHUES	445 988,775	439 155
	FNAH	3 264 719,493	2 987 286
	CREDITS A LONG TERME	3 264 719,493	2 987 286
	MENSUALITES ECHUES	0,000	0
	FONAPRA	804 928,356	785 550
	DOTATION REMBOURSABLE	804 928,356	785 550
	MENSUALITES ECHUES	0,000	0
	FOPRODI	150 003,743	250 314
	DOTATION REMBOURSABLE	150 003,743	250 314
	MENSUALITES ECHUES		
	A F D	18 020 574,953	17 410 602
	CREDITS A LONG TERME	17 933 764,888	17 370 313
	MENSUALITES ECHUES	86 810,065	40 289
	FOPROLOS	356 552 729,480	357 478 778
	CREDITS A LONG TERME	314 087 468,261	318 476 226
	PREFINANCEMENT	0,000	0
	MENSUALITES ECHUES	42 465 261,219	39 002 553
	CREANCES RATTACHEES		
	ARRANGEMENT RECHEL.ET CONSOLIDATION		
	AGIOS RESERVES		
	T O T A L (AC3C)	419 035 638,461	418 331 205
	T O T A L (AC3A) + (AC3B) + (AC3C)	2 857 306 387,523	2 563 565 593

 Répartition sectorielle des engagements de la banque supérieurs à 50 000 DT

A la date du 31/12/2006, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux *		Actifs non performants **		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Immobilier	279 053	2 163 476	110 355	116 483	389 408	332 959
Services	375 983	268 268	22 347	29 213	398 330	297 481
Industrie	379 128	221 638	69 468	77 746	448 596	299 384
Tourisme	99 893	66 864	56 733	58 100	156 626	124 964
Agriculture	13 716	6 397	2 974	5 220	16 690	11 617
Total brut	1 147 773***	779 643	261 877	286 762	1 409 650	1 066 405


*: Actifs Classés 0 & 1

** : Actifs Classés 2, 3 & 4


***: Y compris les engagements en fonds gérés

 Portefeuille titres d'investissement

AC5	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	31/12/2006	31/12/2005
AC5A	A/TITRES D'INVESTISSEMENT	64 553 252,656	60 003 134
	TITRES D'INVESTISSEMENT	64 553 252,656	60 003 134
	FONDS A CAPITAL RISQUE "S.I.M SICAR"	76 430 681,579	65 320 380
	PROVISIONS	-11 877 428,923	-5 317 245
	CREANCES RATTACHEES		
	PROVISION POUR DEPRECIATION		
AC5B	B/TITRES DE PARTICIPATION	34 477 426,452	33 247 206
	TITRES DE PARTICIPATIONS	38 648 108,839	39 239 773
	PARTICIPATIONS EXONEREES	24 998 366,863	25 626 894
	FILIALES	17 674 308,919	17 674 309
	S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT 1994	7 446 059,423	7 446 059
	STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749,496	7 496 749
	BH PROMOTION 1995 (SOPIVEL)	2 728 500,000	2 728 500
	BH TECHNOLOGIE	3 000,000	3 000
	AUTRES	7 324 057,944	7 952 585
	STE DE DEVELOP. & D'EXPLOIT. ZONE FRAN	435 000,000	435 000
	TUNISIE AUTOROUTE 1992	750 000,000	750 000
	MONETIQUE TUNISIE 1991	164 000,000	164 000
	B.E.A.T.L 1990	47 400,000	47 400
	SODINO 1992	700 000,000	612 500
	MONTAZAH SOUKRA 1992	600 000,000	600 000
	S.P.P.I 1989	150 000,000	250 000
	S.E.P.T.S 1990	145 000,000	145 000
	SODEK	100 000,000	100 000
	GRANADA HOTEL	2 000 000,000	2 000 000
	S I B T E L	140 000,000	140 000
	S T I M E C	331 000,000	153 000
	TIT.F.S I C A R	500 000,000	500 000
	INTER BANK SERVICE	155 085,000	155 085
	EPARGNE PARTENARIAT INVEST.	0,000	700 600
	TIT.PARTICIP.LIB.S.PORTAGE JNAYNET HAM	1 106 572,944	1 200 000
	PARTICIPATIONS NON EXONEREES	13 649 741,976	13 612 879
	FILIALES	10 573 961,116	10 567 698
	SICAV BH OBLIGATAIRE 1997	156 263,116	150 000
	ASSURANCES SALIM 1995	3 520 000,000	3 520 000
	S.I.F.I.B BH 1995	900 000,000	900 000
	STE MODERNE LEASING	4 647 698,000	4 647 698
	SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000,000	1 200 000
	TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATL.	150 000,000	150 000
	AUTRES	3 075 780,860	3 045 181
	SNIT NORD 1978	10,000	10
	SNIT CENTRE 1978	10,000	10
	SNIT SUD 1978	10,000	10
	STICODEVAM 1993	13 460,860	13 461
	FOIRE INTERNATIONALE DE GABES 1995	102 700,000	102 700
	AGENCE TUNIS D'INTERNET	50 000,000	50 000
	MAISON DU BANQUIER 1983	525 300,000	452 200
	SHETER AFRIQUE 1998	394 690,000	394 690
	TIT.PARTICIP.LIB.S.TUNISIENNE DE GARAN	200 000,000	200 000
	SOCIETE EL MANSOUR TABARKA	284 500,000	284 500
	SOCIETE BOUMAKHTOUF	20 000,000	62 500
	SOCIETE SCE PERELINAGE OMRA	250 000,000	250 000
	TUNISIE LAIT	1 235 000,000	1 235 000
	TUNISIE NATIONAL DE TELECOM	100,000	100
	ECARTS DE CONVERSION TITRES DE PARTICIPATIONS		
	CREANCES RATTACHEES	-86 634,086	-626 661
	PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES I	-4 084 048,301	-5 365 906
AC5C	C/PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIE	0,000	0
	PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES		
	PARTS DANS LES CO ENTREPRISES		
	ECARTS DE CONVERSIONS SUR PART DANS LES CO-ENTREPRISES		
	CREANCES RATTACHEES		
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES P		
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES PARTS LES CO-ENTREPRISES		
AC5D	D/PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0,000	0
	PARTS DANS LES ESES LIEES		
	ECARTS DE CONV SUR PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
	CREANCES RATTACHEES		
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES PARTS LES ESES LIEES		
	T O T A L	99 030 679,108	93 250 340

 Valeurs immobilisées

VALEUR IMMOBILISEES	31-12-2006	31-12-2005
A/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 305 060	1 414 488
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0	0
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDE D'IMMOB. INCOR. EN COURS	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 785 837	5 536 646
LOGICIELS INFORMATIQUE	2 984 337	2 835 146
FONDS DE COMMERCE	2 801 500	2 701 500
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS EXPLOITATIONS	0	0
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-4 480 777	-4 122 158
FONDS DE COMMERCE	-1 708 656	-1 571 198
LOGICIELS INFORMATIQUE	-2 772 121	-2 550 960
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES IMM INCORPORELLES	0	0
B/ IMMOBILISATION CORPORELLES	42 135 122	35 124 204
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	26 894 677	20 256 371
AVANCE & AC/COMM.IMMOB.	26 894 677	20 256 371
AV ET ACOMPTES SUR COMMANDES D'IMMOB. CORPORELLES . EN COURS	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	47 838 131	45 468 528
IMMEUBLES	11 424 112	10 004 016
MATERIEL DE TRANSPORT	2 259 093	1 815 844
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	17 691 328	17 467 157
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	13 006 833	12 724 745
TERRAINS	3 456 766	3 456 766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 657 564	1 657 564
TERRAINS	770 564	770 564
IMMEUBLES	887 000	887 000
AUTRES IMMOB HORS EXPLOITATION	0	0
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATION CORPORELLES	-34 255 250	-32 258 260
IMMEUBLES	-6 837 455	-6 244 323
MATERIEL DE TRANSPORT	-1 468 101	-1 509 456
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	-14 988 674	-14 039 837
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	-10 961 020	-10 464 643
TERRAINS	0	0
RESORBTION FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES IMM CORPOREL	0	0
PROVISIONS POUR DE DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILI	0	0
TOTAL	43 440 182	36 538 692

 Note relative aux capitaux propres

LES CAPITAUX PROPRES					
					En DT
CP1	CAPITAL	31-12-2006	31-12-2005	VAR 12.06 / 12.05	
CP1A	CAPITAL SOUSCRIT	75 000 000	75 000 000	0	0,00%
	CAPITAL SOUSCRIT	75 000 000	75 000 000	0	0,00%
	CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	
CP1B	CAPITAL NON LIBERE (EN MOINS)	0	0	0	
	CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE	0	0	0	
	CAPITAL NON APPELE	0	0	0	
TOTAL		75 000 000	75 000 000	0	0,00%


LES CAPITAUX PROPRES					
CP2	RESERVES	31-12-2006	31-12-2005	VAR 12.06 / 12.05	
CP2A	PRIMES LIEES AU CAPITAL	21 720 837	21 720 837	0	0,00%
	PRIMES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES	0	0	0	
	PRIMES LIEES AU CAPITAL	21 720 837	21 720 837	0	0,00%
	* PRIMES D'EMISSION	21 720 837	21 720 837	0	0,00%
	* PRIMES DE FUSION ET D'APPORT	0	0	0	
	*PRIMES DE CONVERSION D'OBLIGATION EN ACTIONS	0	0	0	
CP2B	RESERVE LEGALE	7 500 000	7 500 000	0	0,00%
	RESERVE LEGALE	7 500 000	7 500 000	0	0,00%
CP2C	RESERVES STATUTAIRE	0	0	0	
	RESERVES STATUTAIRE	0	0	0	
CP2D	RESERVES ORDINAIRES (DECIDE PAR L'A.Gle)	0	0	0	
		0	0	0	
CP2E	AUTRES RESERVES	114 844 858	100 029 901	14 814 957	14,81%
	RESERVES EXTRAORDINAIRES	92 776 853	79 416 853	13 360 000	16,82%
	FOND D'AIDE SOCIALE	22 068 005	20 613 048	1 454 957	7,06%
	RESERVE POUR RISQUE GENERAUX	0	0	0	
	RESERVES A CARACTERE SPECIAL	0	0	0	
TOTAL		144 065 695	129 250 737	14 814 957	11,46%
		100 276 853	86 916 853		

LES CAPITAUX PROPRES					
CP3	ACTIONS PROPRES	31-12-2006	31-12-2005	VAR 12.06 / 12.05	
CP3	ACTIONS PROPRES	0	0	0	
	RACHATS ACTIONS BH	0	0	0	
	PROVISIONS RACHAT ACTIONS	0	0	0	
TOTAL		0	0	0	

LES CAPITAUX PROPRES					
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES	31-12-2006	31-12-2005	VAR 12.06 / 12.05	
CP4A	SUBVENTIONS	0	0	0	
	SUBVENTIONS	0	0	0	
CP4B	ECART DE REEVALUATIONS	414 048	414 048	0	0,00%
	RESERVE SPECIAL DE REEVALUATION (APPORT CNEL BH)	414 048	414 048	0	0,00%
CP4C	TITRES ASSIMILES A DES CAPITAUX PROPRES	0	0	0	
	TITRES PARTICIPATIFS	0	0	0	
	OBLIGATION CONVERTIBLE EN ACTIONS	0	0	0	
TOTAL		414 048	414 048	0	0,00%
				#REF!	

LES CAPITAUX PROPRES					
CP5	RESULTAT REPORTE	31-12-2006	31-12-2005	VAR 12.06 / 12.05	
	RESULTAT REPORTE	3 595	2 541	1 053	41,45%
	MODIFICATION COMPTABLE AFFECTANTS RESULTAT REPORTEES	436 263	436 263	0	0,00%
	MODIFICATION COMPTABLE AFFECTANTS RESULTAT REPORTEES S/ FPLS ET P. SPICIAUX	-8 945 076		-8 945 076	
TOTAL		-8 505 218	438 804	-8 944 023	

LES CAPITAUX PROPRES					
CP6	RESULTAT	31-12-2006	31-12-2005	VAR 12.06 / 12.05	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	37 439 438	21 711 053	15 728 384	72,44%
	RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	0	0	0	-100,00%
TOTAL		37 439 438	21 711 053	15 728 384	72,44%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		248 413 962	226 814 643	21 599 318	9,52%

 Note relative aux effets de modifications comptables

Intérêts de retard relatifs au FOPROLOS et projets spéciaux

Suite à la mission de contrôle effectuée par l'équipe de contrôle général des finances pour arrêter la situation financière du FOPROLOS, il a été relevé que les intérêts de retard sur les crédits FOPROLOS et projets spéciaux non pas été comptabilisés dans les comptes appropriés desdits fonds.

En conséquence, les intérêts de retard relatifs au FOPROLOS et projets spéciaux au titre de la période 1990 - 2005 totalisent un montant de 8 945 076,153 dinars détaillé comme suit:

- Total intérêts de retard relatifs au FOPROLOS 1900 - 2005 = 7 198 296,348 dinars
- Total intérêts de retard relatifs aux projets spéciaux 1900 - 2005 = 1 746 779,805 dinars

Total 8 945 076,153 dinars

Ce montant a fait l'objet d'une modification comptable portant réduction du résultat reporté figurant parmi les capitaux propres de début de période et venant en déduction du résultat distribuable de l'exercice 2006.

Les intérêts de retard de l'exercice 2006 ont été imputés dans les comptes appropriés desdits fonds.

 Commissions encourues

En DT

	31/12/2006	31/12/2005
COMMISSIONS SUR OPERATION DE CHANGE	197 700	111 965
COMMISSION S/AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	2 050 967	1 739 124
COMMISSION BOUSIERE (SIFIB)	126 356	165 942
COMMISSION SUR OPERATION MONETIQUE	281 864	147 301
COMMISSION SUR TRANS. FOND	11 630	6 823
COMMISSION VERSE A STICODIVAN	30	59
COMMISSION S/OP TELECOMPENSATION (SIBTEL)	198 086	210 609
COMMISSION SUR OPERATION IBS	1 258 296	1 024 358
COMMISSION SUR OPERATION SIC IMPRIMES	63 337	103 658
COMMISSION S/REGISTRE ACTION BH	84 683	57 797
COMMISSION S/FONDS COMMUN DE CREANCE "FCC"	26 686	22 577
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	2 248 667	1 851 090

 Autres produits d'exploitation


En DT

	31/12/2006	31/12/2005
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	61 491	56 961
AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	10 635 633	9 140 016
PROD./OPERATIONS D'ASSURANCES	4 039 378	3 134 285
CHARGES NON IMPUTABLES	2 058 550	1 857 962
-RECUPERATION DE FRAIS POSTAUX	229 656	247 799
-AUTRES CHARGES NON IMPUTABLES	1 828 894	1 610 162
AUTRES PRODUIT ACCESSOIRES	4 537 705	4 147 769
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 697 124	9 196 977


 Frais de personnel

En DT

	31/12/2006	31/12/2005
SALAIRES ET TRAITEMENTS	35 054 072	32 890 372
SALAIRES DE BASE (y compris ceux du 13^{ème} & p.rendement)	24 867 237	23 190 386
HEURES SUPPLEMENTAIRES	5 182	1 872
INDEMNITES	4 567 240	4 447 772
INDEMNITE DE REPRESENTATION	1 242 213	1 180 467
INDEMNITE DE TRANSPORT	2 025 659	1 979 110
INDEMNITE DE FONCTION	53 064	42 985
AUTRES INDEMNITES SERVIES	1 246 304	1 245 211
PRIMES	3 853 317	3 652 567
PRIME DE TECHNICITE	180 199	180 748
PRIME DE BILAN A PAYER	3 267 908	3 079 029
PRIME DE SCOLARITE	405 210	392 790
ALLOCATION SALAIRE UNIQUE & ALLOC.FAMILIALE	162 060	158 772
BONS D'ESSENCE	359 384	270 901
ENVELOPPE	984 404	980 544
REMUNERATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL	255 247	187 559
CHARGES SOCIALES	6 601 337	6 079 302
CHARGE DE PERSONNEL LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	-318 739	304 343
AUTRES CHARGES AU PERSONNEL (y COMPRIS AVANTAGE EN NATURE, FMEDICA.F)	4 003 593	3 529 016
IMPOTS ET TAXE LIEES AUX PERSONNELS	1 134 818	1 053 531
T.F.P	756 734	702 354
FOPROLS	378 085	351 177
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	46 475 080	43 856 563


 Charges générales d'Exploitation

	En DT	
	31/12/2006	31/12/2005
A/ FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	1 300 740	1 131 093
DONS ET COTISATIONS	1 300 740	1 131 093
B/ AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	14 954 069	15 488 959
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	2 874 004	2 875 570
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	2 870 675	2 871 804
AUTRES	3 329	3 766
FOURNITURE ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	872 319	1 003 990
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 285 849	6 200 325
ENTRETIEN & REPARATION (confies a tiers)	1 788 389	1 775 868
TRAVAUX & FACONS EXECUTES PAR TIERS	1 485 164	1 799 486
FOURNITURES FAITES A L'ENTREPRISE (eau et gaz)	697 851	580 701
PRIMES D'ASSURANCES	412 725	407 857
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES & HONORAIRES	1 831 158	1 570 336
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	70 562	66 076
JETONS DE PRESENCE	75 000	30 000
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIONS	4 603 868	5 147 017
PUBLICITES	889 455	907 729
<i>ANNONCES & INSERTIONS PUBUCITAIRES</i>	<i>737 550</i>	<i>775 562</i>
<i>CADEAUX OFFERTS A LA CLIENTELE</i>	<i>151 905</i>	<i>132 167</i>
DOCUMENTATION CENTRALE	131 224	119 628
AFFRANCHISSEMENTS, TELEPHONE, TELEG, TELEX	2 634 271	2 681 876
MISSIONS & RECEPTIONS	150 074	129 683
AUTRES FRAIS DE GESTION	334 372	315 688
<i>FRAIS DU CONSEIL & D'ASSEMBLEES</i>	<i>12 352</i>	<i>9 599</i>
<i>PARTICIPATION AU BUDGET DE L'APBT</i>	<i>301 000</i>	<i>285 158</i>
<i>FRAIS D'ACTE & DE CONTENTIEUX</i>	<i>21 020</i>	<i>20 931</i>
AUTRES FRAIS DIVERS D'EXPLOITATION	464 472	992 413
IMPOTS ET TAXES	243 029	232 057
TAXES SUR LES ETABUSSEMENTS	60 000	60 000
AUTRES DROITS D'ENREGISTREMENT	123 253	114 294
AUTRES	59 776	57 764
TOTAL CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	16 254 809	16 620 052

 Dotations aux amortissements et provisions de résultat des corrections de valeurs sur immobilisations

En DT

DOTAUX ATET PVSI IMM. ET RESULT DES CORRECT DE VALEURS SUR IMMOBILISAUONS	31/12/2006	31/12/2005
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATION	2 507 945	2 788 871
DOTATIONS AUX PROV SUR IMMOBILISATION	0	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	0	0
TOTAL	2 507 945	2 788 871


 Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

En DT

SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	31/12/2006	31/12/2005
PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	2 341	655
CHARGES ORDINAIRES	2 341	655
PERTES EXCEPTIONNELLES	2 341	655

SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	31/12/2006	31/12/2005
GAINS PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	51 998	15 422
PRODUITS ORDINAIRES	51 998	15 422
PROFITS EXCEPTIONNELS	51 998	15 422

SOLDE NET	49 657	14 767
------------------	---------------	---------------

 Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

PR3	GAIN SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	31-déc-2006	31-déc-2005
PR3A	GAIN NET SUR TITRES DE TRANSACTIONS	13 895 907,577	10 788 870
	INTERET SUR BONS DE TRESOR	0,000	0
	INTERET SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	13 462 088,142	10 140 193
	* BONS DE TRESOR COURT TERME	168 165,852	324 661
	PRODUITS	359 881,919	652 400
	CHARGES	-191 716,067	-327 738
	* EMPRUNT NATIONALUX PRÊT SNCFT	265 653,583	324 016
CH3 A	PERTES SUR TITRES DE TRANSACTION	33 260,771	201 090
	PERTE SUR TITRE DE TRANSACTION	33 260,771	201 090
	GAIN NET SUR TITRES DE TRANSACTIONS	13 862 647	10 587 780
PR3B	B/ GAIN NET SUR TITRES DE PLACEMENT	3 326 374,461	187 770
	INTERETS /REVENU DES TITRES DE PLACEMENT		
	ETAL DE LA DECOTE /RV DES TITRES DE PLACEMENT		
	DIVIDENDES ET PRDT ASSIMILES SUR REV DES TITRES DE PLACEMENT	2 755 253,247	187 770
	PLUS VALUE DE CESSION /RV DES TITRES DE PLACEMENT		
	REPRISE DE PROVISION POUR DEP DES TITRES DISP VENT		
	PDTS S/OP DE PLACEMENTLIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	571 121,214	
PR3C	C/ GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	5 676 024,053	8 334 301
	GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE ET D'ARBITRAGE D'OPERATION	5 676 024,053	8 334 301
	GAINS DE REEVALUATION DES OPERT DEUISES		
	TOTAL	22 865 045	19 109 851

Un retraitement a été effectué pour l'exercice de 2005 concernant les intérêts de BTA en reclassant 187 770 dinars parmi les gains nets sur les titres de placement en tant que dividendes et produit assimilés sur revenus des titres de placement

 Tableau des provisions au 31/12/2006

INTITULES	En DT							
	31.12.2004	DOTAT° 2005	REP 2005	RECLASSEMENT	31.12.2005	DOTAT° 2006	REP 2006	31.12.2006
PROV/ENGAG.INDIVIS DE LA CLIENTELE	110 349 946,978	42 760 148,200	65 684 653,453	7 300 000,000	80 125 441,725	37 639 685,701	12 245 127,426	105 520 000,000
PROVISIONS EN FRANCHIS L'IMPOT	107 939 693,406	42 750 000,000	65 657 335,784	7 300 000,000	77 732 357,622	37 561 199,570	12 204 111,119	103 089 446,073
- RESERVE REINVESTISSEMENT EXONNERES	11 465 000,000				11 465 000,000			11 465 000,000
- ENGT INDIVIS A LA CLIENTELE	95 929 211,740	42 750 000,000	65 657 335,784	7 300 000,000	65 721 875,956	37 561 199,570	12 204 111,119	91 078 964,407
- PROMOTEUR IMMOBILIERS	20 838,133				20 838,133			20 838,133
- COMPTE COURANT DEBITEURS	416 373,102				416 373,102			416 373,102
- CREDITS AU PERSONNEL	108 270,431				108 270,431			108 270,431
PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	2 410 253,572	10 148,200	27 317,669		2 393 084,103	78 486,131	41 016,307	2 430 553,927
- RESERVE EXTRAORD AFECTEE AUX ACTIFS	1 720 000,000				1 720 000,000			1 720 000,000
- ECART COMPTES DE CREDITS	176 847,838				176 847,838			176 847,838
- INT SUR CREDITS	513 405,734	10 148,200	27 317,669		496 236,265	78 486,131	41 016,307	533 706,089
PROVISIONS POUR RISQUE	12 584 411,509	5 774 772,925	2 437 728,867	1 300 000,000	14 621 455,567	10 121 962,061	3 669 780,683	21 073 636,945
	0,000				0,000			0,000
* ECART /COMPTES EP.ILOGEMENT	1 489 691,292	96 000,000	11 974,618		1 573 716,674	96 000,000	0,000	1 669 716,674
- EP.ILOGEMENT	749,810				749,810			749,810
- INT /MVTs NON IDENTIFIES	1 488 941,482	96 000,000	11 974,618		1 572 966,864	96 000,000		1 668 966,864
* DIFF DE CHANGE /CDT US-AID	1 197 988,615	251 799,607	315 376,572		1 134 411,650	44 544,204	451 919,801	727 036,053
* INSTANCES BANCAIRES	0,000	0,000	0,000		0,000	0,000	0,000	0,000
-COMPTES CORRESPONDANTS	0,000				0,000			0,000
- DIVERS RISQUES SUR ACTIF	1 038 529,157	301 006,593	109 360,123		1 230 175,627	1 614 498,278	129 266,911	2 715 406,994
-IND SINISTRE SUR CDT HABITAT	0,000				0,000	549 238,957		549 238,957
- INDEMNITE SINISTRE A RECOURVRER	0,000				0,000	415 663,572		415 663,572
- OPERATION CCP	0,000				0,000	0,000		0,000
- DETOURNEMENT	741 381,029		82 157,320		659 223,709			659 223,709
- S I C A V B H PLCT	0,000				0,000			0,000
- RELIQ.RESIL	0,000				0,000			0,000
- CREA. DEBIT DIVERS	57 613,540				57 613,540			57 613,540
- O B A R	30 851,477				30 851,477			30 851,477
- COMPTE DE LIAISON	208 683,111	301 006,593	27 202,803		482 486,901	649 595,749	129 266,911	1 002 815,739
- TITRES DE PARTICIPATION	5 290 906,301	1 275 000,000	950 000,000	250 000,000	5 365 906,301	559 000,000	1 840 858,000	4 084 048,301
- TITRES DE D'INVESTISSEMENT	3 567 296,144	3 850 966,725	1 051 017,554	1 050 000,000	5 317 245,315	7 807 919,579	1 247 735,971	11 877 428,923
TOTAL DES PROVISIONS	122 934 358,487	48 534 921,125	68 122 382,320	8 600 000,000	94 746 897,292	47 761 647,762	15 914 908,109	126 593 636,945

📊 Tableau de détermination du bénéfice fiscal relatif à l'exercice 2006.

En DT

**TABEAU DE DETERMINATION DU
RESULTAT FISCAL ARRETE AU 31.12.2006**

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31.12.2005	MONTANT AU 31.12.2006
BENEFICE AVANT PROVISION	75 736 258,677	86 222 321,637
PROVISION	48 534 921,125	47 761 647,762
BENEFICE APRES PROVISION	27 201 337,552	38 460 673,875
Reintégrations	75 604 323,436	74 466 870,343
-Fonds de commerce	135 075,000	137 458,562
-Taxes sur les voyages	720,000	1 035,000
-Provisions	48 534 921,125	47 761 647,762
-Provisions N - 3	25 889 654,039	17 050 105,399
-Jetons de présence	30 000,000	75 000,000
-MISSION ET RECEPTION	109 683,479	130 074,305
-Congés payés	249 172,694	282 506,069
-Pertes non couverte par des provisions	541 800,000	0,000
-Retenue à la source	113 297,099	83 967,093
-Provisions sur foprolos et p. speciaux		8 945 076,153
Déductions	75 354 240,525	64 352 365,576
-Provisions s/ titres de placement	3 850 966,725	7 807 919,579
-Provisions s/ titres de participation	1 275 000,000	559 000,000
-Provisions s/engts indivis de la clientele	42 750 000,000	37 561 199,570
-Provisions N - 3	25 889 654,039	17 050 105,399
-Reprise des provisions	464 028,982	581 186,712
-Conges payes	380 354,807	249 172,694
-DIVIDENDES	744 235,972	543 781,622
Resultat corrigé de l'exercice avant réinvestissements exonérés	27 451 420,463	48 575 178,642
Reinvestissement exonérés	13 000 000,000	20 100 000,000
SIM SICAR	12 715 500,000	20 100 000,000
MANSOUR TABARKA	284 500,000	0,000
Bénéfice Fiscal	14 451 420,463	28 475 178,642
Impôt sur les bénéfices (35%)	5 057 997,162	9 966 312,525
Bénéfice sans minimum d'impôts	22 143 340,390	28 494 361,350
Minimum d'impôt (20% du résultat corrigé)	5 490 284,093	9 715 035,728
Bénéfice avec minimum d'impôts	21 711 053,459	28 745 638,147
Bénéfice déclare	21 711 053,459	28 494 361,350

1 - Risques Encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 1 nouveau de la circulaire BCT aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires BCT n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 04 mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus de ces fonds propres nets.

Au 31/12/2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, le montant total de ces risques encourus (14 bénéficiaires) s'élève à 376,3 MD soit 1,53 fois des fonds propres nets de la banque.

2- Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31/12/2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, le montant total des risques encourus pour ces bénéficiaires (2 bénéficiaires) s'élèvent à 84,6 MD soit 0,35 fois des fonds propres nets de la banque.

3- Risques encourus supérieurs à 25% sur un même bénéficiaire

Conformément à l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder : 25% des fonds propres nets de la Banque.

Le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, aucun bénéficiaire sur lequel les risques encourus dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets de la banque n'a été identifié.

4- Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la banque

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la Banque.

Au 31 décembre 2006, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, les risques encourus sur les dirigeants et, les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la banque s'élèvent à 4,766 MD en 2006 représentent 0,021 fois des fonds propres nets de la banque.

Il importe à signaler à ce niveau que le seul actionnaire détenant plus que 10% du capital de la banque est l'Etat tunisien qui ne présente aucun risque encourus.

Les engagements garantis par l'Etat ont été de 32,374 MD en 2006.

Il est à signaler que les engagements hors bilan de l'ETAP au 31/12/2006 qui s'élèvent à 38,611 ont été apurés début 2007.

5- Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 4 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Le ratio de solvabilité tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 décembre 2006 à 8,17%, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

4.3.1.7 Notes rectificatives aux états financiers au 31/12/2006

Les créances sur la clientèle: autres crédits

Autres crédits	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	65 978 717	41 557 000	180 184 734	323 439 054	611 159 505
Créances classées			0	-141 785 000	-141 785 000
Agios réservés			0		0
Intérêts perçus d'avance	-317 799		0		-317 799
Créances rattachées	349 462		0		349 462
Provisions				-105 520 000	-105 520 000
TOTAL	66 010 380	41 557 000	180 184 734	76 134 054	363 886 168

Note 11 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2006, le capital social s'élève à 75 000 000 DT composé de 15 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2006, s'élève au 31 décembre 2006 à **248 413 962 DT** contre **226 814 643 DT** au 31 décembre 2005. Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE DE REVEL. IMM.	DIVIDENDES	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31.12.2004	75 000 000	21 720 837	7 500 000	59 136 853	19 202 181	414 048	0	0	1 938 750	18 530 054	203 442 723
réserve extraordinaire				11 680 000	0						11 680 000
Fond social					850 000		0				850 000
Autres opérations sur fond social				0	560 867						560 867
Distribution de bénéfices										-18 530 054	-18 530 054
Report à nouveau									-1 499 946		-1 499 946
Affectation réserves				8 600 000							8 600 000
Résultat de l'exercice 2005										21 711 053	21 711 053
Solde au 31.12.2005	75 000 000	21 720 837	7 500 000	79 416 853	20 613 048	414 048	0	0	438 804	21 711 053	226 814 643
réserve extraordinaire				13 360 000	0						13 360 000
Fond social					850 000		0				850 000
Autres opérations sur fond social				0	604 957						604 957
Distribution de bénéfices										-21 711 053	-21 711 053
Report à nouveau									1 054		1 054
Résultat de l'exercice 2005										37 439 438	37 439 438
Modification comptable									-8 945 076		-8 945 076
Résultat net de l'exercice 2006										28 494 361	28 494 361
Solde au 31.12.2006	75 000 000	21 720 837	7 500 000	92 776 853	22 068 005	414 048	0	0	-8 505 218	28 494 361	248 413 963

Le résultat reporté créditeur de début de période de **438 804 DT** a été ramené à un report à nouveau débiteur de **8 505 218 DT** suite à l'imputation des intérêts de retards sur les crédits FOPROLOS et projets spéciaux d'un montant de **8 945 076 DT** au titre de la période allant de 1990 à 2005.

Note 24 - Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les encaissements relatifs aux dépôts de la clientèle en 2006 ont atteint de 303 767 844 DT.
- Les décaissements relatifs aux crédits à la clientèle en 2006 se sont élevés à 323 541 802 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des crédateurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31.12.2005 et le 31.12.2006 à 21 103 834 DT.
- L'excédent des produits d'exploitation encaissés par rapport aux charges d'exploitation décaissées au titre de la même période s'élève à 141 527 782 DT.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 19 231 956 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux net de trésorerie positif de 30 590 430 DT provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission d'emprunts diminué du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31.12.2006 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 5 676 024 DT.

4.3.2 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2006



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

**LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL**



Membre de CPA International
9, place Ibn Hats, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email : gac.audit@gnet.tn

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE L'HABITAT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque de l'Habitat arrêtés au 31 décembre 2006.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque de l'Habitat comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la Banque de l'Habitat sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

1. Comme indiquée dans la note aux états financiers : Notes 23 - Effets des modifications comptables, la banque a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances. D'autres corrections sont susceptibles de se produire et concernent notamment les intérêts de retards sur les prélèvements en compte, toutefois leur montant dépend fortement des résultats de la vérification et des réponses de la banque (les travaux de contrôle n'ont pas été achevés à la date d'arrêté des états financiers).
2. A la date d'arrêté des états financiers, certains comptes de régularisation et de liaison font encore l'objet de travaux d'apurement et de rapprochement avec les pièces physiques. Parmi ces figures figurent les comptes relatifs à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR). Les comptes comptables y afférents accusent des différences avec les situations extracomptables (physiques) tenues chez les services gestionnaires de cette ressource. Les travaux d'apurement pourraient amener la banque à constituer des provisions pour couvrir les risques sur les crédits non recouverts sur les quels elle encourt un risque ainsi que sur les comptes d'actifs qui s'avèreraient injustifiés.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières. Ainsi, les comptes des valeurs mobilières émises par la Banque de l'Habitat sont tenus pour la partie non stable du capital par l'intermédiaire en bourse, la SIFIB, et pour la partie stable (Etat et gros actionnaires) du capital par la Banque elle-même.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous informons que les procédures de contrôles internes relatives à la gestion des ressources octroyées par l'Etat comportent des insuffisances significatives que nous avons relevées dans notre lettre sur le contrôle interne et le présent rapport.

En dehors de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'autres d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 14 mai 2007

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2006

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2006 :

Le conseil d'administration de la banque réuni le 02 mai 2007 a autorisé une cession de créances au profit de la Société Générale de Recouvrement des Créances, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la banque a cédé des créances ayant une valeur nominale globale d'environ 9,249 millions de dinars pour un prix de cession de 3 millions de Dinars.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2006

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2006 :

- a) Une convention de dépositaire a été conclue entre les SIGAV BH PLACEMENT et BH OBLIGATAIRE depuis 1994. Les commissions facturées par la banque s'élèvent à 1 000 dinars IT pour chacune d'entre elles.
- b) Les conventions suivantes avec l'Etat tunisien continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2006 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n° 77-54 du 3 août 1977 et le décret n° 77-965 instituant le fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS), la banque de l'habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 02 janvier 1990, une convention relative à la gestion du FOPROLOS.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque de l'Habitat, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque de l'Habitat au titre de la gestion de ce fonds est fixée initialement, par la convention à 2.000.000 Dinars. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 073 967 Dinars en 2006.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n° 86-438 du 12 avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la Banque de l'Habitat (Ex-CNEL) a signé le 16 mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts.

3. Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque de l'habitat, ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 35 029 dinars en 2006.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 avril 1985 et ratifié par la loi n° 85-103 du 2 décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto-construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto-construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque de l'Habitat, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto-construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 14 081 Dinars en 2006.

5. Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3ème projet de Développement Urbain. En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque de l'Habitat. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto-construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués des prêts, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 2 232 Dinars en 2006.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant

permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younés et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloquages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 2 382 Dinars en 2006.

7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la Banque de l'Habitat a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque de l'Habitat assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloquages et 2,5% sur les recouvrements, soit 972 Dinars en 2006.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI) :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 juillet 1983 ratifié par la loi n° 84-10 du 3 avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la Banque de l'Habitat un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de

reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués. Aucun déblocage n'est plus effectué actuellement, et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 266 Dinars en 2006.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque de l'Habitat les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne - logement constaté au titre de l'exercice écoulé. Ce montant s'élève au 31 décembre 2006, à 214 035 685 Dinars.

La Banque de l'Habitat n'a pas demandé à l'Etat l'équivalent du déficit résultant de la gestion du régime d'épargne logement au titre de l'exercice 2006.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque de l'Habitat sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque de l'Habitat.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 02 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la Banque de l'Habitat suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués de l'année, et un pourcentage de 3% sur les recouvrements, soit 1991 Dinars en 2006.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services

devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque de l'Habitat augmenté de la marge de celle-ci.

Les fonds rétrocédés à la Banque de l'Habitat s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

Tunis, le 14 mai 2007

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chihab GHANMI
Associé



4.3.3 Tableau de mouvements des capitaux propres

En DT

	Capital Social	Prime d'émission	Réserves Légales	Réserves extraordinaires	Réserves pour Fonds Social	Réserves de réévaluation	Résultats reportés**	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2004	75 000 000	21 720 837	7 500 000	59 136 853	19 202 181	414 048	1 938 750	18 530 054	203 442 723
Affectation de l'AGO de l'exercice de 2004	0	0	0	11 680 000	850 000	0	6 000 054	18 530 054	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2004							- 7 500 000		7 500 000
Mouvement sur fonds social					560 867				560 867
Reconstitution de réserves				8 600 000	***				8 600 000
Résultat de l'exercice 2005								21 711 053	21 711 053
Solde au 31/12/2005	75 000 000	21 720 837	7 500 000	79 416 853	20 613 048	414 048	438 804	21 711 053	226 814 643
Affectation du résultat de 2005	0	0	0	13 360 000	850 000	0	7 501 053	21 711 053	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2005							- 7 500 000		7 500 000
Mouvements sur fonds social					604 957				604 957
Résultat de l'exercice 2006								37 439 438	37 439 438
Modification comptable							- 8 945 076	****	8 945 076
Solde au 31/12/2006	75 000 000	21 720 837	7 500 000	92 776 853	22 068 005	414 048	8 505 219	28 494 361	248 413 962

*: Apport de la CNEEL à la BH

** : Tenant compte des effets de modifications comptables datant de 1989

*** : Reconstitution de réserves prélevées en 2003 selon la décision de l'AGO du 19 avril 2002 et utilisées pour la couverture des besoins de provisionnement au titre de l'année 2003. Ce montant a été comptabilisé au niveau des états financiers de la banque au titre de l'exercice audité 2005 et approuvé à posteriori par l'AGO du 15/05/2006

**** : Suite à la mission de contrôle effectuée par l'équipe de contrôle général des finances pour arrêter la situation financière du FOPROLOS, il a été relevé que les intérêts de retard sur les crédits FOPROLOS et projets spéciaux non pas été comptabilisés dans les comptes

desdits fonds. En conséquence, les intérêts de retard relatifs au FOPROLOS et projets spéciaux au titre de la période 1990 - 2005 totalisent un montant de 8 945 076,153 dinars détaillé comme suit :

- intérêts de retard relatifs au FOPROLOS 1900 - 2005 = 7 198 296,348 dinars

- intérêts de retard relatifs aux projets spéciaux 1900 - 2005 = 1 746 779,805 dinars

4.3.4 Affectation des résultats

En dinars

	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
Bénéfice Net après modifications comptables	18 530 054,326	21 711 053,459	28 494 361,350
Report à nouveau	1 502,487	2 541,355	3 594,814
1^{er} reliquat	20 032 541,355	21 713 594,814	28 497 956,164
Réserves légales	0	0	0
2^{eme} reliquat	20 032 541,355	21 713 594,814	28 497 956,164
Dividende et super dividende	7 500 000,000	7 500 000,000	7 500 000,000
3^{eme} reliquat	12 532 541,355	14 213 594,814	20 997 956,164
Fonds social	850 000,000	850 000,000	850 000,000
4^{eme} reliquat	11 682 541,355	13 363 594,814	20 147 956,164
Réserves Extraordinaire	11 680 000,000	13 360 000,000	20 145 000,000
5^{eme} reliquat	2 541,355	3 594,814	2 956,164
Report à nouveau*	2 541,355	3 594,814	2 956,164

*: Ne tenant pas compte des effets de modification comptable datant de 1989 (cf notes complémentaires page 139)

4.3.5 Evolutions des dividendes

	2004	2005	2006
Capital social en DT	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Nombre d'actions	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Dividende par action en DT	0,500	0,500	0,500
% de la valeur nominale	10%	10%	10%
Date de détachement	05/05/2005	22/05/2006	06/06/2007

4.3.6 Evolution du PNB et du Résultat d'exploitation

En DT

	2004	2005	2006
Total des produits d'exploitation bancaire	188 390 490	214 397 834	248 063 523
PNB	104 892 114	123 270 286	145 260 582
Résultat d'exploitation	23 174 508	26 106 667	47 356 093
Capital social	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Nombre d'actions	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Produit d'exploitation / action	12,559	14,293	16,538
PNB / action	6,993	8,218	9,684
Résultat d'exploitation / action	1,545	1,740	3,157

4.3.7 Evolution des bénéfices nets

En DT

	2004	2005	2006
Capital social	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Nombres d'actions	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Bénéfice avant impôt	23 171 280	26 121 434	47 405 750
Bénéfice net après modifications comptables	18 530 054	21 711 053	28 494 361
Bénéfice consolidé avant impôt	23 907 630	28 061 582	50 901 223
Bénéfice net consolidé	17 370 923	21 449 641	28 441 854
Bénéfice avant impôt par action	1,544	1,741	3,160
Bénéfice net par action	1,235	1,447	1,899
Bénéfice net consolidé par action	1,177	1,453	1,927

4.3.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT

	2004	2005	2006
Bénéfices nets après modifications comptables	18 530 054	21 711 053	28 494 361
Dotations aux amortissements et aux provisions	34 904 721	114 215 999	62 451 704
Reprise sur provisions*	2 676 979	68 122 383	15 914 908
Marge brute d'autofinancement	50 757 796	67 804 669	75 031 157

*: sans tenir compte des plus values sur cession des titres de participation

4.3.9 Emprunts obligataires garantis par la BH

Dénomination de l'emprunt	Montant de l'émission (en DT)	Quote-part BH (en DT)	Echéance	Taux	Durée	En cours au 31/12/2006 (en DT)
Modern Leasing 2001	30 000 000	10 000 000	21/12/2008	TMM+1%	7 ans dont 2 années de franchise	12 000 000
AIL 2002	10 000 000	2 000 000	01/07/2007	7,4%	5 ans	2 000 000
AFRICA 2003	10 000 000	3 500 000	16/09/2010	7,5%	7 ans dont 2 années de franchise	8 000 000
El Wifack Leasing 2006/1	5 000 000	2 500 000	30/06/2011	6,5%	5 ans	5 000 000

4.3.10 Emprunts obligataires émis par la BH

Dénomination	Montant	Encours au 31/12/2006	Taux	Durée	Dernière Echéance
BH1	60 000 000	24 000 000	TMM +1,25%	7 ans dont 2 années de franchise	31/12/2008

4.3.11 Principaux indicateurs et ratios

Principaux Indicateurs (en DT)	2006	2005	2004
Dépôt de la clientèle	2 329 104 966	2 023 048 439	1 856 814 091
Créances sur la clientèle	2 857 306 387	2 563 565 593	2 346 622 117
Capitaux propres avant résultat	219 919 601	205 103 590	184 912 669
Capitaux propres après résultat	248 413 962	226 814 643	203 442 723
Capital social	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total Bilan	3 725 426 042	3 287 288 854	3 045 813 898
PNB	145 260 582	123 270 286	104 892 114
Commissions nettes	26 720 435	20 883 496	17 867 385
Frais de personnel	46 475 081	43 856 563	40 465 666
Charges générales d'exploitation	16 254 809	16 620 052	16 481 933
Frais généraux	65 237 835	63 265 485	59 780 776
Total provisions	126 593 637	94 747 000	122 934 000
Agios réservés	59 775 110	54 525 000	60 003 000
Total Provisions & agios réservés	186 368 747	149 272 000	182 937 000
Créances classées (2,3,4 et 5)	261 877 000	286 762 000	357 788 000
Résultat d'exploitation	47 356 093	26 106 667	23 174 508
Résultat net après modifications comptables	28 494 361	21 711 053	18 530 054
Dividende	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Nombre d'actions	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Effectif	1 901	1 920	1 930
Ratios de Structure	2006	2005	2004
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	6,67%	6,90%	6,68%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	76,70%	77,98%	77,04%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	62,52%	61,54%	60,96%
Dépôt de la clientèle / Créances sur la clientèle	81,51%	78,92%	79,13%
Ratios de Productivité	2006	2005	2004
Frais généraux / PNB	44,91%	51,32%	56,99%
Commissions nettes / Frais de personnel	57,49%	47,62%	44,15%
Dépôt de la clientèle / Effectif (en DT)	1 225 200	1 053 671	962 080
Frais généraux / Effectif (en DT)	34 318	32 951	30 974
Frais de personnel / Effectif (en DT)	24 448	22 842	20 967
PNB / Effectif (en DT)	76 413	64 203	54 348
Ratios de Rentabilité	2006	2005	2004
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	12,96%	10,59%	10,02%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,76%	0,66%	0,61%
Bénéfice net / PNB	19,62%	17,61%	17,67%
PNB / Total Bilan	3,90%	3,75%	3,44%
Dividendes / Capital social	10,00%	10,00%	10,00%
Commissions nettes / PNB	18,39%	16,94%	17,03%
Ratios Réglementaires	2006	2005	2004
Ratio Cooke	8,17%	8,83%	9,06%
Ratio de liquidité	123,13%	114,39%	118,29%
Taux de couverture des créances classées	71,17%	52,05%	51,13%
Ratio NPL (Créances classées/total des engagements)	7,65%	9,60%	13,42%

4.4 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2006

Périmètre et méthode de consolidation au 31/12/2006

Le périmètre de consolidation comprend 11 sociétés au 31 décembre 2006, toutes consolidées par intégration globale.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Effets des modifications comptables

La banque a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances.

L'impact de cette correction a été estimé provisoirement à 8 505 218 DT. La mission de contrôle continue encore et d'autres corrections pourraient être effectués par la banque, notamment pour les intérêts de retard effectués par prélèvements sur comptes de la clientèle. Le montant de ces corrections ne peut être estimé d'une manière exacte à la date d'arrêté du fait des traitements supplémentaires à effectuer sur les données qui nécessitent leur reconstitution.

Observations post-opinion formulée par le commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de 2006

Dans son rapport sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2005 et au 31/12/2006, le commissaire aux comptes a émis les observations post-opinion suivantes:

1. A la date de l'émission de notre rapport nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes de la société BM Technologie, faisant partie du périmètre de consolidation du groupe.
2. La banque de l'Habitat, société mère du groupe, a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances.

D'autres corrections sont susceptibles de se produire et concernent notamment les intérêts de retards sur les prélèvements en compte, toutefois leur montant dépend fortement des résultats de la vérification et des réponses de la banque (les travaux de contrôle n'ont pas été achevés à la date d'arrêté des états financiers).

3. A la date d'arrêté des états financiers, certains comptes de régularisation et de liaison de la banque de l'Habitat, société mère du groupe font encore l'objet de travaux d'apurement et de rapprochement avec les pièces physiques. Parmi ces figurent les comptes relatifs à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

Les comptes comptables y afférents accusent des différences avec les situations extracomptables (physiques) tenues chez les services gestionnaires de cette ressource. Les travaux d'apurement pourraient amener la banque à constituer des provisions pour couvrir les risques sur les crédits non recouverts sur les quels elle encourt un risque ainsi que sur les comptes d'actifs qui s'avèreraient injustifiés.

Changement attendu du périmètre de consolidation en 2007

Actuellement, deux filiales sont en cours de liquidation:

- Business and Management Technologies (BMT) conformément à son Conseil d'Administration tenu le 20/11/2006 qui a décidé la liquidation de ladite société.
- Société Epargne Invest SICAF conformément à son Conseil d'Administration tenu le 20 novembre 2006 qui a décidé la liquidation de ladite société.

4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2006 (exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004*
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	***	51 538 786	21 238 832	22 058 802
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	***	294 955 561	169 848 520	247 498 038
CREANCES SUR LA CLIENTELE	***	2 906 439 535	2 613 918 679	2 396 199 744
PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	3	235 244 523	229 141 913	146 453 474
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	***	48 691 688	49 998 404	42 297 402
GOOD WILL	4	682 193	1 018 193	1 366 878
VALEURS IMMOBILISEES	***	52 482 234	46 140 527	41 554 731
AUTRES ACTIFS	***	211 836 400	211 933 824	208 330 012
TOTAL ACTIF		3 801 870 920	3 343 238 892	3 105 759 082
PASSIF		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	***	60 013 955	24 040 892	37 452 137
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	***	2 313 591 606	1 991 652 795	1 833 875 469
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	***	620 364 981	598 738 167	561 424 059
AUTRES PASSIFS	***	537 796 282	487 223 656	454 615 746
TOTAL PASSIF		3 531 766 824	3 101 655 511**	2 887 367 411**
CAPITAUX PROPRES		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
CAPITAL		73 800 000	73 800 000	73 800 000
RESERVES CONSOLIDEES AVANT MOD COMPTABLE	6	138 669 240	121 901 210	102 691 484
RESULTAT REPORTE	***	-8 369 135	0	0
RESULTAT CONSOLIDE	7	37 243 809	21 449 641	17 370 923
RESULTAT CONSOLIDE APRES MOD COMPTABLE		28 441 854	0	0
INTERETS MINORITAIRES	5	28 760 182	24 432 530	24 529 265
TOTAL CAPITAUX PROPRES		270 104 096	241 583 381**	218 391 672**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 801 870 920	3 343 238 892	3 105 759 082

* Bilan retraité suite à l'adoption de la méthode de l'intégration globale pour l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

** : Chiffres retraités pour le besoin de la comparaison

*** : Ne figurent pas au niveau les notes aux états financiers consolidés

4.4.2 Etat des engagements hors bilans consolidé arrêté au 31 décembre 2006 (exprimé en dinars)

PASSIFS EVENTUELS	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004*
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	175 588 864	127 347 006	118 482 817
A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	23 443 811	17 804 556	17 244 601
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	152 145 053	109 542 450	101 238 216
CREDITS DOCUMENTAIRES	165 870 946	118 346 748	120 569 374
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	341 459 810	245 693 754	239 052 192
ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	887 564 580	863 072 102	708 324 054
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	887 564 580	863 072 102	708 324 054
ENGAGEMENTS SUR TITRES	333 915	161 700	365 916
A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	333 915	161 700	365 916
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	887 898 495	863 233 802	708 689 970
ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	284 668 746	346 687 424	297 550 617
GARANTIES REÇUES	66 382 941	66 614 509	59 970 982
A- GARANTIES REÇUES DE L'ETAT	1 216 699	1 733 888	2 207 156
C- GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTELE	65 166 242	64 880 621	57 763 826

* Etat retraité suite à l'adoption de la méthode de l'intégration globale pour l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

4.4.3 Etats de résultats consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 (exprimés en dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004*
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	**	195 472 712	176 375 306	159 427 666
COMMISSIONS (EN PRODUIT)	**	29 553 051	23 220 812	20 247 192
GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	**	22 476 476	20 706 468	15 646 830
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	**	567 890	798 582	580 184
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		248 070 129	221 101 168	195 901 872
ARGES D'EXPLOITATION				
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	**	102 084 411	91 305 541	84 875 210
COMMISSIONS ENCOURUES	**	2 842 512	1 710 377	1 456 103
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		104 926 923	93 015 919	86 331 313
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		143 143 206	128 085 249	109 570 559
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF	**	-40 470 156	-42 753 209	-32 336 600
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	**	-5 392 070	-4 226 118	-1 588 825
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**	40 545 972	33 374 582	22 839 285
FRAIS DE PERSONNEL	**	-47 820 386	-45 022 605	-41 655 311
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**	-36 430 245	-38 430 888	-29 196 366
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	**	-2 963 831	-3 481 792	-3 878 269
RESULTAT D'EXPLOITATION		50 612 490	27 545 219	23 754 473
GAIN ET PERTE PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		288 733	516 363	153 157
IMPOTS SUR LES BENEFICES		10 253 330	5 430 843	5 675 793
PART DES MINORITAIRES		3 404 084	1 181 098	860 914
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		37 243 809	21 449 641	17 370 923
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLE	**	-8 801 955***	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		28 441 854	21 449 641	17 370 923

* Etat retraité suite à l'adoption de la méthode de l'intégration globale pour l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

** : Ne figurent pas au niveau les notes aux états financiers consolidés

*** : Net de la part des intérêts minoritaires

4.4.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêtés au 31 décembre 2006 (exprimé en dinars)

ACTIVITES D'EXPLOITATION	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004*
Produits d'exploitation bancaire encaissés	256 084 387	224 258 917	189 727 832
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-96 623 648	-94 866 214	-95 068 539
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	-96 085 053	26 979 109	36 015 275
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	12 173 100	45 072 027	-40 587 070
Prêts et avances / remboursement prêts et avances auprès de la clientèle	-416 432 528	-193 254 697	-215 893 363
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	319 652 366	169 910 272	201 514 779
Titres de placement	-11 380 963	-15 127 489	11 244 005
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	47 873 287	-77 616 447	-147 876 220
Sommes reçues des débiteurs divers	103 301 456	-111 029 043	128 244 232
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	22 305 658	-49 654 586	-54 094 084
Impôts sur les bénéfices	-10 253 330	5 430 843	5 675 793
Intérêts des minoritaires	-3 404 084	-1 181 098	-860 914
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	127 210 648	-71 078 406	18 041 726
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	567 890	679 849	696 020
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-2 822 019	-7 701 002	8 948 483
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-9 131 354	-4 585 796	-8 858 224
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-11 385 483	-11 606 949	786 279
ACTIVITES DE FINANCEMENT	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Emissions d'actions, d'emprunts et ressources spéciales	25 063 736	20 767 630	-37 257 010
Dividendes versés	-7 499 939	-7 497 836	-7 495 064
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	17 563 797	13 269 794	-44 752 074
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	-6 260 100	8 334 301	3 928 545
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	127 128 862	-61 081 260	-21 995 524
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	239 094 708	300 175 968	322 171 492
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	366 223 570	239 094 708	300 175 968

* Etat retraité suite à l'adoption de la méthode de l'intégration globale pour l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

4.4.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2006

(Les chiffres sont exprimés en mDT : Milliers de Dinars Tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation sont maintenus pour des motifs de placements à long terme et qui présentent généralement un taux faible nettement inférieur à 20% du capital. Tel est le cas des sociétés SICAV BHO et SICAV BHP qui n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation.

METHODES DE CONSOLIDATION

- **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque ,société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

REGLES DE CONSOLIDATION

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

COMPTABILISATION DES PRETS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abondant sont passés en perte.

Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

Critères de classification

La classification des relations est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe de la relation et par application de la règle de la contagion. Les autres critères retenus pour la classification se présentent comme suit :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration des cash-flows compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;

La banque procède à cet effet à une classification automatique sur la base de l'antériorité des impayés. Cette classification fait ensuite l'objet d'une appréciation sur la base des autres critères qualitatifs.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, un concordat préventif, une procédure amiable ou une liquidation.

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement ;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Détermination des garanties à retenir

La détermination de la valeur des garanties est effectuée selon la circulaire BCT 91-24. Toutefois, pour les promoteurs immobiliers, la détermination des garanties à retenir pour le calcul des provisions requises par projet tient compte des critères suivants :

- Etant donné que les biens vendus dans un projet immobilier présentent une forte probabilité pour être soustraits au contrôle de la banque pour faire jouer sa garantie, la valeur de ceux-ci est déduite des garanties à retenir pour la détermination des provisions sur les projets. De ce fait, la garantie retenue pour la détermination des provisions sur les projets est le chiffre d'affaires restant à réaliser dans le projet tel que suivi par le département des règlements et apurements.
- Lorsqu'un engagement écrit et signé par le promoteur existe pour affecter les produits de liquidation d'un projet sur un ou plusieurs autres projets, les garanties servent à couvrir l'ensemble des projets du promoteur couverts par cet accord.
- La garantie retenue pour la détermination des provisions, telle qu'elle a été décrite ci-dessus, ne doit pas dépasser la valeur de la garantie inscrite dans le contrat de prêt hypothécaire.

Détermination des provisions

Les provisions sur les relations classées, qu'elles soient des relations commerciales ou de promotion immobilière, sont déterminées sur la base des taux minima par classe tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ces taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3 et
- égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

Crédits habitats acquéreurs

La classification des crédits habitats acquéreurs obéit aux critères de classification prévus par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Cependant, les créances ne sont classées que lorsque le volume des impayés excède 5% de l'encours de chaque client.

Ces crédits font l'objet de contrats hypothécaires sur les logements acquis. Les provisions sont constituées pour couvrir les engagements supérieurs à 50 mDT au cas par cas. Pour les créances inférieures à 50 mDT les provisions sont constituées progressivement pour couvrir 50% des impayés.

Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les titres sont classés en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que

l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés

sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES

La banque a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances.

L'impact de cette correction a été estimé provisoirement à 8 505 218 DT. La mission de contrôle continue encore et d'autres corrections pourraient être effectués par la banque, notamment pour les intérêts de retard effectués par prélèvements sur comptes de la clientèle. Le montant de ces corrections ne peut être estimé d'une manière exacte à la date d'arrêté du fait des traitements supplémentaires à effectuer sur les données qui nécessitent leur reconstitution.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 11 sociétés au 31 décembre 2006, toutes consolidées par intégration globale. :

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Ainsi, les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt	
	2006	2005
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	<i>98.40%</i>	<i>98.40%</i>
<i>Modern Leasing</i>	<i>58.67%</i>	<i>59.20%</i>
<i>SIM SICAR</i>	<i>53.01%</i>	<i>53.47%</i>
<i>SICAF BHEI</i>	<i>51.50%</i>	<i>51.89%</i>
<i>SIFIB</i>	<i>61.99%</i>	<i>61.99%</i>
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	<i>78.62%</i>	<i>79.23%</i>
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	<i>36.65%</i>	<i>36.93%</i>
<i>SOPIVEL</i>	<i>79.00%</i>	<i>79.59%</i>
<i>Assurances SALIM</i>	<i>44.26%</i>	<i>44.60%</i>
<i>BM Technologies</i>	<i>59.41%</i>	<i>59.87%</i>
<i>STIMEC</i>	<i>35.95%</i>	<i>23.03%</i>

NOTE 3– Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial se subdivise par société incluse dans le périmètre de consolidation comme suit :

En milliers de dinars

SOCIETES	31/12/2006	31/12/2005
BANQUE DE L HABITAT	167 335	177 384
SIFIB	2 691	2 214
MODERN LEASING		3 108
SICAR	35 196	17 636
SICAF	9 702	10 756
SGRC	135	185
SALIM	20 008	17 513
SOPIVEL	178	345
TOTAL	235 245	229 141

NOTE 4 - Goodwill

En milliers de dinars

SOCIETES	GOOD WILL DEGAGE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	DOTATION DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES	GOOD WILL NET
BANQUE DE L HABITAT	1 442	601	288	889	553
MODERN LEASING	270	150	54	204	65
SICAR	387	441	-44	397	-10
SICAF	266	154	60	214	53
SALIM	91	2	66	68	23
Total	2 456	1 348	424	1 772	684

NOTE 5 - Intérêts des minoritaires

Sociétés	31/12/2006			31/12/2005		
	Part des Minoritaires Dans le résultat	Part des minoritaires Dans les réserves	Total	Part des Minoritaires Dans le résultat	Part des Minoritaires Dans les réserves	Total
BANQUE DE L HABITAT	553	888	1441	333	-265	68
SIFIB	108	517	625	-20	482	462
MODERN LEASING	594	3 873	4 467	604	3 420	4 024
SICAR	-185	6 241	6 056	-309	6 287	5 978
SICAF	1 117	5 921	7 038	139	5 584	5 723
SMT	-42	-49	-91	-80	45	-35
SGRC	23	264	287	23	282	305
SALIM	1 311	7 404	8 715	878	7 272	8 150
SOPIVEL	207	390	597	30	387	417
BMT	-47	-556	-603	-55	-503	-558
STIMEC	-236	463	227	-362	260	-102
TOTAL	3 403	25 356	28 759	1 181	23 251	24 432

NOTE 6 - Notes sur les réserves consolidées

SOCIETES	31/12/2006				31/12/2005	
	CAPITAUX ET RESERVES	INTERETS DES MINORITAIRES	AMORTISSEMENT GOOD WILL	VALEUR TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L'HABITAT	138 423	888	601	2 389	133 545	126 677
SIFIB	3 181	517	0	2 524	140	68
MODERN LEASING	11 649	3 873	150	7 206	420	39
SICAR	16 134	6 241	441	11 949	-2 497	-1 871
SICAF	13 317	5 921	154	8 339	-1 097	-1 307
SMT	-58	-49	0	225	-234	-178
SGRC	2 151	264	0	2 000	-113	9
SALIM	13 600	7 404	2	6 445	-251	-276
SOPIVEL	2 700	390	0	2 248	62	117
BMT	-589	-556	0	551	-584	-518
STIMEC	1 070	463	0	698	-91	-278
TOTAL	201 578	25 356	1 348	44 574	130 300	121 901

CP 6 - Notes sur les résultats consolidés

SOCIETES	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTERETS DES MINORITAIRES	AMORTISSEMENT GOOD WILL	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	34 544	553	288	33 703
SIFIB	-283	108		-175
MODERN LEASING	1 438	594	54	790
SICAR	-393	-185	-44	-164
SICAF	2 304	1 117	60	1 127
SMT	-66	-42		-24
SGRC	108	23		85
SALIM	2 352	1 311	66	975
SOPIVEL	986	207		779
BMT	-116	-47		-69
STIMEC	-368	-236		-132
TOTAL	41 072	3 403	424	37 245

4.4.6 Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31/12/2006 (en DT)

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	CAISSE	20 609 221	11 353 135
	COMPTES ORDINAIRES	30 276 839	9 127 861
	COMPTES DE PRÊT	298 629	515 666
	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	30 575 468	9 643 527
	CCP, COMPTES ORDINAIRES	354 097	242 169
	CENTRES DE CHEQUES POSTAUX ET TRESORERIE GENERALE	354 097	242 169
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, ET TGT	51 538 786	21 238 832

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	COMPTES ORDINAIRES	79 295 998	38 140 088
	PRETS DU MARCHE INTERBANCAIRE	191 411 177	109 536 084
	ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	23 252 216	21 884 092
	CREANCES RATTACHEES	996 170	288 256
AC2	CREANCES SUR ETAB, BANCIRES ET FINANCIERS	294 955 561	169 848 520

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	PORTEFEUILLE ESCOMPTE	2 268 961 862	2 048 173 621
	CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALISES	401 015 064	400 920 603
	CREDITS ACCORDES A LA CLIENTELE	2 669 976 926	2 449 094 224
	COMPTES ORDINAIRES DE LA CLIENTELE	169 548 668	140 454 049
	AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE	73 910 463	67 217 222
	CREANCES RATTACHEES	11 983 236	11 584 764
	CREANCES DOUTEUSES	249 783 040	90 021 074
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-80 788 189	-58 482 531
	PROVISIONS	-187 974 609	-85 970 123
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 906 439 535	2 613 918 679

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	TITRES DE TRANSACTION	227 766 375	210 282 046
	TITRES DE PLACEMENT	8 009 853	19 390 816
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-531 704	-530 949
AC4	PORTEFEUILLE - TITRES COMMERCIAL	235 244 524	229 141 913
	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	65 081 583	62 259 564
	PROVISIONS	-16 389 895	-12 261 160
AC5	PORTEFEUUILE D'INVESTISSEMENT	48 691 688	49 998 404

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 121 017	1 621 961
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 900 519	59 906 527
	IMMOBILISATIONS EN COURS	26 894 677	20 256 371
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	-38 433 979	-35 644 332
AC6	VALEURS IMMOBOLISEES	52 482 234	46 140 527

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	DEBITEURS DIVERS	173 175 200	165 859 564
	COMPTES DE STOCKS	836 275	901 735
	CHARGE CONSTATEES D'AVANCE	692 987	7 065 136
	PRODUITS A RECEVOIR	5 284 328	6 175 962
	DEBITS A REGULARISER ET DIVERS	136 778	1 333 027
	COMPENSATION RECU	25 032 904	23 684 311
	IMPOTS DIFFERES ACTIFS	6 025 204	5 992 763
	COMPTES DE REREGULARISATION ACTIFS	37 172 201	44 251 199
	CHARGES REPORTEES	652 726	921 326
AC7	AUTRES ACTIFS	211 836 402	211 933 824

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
PA1	BANQUE CENTRALE & CCP		
	COMPTES ORDINAIRES	10 675	18 706
	EMPRUNTS DU MARCHE INTERBANCAIRE	57 407 068	32 383 988
	ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	2 596 212	-8 361 802
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETAB, BANCAIRES ET FINANCIERS	60 013 955	24 040 892

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	COMPTES ORDINAIRES DE LA CLIENTELE	478 677 159	380 135 594
	COMPTES D'EPARGNE	1 063 980 477	994 470 640
	COMPTES A ECHEANCE	621 875 702	464 041 322
	BONS A ECHEANCES ET VALEURS ASSIMILEES	99 967 750	109 755 750
	AUTRES SOMMES DUES	36 978 563	33 423 979
	DETTES RATTACHEES	12 111 955	9 825 510
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	2 313 591 606	1 991 652 795

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	LIGNES DE CREDIT ETRANGERES	301 745 288	244 489 658
	FONDS PUBLICS AFFECTES	199 035 312	209 806 073
	DETTES RATTACHEES	7 158 150	6 083 772
	RESSOURCSE SPECIALISES	507 938 750	460 379 504
	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	53 342 025	48 723 967
	BILLETS DE TRESORERIE	0	0
	DETTES RATTACHEES	2 265 750	3 000 000
	EMPRUNTS MATERIALISES	55 607 775	51 723 967
	EMPRUNTS BANCAIRES	56 818 456	85 939 250
	DETTES RATTACHEES	0	695 447
	EMPRUNTS ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	56 818 456	86 634 697
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	620 364 981	598 738 167

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	SIEGES ET SUCCURSALES	1 084 094	939 807
	PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES	4 364 800	4 245 058
	CREDITEURS DIVERS	207 252 049	147 642 214
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCES	13 454 646	1 385 332
	CHARGES A PAYER	16 368 460	32 066 378
	CREDITS A REGULARISER ET DIVERS	3 757 761	4 195 996
	COMPTES D'AJUSTEMENT DEVICES	2 015	2 015
	COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS	33 582 882	37 649 721
	COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER	124 256 029	114 319 153
	COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	151 797 259	168 561 651
	IMPOTS DIFFERES PASSIFS	15 459 169	13 866 052
PA5	AUTRES PASSIFS	537 796 282	487 223 657

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	INT ET PDTS ASSIMILES SUR CPTES ORDINAIRES BANQUES	152 964	5 856 560
	INT ET PDTS ASSIMILES SUR CPTES DE PRETS BQUE CENTRALE	465 048	104 508
	INT ET PDTS ASSIMILES SUR CPTES DE PRETS INTERBANCAIRES	8 383 557	6 329 744
	REPORT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	1 977 024	2 493 185
	INTERETS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	169 153 060	147 922 052
	INTERETS SUR CPTES ORDINAIRES DEBITEURS DE LA CLIENTELE	15 341 059	13 669 258
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	195 472 712	176 375 307

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	18 252 078	14 138 701
	COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	0	306 831
	AUTRES COMMISSIONS	11 300 973	8 775 280
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	29 553 051	23 220 812

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	INTERETS SUR TITRES DE TRANSACTION	18 181 246	12 712 029
	GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGES ET D'ARBITRAGE	6 260 100	8 334 051
	PERTES SUR TITRES DE TRANSACTIONS	-1 964 870	-339 612
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMM ET OPERAT FINANC	22 476 476	20 706 468

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	DIVIDENDES	567 890	798 581
PR4	REVENUES DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	567 890	798 581

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	INT ET CH ASSIMILEES SUR CPTÉ D'EMPR INTERBANCAIRES	4 557 741	2 406 932
	DEPART SUR OPER DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	67 645	52 648
	CH SUR OPER DE TRES ET OP INTERBANCAIRES	4 625 386	2 459 580
	INT SUR CPTES ORDIN CREDITEURS DE LA CLIENTELE	3 619 418	2 049 921
	INTERETS SUR COMPTES D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	37 719 382	35 957 405
	INT SUR COMPTES A ECHEANCE DE LA CLIENTELE	26 902 460	22 929 549
	INT SUR BON A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	6 370 786	5 183 837
	CHARGES SUR OPERAT AVEC LA CLIENTELE	74 612 046	66 125 046
	INT SUR RESSORCES SPECIALES ET EMPRUNTS	22 470 082	22 309 045
	AUTRES CHARGES FINANCIERES	376 897	411 871
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	102 084 411	91 305 541

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	AUTRES COMMISSIONS	2 842 512	1 710 377
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	2 842 512	1 710 377

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	REP DE PROV SUR OPER AVEC LA CLIENTELE	11 944 154	65 684 653
	REPRISES DE PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET CHARGES	2 366 038	1 534 582
PR5	TOTAL PRODUITS	14 310 192	67 219 236
	DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR OPERAT AVEC LA CLIENTELE	39 849 821	44 730 015
	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR AUT PASSIFS ET CHARGES	14 930 527	65 242 430
CH4	TOTAL CHARGES	54 780 348	109 972 445
	DOT, PROVISION ET CORRECTION SUR CRESNCES H BILAN	-40 470 156	-42 753 210

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	REPRISES DE PROV SUR TITRES DE PARTICIPATION	3 405 238	2 010 338
PR6	TOTAL PRODUITS	3 405 238	2 010 338
	CHARGES SUR TITRES DE PLACEMENT	5 914	92 038
	DOTATION AUX PROV SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	8 366 920	5 792 055
	DOT PROV SUR LES TITRES DE PARTICIPATIONS	424 474	352 363
CH5	TOTAL CHARGES	8 797 308	6 236 455
	DOT, PROV ET RESULTATS CORR, PORTEF, INVEST	-5 392 070	-4 226 117

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	BH	5 984 058	7 127 067
	MODERN LEASING	6 246 956	434 699
	SIFIB-BH	229 852	34 480
	ASSURANCES SALIM	20 647 408	22 951 374
	SOPIVEL	6 725 967	2 237 467
	SIM-SICAR	83 184	71 455
	STIMEC	628 547	512 040
	SGRC	0	6 000
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	40 545 972	33 374 582

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	SALAIRES ET TRAITEMENTS	37 665 483	35 806 894
	CHARGES SOCIALES	4 797 326	4 321 140
	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	5 357 577	4 894 570
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	47 820 386	45 022 605

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	FOURNITURES ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	0	1 334 371
	SERVICES EXTERIEURS	15 389 468	13 708 435
	AUTRES SEVICES EXTERIEURS	4 140 815	4 413 310
	JETONS DE PRESENCES	90 000	68 465
	AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	16 098 171	12 525 640
	IMPOTES ET TAXES	711 791	998 774
	AUTRES CHG D'EXPL LIEES A DES MODIFIC COMPTABLE	0	5 381 893
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	36 430 245	38 430 888

NOTE	LIBELLE	31/12/2006	31/12/2005
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 963 831	3 481 792
CH8	DOT AMORT ET PROV SUR IMMOBILISATIONS	2 963 831	3 481 792
	AUTRES GAINS ORDINAIRES	288 733	516 363
PR8	SOLDE DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES	288 733	516 363
CH11	IMPOT SUR LES BENEFICES	10 253 330	5 430 843

Notes à l'état de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2006

L'état des flux de trésorerie consolidé est établi dans un but de faire ressortir les mouvements des liquidités de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passé de 239 095 mD au 31.12.2005 à 366 224 mD au 31.12.2006 enregistrant une augmentation de 127 129 mD. L'ensemble de ces liquidités et équivalents de liquidités provient des flux de trésorerie positifs concernant les activités d'exploitation à hauteur de 127 211 md des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 11 385 mD et d'un flux positif des activités de financement à hauteur de 17 564md.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- ◆ Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 149 742 md
- ◆ Les crédits à la clientèle ont augmenté de 223 178 md
- ◆ Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31.12.2006 et le 31.12.2005 à 47 873 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 11 385 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif de 17 563 mD provient principalement de l'émission des emprunts et des ressources spéciales compensé en partie par le règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires.

Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31.12.2006 à 366 224 mD contre 239 095 md proviennent essentiellement des postes suivants:

RUBRIQUES	SOLDE AU 31.12.2006
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE DE DEBUT DE PERIODE	239 094 708
CAISSE	11 353 135
CENTRE DE CHEQUE POSTAUX	242 169
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	9 643 527
TITRES DE TRANSACTION	210 282 046
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	7 573 831
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE DE FIN DE PERIODE	366 223 570
CAISSE	20 609 221
CENTRE DE CHEQUE POSTAUX	354 097
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	30 575 468
TITRES DE TRANSACTION	227 766 375
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	86 918 409
VARIATION DE LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE	127 128 862

4.4.7 Notes rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2006 (en DT)

CP 6 - Notes sur les résultats consolidés

SOCIETES	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTERETS DES MINORITAIRES	AMORTISSEMENT GOOD WILL	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	34 544	553	288	33 703
SIFIB	283	108		175
MODERN LEASING	1 438	594	54	790
SICAR	-393	-185	-44	-164
SICAF	2 304	1 117	60	1 127
SMT	-66	-42		-24
SGRC	108	23		85
SALIM	2 352	1 311	66	975
SOPIVEL	986	207		779
BMT	-116	-47		-69
STIMEC	-368	-236		-132
TOTAL	41 072	3 403	424	37 245

NOTE 6 - Notes sur les réserves consolidées

SOCIETES	31/12/2006				31/12/2005	
	CAPITAUX ET RESERVES	INTERETS DES MINORITAIRES	AMORTISSEMENT GOOD WILL	VALEUR TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L HABITAT	138 423	888	601	2 389	134 545	126 677
SIFIB	3 181	517	0	2 524	140	68
MODERN LEASING	11 649	3 873	150	7 206	420	-57
SICAR	16 134	6 241	441	11 949	-2 497	-2 356
SICAF	13 317	5 921	154	8 339	-1 097	-1 307
SMT	-58	-49	0	225	-234	-178
SGRC	2 151	264	0	2 000	-113	9
SALIM	13 600	7 404	2	6 445	-251	-276
SOPIVEL	2 700	390	0	2 248	62	117
BMT	-589	-556	0	551	-584	-518
STIMEC	1 070	463	0	698	-91	-278
TOTAL	201 578	25 356	1 348	44 574	130 300	121 901

4.4.8 Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice de 2006



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL



Membre de CPA International
9, place Ibn Hafâ, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email : gac.audit@gnet.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE DE LA BANQUE DE L'HABITAT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat arrêtés au 31 décembre 2006. ✓

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du groupe de la Banque de l'Habitat comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

G.A.C – CPA International / Groupe BH - Rapport du CAC – Exercice 2006

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

1. A la date de l'émission de notre rapport nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes de la société Moderne de Titrisation, faisant partie du périmètre de consolidation du groupe.
2. La banque de l'Habitat, société mère du groupe, a procédé à la correction de la constatation des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux parmi ses résultats au titre de la période allant de 1990 à 2005 suite à une mission de contrôle effectuée par les services du Ministère des Finances.

D'autres corrections sont susceptibles de se produire et concernent notamment les intérêts de retards sur les prélèvements en compte, toutefois leur montant dépend fortement des résultats de la vérification et des réponses de la banque (les travaux de contrôle n'ont pas été achevés à la date d'arrêté des états financiers).

3. A la date d'arrêté des états financiers, certains comptes de régularisation et de liaison de la banque de l'Habitat, société mère du groupe font encore l'objet de travaux d'apurement et de rapprochement avec les pièces physiques. Parmi ces figures se trouvent les comptes relatifs à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

Les comptes comptables y afférents accusent des différences avec les situations extracomptables (physiques) tenues chez les services gestionnaires de cette ressource. Les travaux d'apurement pourraient amener la banque à constituer des provisions pour couvrir les risques sur les crédits non recouverts sur les quels elle encourt un risque ainsi que sur les comptes d'actifs qui s'avèreraient injustifiés.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat arrêtés au 31 décembre 2006.

Tunis, le 14 mai 2007

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé



4.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2007

4.5.1 Bilan arrêté au 30 juin 2007 (exprimé en DT)

<u>ACTIF</u>	Notes	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	AC1	19 701 452	25 340 279	51 536 120
Créances sur les établissements bancaires et financiers	AC2	232 750 348	193 693 690	292 385 601
Créances sur la clientèle	AC3	2 999 237 695	2 758 835 711	2 857 306 388
Portefeuille titre commercial	AC4	121 935 933	176 265 373	167 334 603
Portefeuille titres d'investissement	AC5	115 680 847	105 011 695	99 030 679
Valeurs immobilisées	AC6	46 572 016	39 358 471	43 440 182
Autres actifs	AC7	227 203 640	187 601 465	214 392 470
TOTAL ACTIF		3 763 081 931	3 486 106 684	3 725 426 042

PASSIF

Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	PA2	59 640 642	86 549 286	60 013 955
Dépôts et avoirs de la clientèle	PA3	2 441 501 765	2 151 794 301	2 329 104 966
Emprunts et ressources spéciales	PA4	449 361 572	563 478 398	598 613 036
Autres passifs	PA5	522 656 040	451 635 877	489 280 123
TOTAL PASSIF		3 473 160 019	3 253 457 862	3 477 012 080

CAPITAUX PROPRES

Capital	*	90 000 000	75 000 000	75 000 000
Réserves	*	180 372 770	143 747 874	144 065 695
Autres capitaux propres	*	414 048	414 048	414 048
Résultats reportés	*	439 219	439 858	-8 505 218
Résultat de la période	*	18 695 875	13 047 042	37 439 438
TOTAL CAPITAUX PROPRES		289 921 913	232 648 822	248 413 962

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 763 081 931	3 486 106 684	3 725 426 042
---	--	----------------------	----------------------	----------------------

*: Ne figurent pas au niveau des notes aux états financiers intermédiaires

4.5.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2007 (exprimé en DT)

<u>PASSIFS EVENTUELS</u>	Notes	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
Cautions, avals et autres garanties données	HB1	189 491 258	152 231 984	175 119 758
A -en faveur d'établissements bancaires et financiers		26 236 139	14 514 194	23 443 811
B- en faveur de la clientèle		163 255 119	137 717 790	151 675 947
Crédits documentaires	HB2	292 953 302	124 918 451	165 870 946
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		482 444 560	277 150 434	340 990 704

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financement donnés	HB4	956 433 136	876 362 529	877 889 864
A- en faveur d'établissements bancaires et financiers		0	63 650	0
B- en faveur de la clientèle		956 433 136	876 298 879	877 889 864
Engagements sur titres	HB5	933 915	161 700	333 915
A- participations non libérées		933 915	161 700	333 915
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		957 367 051	876 524 229	878 223 779

ENGAGEMENTS RECUS

Engagements de financement reçus	HB6	328 901 051	317 092 960	284 668 746
Garanties reçues	HB7	64 629 228	62 215 583	63 125 087
A- garanties reçues de l'état		940 366	1 481 031	1 216 699
C- garanties reçues de la clientèle		63 688 862	60 734 551	61 908 388
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		393 530 280	379 308 542	347 793 832

4.5.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2007 (exprimé en DT)

<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	Notes	Du 01-01-07 au 30-06-07	Du 01-01-06 au 30-06-06	Du 01-01-06 au 31-12-06
Intérêts et revenus assimilés		107 861 351	91 652 858	195 685 594
Commissions		17 174 969	12 935 327	28 969 102
Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières		8 988 201	10 217 280	22 865 045
Revenus du portefeuille d'investissement		556 816	482 414	543 782
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		134 581 336	115 287 879	248 063 523
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées		54 846 643	47 809 355	100 554 274
Commissions encourues		954 142	924 908	2 248 667
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		55 800 786	48 734 263	102 802 941
PRODUIT NET BANCAIRE		78 780 551	66 553 616	145 260 582
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	CH4 PR5	-23 052 529	-21 284 336	-38 750 525
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	CH5 PR6	-3 004 170	-1 068 559	-4 613 253
Autres produits d'exploitation	PR7	5 071 028	4 691 048	10 697 124
Frais de personnel		-24 251 215	-23 268 324	-46 475 080
Charges générales d'exploitation		-7 942 622	-7 527 031	-16 254 809
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-1 232 779	-1 277 261	-2 507 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 368 263	16 819 152	47 356 093
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	PR8 CH9	1 848	35 128	49 657
Impôts sur les bénéfices		5 674 236	3 807 238	9 966 313
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		18 695 875	13 047 042	37 439 438
RESULTAT NET DE LA PERIODE		18 695 875	13 047 042	37 439 438
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES		0	0	-8 945 076
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		18 695 875	13 047 042	28 494 361

4.5.4 Etat des flux de trésorerie arrêté 30 juin 2007 (exprimé en DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Du 01-01-07 au 30-06-07	Du 01-01-06 au 30-06-06	Du 01-01-06 au 31-12-06
Produits d'exploitation bancaire encaissés	132 324 233	112 414 431	241 561 997
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-58 784 267	-51 674 874	-100 034 215
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	-43 805 330	-53 764 442	-96 085 053
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	-2 356 500	7 410 100	12 173 100
Prêts et avances / remboursement prêts et avances auprès de la clientèle	-156 860 728	-220 301 446	-323 541 802
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	111 459 889	129 476 528	303 767 844
Titres de placement	78 290	280 772	687 145
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-982 883	-25 246 209	-21 103 834
Sommes reçues des débiteurs divers	-8 234 867	9 467 924	-12 405 330
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	9 197 183	6 170 903	-20 683 756
Impôts sur les bénéfices	-9 966 313	-5 490 284	-5 490 284
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-27 931 293	-91 256 597	-21 154 188

ACTIVITE D'INVESTISSEMENT

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	556 816	482 414	543 782
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-21 829 168	-12 359 763	-10 518 638
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-4 353 113	-3 944 705	-9 257 100
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-25 625 465	-15 822 054	-19 231 956

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission d'actions	30 000 000		
Emission d'emprunts et remboursement d'emprunts	-124 770 163	10 762 976	20 142 163
Augmentation / diminution ressources spéciales	-26 905 309	-5 943 028	17 948 206
Dividendes versés	-7 499 877	-7 437 499	-7 499 939
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-129 175 349	-2 617 551	30 590 430

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	3 238 477	2 602 297	5 676 024
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au Cours de la période	-179 493 630	-107 093 905	-4 119 690
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	319 947 327	324 067 017	324 067 017
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	140 453 697	216 973 112	319 947 327

4.5.5 Notes aux états financiers au 30/06/2007

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers intermédiaires ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.1 Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.1.1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.1.2. Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Promoteurs immobiliers

1 Critères de classification

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

1.1 Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, un concordat préventif, une procédure amiable ou une liquidation.

1.2 Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé à la date d'arrêté sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement ;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêté des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.

- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

1.3 Détermination des garanties à retenir

La détermination des garanties à retenir pour le calcul des provisions requises par projet tient compte des critères suivants :

- Etant donné que les biens vendus dans un projet immobilier présentent une forte probabilité pour être soustraits au contrôle de la banque pour faire jouer sa garantie, la valeur de ceux-ci est déduite des garanties à retenir pour la détermination des provisions sur les projets. De ce fait, la garantie retenue pour la détermination des provisions sur les projets est le chiffre d'affaires restant à réaliser dans le projet tel que suivi par le département des règlements et apurements.
- Lorsqu'un engagement écrit et signé par le promoteur existe pour affecter les produits de liquidation d'un projet sur un ou plusieurs autres projets, les garanties servent à couvrir l'ensemble des projets du promoteur couverts par cet accord.
- La garantie retenue pour la détermination des provisions, telle qu'elle a été décrite ci-dessus, ne doit pas dépasser la valeur de la garantie inscrite dans le contrat de prêt hypothécaire.

B. Relations commerciales

1. Critères de classification

La classification des relations commerciales est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe de la relation et par application de la règle de la contagion. Les autres critères retenus pour la classification se présentent comme suit :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration des cash-flows compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;

La banque procède à cet effet à une classification automatique sur la base de l'antériorité des impayés. Cette classification fait ensuite l'objet d'une appréciation sur la base des autres critères qualitatifs.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0" ou Actifs courants** : sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré et qui sont détenus sur des entreprises dont:
 - la situation financière est équilibrée et confirmée par des documents comptables certifiés datant de moins de 18 mois et des situations provisoires datant de moins de 3 mois;
 - la gestion et les perspectives d'activité sont jugées satisfaisantes sur la base des rapports de visites ;
 - la forme et le volume des concours dont elles bénéficient sont compatibles tant avec les besoins de leur activité principale qu'avec leur capacité réelle de remboursement.
- **Classe "1" ou Actifs nécessitant un suivi particulier** : font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui présentent l'une au moins des caractéristiques suivantes :
 - le secteur d'activité connaît des difficultés ;
 - la situation financière se dégrade.
- **Classe "2" ou Actifs incertains** : font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en oeuvre de mesures de redressement. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Classe "3" ou Actifs préoccupants** : font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de pertes éventuelles appelant une action vigoureuse de la part de la banque pour les limiter au minimum. Ces actifs sont généralement détenus sur des entreprises qui présentent avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

- **Classe "4" ou Actifs compromis** : font partie de la classe 4 :
 - les créances pour lesquelles les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 360 jours,
 - les actifs restés en suspens au-delà de 360 jours
 - les autres actifs qui doivent être passés par pertes. La banque est tenue néanmoins d'épuiser toutes les procédures de droit tendant à la réalisation de ces actifs.

- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Les clients ayant fait l'objet d'une consolidation, d'un arrangement ou d'un rééchelonnement sont maintenus dans leur classe antérieure à cette opération et ne sont reclassés que dans le cas du respect du nouvel échéancier de remboursement.

Ces critères ont fait l'objet d'adaptations pour les clients en démarrage.

2 Détermination des garanties à retenir

2.1 Projets hôteliers

L'évaluation des garanties pour les projets hôteliers tient compte des normes d'évaluation du secteur et notamment des normes retenues par l'ONTT. Ces normes prévoient des coûts par catégorie et par lit comme suit :

Catégorie de l'hôtel	Estimation du coût par lit (en DT)
3 étoiles	30 000
4 étoiles	40 000
4 étoiles de luxe	45 000
5 étoiles	48 000

La valeur brute d'un hôtel est alors égale au coût par lit multiplié par le nombre de lits. Pour déterminer la valeur actualisée d'un hôtel, une décote annuelle de 4% est appliquée à sa valeur à neuf, et ce à partir de l'année d'entrée en exploitation avec un maximum de 12 ans, soit une décote maximale de 48%.

La valeur actualisée à retenir comme garantie pour la couverture des risques sur les projets hôteliers tient également compte de la quote-part de la banque pour les projets financés en pool bancaire ou par plusieurs banques.

2.2 Autres garanties

La détermination des garanties à retenir pour le calcul des provisions requises pour les garanties autres que les hôtels se base sur la valeur d'expertise et en tenant compte des critères suivants :

- Les garanties retenues sont celles acceptées par la BCT sauf les exceptions prévues ci-après pour les réquisitions d'immatriculation et les nantissements de matériels.
- Les réquisitions d'immatriculation sont retenues pour 50% de leur valeur.

- Les garanties pour les crédits financés en pool bancaire tiennent compte de la quote part de la banque.
- Les garanties sont retenues pour la valeur minimale entre le montant du contrat, l'encours et la valeur d'expertise ajustée de la garantie. La valeur d'expertise ajustée de la garantie correspond à la valeur de la garantie telle qu'elle découle du rapport d'évaluation sur laquelle un battement est opéré pour tenir compte de la vétusté depuis la date de l'évaluation de la garantie. Les taux d'abattement par année se présentent comme suit par nature de bien :
 - Terrain : aucun abattement n'est opéré.
 - Villa : 2%.
 - Local commercial et appartements : 5%.
 - Matériel : 10%
- Le matériel spécifique fait l'objet d'un abattement de 25% de sa valeur pour tenir compte des possibilités de réalisation qui sont nettement moindre que pour les autres catégories de matériel non spécifiques.

Pour les garanties obtenues par la banque en pool bancaire ou par plusieurs banques, il a été tenu compte de la part de la banque déterminée, compte tenu des informations disponibles à la date de l'évaluation, selon l'une des méthodes suivantes :

- Selon la valeur nominale :
$$\frac{\text{Crédits accordés par la BH}}{\text{Crédits accordés par le pool}}$$
- Selon la valeur globale :
$$\frac{\text{Engagements de la BH}}{\text{Engagements du système bancaire}}$$
- Selon la valeur globale des engagements à L&MT :
$$\frac{\text{Engts M\< + Impayés de la BH}}{\text{Engts M\< + Impayés du système bancaire}}$$
- Selon la valeur globale nette : **valeur de la garantie – Engagements des autres banques**

C. Crédits habitats acquéreurs

La classification des crédits habitats acquéreurs obéit aux critères de classification prévus par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

Ces crédits font l'objet d'inscription d'hypothèques sur les logements acquis.

D. Détermination des provisions

Les provisions sur les relations classées, qu'elles soient des relations commerciales ou de promotion immobilière, sont déterminées sur la base des taux minima par classe tels que

prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ces taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3 et
- égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

Conformément à la norme comptable NC 21 – Norme comptable relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, la banque a procédé à l'affectation des provisions sur les engagements douteux au 30 juin 2006 d'une manière forfaitaire.

2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont réservés. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

La banque classe ses titres en 4 catégories.

Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
- la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier et les titres non cotés par référence à leurs valeurs mathématiques déterminées sur la base des états financiers disponibles chez la banque.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

2.4 Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation du résultat de change

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servi à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

3. Les notes sur les postes des états financiers intermédiaires

A/LES NOTES SUR LES COMPTES D'ACTIFS

AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
	CAISSE	13 430 112	12 620 096	20 606 554
	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	6 013 287	12 560 195	30 575 468
	COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	258 052	159 988	354 097
	T O T A L	19 701 452	25 340 279	51 536 120

AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
AC2A	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	204 784 121	166 560 245	263 087 677
	BCT	66 413 828	67 469 952	70 746 741
	COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-96 701	0	0
	PRETS INTERBANCAIRES	138 466 994	99 090 293	192 340 936
AC2B	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	27 966 227	27 133 445	29 297 924
	ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	27 966 227	27 133 445	29 297 924
	T O T A L	232 750 348	193 693 690	292 385 601

AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
AC3A	COMPTES DEBITEURS			
	COMPTES ORDINAIRES	220 469 548	188 460 590	169 548 668
	CREANCES RATTACHEES	9 145 222	7 399 396	8 141 892
	INTERETS ET AUTRE PRODUITS RESERVES	-8 449 998	-5 934 487	-6 781 203
	CREANCES CLASSEES	-11 082 000	-14 822 000	-11 082 000
AC3B	AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE			
	CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	652 707 117	486 064 315	605 944 784
	ENCOURS EN PORTEFEUILLE	697 324 239	582 143 532	655 417 760
	ECHANCES A RECOUVRER SUR CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	45 881 137	40 717 289	40 098 964
	CREANCES RATTACHEES	2 586 448	3 468 022	2 184 545
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-1 298 114	-1 448 416	-1 670 006
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-23 242 592	-22 857 112	-21 542 479
	CREANCES CLASSEES	-68 544 000	-115 959 000	-68 544 000
	IMMOBILIERS	1 329 223 139	1 271 186 904	1 308 612 440
	CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	263 469 589	256 252 058	255 469 200
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-14 700 073	-12 526 851	-13 535 529
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-221 837	0	-7 656
	CREANCES CLASSEES	-29 124 000	-62 712 000	-29 124 000
	CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	1 209 527 824	1 191 323 757	1 198 962 291
	RESSOURCES CONTRACTUELLES	415 626 953	408 620 459	410 189 278
	RESSOURCES PROPRES	793 900 871	782 703 298	788 773 013
	ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	3 614 172	2 800 182	3 368 883
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-18 609 796	-18 510 858	-17 915 899
	CREANCES RATTACHEES	644 909	1 277 441	667 068
	CREANCES CLASSEES	-103 173 000	-95 620 000	-103 173 000
	ECHANCES A RECOUVRER SUR CREDITS IMMOBILIERS	18 643 589	10 359 167	15 230 583
	SOMMES A RECOUVRER S/RESSOURCES CONTRACTUELLES	16 082 569	15 668 481	14 868 488
	SOMMES A RECOUVRER S/RESSOURCES PROPRES	38 129 031	37 154 956	35 990 331
	SOMMES A RECV./ARRAN. REECH. & CONS./ CDTs IMMOB. ACQ.	533 989	437 730	473 764
	CREANCES CLASSEES	-36 102 000	-42 902 000	-36 102 000
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-848 238	-1 455 991	-1 329 502
	AGRICOLE	5 371 540	5 678 115	6 342 907
	AUTRES CREDITS	100 056 015	50 461 420	64 102 207
	FACILITE DE CAISSE (DECVT MOB & CDT DIRECT)	93 835 948	38 255 553	48 891 086
	CREDITS EPARGNE ETUDES	0	0	123 407
	AVANCES SUR COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	6 354 462	12 129 738	14 965 717
	CREANCES RATTACHEES	10 015	117 021	338 570
	INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-144 410	-40 893	-216 573
	CREANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES	153 791 489	121 202 503	150 936 054
	CREANCES CLASSEES S/C. CONTENTIEUSES	-141 785 000	-86 487 000	-141 785 000
	CREANCES CLASSEES	389 810 000	418 502 000	389 810 000
	PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	-124 683 601	-101 113 442	-105 520 000
AC3C	CREDIT SUR RESSOURCES SPECIALES	424 664 223	418 237 396	419 035 638
	PROJETS SPECIAUX	62 492 318	61 428 643	62 482 909
	3 EME P.D.U	8 489 058	8 425 442	8 473 186
	PRLSI INONDATION	2 099 362	2 102 318	2 100 445
	HG 00 4 B	19 661 793	19 197 471	19 456 545
	4EME P.D.U	9 685 482	9 248 903	9 462 458
	EL HAFSIA	718 867	775 032	750 048
	FNAH	3 429 814	3 129 915	3 264 719
	FONAPRA	756 190	825 861	804 928
	FOPRODI	140 430	151 147	150 004
	A F D	17 511 322	17 572 555	18 020 575
	FOPROLOS	362 171 905	356 808 753	356 552 729
	TOTAL	2 999 237 695	2 758 835 711	2 857 306 388

A/LES NOTES SUR LES COMPTES D'ACTIFS

AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
AC4A	A/ TITRES DE TRANSACTIONS	119 351 464	174 165 566	164 828 422
	BONS DE TRESOR	2 444 000	3 370 000	2 854 000
	BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	108 323 907	159 736 554	150 173 059
	EMPRUNT NATIONAUX "PRET SNCFT"	4 075 811	5 099 293	4 095 746
	CREANCES ET DETTES RATTACHEES	4 792 996	6 058 652	7 767 343
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS			
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-285 250	-98 932	-61 726
AC4B	B/TITRES DE PLACEMENT	2 584 470	2 099 807	2 506 180
T O T A L		121 935 933	176 265 373	167 334 603

AC5	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
AC5A	A/TITRES D'INVESTISSEMENT	81 953 253	71 639 653	64 553 253
AC5B	B/TITRES DE PARTICIPATION	33 727 595	33 372 042	34 477 426
	TITRES DE PARTICIPATIONS	38 177 277	38 884 036	38 648 109
	PARTICIPATIONS EXONEREES	24 077 535	25 191 794	24 998 367
	PARTICIPATIONS NON EXONEREES	14 099 742	13 692 242	13 649 742
	CREANCES RATTACHEES	-86 634	90 912	-86 634
	PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATIONS	-4 363 048	-5 602 906	-4 084 048
T O T A L		115 680 847	105 011 695	99 030 679

AC6	VALEURS IMMOBILISEES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
AC6A	A/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200 587	1 368 005	1 305 060
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 829 958	5 670 246	5 785 837
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-4 629 371	-4 302 241	-4 480 777
AC6B	B/ IMMOBILISATION CORPORELLES	45 371 429	37 990 466	42 135 122
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	29 926 195	22 866 872	26 894 677
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	49 115 605	46 669 132	47 838 131
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 657 564	1 657 564	1 657 564
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-35 327 935	-33 203 103	-34 255 250
T O T A L		46 572 016	39 358 471	43 440 182

A/LES NOTES SUR LES COMPTES D'ACTIFS

AC7	AUTRES ACTIFS	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
AC7A	COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	130 422 493	114 287 587	128 328 655
	SIEGE ET SUCCURSALES	2 395 483	0	2 781 661
	COMPTES DE POSIT DE CHANGE	0	3 934 220	0
	COMPTES DE CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE	125 902 281	107 793 102	120 453 363
	COMPTES D'AJUSTEMENT DEVICES	486 963	589 822	726 592
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	823 538	1 059 313	555 417
	PRODUITS A RECEVOIR	2 910 392	2 043 425	5 015 590
	PERTES SUR CONTRAT DE COUVERTE A TERME			
	COMPTE D'ATTENTE A REGULARISER	573 581	-146 780	794 602
	PROVISIONS	-2 669 744	-985 514	-1 998 570
AC7B	AUTRES	96 781 147	73 313 877	86 063 814
	DEBITEURS DIVERS	42 320 310	38 547 956	43 468 831
	FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	560 709	696 692	587 300
	ETAT IMPÔT ET TAXES	2 990 297	1 646 115	4 941 773
	AVANCES AU PERSONNEL	5 497 531	5 152 934	5 381 014
	IND.SINISTRE CLTS A RECUP. ASSURANCES	4 249 458	3 662 018	4 157 715
	ACTIONNAIRES	-162	-162	-162
	ASSURANCE GROUPE (CTIS. PAT. ET PERS.)	-28 856	57 839	-37 938
	ECH. MUNICIPALITE. TUNIS CREDIT US AID	4 038 765	3 330 263	3 686 423
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	133 100	133 100	133 100
	PRETS F.A.S	20 738 053	19 874 041	20 473 088
	PRETS PERSONNEL BH	3 272	6 328	6 328
	PRET ACHAT DE VOITURES	3 378 681	3 255 128	3 361 612
	SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL F.A.S	35 555	10 669	36 461
	SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL SUR RESSOURCES PROPRES	1 621	1 627	0
	AUTRES	722 288	721 363	742 117
	COMPTES DE STOCKS	625 395	573 871	561 314
	AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	53 835 442	34 192 051	42 033 670
	PORTEFEUILLE VALEUR EN RECouvreMENT	27 914 129	12 520 394	17 000 765
	COMPENSATION	25 921 313	21 671 656	25 032 904
	TOTAL	227 203 640	187 601 465	214 392 470

B/ LES NOTES SUR LES COMPTES DE PASSIFS

PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PA2A	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	59 127 321	86 549 286	57 417 743
	COMPTES ORDINAIRES BANQUES	0	0	0
	EMPRUNTS	59 127 321	86 549 285	57 417 743
	EN DINARS	48 100 000	76 000 000	27 000 000
	EN DEVICES	10 485 000	10 078 500	29 614 950
	DETTES RATTACHEES	542 321	470 785	802 793
PA2B	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	513 321	0	2 596 212
	ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	513 321	0	2 596 212
	TOTAL	59 640 642	86 549 286	60 013 955
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PA3A	A VUE	558 076 233	447 672 091	487 744 852
	COMPTES ORDINAIRES	558 076 233	447 672 091	487 744 852
PA3B	COMPTES D'EPARGNE	1 079 905 306	1 017 563 393	1 063 980 477
PA3C	COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	758 353 258	646 828 413	740 399 075
	COMPTES A ECHEANCE	660 996 602	525 222 009	621 875 702
	BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	84 911 536	112 941 480	106 967 750
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-1 808 115	-1 835 450	-1 551 813
	DETTES RATTACHEES	14 253 234	10 500 374	13 107 436
PA3D	AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	45 166 968	39 730 405	36 980 563
	TOTAL	2 441 501 765	2 151 794 301	2 329 104 966
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PA4A	EMPRUNTS MATERIALISES	189 313 931	235 586 945	246 376 555
	EMPRUNTS OBLIGAIRES	24 000 000	36 000 000	36 000 000
	DETTES RATTACHEES	764 284	1 125 000	2 265 750
	AUTRES EMPRUNTS	164 549 647	198 461 945	208 110 805
	- EMPRUNTS C.N.S.S	0	50 000 000	50 000 000
	- EMPRUNTS B A D	138 453 189	130 333 154	140 215 105
	- EMPRUNTS B E I	26 096 459	18 128 791	17 895 700
PA4B	AUTRES FONDS EMPRUNTES	11 977 078	82 396 979	83 344 536
	EMPRUNTS ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	6 967 499	76 446 178	76 176 506
	- EMPRUNTS USAID CNEL	268 114	431 487	351 079
	- EMPRUNTS HG004C	5 299 385	5 488 649	5 299 385
	- EMPRUNTS SYNDIQUE	0	68 326 042	68 326 042
	- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA	400 000	1 200 000	1 200 000
	- EMPRUNTS M A E	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	DETTES RATTACHEES	5 276 812	6 218 035	7 435 265
	CHARGES CONSTATER D'AVANCE	-267 234	-267 234	-267 234
PA4C	RESSOURCES SPECIALES	248 070 563	245 494 474	268 891 944
	FONDS PUBLICS AFFECTES	248 070 563	245 494 474	268 891 944
	PROJETS SPECIAUX	76 092 677	51 051 617	76 402 209
	FOPROLOS	171 977 887	194 442 857	192 489 736
	TOTAL	449 361 572	563 478 398	598 613 036

B/ LES NOTES SUR LES COMPTES DE PASSIFS

PAS	AUTRES PASSIFS	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PASA	PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	6 200 295	3 249 125	3 113 590
PA5B	COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	157 902 908	139 049 615	146 313 537
PA5C	AUTRES	358 552 837	309 337 136	339 852 997
	* REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	-5 377	-50 295	44 197
	* OPPOSITIONS SUR SALAIRE	8 561	13 329	4 785
	* IMPOTS, TAXES ET COTISATION DUS	9 360 533	7 265 761	16 374 268
	* 2EME PDU	241 963	218 858	231 586
	* PNRLR	1 337 261	2 485 775	2 754 662
	* RELIQUAT S/RSSE SPLE A RISQUE NEANT	16 308 455	14 346 383	15 356 774
	* FRAIS ETUDES LOGT.MIN.EQUIPEMENT	6 000	6 000	6 000
	* VERST CREANCES DOUTEUSES	241 910	54 941	171 640
	* FOURNISSEURS	2 719 103	1 674 846	3 168 948
	* FOURNISSEURS RETENUE DE GARANTIE	508 622	218 701	365 544
	* COMMISSIONS DE GARANTIE ET DE CHANGE	751 539	523 341	655 039
	* DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	152 824	215 141	152 701
	* EFFETS EN ROUTE POUR RECVT	78 589 541	59 912 234	61 834 532
	* AUTRES	11 937 810	9 019 834	9 142 954
	* LES INTERETS S/PROJETS SPECIAUX ET FOPROLOS	236 394 090	213 432 286	229 589 366
	T O T A L	522 656 040	451 635 877	489 280 123

E/ LES NOTES SUR LES POSTES DE L'ETAT DE RESULTATS

CH4/PR	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PAS	23 355 100	21 631 581	51 576 839
CH4	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PAS	23 355 100	21 631 581	51 576 839
	DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	19 163 601	21 000 000	37 639 686
	DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	4 191 499	631 581	1 755 042
CH4/PR	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PAS	302 571	347 245	12 826 314
PR5	REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET	302 571	347 245	12 826 314
	REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE		12 000	12 245 127
	REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE	302 571	335 245	581 187
	SOLDE NET	-23 052 529	-21 284 336	-38 750 525
CH5/PR	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVEST	3 179 000	1 355 982	8 366 920
CH5	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVEST	3 179 000	1 355 982	8 366 920
CH5/PR	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVEST	174 830	287 423	3 753 667
PR6	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVEST	174 830	287 423	3 753 667
	REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT		1	1 247 736
	REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTR	0	40 000	1 840 858
	PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	174 830	247 421	665 073
	SOLDE NET	-3 004 170	-1 068 559	-4 613 253
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
	REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	10 763	12 705	61 491
	AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	5 060 265	4 678 343	10 635 633
	PROD./OPERATIONS D'ASSURANCES	2 017 380	1 567 097	4 039 378
	CHARGES NON IMPUTABLES	1 005 282	1 071 679	2 058 550
	AUTRES PRODUIT ACCESSOIRES	2 037 603	2 039 567	4 537 705
	T O T A L	5 071 028	4 691 048	10 697 124
PR8/CH	SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
CH9	PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	541	716	2 341
PR8	SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PR8	GAINS PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	2 389	35 844	51 998
	SOLDE NET	1 848	35 128	49 657

D/ LES NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

	PASSIFS EVENTUELS	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	189 491 258	152 231 984	175 119 758
	A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	26 236 139	14 514 194	23 443 811
	- ENGTS DONNES S/ RETROCESSION CDTs US AID SNIT ET MUNIC.	940 366	1 481 031	1 216 699
	- AVALS AUX BANQUES	25 295 773	13 033 162	14 873 762
	- EMPRUNT OBLIGATAIRE (MODERNE LEASING)	0	0	7 353 350
	B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	163 255 119	137 717 790	151 675 947
	CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	26 665 678	22 969 096	24 967 494
	- CAUTION FISCALES	0	0	0
	- CAUTION DOUANIERES	15 927 021	10 664 119	13 972 901
	- OBLIGATIONS CAUTIONNEES	10 738 657	12 304 977	10 994 592
	CAUTIONS SUR MARCHES	68 146 904	52 033 398	61 330 238
	- CAUTION PROVISoire	4 228 205	3 592 446	5 889 134
	- CAUTION D'AVANCE	16 425 127	11 032 935	13 724 683
	- CAUTION RETENU DE GARANTIE	20 960 227	16 103 262	17 066 692
	- CAUTION DEFINITIVE	18 315 629	13 564 175	16 680 833
	- CAUTION SOLIDAIRE	242 802	235 544	244 752
	- CAUTION BANCAIRE	7 974 913	7 505 037	7 724 145
	AVALS	53 112 786	42 420 696	54 219 716
	- AVALS	52 939 961	42 290 434	54 120 111
	- AVALS S/LETTRE DE GARANTIE	172 825	130 262	99 605
	AUTRES ENGAGEMENTS	15 329 750	20 294 600	11 158 500
	- BONS DE TRESOR	1 756 000	4 730 000	3 346 000
	- BILLETS DE TRESORERIE	3 500 000	4 000 000	4 000 000
	- EMPRUNT OBLIGATAIRE	10 073 750	11 564 600	3 812 500
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES	292 953 302	124 918 451	165 870 946
	- ENGTS DONNES S/CDTS DOCUMENTAIRE IMPORT	292 953 302	124 918 451	165 870 946
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES	0	0	0
	- REFINANCEMENT EMPRUNT BCT			
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	482 444 560	277 150 434	340 990 704

	ENGAGEMENT DONNES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	956 433 136	876 362 529	877 889 864
	A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	0	63 650	0
	B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	956 433 136	876 298 879	877 889 864
	ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CTELE	956 433 136	876 298 879	877 889 864
	- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	152 746 298	215 166 282	149 103 154
	- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	9 337 099	11 555 668	10 390 197
	- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	2 995 391	2 671 629	2 797 247
	- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 456 076	1 512 115	1 475 521
	- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	407 800 859	247 322 761	324 309 073
	- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	382 097 413	398 070 423	389 814 672
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES	933 915	161 700	333 915
	- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	933 915	161 700	333 915
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	957 367 051	876 524 229	878 223 779

	ENGAGEMENT RECUS	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	328 901 051	317 092 960	284 668 746
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS DES BANQUES	102 131 466	66 084 785	53 578 341
	CONFIRMATIONS DES CDTs DOCUMENTAIRE IMPORT	77 709 906	22 158 722	30 005 890
	LIGNES DE CREDITS IRRECOUV. RECUS DES BQUES	24 421 561	43 926 063	23 572 450
	ENG.DE FINANCEMENT RECUS DE LA CLIENTELES/RSSE ORD.	6 524 371	7 817 007	6 664 522
	BLOCAGE D'EPARGNE S/CDTS ANTICIPE	6 524 371	7 817 007	6 664 522
	GARANTIES RECUS DE L'ETAT	220 245 214	243 191 168	224 425 882
	GARANTIES RECUE DE L'ETAT S/ EP. LOGEMENT	220 245 214	243 191 168	224 425 882
HB7	GARANTIES RECUS	64 629 228	62 215 583	63 125 087
	A - GARANTIES RECUS DE L'ETAT	940 366	1 481 031	1 216 699
	GARANTIES RECUE DE L'ETAT S/CDTS US AID	940 366	1 481 031	1 216 699
	C - GARANTIES RECUS DE LA CLIENTELE	63 688 862	60 734 551	61 908 388
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DE LA CLIENTELE	60 371 588	57 315 625	58 139 443
	NANTISSEMENT LIVRET D'EPARGNE	34 135 101	31 560 427	33 292 965
	NANTISSEMENTS BON DU TRESOR ET AUTRES PDTS	24 089 837	23 821 684	24 169 237
	GARANTIES RECUE S/ CDTs DOCUMENTAIRE	2 146 650	1 933 514	677 240
	CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	293 281	196 510	326 614
	- CAUTION FISCALES			
	- CAUTION DOUANIERES	293 281	196 510	326 614
	- OBLIGATIONS CAUTIONNEES			
	CAUTIONS SUR MARCHES	3 021 316	3 112 439	3 438 653
	- CAUTION PROVISOIRE	287 300	432 218	470 111
	- CAUTION D'AVANCE	372 932	55 059	318 205
	- CAUTION RETENU DE GARANTIE	101 283	131 499	287 286
	- CAUTION DEFINITIVE	2 042 576	2 011 798	2 112 179
	- CAUTION SOLIDAIRE	11 098	12 568	12 098
	- CAUTION BANCAIRE	206 128	469 296	238 774
	AVALS	2 678	109 977	3 678
	- AVALS	2 678	109 977	3 678
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	393 530 280	379 308 542	347 793 832

4.5.6 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires au 30/06/2007

Intérêts et revenus assimilés

PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PR1A	A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
	INT ET REVENUE ASSIMILES SUR COMPTE ORDINAIRE BANCAIRE	64 048	27 801	152 964
	INT ET REVENUE ASSIMILEES /CPT PRET INTERBANCAIRE	4 165 161	2 746 623	6 439 580
	INT SUR PRETS AUX ORGANISMES FINANCIERS	945 630	956 846	1 943 977
	CHARGE. S/OP BANCAIRE LIEES A UNE MODIFIC. COMPT.	0	0	0
	T O T A L (PR1A)	5 174 839	3 731 270	8 536 520
PR1B	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
	CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS			
	EFFETS DE TRANSACTION SUR LA TUNISIE	3 254 839	2 739 352	6 090 646
	EFFETS DE MOB. DES CREANCES NEES SUR L'ETRANGER	1 926 364	1 031 493	2 452 599
	CREDITS DE PREFINANCEMENT EXPORT	502 986	429 517	628 250
	AVANCES SUR CREANCE ADMINISTRATIVE	666 504	225 033	588 185
	CREDITS DE FINANCEMENT DE STOCK	686 198	600 075	1 179 434
	AVANCES SUR MARCHANDISE	195 244	399 463	737 097
	PREFINANCEMENT MARCHÉ	69 872	25 193	80 458
	PRETS M. T. D'INVESTISSEMENT	6 078 348	3 769 189	9 728 542
	PRETS LIGNE EXTERIEUR	767 276	664 423	1 415 818
	DECOUVERT MOBILISE ET CREDIT PARTICULIERS	12 118 411	9 289 714	18 689 072
	ACQUISITION IMMOBILIER COMMERCIALE	60 616	68 385	124 712
	PRETS TOURISTIQUE	2 037 208	1 384 980	2 389 560
	ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	404 626	790 732	2 205 657
	T O T A L (1)	28 768 490	21 417 548	46 310 028
PR1B	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
	CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	8 294 589	6 587 801	14 012 143
	PREFINANCEMENT PUBLIC	1 530 126	1 604 848	3 169 991
	PREFINANCEMENT PRIVE	6 764 464	4 982 953	10 842 151
	PRETS M. T. IMMOBILIER	0	0	0
	ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION			
	CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	43 264 521	40 712 269	84 055 320
	RESSOURCES CONTRACTUELLES	13 528 433	13 309 743	27 266 925
	PRETS D'EPARGNE LOGEMENT	7 523 306	7 509 598	15 354 713
	PRETS IMMEDIATS ANCIENS	0	0	0
	PRETS ANTICIPES	529 878	642 663	1 268 786
	PRETS COMPLEMENTAIRES	4 946 497	4 844 628	9 939 581
	PRETS LE JADID	528 752	312 855	703 845
	RESSOURCES PROPRES	29 736 087	27 402 527	56 788 396
	PRETS IMMEDIATS HYPOTHECAIRES.	20 027 343	18 658 548	38 697 836
	PRETS RENOVATION	111 973	118 370	240 911
	PRETS EXTENSION	413 132	446 251	886 510
	PRETS ACHAT DE TERRAIN	1 849 568	1 689 022	3 456 883
	PRETS LOGEMENT. ANCIEN	6 447 767	5 824 051	12 030 596
	PRETS SPECIAUX	288 267	157 835	353 967
	PRETS ACQUISITION DES BIENS DES ETRANGERS	30 423	29 588	61 525
	PRETS FNAH	-4	-3	-7
	PRETS FAS	85 268	87 296	173 463
	PRETS AFD	482 349	391 569	886 713
	AUTRES CREDITS			
	ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	101 628	82 447	206 997
	T O T A L (2)	51 660 738	47 382 518	98 274 460
PR1B	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
	AGRICOLES	171 095	239 859	473 917
	CREDITS AGRICOLES	171 095	239 859	473 917
	CREDITS BAIL	0	0	0
	CREANCES DE CREDITS BAIL			
	CREANCES DE CREDITS BAIL MOBILIER			
	CREANCES DE CREDIT BAIL IMMOBILIER			
	AUTRES CREDITS	1 977 813	1 227 324	4 520 095
	FACILITE DE CAISSE (DECVT MOB & CDT DIRECT)	1 770 179	914 287	3 852 513
	INTERET SUR AVANCE BONS DE CAISSE ET COMPTE A TERME	207 634	313 037	667 582
	CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	4 716 971	3 925 289	9 541 339
	INTERET DE RETARD SUR CREDITS	2 337 206	2 607 436	4 375 232
	INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	9 368 309	7 184 044	15 766 648
	P.DTS. S/OP DE LA CLIENTELE LIEES A UNE MODIFIC. COMPT.	4 625	79 514	247 291
	T O T A L (3)	18 576 020	15 263 466	34 924 522
	T O T A L (1+2+3) (PR1B)	99 005 248	84 063 532	179 509 010
PR1C	C/ AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES			
	INTERETS ASSIMILES SUR COMPT ORDINAIRE BCT, CCP ET TGT	21	0	0
	INTERET ASSIMILES SUR COMPTES DE PRETS BCT	4 418	17 728	31 290
	REPORT SUR OPERATION DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	840 561	1 034 909	1 977 024
	INTERETS ASSIMILES S/EMGAGEMENT DE GARANTIE (COMMISSION)			
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ASSI INTERETS (COMMISSION)			
	COMMISSION A CARACTERE D'INTERET	2 836 263	2 805 420	5 625 960
	** COMMISSIONS S/OP DE CREDITS	787 809	724 127	1 436 381
	COMMISSIONS DE COMPTE	220 548	207 316	384 414
	COMMISSIONS DE DECOUVERT	567 260	516 811	1 051 967
	** COMMISSIONS S/OP D'ENGAGEMENT PAR SIGNATURE	1 912 574	2 016 534	4 043 562
	COMMISSIONS S/EMGAGEMENT DE GARANTIE	1 848 867	1 896 467	3 843 434
	COMMISSIONS SUR BILLETS DE TRESORERIE	63 706	120 066	200 128
	COMMISSIONS SUR BONS DE TRESOR			
	** COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	135 881	64 759	146 017
	COMMISSIONS S/ RET BILLETS DE BANQUE			
	LETTRES DE GARANTIE	135 881	64 759	146 017
	P.DTS. S/OP DE LA CLIENTELE LIEES A UNE MODIFIC. COMPT.	0	0	5 789
	T O T A L (PR1C)	3 681 264	3 858 057	7 640 063
	T O T A L : PR1A + PR1B + (PR1C): Intérêts et revenus assimilés	107 861 351	91 652 858	195 685 594

Les commissions

PRODUIS D'EXPLOITATION BANCAIRE

PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
	COMMISSION /PRODUIT/OPERATION TRESORERIE ET PROD BANCAIRE	0	0	0
	COMMISSION /OP AVEC LA CLIENTELE			
	COMMISSION FORFAITAIRE	16 069 391	12 675 888	28 145 193
	** EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	9 481 250	7 600 012	17 002 293
	** COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	1 422 026	1 330 741	2 370 350
	** COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	662 748	523 630	1 130 920
	** AUTRES COMMISSIONS	4 503 367	3 221 505	7 641 630
	COMM SUR AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 105 578	259 439	823 909
	TOTAL	17 174 969	12 935 327	28 969 102

Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PR3A	A/ GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	5 846 264	7 636 566	13 895 908
	INTERET SUR REV DES TITRES DE TRANSACTION	5 846 264	7 636 566	13 895 908
PR3B	B/ GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	0	0	3 326 374
PR3C	C/ GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	3 238 477	2 602 297	5 676 024
	TOTAL	9 084 741	10 238 863	22 898 306
CH3A	A/PERTES NETTES SUR TITRES DE TRANSACTION	96 540	21 583	33 261
	TOTAL GENERAL	8 988 201	10 217 280	22 865 045

Revenus du portefeuille d'investissement

PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
PR4A	A/ INTERETS ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
PR4B	B/ DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	556 816	482 414	543 782
PR4C	C/ DIVID.ET REVENUS. ASSIM./LES PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	0	0	0
PR4D	D/ DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR LES PARTS DANS LES ENTREPRISES	0	0	0
	TOTAL	556 816	482 414	543 782

Intérêts encourus et charges assimilées

INTERETS ENCOEURS ET CHARGES ASSIMILEES	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	3 294 851	1 782 425	4 546 465
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	41 808 104	35 718 121	73 709 593
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	1 347 549	1 161 494	2 573 822
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	20 786 700	18 894 784	37 719 382
INTERETS SUR COMPTE D'ECHANANCE DE LA CLIENTELE	19 508 441	15 492 238	32 984 002
CHARGE. S/OP DE LA CLIENTELE LIEES A UNE MODFIFIC. COMPT.	165 414	169 605	432 387
C/ EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9 336 871	9 928 572	21 492 398
INTERET SUR RESSOURCES SPECIALES ET EMPRUNTS	9 336 871	9 928 572	21 492 398
D/ AUTRES INTERETS ET CHARGES	406 817	380 236	805 818
INTERET ET CHARGES ASSIMILES SUR COMPTE ORDINAIRE BANQUE CENTRALES CCP ET TGT	12 414	4 400	11 276
INTERET ET CHARGE ASS. SUR COMPTE D'EMPRUNT BANQUE CENTRALE	0	0	0
DEPOT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	47 969	48 545	67 645
INTERET SOUMIS SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET DE COUVERTURE	0	0	0
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ASSIMILEES A DES INTERETS	346 435	327 291	726 897
TOTAL	54 846 643	47 809 355	100 554 274

Commissions encourues

COMMISSIONS ENCOEURS	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
COMMISSIONS SUR OPERATION DE CHANGE	75 480	57 462	197 700
COMMISSION S/AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	878 662	867 447	2 050 967
TOTAL	954 142	924 908	2 248 667

Frais de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
SALAIRES ET TRAITEMENTS	17 980 890	17 204 741	35 054 072
SALAIRES DE BASE (y compris ceux du 13 éme & p.rendement)	12 891 285	12 186 535	24 867 237
HEURES SUPPLEMENTAIRES	188	541	5 182
INDEMNITES	2 311 950	2 286 346	4 567 240
PRIMES	1 904 382	1 861 586	3 853 317
ALLOCATION SALAIRE UNIQUE & ALLOC.FAMILIALE	82 414	80 312	162 060
BONS D'ESSENCE	185 189	170 994	359 384
ENVELOPPE	487 714	487 547	984 404
REMUNERATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL	117 768	130 880	255 247
CHARGES SOCIALES	3 419 210	3 232 931	6 601 337
CHARGE DE PERSONNEL LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	5 033	4 945	-318 739
AUTRES CHARGES AU PERSONNEL (y COMPRIS AVANTAGE EN NATURE, F.MEDICA.F.F.)	2 262 714	2 264 227	4 003 593
IMPOTS ET TAXE LIEES AUX PERSONNELS	583 368	561 480	1 134 818
TOTAL	24 251 215	23 268 324	46 475 080

Charges générales d'exploitation

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
A/ FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	596 145	547 069	1 300 740
B/ AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	7 346 477	6 979 962	14 954 069
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	1 448 218	1 319 144	2 874 004
FOURNITURE ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	480 841	422 471	872 319
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 654 371	2 534 029	6 285 849
JETONS DE PRESENCE	75 000	0	75 000
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIONS	2 533 879	2 561 670	4 603 868
IMPOTS ET TAXES	154 169	142 647	243 029
TOTAL	7 942 622	7 527 031	16 254 809

Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

DOT.AUX AT.ET PVS/ IMM. ET RESULT DES CORRECT DE VALEURS SUR IMMOBILISATI	30-06-2007	30-06-2006	31-12-2006
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATION	1 221 279	1 277 261	2 507 945
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	11 500		
TOTAL	1 232 779	1 277 261	2 507 945

Notes à l'état de flux de trésorerie intermédiaire au 30/06/2007

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements des liquidités de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 319 947 mD au 31.12.2006 à 140.454 mD au 30.06.2007 enregistrant une diminution de 179.494 mD. Cette diminution est imputable aux flux de trésorerie négatifs concernant les activités d'exploitation à hauteur de 27.931 mD et à la diminution des flux des activités d'investissement à hauteur de 25.625 mD et des flux de trésorerie provenant des activités de financement à hauteur de 129.175 mD et majorés des incidences des variations des taux de change à concurrence de 3.238 mD.

Le flux négatif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est inférieur au total des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- ◆ Les dépôts de la clientèle ont enregistré une diminution de 18.017 mD.
- ◆ Les crédits à la clientèle se sont diminués de 63.441 mD.
- ◆ Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 30.06.2006 et le 30.06.2007 à 983 mD.
- ◆ L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 73.540 mD ce qui donne un flux de trésorerie négatif.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 25.625 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 129.175 mD provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par la baisse du total des ressources spéciales et par l'émission d'emprunts.

Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 30.06.2007 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 3.238 mD.

Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

La variation négative de liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent au 30.06.2007 à 179.494 mD détaillée ci après :

LIQUIDITES ET EQUIV DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE	319.947
Caisse	20.607
BCT	30.240
CCP	354
Créances/Etab Banc	111.624
Titres de Transaction	157.123
LIQUIDITES ET EQUIV DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	140.454
Caisse	13.430
BCT	5.697
CCP	258
Créances/Etab Banc	6.225
Titres de Transaction	114.844
VAR DE LIQUID ET EQUIV LIQUID EN COURS DE PERIODE	(179.494)

4.5.7 Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30/06/2007

Note sur les dotations et les provisions

CH4/PR5	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	23 355 100	21 631 581	51 576 839
CH4	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	23 355 100	21 631 581	51 576 839
	DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	19 163 601	21 000 000	37 639 686
	DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	4 191 499	631 581	1 755 042
	PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0	12 182 111
CH4/PR5	DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	302 571	347 245	12 826 314
PR5	REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	302 571	347 245	12 826 314
	REPRISES DE PROV SUR OPERT DE TRESO ET INTERBANC			
	REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE		12 000	12 245 127
	REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE	302 571	335 245	581 187
	REPRISES DES PROV ENGAGEMENT PAR SIGNATURE			
	RECUPERATION DE CREANCES PASSEES EN PERTES			
	SOLDE NET	-23 052 529	-21 284 336	-38 750 525

4.5.8 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2007



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE



GROUPEMENT

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES **ARRETES AU 30 JUIN 2007**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat, arrêtés au 30 juin 2007, présenté en annexe.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La situation intermédiaire au 30 juin 2007 a été arrêtée compte tenu d'une dotation forfaitaire pour la couverture du risque de crédit de 19,164 millions de dinars. Cette provision n'a pas été arrêtée sur la base de la classification des engagements à cette date conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24.

La charge d'impôt sur les sociétés, au 30 juin 2007, a été estimée en tenant compte d'un réinvestissement exonéré de 12 millions de dinars, non encore réalisé.

Compte tenue des points, ci-dessus expliqués, et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat arrêtée au 30 juin 2007, en conformité avec le système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

Suite à une mission de contrôle, effectuée par les services du Ministère des Finances, la banque a procédé, au cours de l'exercice 2006, à la correction par modification comptable des intérêts de retards sur le FOPROLOS et les projets spéciaux, constatés parmi ses résultats au cours des exercices 1990 à 2005. Le rapport définitif de la mission de contrôle n'étant pas encore communiqué à la banque, d'autres corrections complémentaires seraient susceptibles de se produire notamment sur les intérêts de retards sur les prélèvements en compte.

Certains comptes de régularisation et de liaison sont en cours de rapprochement et d'apurement, à la date d'arrêté de la situation intermédiaire au 30 juin 2007. Dans ce cadre, les comptes relatifs au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR) présentent des différences avec les situations extra-comptables, tenues chez les services gestionnaires. Les travaux d'apurement pourraient amener la banque à constituer des provisions pour couvrir les risques encourus et les comptes d'actifs qui s'avèreraient injustifiés.

Tunis, le 14 Août 2007

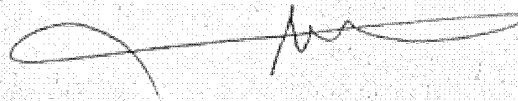
P/F.M.B.Z. KPMG Tunisie

Moncef Boussanouga ZAMOURI
Associé



P/Le Groupement
Cabinet Mounir GRAJA – *AWT* Audit &
Conseil

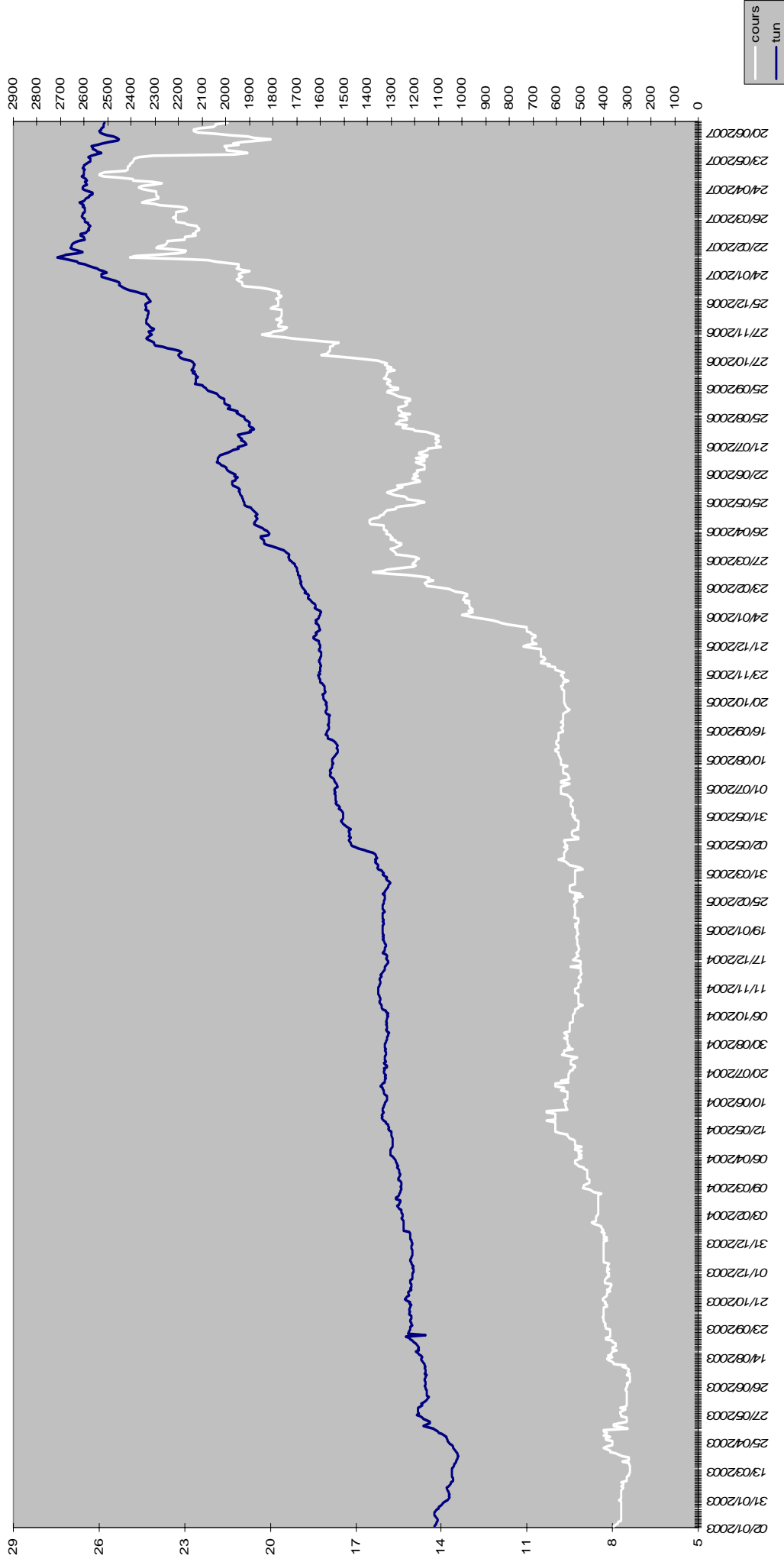
Mounir GRAJA
Chef de file



4.6 Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
Bénéfice par actions (en DT)	1,235	1,447	1,899
Dividende par action (en DT)	0,500	0,500	0,500
Taux de dividende en % de la VN	10%	10%	10%
Date de détachement	05/05/2005	22/05/2006	06/06/2007
Nombre d'actions	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Valeur nominale (en DT)	5	5	5
Cours le plus haut (en DT)	10,300	11,130	20,500
Cours le plus bas (en DT)	8,200	9,000	10,700
Cours fin de période (en DT)	9,220	10,840	19,600
Capitalisation fin de période (en MD)	138	162	294
Rendement dividende (dividende / cours fin de période)	5,42%	4,61%	2,55%
Taux de distribution des bénéfices (Pay out)	40,49%	34,55%	26,33%
PER (cours fin de période / bénéfice par action)	7,47	7,49	10,32
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	67,98%	71,68%	118,35%

4.7 Evolution du cours de l'action BH et de l'indice TUNINDEX: 2003 – 2007 (juin)



Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des comptes

5.1 Conseil d'Administration

5.1.1 Membres des organes d'administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Mr Abou Hafs Amor Najai	Président	Lui même	*	Tunis
Etat Tunisien		Mr Habib Ettoumi**	2005-2007	
		Mr Jalel Chouihi		
		Mme Souhir Taktak		
		Mr Tajouri Fatnasi		
		Mme Faouzia Said Moussa		
BONNA Tunisie	Membre	Mr Sami Ellouze	2006-2008	Tunis
Mr Néjib Marzougui	Membre	Lui-même	2005-2007	Tunis
Mr Mohamed Sadok Driss	Membre	Lui-même	2005-2007	Tunis
Mr Ahmed Trabelsi	Membre	Lui-même	2007-2009***	Tunis
Mr Adel Zarrouk	Membre	Lui-même	2005-2007	Tunis

*: Nommé par décision du Conseil d'Administration en date du 08/10/2003 en remplacement de Mr Aissa Hidoussi.

** : En remplacement de Mr Mohamed Ridha Trabelsi suivant la décision du Ministre des finances en date du 10/05/2007 (JORT N°41 du 22/05/2007).

***: Mandat renouvelé par l'AGO du 29/05/2007

5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque

5.1.2.1 Membres des organes d'administration

Membre	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Abou Hafs Amor Najai	Président	08/10/2003	Tunis

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

5.1.2.2 Membres des organes de direction

Membre	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Abou Hafs Amor Najai	PDG	08/10/2003	Tunis
Mr Mahmoud Ben Farah	DGA chargé du développement et de la production	21/09/2005	Tunis
Mr Ali Dhrif Bouzidi	DGA chargé des moyens généraux	21/09/2005	Tunis

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années
Mr Abou Hafs Amor Najai	Président du Conseil d'Administration de: - STIMEC - SIM-SICAR
Mr Mahmoud Ben Farah	Président du Conseil d'Administration de: - SIFIB-BH - SALIM
Mr Ali Dhrif Bouzidi	Président du Conseil d'Administration de: - Modern Leasing
Mr Néjib Marzougui	PDG de: - la Sté ETATHMEER Holding - la Sté de Promotion "DOUIRET" - la SOGEMBAL Et il est gérant de: - la Sté N2M Company
Mr Mohamed Sadok Driss	PDG de: - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - la Sté Huilerie d'Olives du Nord
Mr Ahmed Trabelsi	PDG de: - la Sté ETTAYSSIR - la Sté ESSANIA - la Sté PLATOTECHNICA Et il est gérant de: - la Sté TRABELSI Service
Mr Adel Zarrouk	PDG de: - la Sté ZARROUK de Promotion Immobilière Et gérant de: - la Sté SMVDA

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mr Abou Hafs Amor Najai	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté SOTACIB - Administrateur à la Sté SMT - Administrateur à la Sté STIMEC - Administrateur à la Sté SOTUVER - Administrateur à la Sté SIM-SICAR
Mr Néjib Marzougui	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM - Administrateur à la SIFIB-BH - Administrateur la Sté ETATHMEER Holding - Administrateur à la Sté de Promotion "DOUIRET" - Administrateur à la SOGEMBAL
Mr Mohamed Sadok Driss	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Huileries de Bletch - Administrateur à la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - Administrateur à la Sté Huilerie d'Olives du Nord
Mr Ahmed Trabelsi	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM - Administrateur à la BHP - Administrateur à la Sté Modern Leasing - Administrateur à la Sté ETTAYSSIR - Administrateur à la Sté ESSANIA - Administrateur à la Sté PLATOTECHNICA
Mr Adel Zarrouk	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté SMVDA - Administrateur à la Sté ZARROUK de Promotion Immobilière
Mr Mahmoud Ben Farah	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Moderne de Titrisation (SMT) - Administrateur à la Sté de Bureau d'Etudes Arabe Tuniso-Lybien "BEATL" - Administrateur à la SIFIB-BH - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM
Mr Ali Dhrif Bouzidi	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM - Administrateur à la Sté Modern Leasing

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
BONNA Tunisie	Mr Sami Ellouze	PDG
Etat Tunisien	Mr Habib Ettoumi	Fonctionnaire au Premier Ministère
	Mr Jalel Chouihi	Fonctionnaire au Premier Ministère
	Mme Souhir Taktak	Fonctionnaire au Ministère des Finances
	Mr Tajouri Fatnasi	Fonctionnaire au Ministère de l'Equipeement et de l'Habitat
	Mme Faouzia Said Moussa	Fonctionnaire au Ministère des Finances

5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2006

5.2.1 Rémunérations et avantages en natures attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2006

La rémunération et les avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction sont présentés comme suit:

2006		
Organes	Rémunérations brutes (en DT)	Avantages en nature
Membres de Direction		
PDG	46 860	- Voiture de fonction - Bons d'essence - Téléphone domicile - Téléphone portable
<i>Sous total 1</i>	46 860	7 416
DGA Chargé du développement et de la production	50 784	- Voiture de fonction - Bons d'essence - Bons de restauration - Bon d'achat fin d'année - Subvention Aid
<i>Sous total 2</i>	50 784	7 299
DGA chargé des moyens généraux	48 111	- Voiture de fonction - Bons d'essence - Bons de restauration - Bon d'achat fin d'année - Subvention Aid
<i>Sous total 3</i>	48 111	7 280
Total	145 755	21 995
Membres du Conseil d'Administration	75 000 bruts (jetons de présence)	Néant
Total général	220 755	21 995

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Les concours accordés par la BH aux membres du Conseil d'Administration et de direction sont présentés au 31/12/2006 dans le tableau suivant:

En dinars

Membres du Conseil d'Administration et de Direction	Crédits	Portage	Engagement par signature	Total encours
Etat Tunisien	70 985 000	0	0	70 985 000
Ahmed Trabelsi	0	0	0	0
Zarrouk Adel	2 821 000	0	0	2 821 000
BONNA TUNISIE	0	0	1 945 000	1 945 000
Néjib Marzougui	0	0	0	0
Abous Hafs Amor Najaai	0	0	0	0
Mahmoud Ben Farah	0	0	0	0
Ali Dhrif Bouzidi	0	0	0	0
Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0
Total	73 806 000	0	1 945 000	75 751 000

5.3 Contrôle

5.3.1 Contrôleur d'Etat

Mr Montassar Mahmoud Mansour

5.3.2 Commissaires aux comptes

5.3.2.1 Commissaire aux comptes: Etats financiers 2004 - 2005 et 2006

Nom	Adresse	Mandat
La Générale d'Audit & Conseil. Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par Mr Chiheb GHANMI	9, place Ibn Hafss, Mutuelle ville – 1002 Tunis Téléphone: 71 28 27 30 Fax: 71 28 98 27 e-mail:gac.audit@gnet.tn	2004-2006*

*: Mandat renouvelé par l'AGO du 25/05/2004

5.3.2.2 Les nouveaux commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/05/2007

Noms	Adresses	Mandats
FMBZ KPMG TUNISIE Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par Mr Moncef Boussanouga Zammouri	Les Jardins du Lac, boîte postale N°317 Publiposte les Berges du Lac, Rue Lac Ichkel 1053 Tunis Téléphone: 71 194 344 Fax: 71 194 328 e-mail: fmbz@kpmg.com.tn	2007-2009
Le groupement: - AWT AUDIT & CONSEIL Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par Mr Wassim Turki - Mr Mounir Graja Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	3, avenue Louis Braille – 1002 Tunis Téléphone: 71 282 128 Fax: 71 280 740 e-mail: contact@awt.com.tn 15, rue Mohamed Badra – Immeuble Emraude de Tunis, Appartement A1-2 Montplaisir 1073 Tunis Téléphone: 71 283 679 Fax: 71 283 678 e-mail: mounir.graja@tunet.tn	2007-2009

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

L'encours des concours accordés à certains membres du Conseil d'Administration s'élève à 73,806 MD au 31/12/2006.

Au 31/12/2006, le total des engagements par signature avec BONNA Tunisie s'élève à 1,945 MD.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2006 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à 1 130 920 dinars détaillé comme suit:

En DT	
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	31/12/2006
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 073 967
REMUNERATION SUR GESTION 2 ^{ème} PDU	972
REMUNERATION SUR GESTION 3 ^{ème} PDU	2 232
REMUNERATION SUR GESTION HG 004 B	14 081
REMUNERATION SUR GESTION 4 ^{ème} PDU	35 029
REMUNERATION SUR GESTION HAFSIA	2 382
REMUNERATION SUR GESTION FONAPRA	1 991
REMUNERATION SUR GESTION PRLSI	266
TOTAL	1 130 920

Chapitre 6. Perspectives d'avenir

6.1 Evolution récente et orientation

6.1.1 Evolution récente

Activité de la banque durant le troisième trimestre 2007

L'activité de la Banque au 30/09/2007 par rapport à la même période de l'exercice 2006 s'est caractérisée par:

1. Une augmentation du produit d'exploitation bancaire de 27.912.529 dinars.
2. Une augmentation des charges d'exploitation bancaires de 10.079.106 dinars.
3. Le produit net bancaire a augmenté de 17.833.423 dinars suite à l'augmentation des intérêts nets à raison de 13.789.734 dinars et des commissions nettes à raison 6.110.648 dinars.
4. Une augmentation des charges générales d'exploitation de 416.001 dinars.
5. Une augmentation des frais de personnel de 1.808.317 dinars.
6. Le portefeuille titres commercial a diminué de 40.307.791 dinars suite à la diminution des placements en BTA.
7. Le portefeuille titres d'investissement a augmenté de 9.207.296 dinars suite à l'augmentation des fonds gérés par la SICAR.
8. L'encours des créances à la clientèle a augmenté de 247.778.599 dinars. Cette augmentation provient principalement des crédits commerciaux à raison de 144.229.544 dinars et des crédits immobiliers à raison de 47.247.827 dinars.
9. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 379.537.616 dinars suite à :
 - L'augmentation des dépôts à vue de 144.927.688 dinars
 - L'augmentation des dépôts d'épargne de 54.686.814 dinars
 - L'augmentation des dépôts à échéance de 169.919.337 dinars
 - L'augmentation des autres sommes dues à la clientèle de 10.003.777 dinars.
10. Les emprunts ont diminué de 113.780.831 dinars provenant principalement du remboursement anticipé de l'emprunt syndiqué pour un montant de 68.326.041 dinars et de la CNSS pour un montant de 50.000.000 dinars.
11. Les capitaux propres ont augmenté de 60.423.886 dinars provenant essentiellement de l'augmentation du capital et du résultat de l'exercice 2007.

(EN DINARS)

	3 EME TRIMESTRE				CUMUL A LA FIN DU 3 EME TRIMESTRE			AU
	2007		2006		2007		2006	31 / 12 / 2006
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2006	31 / 12 / 2006
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES								
INTERETS	70 336 662	61 656 617	204 857 026	176 944 497	204 857 026	176 944 497	248 063 523	248 063 523
COMMISSIONS EN PRODUITS	57 007 403	49 358 523	164 757 443	141 011 381	164 757 443	141 011 381	195 685 594	195 685 594
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	9 107 602	7 164 155	26 332 909	20 099 483	26 332 909	20 099 483	28 969 102	28 969 102
	4 221 657	5 133 939	13 766 674	15 833 633	13 766 674	15 833 633	23 408 827	23 408 827
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES								
INTERETS ENCOURUS	28 882 799	25 882 607	84 695 975	74 616 869	84 695 975	74 616 869	102 802 941	102 802 941
COMMISSIONS ENCOURUES	28 139 533	25 232 885	82 998 567	73 042 239	82 998 567	73 042 239	100 554 274	100 554 274
AUTRES CHARGES	743 266	649 722	1 697 408	1 574 630	1 697 408	1 574 630	2 248 667	2 248 667
	0	0	0	0	0	0	0	0
3- PRODUIT NET BANCAIRE	41 453 863	35 774 010	120 161 051	102 327 628	120 161 051	102 327 628	145 260 582	145 260 582
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 304 292	2 124 213	7 375 320	6 815 261	7 375 320	6 815 261	10 697 124	10 697 124
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:	16 504 117*	15 678 282*	48 697 954*	46 473 636*	48 697 954*	46 473 636*	62 729 890*	62 729 890*
FRAIS DE PERSONNEL	12 525 820	11 700 394	36 777 035	34 968 718	36 777 035	34 968 718	46 475 081	46 475 081
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 978 297	3 977 888	11 920 919	11 504 918	11 920 919	11 504 918	16 254 809	16 254 809
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE								
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	250 089 866	281 190 361	250 089 866	281 190 361	266 365 282	266 365 282
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	136 628 261	176 936 052	136 628 261	176 936 052	167 334 603	167 334 603
7- ENCOURS DES CREDITS								
	-	-	3 022 187 562	2 774 408 963	3 022 187 562	2 774 408 963	2 857 306 387	2 857 306 387
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:								
DEPOTS A VUE	-	-	2 578 712 341	2 199 174 725	2 578 712 341	2 199 174 725	2 329 104 966	2 329 104 966
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	624 976 462	480 048 774	624 976 462	480 048 774	487 744 852	487 744 852
	-	-	1 093 139 244	1 038 452 430	1 093 139 244	1 038 452 430	1 063 980 477	1 063 980 477
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES								
	-	-	452 400 894	566 181 725	452 400 894	566 181 725	598 613 036	598 613 036
10- CAPITAUX PROPRES								
	-	-	301 127 491	240 703 605	301 127 491	240 703 605	248 413 962	248 413 962

*: Ces chiffres ne tiennent pas compte des dotations aux amortissements et aux provisions afférentes à chaque période.

6.1.2 Stratégie de développement

L'orientation suivie en 2006 et qui sera maintenue par la banque au cours de la période 2007-2011, s'inscrit dans les mêmes lignes de sa politique générale arrêtée en 2004. Les axes stratégiques s'articulent autour de :

- ✚ La poursuite de l'optimisation de la rentabilité à travers un meilleur rendement des crédits et une baisse du coût des ressources.
- ✚ L'amélioration de la productivité.
- ✚ La recherche de la meilleure allocation entre les ressources et les emplois de la banque.
- ✚ La poursuite de la politique de gestion de risques.
- ✚ La maîtrise des frais généraux.
- ✚ La consolidation des capitaux propres à travers l'augmentation du capital qui a été clôturée, le recours à l'emprunt subordonné et le renforcement des réserves.
- ✚ La mise en place totale de la nouvelle organisation du réseau afin de faire des points de vente le fer de lance de la banque.
- ✚ La mise en place totale du système organisationnel et d'information de la banque.
- ✚ La poursuite du développement des différents canaux de communication.

6.2 Perspectives d'avenir

Les prévisions 2007-2011 sont établies sur la base des états financiers 2006 prévisionnels et ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 06/02/2007.

Les chiffres de 2006 prévisionnels (P) représentent ceux établis au niveau du budget 2007 et ont été approuvés par le Conseil du 25 novembre 2005.

Les écarts entre les chiffres prévisionnels 2006 et les chiffres définitifs 2006 se présentent comme suit:

	<i>En DT</i>		
	Chiffres 2006 définitifs	Chiffres 2006 prévisionnels (P)	Ecart
Dépôts de la clientèle	2 329 104 966	2 215 502 528	113 602 438
Emprunts et ressources spéciales	598 613 036	619 364 231	-20 751 195
Total capitaux propres	248 413 962	246 355 722	2 058 240
Les crédits à la clientèle	2 857 306 387	2 792 931 458	64 374 929
PF titres commercial	167 334 603	137 068 879	30 265 724
PF titres d'investissement	99 030 679	117 188 621	-18 157 942
Immobilisations nettes	43 440 182	47 686 723	-4 246 541
PNB	145 260 582	134 912 703	10 347 879
Commissions perçues	28 969 102	26 713 355	2 255 747
Commissions encourues	2 248 667	2 099 507	149 160
Gain sur opération de change	5 676 024	5 716 235	-40 211
Frais de personnel	46 475 081	46 799 998	-324 917
Charges générales d'exploitation	16 254 809	16 053 458	201 351
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2 507 945	2 289 952	217 993
Résultat net	28 494 361	26 401 217	2 093 144
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses et risques et charges	43 363 778	45 511 454	-2 147 676

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

De même, la banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1 Les hypothèses des prévisions retenues

Dans ce qui suit, le taux de croissance annuel moyen utilisé est $t = (X_n/X_0)^{1/n} - 1$
avec:

n = période de calcul

X_n = valeur de la période finale

X₀ = valeur de la période initiale

6.2.1.1 Les ressources

6.2.1.1.1 Les dépôts de la clientèle

Les dépôts à vue

Dans un souci de rentabilité, la banque continuera à orienter davantage le réseau vers les dépôts à vue, afin de réduire le coût de ses ressources et à améliorer la part de ces dépôts dans le total des ressources de la clientèle. Ainsi, les dépôts à vue augmenteront de l'ordre de 160 MD durant la période 2007-2011.

Le taux d'évolution annuel moyen de la période 2006-2011 est de 5,52%.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Dépôts à vue	487 744 852	513 242 170	553 242 170	593 242 170	633 242 170	673 242 170

(P): Prévisionnel

Les dépôts d'épargne

La banque vise la collecte de ressources à caractère durable, stable et à moindre coût, autrement dit les dépôts d'épargne El Jadid et les comptes spéciaux d'épargne, et maintenir le même niveau d'accroissement des dépôts d'épargne logement. Ces ressources ont été projetées sur la base d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne El Jadid de 7,29% sur la période 2006-2011 et d'un taux d'accroissement annuel moyen des comptes spéciaux d'épargne de 9,65% pour la même période. En effet, le total des dépôts d'épargne évoluera à un taux moyen de 5,07%.

Elle lancera aussi de nouveaux produits afin de fidéliser sa clientèle.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Dépôts d'épargne	1 063 980 477	1 107 263 393	1 179 263 393	1 263 263 393	1 347 263 393	1 431 263 393
Epargne Logement	551 713 228	540 986 821	545 986 821	555 986 821	565 986 821	575 986 821
Epargne El Jadid	204 404 782	216 821 211	236 821 211	261 821 211	286 821 211	311 821 211
Comptes Spéciaux d'Epargne	303 497 974	344 374 352	389 374 352	435 374 352	481 374 352	527 374 352
Epargne Etude	4 364 493	5 081 010	7 081 010	10 081 010	13 081 010	16 081 010

(P): Prévisionnel

Les dépôts à échéance

Ces dépôts évolueront à raison de 3,50% en moyenne annuelle pour atteindre un niveau de 910,266 MD à fin 2011, sachant que la part de ces dépôts dans le total des ressources à la clientèle passera à 30%. La banque veillera aussi à orienter ces dépôts vers des maturités supérieures à 24 mois.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Dépôts à échéance	740 399 075	710 266 560	760 266 560	810 266 560	860 266 560	910 266 560

(P): Prévisionnel

6.2.1.1.2 Emprunts et ressources spéciales

La banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours à un emprunt obligataire en 2007 pour un montant de 70 MD remboursable sur 7 ans (dont 2 ans de grâce) à un taux d'intérêts de TMM + 1% et par le recours à un emprunt subordonné durant la même année pour un montant de 70 MD remboursable sur 7 ans (dont 2 ans de grâce) à un taux d'intérêts de TMM + 1,20%.

Elle participera également dans des nouvelles lignes de crédits à l'instar de la BEI, la ligne multirisque.

La ligne de crédit syndiqué sera remboursée en totalité en 2007 pour un montant de 68 MD.

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Emprunts matérialisés	246 376 555	414 282 734	388 201 254	361 920 795	319 588 899	277 257 003
Emprunts obligataires	36 000 000	94 000 000	82 000 000	70 000 000	56 000 000	42 000 000
Emprunt Obligataire BH1*	36 000 000	24 000 000	12 000 000	0	0	0
Emprunt Obligataire BH 2007 (70 MD)	0	70 000 000	70 000 000	70 000 000	56 000 000	42 000 000
Dettes rattachées	0	0	0	0	0	0
Autres Emprunts dont:	210 376 555	320 282 734	306 201 254	291 920 795	263 588 899	235 257 003
Emprunt Subordonné (70 MD)	0	70 000 000	70 000 000	70 000 000	56 000 000	42 000 000
Autres Fonds Empruntés**	83 344 537	7 186 208	6 686 208	6 886 208	6 386 208	5 886 208
Ressources Spéciales	268 891 944	209 151 501	211 151 501	214 151 501	216 151 501	218 151 501
Total emprunts et ressources spéciales	598 613 036	630 620 443	606 038 963	582 958 504	542 126 608	501 294 712

*: En 2008, l'emprunt obligataire BH1 sera totalement remboursé

** : Y compris les dettes rattachées

(P): Prévisionnel

6.2.1.1.3 Consolidation des fonds propres

La banque envisage de renforcer en 2007 ses fonds propres et consolider ses ressources longues afin de mieux assurer le développement de son activité.

En effet, après l'augmentation de son capital en 2007 de 75 MD à 90 MD (10 MD par souscription en numéraire et 5 MD par incorporation de réserves), la BH compte pour cela arrêter ses choix comme suit:

- Recourir au crédit subordonné en 2007 pour un montant de 70 MD remboursable sur 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux d'intérêts de TMM + 1,20%.
- Sortir sur le marché financier local si les conditions s'y prêtent, pour une opération de titrisation des crédits hypothécaires d'un montant total de 50MD.

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Capital	75 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Réserves	144 065 694	177 864 989	204 214 989	234 064 989	265 414 990	299 764 990
PRIMES LIEES AU CAPITAL	21 720 837	41 720 837	41 720 837	41 720 837	41 720 837	41 720 837
RÉSERVES LEGALES	7 500 000	8 820 061	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
RÉSERVES EXTRAORDINAIRES	92 776 853	104 371 181	129 691 242	158 691 242	189 191 242	222 691 242
FONDS SOCIAL	22 068 005	22 952 910	23 802 910	24 652 910	25 502 911	26 352 911
Autres capitaux propres	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048
Résultat reporté	-8 505 218	576 686	1 115 855	1 068 419	2 173 224	3 213 865
Résultat de l'exercice	37 439 438					
Résultat de l'exercice après modification comptable	28 494 361	35 889 169	38 802 564	41 454 805	44 390 641	48 857 038
CAPITAUX PROPRES	248 413 963	304 744 892	334 547 456	367 002 261	402 392 902	442 249 940

(P): Prévisionnel

6.2.1.2 Les emplois

6.2.1.2.1 Evolution des engagements

En matière de crédits, la Banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de ses engagements de l'ordre de 5,22% ce qui porte l'encours des crédits à 4 217,9 MD à fin 2011.

La banque veille à préserver la même structure de crédits adoptée auparavant à savoir 40% en crédits commerciaux et 60% en crédits immobiliers.

Les crédits commerciaux

Entre 2006 et 2011, les crédits commerciaux évolueront à un taux de croissance annuel moyen de 8,03%.

L'évolution de ces crédits concernera aussi bien les crédits de gestion que les crédits à moyen terme qui évolueront respectivement à des taux annuels moyens de 8,54% et de 7,43%.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Crédits commerciaux à court terme*	243 585 080	258 391 050	293 391 050	328 391 050	363 391 050	398 391 050
Crédits commerciaux à moyen terme*	224 970 719	245 784 515	270 784 515	295 784 515	320 784 515	345 784 515
Créances rattachées sur des crédits commerciaux*	546 201	1 210 021	1 310 021	1 410 021	1 510 021	1 610 021
Total crédits commerciaux	469 102 000	505 385 586	565 485 586	625 585 586	685 685 586	745 785 586

*: Montants bruts

(P): Prévisionnel

Les crédits habitat

Afin de conserver sa position sur le marché de l'immobilier, la banque envisage d'apporter des changements au niveau des conditions d'octroi des crédits comme suit :

- Rallonger les durées de remboursement des crédits logement en les portant à des niveaux de 20 à 25 ans. Cela pourra être envisagé pour les crédits adossés à l'épargne logement qui seront accordés sur 25 ans, alors que les crédits directs seront accordés sur 20 ans. Ceci rentre dans le cadre de la hiérarchisation des produits de la banque. Ce rallongement de la durée aura sûrement un impact sur l'activité de la promotion immobilière ce qui contribuera à la relance économique du pays.
- réviser les taux d'intérêt des crédits à la baisse. Les crédits directs seront cédés à des taux équivalents au TMM + 3 points.
- et réduire le montant de l'autofinancement.

Ainsi les crédits habitat évolueront entre 2006 et 2011 à un taux d'évolution annuel moyen de 5,11% provenant essentiellement des crédits immobiliers promoteurs qui évolueront à un taux de 10,09%.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Crédits immobiliers promoteurs*	255 469 200	284 750 685	319 750 685	359 750 685	404 750 685	454 750 685
Crédits immobiliers acquéreurs*	1 202 331 175	1 255 813 372	1 315 813 372	1 380 813 372	1 445 813 372	1 510 813 372
Crédits Habitat	1 457 800 375	1 540 564 056	1 635 564 056	1 740 564 056	1 850 564 056	1 965 564 057

*: Montants bruts

(P): Prévisionnel

Les crédits aux particuliers

L'encours de ces crédits augmentera à un rythme important, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,82% pour la période 2006-2011.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Crédits aux particuliers*	259 105 144	306 592 228	356 592 228	406 592 228	456 592 228	506 592 228

*: Montants bruts

(P): Prévisionnel

Tableau récapitulatif des créances à la clientèle

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Total des crédits à la clientèle*	2 962 826 388	3 154 826 147	3 387 926 147	3 631 026 147	3 869 126 147	4 122 226 147
Provisions	105 520 000	175 432 217	220 432 217	265 432 217	310 432 217	355 432 217
Créances nettes sur la clientèle	2 857 306 388	2 979 393 930	3 167 493 930	3 365 593 930	3 558 693 930	3 766 793 930

*: Nets des agios réservés

(P): Prévisionnel

6.2.1.2.2 Evolution du portefeuille titres

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Portefeuilles titres	266 365 282	235 526 300	233 526 300	251 526 300	264 886 300	264 886 300
PF titres commercial	167 334 603	105 437 679	85 437 679	85 437 679	85 437 679	85 437 679
PF titres d'investissement	99 030 679	130 088 621	148 088 621	166 088 621	179 448 621	179 448 621

(P): Prévisionnel

Le portefeuille titres restera presque stable durant les prochains exercices avec un taux d'accroissement moyen de -0,09% pour la période 2006-2011. Cette stabilité se traduit par un taux d'accroissement moyen du portefeuille titres d'investissement de +10,42% contre -10,60% pour le portefeuille titres commercial.

6.2.1.2.3 Évolution des immobilisations nettes

Les immobilisations brutes connaîtront une croissance de 12,49% sur la période 2006-2011 grâce notamment au programme d'extension du réseau, la poursuite de la modernisation des points de vente (uniformisation et amélioration du look ainsi que l'installation des nouvelles enseignes lumineuses et des distributeurs automatiques de billets).

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Immobilisations brutes	82 176 209	117 498 144	130 498 144	142 498 144	154 498 144	166 498 144
Amortissement	38 736 028	44 287 182	50 287 183	57 287 183	63 287 183	69 287 183
Immobilisations nettes	43 440 181	73 210 962	80 210 961	85 210 961	91 210 961	97 210 961

(P): Prévisionnel

6.2.1.3 Les Résultats d'exploitation

6.2.1.3.1 Le Produit Net Bancaire (PNB)

Le PNB atteindra 191,452 MD en 2011 contre 145,260 MD en 2006, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,71%.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Produit Net Bancaire	145 260 582	153 369 294	162 634 103	172 164 474	180 131 144	191 452 522

(P): Prévisionnel

Les différentes composantes du PNB concourront à la réalisation de ces performances sont présentées comme suit:

La marge en intérêts (MIN)

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Produits en intérêts*	209 548 241	227 226 987	247 133 863	258 039 654	270 201 340	287 502 735
Charges en intérêts dont	100 554 274	111 421 924	126 103 991	130 519 411	137 754 427	146 774 445
<i>emprunts obligataires</i>		2 187 500	4 375 000	4 375 000	3 500 000	2 625 000
<i>emprunt subordonné</i>		2 275 000	4 550 000	4 550 000	3 640 000	2 730 000
Marge en intérêts	108 993 967	115 805 063	121 029 872	127 520 243	132 446 913	140 728 290

*: Gains nets sur titres de transaction + intérêts et revenus assimilés

(P): Prévisionnel

La marge en intérêts évoluera à un taux d'accroissement annuel moyen de 4,35% pour la période 2006-2011. Le TMM appliqué pour le calcul des charges en intérêts prévisionnelles est de 5,25%.

Les Commissions nettes

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Commissions perçues	28 969 102	32 793 725	35 793 725	37 793 725	39 793 725	41 793 725
Commissions encourues	2 248 667	2 129 114	2 179 114	2 229 114	2 279 114	2 329 114
Commissions nettes	26 720 435	30 664 611	33 614 611	35 564 611	37 514 611	39 464 611

(P): Prévisionnel

Les commissions nettes progresseront à un taux d'évolution moyen de 6,72% pour la période 2006-2011.

Autres revenus non bancaires

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Gains nets sur opérations de change	5 676 024	6 216 235	7 216 235	8 216 235	9 216 235	10 216 235
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	543 782	883 385	983 385	1 083 385	1 183 385	1 283 385
Total autres revenus non bancaires	6 219 806	7 099 620	8 199 620	9 299 620	10 399 620	11 499 620

(P): Prévisionnel

Les autres revenus non bancaires évolueront à un rythme important soit un taux de progression annuel moyen de 10,79% pour la période 2006-2011.

6.2.1.3.2 Les frais d'exploitation

En optant pour politique de compression de ses charges, la BH vise l'amélioration continue de son coefficient d'exploitation dans l'objectif d'atteindre les normes des banques internationales.

Pour y parvenir, elle compte faire évoluer ses frais généraux à hauteur de 5,19% pour la période 2006-2011.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Frais de personnel	46 475 080	50 077 576	54 077 576	58 077 576	62 077 576	66 077 576
Charges générales d'exploitation	16 254 809	16 881 452	17 381 452	17 881 452	18 381 452	18 881 452
Total frais généraux	62 729 889	66 959 028	71 459 028	75 959 028	80 459 028	84 959 028
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 507 945	5 616 812	6 000 000	7 000 000	6 000 000	6 000 000
Total frais d'exploitation	65 237 834	72 575 840	77 459 028	82 959 028	86 459 028	90 959 028

(P): Prévisionnel

6.2.1.3.3 Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation escompté en 2011 sera de 116,472 MD. Ce niveau du RBE permettra:

- la consolidation des provisions;
- le développement de l'informatique et de la monétique;
- l'acquisition des nouvelles agences;
- et la rémunération du capital et la consolidation des réserves.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Résultat brut d'exploitation	93 227 816	96 039 136	101 003 944	106 084 314	109 600 986	116 472 364

(P): Prévisionnel

6.2.1.3.4 Les soldes en perte de créances

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Soldes en pertes de créances	38 750 525	43 500 000	43 700 000	44 000 000	44 500 000	44 700 000

(P): Prévisionnel

6.2.1.3.5 Résultat net

Le résultat net de la banque évolue d'une manière remarquable pour atteindre 48,857 MD en 2011 soit une croissance annuelle moyenne de 9,40% entre la période 2006 et 2011.

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Résultat net de l'exercice*	28 494 361	35 889 169	38 802 564	41 454 805	44 390 641	48 857 038

*: Après modifications comptables

(P): Prévisionnel

6.2.1.3.6 Evolution des dividendes

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Dividendes	7 500 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Dividende / action	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500

(P): Prévisionnel

6.2.2 Les états financiers prévisionnels 2007 - 2011

6.2.2.1 Bilans Prévisionnels

	En DT						
	31-déc-2006	31-12-2007 (P)	31-12-2008 (P)	31-12-2009 (P)	31-12-2010 (P)	31-12-2011 (P)	
ACTIF							
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	51 536 120	28 139 414	26 675 357	24 079 055	20 806 956	17 844 151	
AC2 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	292 385 601	259 196 363	246 711 990	221 912 641	190 658 217	162 358 096	
AC3 CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 857 306 387	2 979 393 930	3 167 493 930	3 365 593 930	3 558 693 930	3 766 793 930	
AC4 PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIAL	167 334 603	105 437 679	85 437 679	85 437 679	85 437 679	85 437 679	
AC5 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	99 030 679	130 088 621	148 088 621	166 088 621	179 448 621	179 448 621	
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	43 440 182	73 210 961	80 210 961	85 210 961	91 210 961	97 210 961	
AC7 AUTRES ACTIFS	214 392 470	266 595 247	278 095 210	289 595 173	301 095 136	312 595 099	
TOTAL ACTIF	3 725 426 042	3 842 062 215	4 032 713 749	4 237 918 061	4 427 351 501	4 621 688 538	
			PREVISIONS				
PASSIF							
PA1 BANQUE CENTRALE, CCP	0	0	0	0	0	0	
PA2 DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	60 013 955	39 776 407	37 706 893	34 036 896	29 411 628	25 223 560	
PA3 DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	2 329 104 966	2 368 502 528	2 534 502 528	2 712 502 528	2 890 502 528	3 068 502 528	
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	598 613 036	630 620 443	606 038 963	582 958 504	542 126 608	501 294 712	
PA5 AUTRES PASSIFS	489 280 123	498 417 945	519 917 908	541 417 871	562 917 834	584 417 798	
TOTAL PASSIF	3 477 012 080	3 537 317 324	3 698 166 293	3 870 915 800	4 024 958 599	4 179 438 598	
			PREVISIONS				
CAPITAUX PROPRES							
CP1 CAPITAL	75 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	
CP2 RESERVES	144 065 694	177 864 988	204 214 988	234 064 988	265 414 988	299 764 988	
CP3 ACTIONS PROPRES	0	0	0	0	0	0	
CP4 AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	
CP5 RESULTATS REPORTES	-8 505 218	576 686	1 115 855	1 068 419	2 173 224	3 213 865	
CP6 RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	28 494 361	35 889 169	38 802 564	41 454 805	44 390 641	48 857 038	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	248 413 962	304 744 892	334 547 456	367 002 261	402 392 902	442 249 940	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 725 426 042	3 842 062 215	4 032 713 749	4 237 918 061	4 427 351 501	4 621 688 538	

(P): Prévisionnel

6.2.2.2 Etats de résultats prévisionnels

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	248 063 523	267 120 332	291 127 208	305 132 999	320 394 685	340 796 080
PR1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	195 685 594	217 387 927	240 248 874	251 876 077	264 037 763	281 339 158
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8 536 520	14 550 745	15 925 000	12 140 000	8 355 000	8 355 000
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	179 509 010	194 140 028	216 626 720	231 938 922	247 785 608	264 987 004
Crédits commerciaux et industriels	49 098 383	59 026 428	68 728 854	75 618 838	83 108 823	91 671 923
Crédits immobiliers promoteurs	14 012 143	13 814 823	17 022 458	19 134 421	21 527 978	24 203 131
Crédits immobiliers acquéreurs	84 302 611	87 009 764	97 455 706	102 192 771	107 119 319	112 045 866
Arrangement, Rééchelonnement et consolidation	2 412 654	1 637 730	1 700 000	1 800 000	1 800 001	1 800 001
Intérêts / comptes débiteurs de la clientèle	15 766 648	14 312 417	15 280 836	16 154 027	16 590 622	17 027 217
Intérêts de retard	4 375 232	7 135 218	7 235 218	7 335 218	7 435 218	7 535 218
Créances douteuses	9 541 339	11 203 647	9 203 647	9 703 647	10 203 647	10 703 647
C/ AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	7 640 063	8 697 154	7 697 154	7 797 154	7 897 154	7 997 154
PR2 - COMMISSIONS (PRODUITS)	28 969 102	32 793 725	35 793 725	37 793 725	39 793 725	41 793 725
PR3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	22 865 045	16 055 295	14 101 224	14 379 812	15 379 812	16 379 812
A/ GAINS NETS SUR TITRES DE TRANSACTION	13 862 647	9 839 060	6 884 989	6 163 577	6 163 577	6 163 577
B/ GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	3 326 374	0	0	0	0	0
C/ GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	5 676 024	6 216 235	7 216 235	8 216 235	9 216 235	10 216 235
PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	543 782	883 385	983 385	1 083 385	1 183 385	1 283 385
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	102 802 941	113 751 038	128 493 105	132 968 525	140 263 541	149 343 556
CH1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	100 554 274	111 421 924	126 103 991	130 519 411	137 754 427	146 774 443
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 546 465	5 383 774	7 071 274	8 758 774	11 258 774	13 758 774
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	73 709 593	81 636 284	93 541 834	99 712 754	106 132 770	112 552 786
Int/ Comptes d'Epargne Logement	22 775 024	25 720 624	25 585 832	25 938 911	26 409 683	26 880 455
Int/ Comptes Spéciaux d'Epargne	9 299 723	11 265 602	14 593 245	16 403 109	18 232 861	20 062 614
Int/ Comptes d'Epargne El Jadid	5 531 519	6 802 939	8 460 581	9 299 846	10 232 362	11 164 879
Int/ Comptes d'Epargne Etude	113 116	148 883	222 107	313 419	422 993	532 567
Int/ Comptes Ordinateurs Crédeurs de la Clientèle	2 573 822	2 727 390	5 569 283	5 987 051	6 404 818	6 822 586
Int/ Compte d'Echéance de la Clientèle	33 416 389	34 970 846	39 110 786	41 770 419	44 430 052	47 089 685
C/ EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	21 492 398	23 172 983	24 162 000	20 619 000	18 834 000	18 834 000
D/ AUTRES INTERETS ET CHARGES	805 818	1 228 883	1 328 883	1 428 883	1 528 883	1 628 883
CH2 - COMMISSIONS ENCOURUES	2 248 667	2 129 114	2 179 114	2 229 114	2 279 114	2 329 114
CH3 - PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	0	200 000	210 000	220 000	230 000	240 000
PRODUIT NET BANCAIRE	145 260 582	153 369 294	162 634 103	172 164 474	180 131 144	191 452 522
CH4/PR5 DOTATION AUX PROV.ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VAL.SUR CREANCES HORS	38 750 525	43 500 000	43 700 000	44 000 000	44 500 000	44 700 000
CH5/PR6 DOT.AUX PROVI.ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFE.D'INVE	4 613 253	1 500 000	1 300 000	1 000 000	500 000	300 000
PR7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 697 124	9 628 870	9 828 870	9 878 870	9 928 870	9 978 870
CH6 : FRAIS DE PERSONNEL	46 475 080	50 077 576	54 077 576	58 077 576	62 077 576	66 077 576
CH7 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	16 254 809	16 881 452	17 381 452	17 881 452	18 381 452	18 881 452
CH8 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	2 507 945	5 616 812	6 000 000	7 000 000	6 000 000	6 000 000
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	93 227 816	96 039 136	101 003 944	106 084 314	109 600 986	116 472 364
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 356 093	45 422 324	50 003 944	54 084 314	58 600 984	65 472 364
PR8: GAIN PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	51 998	67 741				
CH9: PERTE PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	2 341	3 082				
CH11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 966 313	9 597 813	11 201 380	12 629 510	14 210 344	16 615 327
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	37 439 438	35 889 169	38 802 564	41 454 805	44 390 641	48 857 038
PR9 - SOLDE EN GAIN PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	0	0	0	0	0	0
CH10 SOLDE EN PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	0	0	0	0	0	0
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	-8 945 076	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	28 494 361	35 889 169	38 802 564	41 454 805	44 390 641	48 857 038

(P): Prévisionnel

6.2.2.3 Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En DT

INTITULE	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
PRODUIT D'EXP BANC ENCAISSES	241 561 997	262 390 802	283 407 842	295 437 419	310 144 437	328 900 246
Prod exp bancaire	241 843 717	260 020 712	282 927 588	295 833 379	309 995 065	329 296 460
Prod perçu ou comp d'av	336 825	133 985	248 150	270 121	277 418	284 716
Créances rattachées	-618 545	2 236 105	232 104	-666 081	-128 046	-680 930
CHARGES D'EXP BANC DECAISSE	-100 034 215	-175 616 816	-11 663 351	-4 797 215	-17 393 829	-37 070 314
Ch, d'expt banc	-102 802 941	-113 751 038	-128 493 105	-132 968 525	-140 263 541	-149 343 556
Ch payées d'avance	-22 779	37 562	-96 427	-124 252	-104 421	-104 422
Dettes rattachées	2 791 505	-2 352 049	432 067	1 200 894	468 282	474 135
Prêts accord etab banc et fin	-96 085 053	12 948 360	7 671 478	13 604 303	17 145 397	15 524 739
Dépôt/retrait etab banc et fin	12 173 100	-13 435 113	-1 373 889	-2 436 404	-3 070 579	-2 780 335
Prêt et av accord à la clientèle	-323 541 802	0	0	0	0	0
Dépôt clientèle	303 767 844	38 982 715	165 136 676	177 074 266	177 074 267	177 074 267
Titres de Placement	687 145	-927 033	-299 542	0	0	0
Som vers au pers et cred divers	-21 103 834	-48 399 575	-47 918 941	-53 409 915	-58 593 228	-67 206 251
Som reçues des débit divers	-12 405 330	-42 002 316	-1 738 304	-1 688 303	-1 638 304	-1 588 303
Autres flux de très activ exploi	-20 683 756	3 196 829	4 614 449	5 152 102	4 217 808	5 089 757
Impôt sur les bénéfices	-5 490 284	-9 915 158	-9 597 813	-11 201 381	-12 629 510	-14 210 345
FLUX NET D'EXPLOITATION	-21 154 188	86 773 986	271 744 491	290 640 204	292 750 608	291 829 932
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	-19 231 956	-92 432 003	-33 300 986	-29 417 565	-25 785 012	-10 066 872
Int & dividende encaissés	543 782	883 385	983 385	1 083 385	1 183 385	1 283 385
Acq /cession sur port invest	-10 518 638	-36 997 718	-21 042 402	-21 042 403	-15 618 139	0
Acq /cession sur Immobilisation	-9 257 100	-56 317 670	-13 241 969	-9 458 547	-11 350 258	-11 350 257
ACTIVITE DE FINANCEMENT	30 590 430	36 491 106	-35 252 837	-34 451 817	-51 503 253	-51 503 253
Emission d'actions	0	10 000 000	0	0	0	0
Prime d'emission		20 000 000	0	0	0	0
Emission et remboursement d'emprunt	20 142 163	15 995 424	-26 081 480	-26 280 459	-42 331 896	-42 331 896
Emission et remb d' emprunt obligataire		70 000 000	0	0	-14 000 000	-14 000 000
Emission et remb d' emprunt subordonné		70 000 000	0	0	-14 000 000	-14 000 000
Autres emprunts		6 321 466	-14 081 480	-14 280 459	-14 331 896	-14 331 896
Remboursement d' emprunt obligataire BH1		-12 000 000	-12 000 000	-12 000 000	0	0
Remboursement d' emprunt syndique		-68 326 042	0	0	0	0
Remboursement d' emprunt CNSS		-50 000 000	0	0	0	0
Ressources spéciales	17 948 206	-510 213	-178 199	821 801	-178 198	-178 198
Dividendes versés	-7 499 939	-8 994 105	-8 993 158	-8 993 159	-8 993 159	-8 993 159
Inidence des variations des taux de change sur les liquidités	5 676 024	6 216 235	7 216 235	8 216 235	9 216 235	10 216 235
VAR DE LIQUID Et EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	-4 119 690	37 049 324	210 406 903	234 987 057	224 678 578	240 476 042
LIQUIDITE et EQUIV LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	324 067 017	319 947 327	234 540 414	208 709 116	196 203 684	180 443 189
Caisse, BCT, C.C.P.	20 713 038	51 200 190	27 955 992	26 501 478	23 922 099	20 671 329
Créances/etab bancaire	136 621 698	111 624 332	107 581 205	101 983 897	92 057 844	79 548 119
Titres de transaction	166 732 281	157 122 805	99 003 217	80 223 741	80 223 741	80 223 741
	319 947 327	356 996 651	444 947 317	443 696 173	420 882 262	420 919 231
LIQUIDITE et EQUIV LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	319 947 327	234 540 414	208 709 116	196 203 684	180 443 189	166 172 447
Caisse, BCT, C.C.P.	51 200 190	27 955 992	26 501 478	23 922 099	20 671 329	17 727 837
Créances/etab bancaire	111 624 332	107 581 205	101 983 897	92 057 844	79 548 119	68 220 869
Titres de transaction	157 122 805	99 003 217	80 223 741	80 223 741	80 223 741	80 223 741

(P): Prévisionnel

6.2.3 Indicateurs et ratios prévisionnels

Principaux Indicateurs (en DT)	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Dépôt de la clientèle	2 329 104 966	2 368 502 528	2 534 502 528	2 712 502 528	2 890 502 528	3 068 502 528
Créances sur la clientèle	2 857 306 387	2 979 393 930	3 167 493 930	3 365 593 930	3 558 693 930	3 766 793 930
Capitaux propres après résultat	248 413 963	304 744 892	334 547 456	367 002 261	402 392 902	442 249 940
Capitaux propres avant résultat	219 919 602	268 855 723	295 744 892	325 547 456	358 002 261	393 392 902
Capital social	75 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Total Bilan	3 725 426 042	3 842 062 215	4 032 713 749	4 237 918 061	4 427 351 501	4 621 688 538
PNB	145 260 582	153 369 294	162 634 102	172 164 474	180 131 144	191 452 524
Commissions nettes	26 720 435	30 664 611	33 614 611	35 564 611	37 514 611	39 464 611
Frais de personnel	46 475 081	50 077 576	54 077 576	58 077 576	62 077 576	66 077 576
Charges générales d'exploitation	16 254 809	16 881 452	17 381 452	17 881 452	18 381 452	18 881 452
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2 507 945	5 616 812	6 000 000	7 000 000	6 000 000	6 000 000
Frais généraux	65 237 835	72 575 840	77 459 028	82 959 028	86 459 028	90 959 028
Total provisions	126 593 637	83 028 301	84 229 241	85 380 181	86 481 121	87 532 061
Agios réservés	59 775 110	75 633 911	80 633 911	85 633 911	90 633 911	95 633 911
Total Provisions & agios réservés	186 368 747	158 662 212	164 863 152	171 014 092	177 115 032	183 165 972
Résultat d'exploitation	47 356 093	45 422 324	50 003 945	54 084 316	58 600 986	65 472 366
Résultat net après modifications comptables	28 494 361	35 889 169	38 802 564	41 454 805	44 390 641	48 857 038
Ratios de Structure	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	6,67%	7,93%	8,30%	8,66%	9,09%	9,57%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	76,70%	77,55%	78,54%	79,42%	80,38%	81,50%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	62,52%	61,65%	62,85%	64,01%	65,29%	66,39%
Dépôt de la clientèle / Créances sur la clientèle	81,51%	79,50%	80,02%	80,60%	81,22%	81,46%
Ratios de Productivité	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Frais généraux / PNB	44,91%	47,32%	47,63%	48,19%	48,00%	47,51%
Commissions nettes / Frais de personnel	57,49%	61,23%	62,16%	61,24%	60,43%	59,72%
Ratios de Rentabilité	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	12,96%	13,35%	13,12%	12,73%	12,40%	12,42%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,76%	0,93%	0,96%	0,98%	1,00%	1,06%
Bénéfice net / PNB	19,62%	23,40%	23,86%	24,08%	24,64%	25,52%
PNB / Total Bilan	3,90%	3,99%	4,03%	4,06%	4,07%	4,14%
Commissions nettes / PNB	18,39%	19,99%	20,67%	20,66%	20,83%	20,61%
Taux de couverture	70,74%	75,62%	87,35%	98,35%	108,69%	118,43%
Ratio Cooke	8,17%	11,13%	10,91%	10,68%	10,32%	10,21%

(P): Prévisionnel

6.2.4 Cash flow prévisionnels

En DT

	2006	2007 (P)	2008 (P)	2009 (P)	2010 (P)	2011 (P)
Résultat net après modifications comptables	28 494 361	35 889 169	38 802 564	41 454 805	44 390 641	48 857 038
Dotations nettes aux provisions	43 363 778	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	2 507 945	5 616 812	6 000 000	7 000 000	6 000 000	6 000 000
Cash Flow Prévisionnels	74 366 084	86 505 981	89 802 564	93 454 805	95 390 641	99 857 038

(P): Prévisionnel



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie



Membre de CPA International
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email : gac.audit@guet.tn

RAPPORT SUR LES INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES DE LA BANQUE DE L'HABITAT AU TITRE DE LA PÉRIODE 2007-2011

Nous avons examiné les informations prévisionnelles pour la période couvrant les exercices 2007-2011, selon les Normes Internationales d'Audit applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces informations prévisionnelles comportent un bilan prévisionnel, un état des résultats prévisionnels, un état des flux de trésorerie prévisionnel et des notes explicatives des hypothèses retenues par la direction de la banque.

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction. Notre responsabilité est d'exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration des états financiers prévisionnels de la banque de l'habitat au titre de la période 2007 à 2011 relèvent de notre part les remarques suivantes :

- les hypothèses retenues en matière d'évolution des dotations aux provisions et des agios réservés en fonction de l'évolution des actifs classés de la banque afin de couvrir l'ensemble de ces actifs par des provisions spécifiques et des agios réservés à hauteur de 70% de leur montant à la fin de l'année 2009, devraient tenir compte d'un effort de provisionnement supplémentaire pour les années 2007 à 2009 et ce au titre des créances de préfinancement de l'immobilier, des crédits aux acquéreurs et des crédits commerciaux et industriels.
- Les hypothèses retenues pour la détermination de l'évolution des dotations aux amortissements devraient tenir compte du développement du réseau d'agences de la banque, du nouveau siège et du coût de transformation des agences existantes.
- Les hypothèses retenues en matière d'impôt à payer donnent des impôts à payer dont le montant est relativement important et serait non vraisemblable avec les informations historiques de la banque.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, et à l'exception des remarques formulées ci-dessus rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les informations prévisionnelles au titre des exercices 2007 à 2011..

A notre avis, et sous réserves de l'effet que pourrait avoir les remarques ci-dessus formulées sur les informations prévisionnelles de la banque de l'habitat au titre de la périodes 2007 à 2011, les prévisions jointes au présent rapport sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément à système comptable des entreprises en Tunisie.

S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 30 avril 2007

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

